

L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
EN BASSE-NORMANDIE

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Mustapha EL ATTAR

Novembre 2005

S O M M A I R E

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	
LE CONTEXTE NATIONAL	9
I - LES CHIFFRES	9
A - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE	9
B - L'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS EN FRANCE : LES CARENCES D'UNE APPROCHE STATISTIQUE FIABLE	12
II - LES GRANDES PROBLÉMATIQUES NATIONALES : LES CONSTATS DU RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	13
III - LES ÉLÉMENTS FAVORISANT LA MOBILITÉ.....	19
A - ARCHITECTURE ET ENJEUX DU LMD	19
B - L'APPORT DU PROGRAMME EUROPÉEN SOCRATES/ERASMUS	20
IV - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS AU CŒUR DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE	21
A - LES ENJEUX AUTOUR DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS.....	21
B - LE VOLET "ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS" DU PLAN GOUVERNEMENTAL EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE DANS LE MONDE.....	23
DEUXIÈME PARTIE	29
L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS ÉTRANGERS	29
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BAS-NORMANDS.....	29
I - UNE DIFFICILE APPROCHE STATISTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	29
II - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE	30
A - LA RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES COMPOSANTES D'ACCUEIL EN 2004-2005	35
B - LA RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ	38
C - LE CAS PARTICULIER DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES : UNE DIMENSION INTERNATIONALE AFFIRMÉE	42
D - LES SERVICES DE L'INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE AU PLAN PÉDAGOGIQUE	43
1°/ Le Service des Relations Internationales	44
2°/ Le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers	52
3°/ L'Office Franco-Norvégien d'Échanges et de Coopération	57
4°/ La Maison des États-Unis.....	59
5°/ Le projet de Maison des Langues et de l'International : le CARRÉ International	61
III - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BASSE-NORMANDIE	63
A - L'ENSICAEN.....	63
B - L'ÉCOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE	66
C - L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN PLASTURGIE INDUSTRIELLE D'ALENÇON	71
D - L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE CAEN.....	73
V - LES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ACCUEILLIS AU SEIN DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS ET CLASSES PRÉPARATOIRES D'ENTRÉE AUX GRANDES ÉCOLES	76

VI - LES ÉTUDIANTS, STAGIAIRES ET ENSEIGNANTS ACCUEILLIS AU SEIN DE L'IUFM DE BASSE-NORMANDIE	78
VII - LE RÔLE DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES D'ÉTÉ DANS L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE.....	80
TROISIÈME PARTIE	
L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ÉTRANGERS : UN ENJEU FONDAMENTAL POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL	83
I - VERS UNE APPROCHE DU NOMBRE DE CHERCHEURS ÉTRANGERS ACCUEILLIS DANS LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES EN BASSE-NORMANDIE	83
A - DES INFORMATIONS TRÈS PARCELLAIRES.....	83
B - UNE PREMIÈRE APPROCHE SUR LA BASE D'UN QUESTIONNAIRE	84
C - LES CHERCHEURS ÉTRANGERS ACCUEILLIS PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN BASSE-NORMANDIE.....	88
II - LE RÔLE FONDAMENTAL DE LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE EN BASSE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES.....	91
A - L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES DE RECHERCHE	91
B - L'ATTRACTIVITÉ DES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE EN RÉGION	95
1°/ Le GANIL	95
2°/ CYCERON	97
3°/ La MRSH	98
C - LE RÔLE FONDAMENTAL DES ÉCOLES DOCTORALES.....	99
III - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS AU SEIN DES LABORATOIRES ET ÉQUIPES DE RECHERCHE.	100
A - LES DOCTORANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES ÉQUIPES BAS-NORMANDES	100
1°/ Les étudiants étrangers inscrits en thèse à l'Université de Caen Basse-Normandie	100
2°/ Les cotutelles de thèse	100
B - LE DISPOSITIF "MOIS INVITÉS"	104
C - LES ÉCHANGES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS INTÉGRÉES.....	105
D - LES ÉCHANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME "MOBILITÉ" DU 6^{ÈME} PCRD	106
E - LE DISPOSITIF RÉGIONAL DES BOURSES POST-DOCTORALES EN LABORATOIRE : UNE PROCÉDURE À ADAPTER AUX ÉTRANGERS ?	108
V - L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS AU PLAN NATIONAL ET LES RELAIS AU NIVEAU RÉGIONAL	109
A - LA FONDATION NATIONALE ALFRED KASTLER	109
B - FRANCE CONTACT	111
C - LE RÔLE DU PÔLE UNIVERSITAIRE NORMAND DANS L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS	112
1°/ Le Pôle Universitaire Normand, Centre de Mobilité pour la Normandie en partenariat avec les établissements.....	112
2°/ Les autres actions du Pôle Universitaire Normand favorisant l'accueil de chercheurs étrangers	113
D - LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES.....	114
VI - LE RÔLE DES CONGRÈS ET COLLOQUES INTERNATIONAUX EN BASSE-NORMANDIE	117
VII - LES CHERCHEURS ÉTRANGERS DANS LA R&D PRIVÉE EN BASSE-NORMANDIE ...	120
QUATRIÈME PARTIE	
LES GRANDES PROBLÉMATIQUES DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE.....	126

I - LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉPARATION DU SÉJOUR, DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ACCUEIL ET DES FORMALITÉS	126
A - LES FORMALITÉS D'ENTRÉE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.....	127
1°/ Les Visas	127
2°/ Les cartes de séjour temporaires d'un an	128
B - LA PHASE ESSENTIELLE DE PRÉPARATION, EN AMONT, DU SÉJOUR EN FRANCE	129
C - LE DISPOSITIF D'INSCRIPTION SUR INTERNET MIS EN PLACE PAR L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE	130
D - L'ACCUEIL ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BASSE-NORMANDIE.....	132
1°/ Le dispositif bas-normand pour faciliter l'accueil des étudiants d'échanges.....	132
2°/ Journée d'accueil, d'information et d'inscription des étudiants d'échanges.....	133
E - LES FORMALITÉS D'ENTRÉE DES CHERCHEURS ÉTRANGERS : DES MESURES GLOBALEMENT MOINS CONTRAIGNANTES.....	136
F - UN BESOIN AVÉRÉ DE BUREAU D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS..	139
II - LA QUESTION CRUCIALE DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS	144
A - L'HÉBERGEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.....	144
1°/ Évolution des effectifs.....	144
2°/ L'accueil particulier des étudiants d'échanges et institutionnels	148
3°/ La crise de l'hébergement des étudiants étrangers individuels de la rentrée 2003-2004	150
4°/ La mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'attribution des logements depuis la rentrée 2004.....	151
5°/ Les initiatives des restaurants universitaires.....	153
B - L'HÉBERGEMENT DES CHERCHEURS ÉTRANGERS : UNE ABSENCE PRÉJUDICIABLE DE DISPOSITIFS ET DE STRUCTURES	153
III - L'ACCUEIL INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS	157
A - L'IMPORTANCE DE L'ACCUEIL "INSTITUTIONNEL " DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS.....	157
B - LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ÉTUDIANTES : DES MOMENTS FORTS DE PARTICIPATION ET D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	160
C - UN CONSTAT INQUIÉTANT : UNE PRÉCARITÉ CROISSANTE CHEZ CERTAINS ÉTRANGERS	162
D - LA QUESTION DES STAGES OU EMPLOIS TEMPORAIRES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	163
1°/ Les emplois temporaires d'étudiants étrangers.....	163
2°/ Les initiatives du Conseil Général du Calvados.....	164
3°/ Les actions de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie en faveur de la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur	167
D - LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCUEIL DES CONJOINTS ET DES ENFANTS	168
IV - LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES AUX SITES UNIVERSITAIRES DISTANTS.....	170
V- LES PROBLÉMATIQUES APRÈS LE SÉJOUR DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS.....	177

INTRODUCTION

Dans un contexte de concurrence exacerbée au plan international pour conquérir des marchés et conserver un rang parmi les premiers pays industrialisés, attirer des compétences étrangères de haut niveau constitue un enjeu primordial.

Depuis le Moyen Âge, le recrutement des élites étrangères dans les Cours royales des plus grandes monarchies s'avérait alors être une pratique des plus courantes.

Plus proche de nous, au-delà d'une politique très attractive pour faire venir les meilleurs cerveaux du monde entier, les États-Unis ont, depuis le siècle dernier, bénéficié de l'émigration volontaire de cerveaux qui fuyaient leurs pays d'origine pour se réfugier outre-atlantique comme Albert Einstein.

Cet apport a permis aux États-Unis d'être très tôt à la pointe des découvertes et des progrès technologiques au niveau mondial.

Aujourd'hui encore, le recrutement de jeunes chercheurs indiens ou en provenance des pays de l'Est alimente la recherche de pointe aux USA.

La mobilité, l'ouverture et la culture internationales ainsi que l'intensification des échanges sont ainsi aujourd'hui la clef pour qu'un pays conserve sa compétitivité sur le plan mondial. À l'heure de la mondialisation, l'échange des cerveaux est devenu une donne stratégique.

Compte tenu de son rôle dans l'histoire et de l'existence de la francophonie, la France compta parmi les premières nations d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers au niveau international. Maintenir cet élan s'avère toutefois plus difficile aujourd'hui face aux autres grandes puissances traditionnelles ou émergentes (Chine, Inde...).

De l'étranger, l'offre de formation supérieure et de recherche se compare d'un pays à un autre et d'une université à une autre. L'offre est désormais mondiale et la compétition est sévère.

Depuis ces dernières années, l'accueil des compétences scientifiques étrangères constitue un objectif prioritaire du Gouvernement français pour accroître la compétitivité de notre pays. Comme nous le verrons, la Conférence Internationale pour les Investissements Étrangers et les séminaires thématiques qui en découlèrent ont été à la base d'une politique attractive en la matière.

La qualité des enseignements et de la recherche, l'environnement régional, la proximité géographique de Paris et la facilité de communication avec les grandes capitales européennes et mondiales, la qualité de la vie sont des critères souvent recherchés pour les prétendants au séjour en France : étudiants, enseignants, chercheurs étrangers.

L'objectif de cette autosaisine est de dresser un état des lieux de l'organisation générale de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers en Basse-Normandie.

Certes, le sujet est complexe et les données notamment statistiques dont nous disposons manquent incontestablement de rigueur. Nous y reviendrons mais ce point a été soulevé parmi les problématiques au niveau national.

Après avoir abordé le contexte national et les priorités retenues en la matière au niveau de notre pays, le présent rapport abordera d'un point de vue quantitatif et qualitatif l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers au sein des différentes structures d'enseignement supérieur d'accueil.

Les différents dispositifs existants concernant la préparation du séjour, l'accueil et le séjour des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers seront passés en revue. L'étude insistera notamment sur les enjeux et les difficultés et obstacles majeurs pour chacune de ces phases pour lesquelles il conviendra d'apporter une réponse efficace afin d'optimiser la qualité d'accueil et attirer davantage d'étrangers de haut niveau considérant que cet accueil est un investissement pour l'avenir.

PREMIÈRE PARTIE

LE CONTEXTE NATIONAL

I - LES CHIFFRES

A - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

Selon le Ministère de l'Éducation Nationale, plus de 245 300 étudiants étrangers poursuivaient leurs études dans l'enseignement supérieur français durant l'année 2003-2004, ce qui représentait environ 11 % des inscrits dans les établissements concernés.

	1990-91		1998-99		2001-02		2003-04	
Universités et assimilés	136 306	11,5 %	122 142	8,6%	159 463	11,4%	200 558	13,7%
- dont ingénieurs, disciplines générales et de santé	133 248	12 %	118 047	9%	153 436	11,9%	193 996	14,4%
- dont IUT	3 058	4,1%	4095	3,6%	6 027	5,1%	6 592	5,8%
IUFM	-	-	-	-	408	0,5%	510	0,6%
STS et assimilés	6 203	3%	7 884	3,2%	10 349	3,8%	10 303	4,2%
CPGE	1 310	2%	1 662	2,3%	2 955	3,7%	2 806	3,9%
Écoles d'Ingénieurs	2 749	4,8%	3 748	4,3%	7 472	6,3%	9 058	8,6%
- universitaires	960	5,5%	1 253	4,2%	2 970	6%	3 650	9,4%
- non universitaires	1 789	4,4%	2 495	4,3%	4 502	6,4%	5 408	8,2%
Écoles de Commerce, Gestion et Comptabilité	2 519	5,5%	4 864	9,5%	8 408	10,6%	9 953	12,4%
Écoles Supérieures artistiques et culturelles	5 328	12,7 %	3 515	6,9%	6 721	11%	7 457	12,1%
Écoles paramédicales et sociales	1 289	1,7%	732	0,9%	1 442	1,2%	1 396	1,2%
Autres établissements	6 404	10,3%	6 000	10,2%	6 255	9%	5 848	10%
TOTAL	161 148	9,4%	149 295	7%	221 491	9,1%	245 298	10,9%

**Tableau n°1 - Évolution des effectifs d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur
de 1990 à 2003 et part des étudiants étrangers en France métropolitaine + DOM**

Source : MEN-DEP

Au cours des dernières décennies, l'évolution du nombre d'étudiants étrangers a varié. Ainsi, entre 1990 et 1998, on constate une baisse sensible du nombre des étudiants étrangers, période qui correspond notamment pour les universités, paradoxalement, à l'augmentation très importante des étudiants français inscrits

dans la première moitié de la décennie 90. Pour certains observateurs, confrontées aux difficultés des sous-capacités d'accueil, les universités n'ont pas, à l'époque, mené une politique offensive en direction de l'international par crainte d'aggraver les difficultés.

On enregistre depuis lors une progression des effectifs supérieure à 12 % soit un rythme annuel plus élevé que celui des étudiants français. Ainsi, la part de ces étudiants dans les effectifs de l'enseignement supérieur est passée de 7 % à 11 %.

Pour les seules universités, la part de l'effectif des étudiants de nationalité étrangère atteignait même 14 % durant la dernière année observée. Dans les écoles d'enseignement supérieur artistiques et culturelles ainsi que dans les écoles de commerce, les étudiants étrangers représentaient 12 % des effectifs. Ils étaient relativement moins nombreux dans les écoles d'ingénieurs (9 %), les STS et les CPGE (4 %). Dans les formations paramédicales et sociales, ils ne représentaient que 1 % des effectifs étudiants.

Sur les 96 000 étudiants étrangers supplémentaires accueillis en France entre 1998 et 2003, 77 000 l'ont été à l'université. Mais l'augmentation s'est produite dans presque toutes les filières du supérieur.

Toutes nationalités confondues, les étudiants étrangers étaient majoritairement inscrits dans les universités et établissements assimilés (82 % des étudiants étrangers) alors que ces établissements regroupaient moins de deux étudiants sur trois.

À l'université y compris IUT et établissements assimilés, la part des étudiants étrangers qui, rappelons-le représentaient près de 14 % en 2003-2004, a gagné 5 points depuis 1998. Cette hausse a été plus marquée dans les deuxième et troisième cycles (respectivement 5,8 et 5,5 points) que dans le premier cycle qui ne progresse que de 3,8 points.

Les étudiants étrangers sont particulièrement nombreux en troisième cycle où un étudiant sur quatre est de nationalité étrangère. Ils représentent environ 10 % des inscrits en premier cycle et 14 % en deuxième cycle. Ils sont également plus nombreux dans les filières Économie-AES, Lettres-Sciences Humaines et Sciences-STAPS.

Dans les universités et établissements assimilés, notons que les étudiants étrangers non-bacheliers admis par le biais d'un titre d'équivalence représentaient près des trois quarts des inscrits de nationalité étrangère. Ces étudiants représentaient 63 % des étudiants étrangers inscrits en premier cycle, 74 % en deuxième cycle et 79 % en troisième cycle. La part des non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente chaque année depuis 1998 (72 % en 2003 contre 57 % en 1998). Les non-bacheliers contribuent à hauteur de 95 % à l'augmentation des effectifs d'étudiants étrangers à l'université.

À la rentrée 2003, plus de la moitié des étudiants étrangers non-bacheliers qui entraient pour la première fois à l'université en premier cycle s'orientaient vers la filière Lettres-Sciences-Humaines (contre 27 % des étudiants étrangers bacheliers et 34 % des étudiants français). Plus globalement, quel que soit le cycle d'étude, les étudiants étrangers non-bacheliers qui s'inscrivent pour la première fois à l'université

optent plus souvent que les autres étudiants pour les Lettres et Sciences Humaines. À l'entrée en troisième cycle, ils sont un sur quatre à choisir la filière scientifique, contre moins de un sur cinq pour les étudiants français.

Concernant les nationalités, il a été constaté, là encore, des fluctuations dans le temps. On a pu enregistrer en effet sur certaines périodes des vagues fortes provenant de certains pays à l'image des étudiants iraniens arrivés en masse au début des années 80, fuyant la révolution islamique. Plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits en 2003-2004 dans les universités est originaire des pays francophones d'Afrique (47 % pour les seuls étudiants étrangers non-bacheliers), et en particulier du Maroc et de l'Algérie. Les ressortissants de ces deux pays (un étudiant étranger sur quatre est marocain ou algérien) représentaient en 2003-2004 le quart du contingent d'étudiant étranger. Globalement, le nombre des étudiants des pays d'Afrique a augmenté de 73 % entre 1998 et 2003.

Par ailleurs, un quart des étudiants étrangers est européen. Ils viennent essentiellement des pays limitrophes ou proches de la France, du Portugal et de la Grèce, mais aussi d'Europe de l'Est : Roumanie, Pologne, Bulgarie et Russie.

L'effectif des étudiants d'Europe hors Union européenne a presque doublé entre 1998 et 2003. Là encore, la croissance est expliquée par les non-bacheliers à hauteur de 89 %. En revanche, le nombre d'étudiants de l'Union européenne qui est resté stable entre 1998 et 2002 (+ 0,8 %), s'est accru de 6 % à la rentrée 2003.

Du côté de l'Asie, la Chine, troisième contingent d'étudiants étrangers en France, est en tête avec 6 % des étudiants étrangers à l'université. Le nombre d'étudiants chinois est en très forte hausse depuis cinq ans puisqu'il a été multiplié par huit entre 1998 et 2003. Les autres étudiants étrangers asiatiques viennent surtout du Vietnam, de la Corée du Sud et du Japon. Les étudiants originaires du Moyen-Orient (et surtout du Liban, de la Syrie et de la Turquie) représentent près de 6 % des effectifs.. Les ressortissants de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) ne représentent que 2 % des effectifs d'étudiants étrangers en France.

Les motivations et attentes des étudiants semblent différer selon leur nationalité. Ainsi, force est de constater que les étudiants en provenance des pays frontaliers de la France, des îles britanniques, de l'Europe du Nord et de l'Europe de l'Est aspirent surtout à mieux connaître la culture française et s'inscrivent davantage dans les formations en lettres et sciences humaines et sociales ou dans les écoles d'enseignement supérieur artistiques et culturelles.

Les étudiants marocains, premier contingent d'étudiants étrangers en France, rappelons-le, sont davantage inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et en écoles d'ingénieurs. Comme les autres étudiants des pays francophones d'Afrique, ils sont également attirés par les formations universitaires en sciences, STAPS et sciences économiques. Les étudiants algériens, tunisiens et du Moyen-Orient (Palestine, Syrie et Liban) sont quant à eux concentrés dans les formations de troisième cycle de type DEA ou doctorat, dans des disciplines scientifiques ou en lettres et en sciences humaines et sociales.

Ces formations attirent également des étudiants roumains ou sud-américains. En revanche, les étudiants d'Afrique de l'Ouest sont moins nombreux dans ces formations à la recherche, et sont plus attirés par les formations professionnalisantes comme celles dispensées en STS, IUT ou IUP.

La répartition des étudiants étrangers sur le territoire apparaît très inégale, un tiers des Académies accueille les deux tiers d'entre eux. En 2003-2004, les Académies de Paris et Créteil accueillait à elles seules près d'un étudiant étranger sur trois (respectivement 22 % et 10 % des étudiants étrangers accueillis en France) alors qu'elles ne regroupaient au plan national qu'un étudiant à l'université sur cinq. Les étudiants étrangers étaient également sur-représentés dans les Académies de Strasbourg et de Montpellier en 2003-2004. Ces Académies avaient inscrit dans leurs universités respectivement 4,9 % et 5,0 % des étudiants étrangers accueillis en France contre une représentativité nationale de 3,3 % et 4,4 % du nombre total d'étudiants.

Au contraire, les universités des Académies de Rennes, Lille et Nantes accueillait en 2003-2004 une proportion d'étudiants étrangers faible par rapport au nombre d'étudiants qu'elles regroupaient. L'Académie de Rennes qui totalisait 4,7 % des étudiants au plan national n'accueillait que 2,7 % des étudiants étrangers accueillis en France, soit un écart de 2 points

Par Académie, la proportion d'étudiants étrangers accueillis varie plus ou moins avec le cycle d'études. Les universités parisiennes, notamment, rassemblent plus de 27 % des étudiants étrangers inscrits en troisième cycle, 17,5 % des inscrits en deuxième cycle et seulement 16 % des inscrits en premier cycle.

Pour certaines Académies, la part des étudiants étrangers accueillis diminue avec le cycle d'études (Strasbourg, Bordeaux, Toulouse et Clermont-Ferrand). D'autres Académies comme Amiens, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon et Rouen se distinguent par le fait qu'en deuxième cycle, le pourcentage d'étudiants étrangers est le plus élevé.

Les Académies doivent donc faire face à des afflux d'étudiants étrangers différents. Les évolutions font apparaître des situations de tension variables selon les Académies notamment concernant le logement desdits étudiants.

B - L'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS EN FRANCE : LES CARENCES D'UNE APPROCHE STATISTIQUE FIABLE

Malgré de nombreux biais statistiques quant à la définition précise de l'étudiant étranger sur lesquels nous reviendrons, il n'existe pas de données disponibles, à la différence de l'enseignement supérieur, concernant le nombre de chercheurs étrangers séjournant dans des structures de recherche publique comme privée en France.

Chaque année, certaines sources estiment à environ 8 000 le nombre de chercheurs étrangers de haut niveau (post-doctorants, chercheurs et professeurs invités...) qui viennent en France pour un séjour de recherche de plus de 3 mois.

Bien que ce flux important atteste de l'attractivité et donc de la qualité de la recherche française et en dépit des mesures mises en place depuis 1993 comme la carte de chercheur invité de la Fondation Nationale Alfred Kastler¹ ou encore l'instauration des visas et titres de séjour "scientifiques", il existe de nombreuses difficultés qui sont autant de freins à l'accueil et l'on déplore, au niveau national, un manque de stratégies d'accueil globales

II - LES GRANDES PROBLÉMATIQUES NATIONALES : LES CONSTATS DU RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Succédant au Conseil National pour l'Accueil des Étudiants Étrangers mis en place en 1998 par le Gouvernement de Lionel JOSPIN, le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants (CNDMIE) a été installé en octobre 2003.

Placé auprès du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce Conseil s'identifie comme un lieu d'échange, de partage et d'élaboration de propositions ou de recommandations tendant à l'amélioration des conditions d'accueil et de formation des étudiants étrangers en France et à l'amélioration des conditions de mobilité des étudiants français à l'étranger. Dans ses travaux, le Conseil aborde également la problématique de l'accueil des chercheurs.

L'arrêté ministériel constitutif du Conseil stipule que celui-ci "poursuit une activité d'étude et d'analyse (...), contribue à l'amélioration de l'information de l'administration, des institutions concernées et du public". Il est en outre chargé de conduire une évaluation des dispositifs existant dans le domaine de la mobilité internationale des étudiants et formule des propositions d'amélioration.

Le Conseil est composé de représentants des directions compétentes du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'élus nationaux et territoriaux, de représentants des établissements d'enseignement supérieur, de responsables des trois organisations qui interviennent activement dans la gestion des mouvements de mobilité (CNOUS, Egide, EduFrance) et d'experts sollicités en raison de leurs compétences personnelles ou de leurs expériences.

Il a principalement pour missions :

- d'analyser les évolutions des pratiques françaises en matière de mobilité entrante et sortante des étudiants ;
- de formuler un diagnostic relatif aux difficultés rencontrées et aux réussites enregistrées ;
- d'identifier les forces et les faiblesses du positionnement international de l'enseignement supérieur français ;

¹ Dispositif sur lequel nous reviendrons plus largement.

- de formuler des propositions d'amélioration destinées à inspirer des mesures concrètes dont la mise en œuvre est proposée aux ministères compétents, aux établissements d'enseignement supérieur et aux autres acteurs intéressés par la question de la mobilité universitaire.

Lors de sa première année d'exercice, la méthode de travail mise en œuvre a consisté à orienter les débats sur une série de thèmes qui ont paru traduire les principaux enjeux concrets et les préoccupations des acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes de mobilité.

Les travaux ont été organisés sur la base des orientations énoncées au cours de la première Conférence Internationale pour les Investissements Étrangers de La Baule du 27 juin 2003 et des séminaires qui ont suivi et dont les déclarations ont souligné l'importance de la mobilité internationale des étudiants pour l'attractivité de la France et celle de son système d'enseignement supérieur et de recherche. Au cours du premier séminaire du 11 décembre 2003 avait été confiée au Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants une mission d'analyse et de proposition relative aux problématiques posées par la mobilité entrante et sortante.

Dans le cadre de cette mission qui lui a été confiée, le Conseil a orienté ses travaux autour de six thématiques dans le rapport annuel 2003-2004, à savoir :

- le système d'information et de pilotage relatif à la mobilité internationale des étudiants ;
- les transformations à introduire dans l'offre française d'enseignement supérieur dans une perspective d'augmentation de l'attractivité des établissements français ;
- les structures d'appui mises en place au niveau des établissements ou à l'échelle de plusieurs établissements pour soutenir les programmes de mobilité internationale ;
- les aménagements à apporter aux procédures administratives régissant l'entrée, le séjour et les conditions d'activité des étudiants en mobilité ;
- l'engagement des collectivités territoriales en faveur des programmes de mobilité ;
- la question du logement des étudiants étrangers accueillis en France.

Le rapport du CNDMIE pour l'année universitaire 2003-2004 met en évidence l'évolution des effectifs étudiants engagés dans des opérations de mobilité internationale et reconnaît l'efficacité des efforts déployés par les responsables académiques et par les ministères de tutelle ces dernières années. Cependant, elle illustre aussi la nécessité d'une profonde actualisation des politiques nationales en faveur de la mobilité.

Le rapport du Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants a mis en évidence le fait que le dispositif universitaire français reste, encore aujourd'hui, insuffisamment adapté aux enjeux de la mobilité

internationale. Dans ces conditions, le Conseil a proposé de réexaminer les stratégies d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français et de mobiliser de façon plus volontariste et ciblée les moyens d'action, les ressources et les incitations publiques.

Le Conseil a souligné que les politiques mises en œuvre à ce jour ont systématiquement privilégié les résultats quantitatifs aux actions visant à améliorer l'offre proposée aux étudiants étrangers. Il préconise par conséquent de faire un effort particulier au niveau qualitatif en améliorant :

- la qualité des cursus proposés par les établissements,
- la qualité de l'environnement de travail et de vie assurée aux étudiants accueillis,
- la pertinence de leurs projets de formation qui devraient être accompagnés et soutenus à la mesure de leur ambition mais aussi de leur faisabilité.

Sans détailler ce rapport fort bien documenté de 78 pages², il convient toutefois de relever quelques constats et propositions qui correspondent bien à la problématique régionale de l'accueil des étudiants étrangers.

Dans la partie "diagnostic et propositions" du rapport du Conseil, le premier thème vise à **améliorer le système d'information relatif à la mobilité internationale des étudiants**. En effet, devant la difficulté de connaître tout particulièrement les flux entrants, comme nous le verrons pour la Basse-Normandie, le Conseil prône la mise en œuvre d'un système d'information fiable avec la mise en œuvre d'indicateurs précis. Il propose notamment de rapprocher les statistiques relatives aux visas, aux titres de séjour et aux inscriptions universitaires afin d'éclairer le fonctionnement des dispositifs d'accueil.

Il souhaite également que soient conduites ou centralisées des études et des enquêtes sur le déroulement du cursus des étudiants étrangers accueillis en France en mettant en évidence les facteurs de succès et d'échec pour aider les responsables des établissements d'enseignement supérieur à identifier et à proposer des trajectoires de réussite aux étudiants en mobilité entrante. Il convient d'indiquer à cet égard que les étudiants étrangers connaissent souvent des taux d'échec particulièrement élevés qui appellent à une analyse attentive. Pour le Conseil, c'est le symptôme d'une mobilité mal préparée, mal accompagnée ou mise en œuvre dans des conditions insuffisamment rigoureuses.

Concernant le deuxième objectif intitulé "**Adapter l'offre française de formation supérieure aux nouvelles exigences induites par la mobilité internationale des étudiants**", le rapport du CNDMIE pour l'année 2003-2004 reconnaît les efforts des établissements en faveur de l'engagement dans le système "LMD". Toutefois, la question de la langue constitue un enjeu majeur.

Le rapport insiste sur le fait que l'application de tests et la connaissance du français des étudiants étrangers doit être appréciée non seulement au moment de l'admission au départ vers la France, mais également au cours et au terme de la scolarité. Dans la mesure du possible, la maîtrise du français doit être considérée

² Le document est téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr/rapport/cndmie_04.htm

comme pouvant être un résultat de la mobilité aussi bien qu'une condition préalable à la mobilité.

On insiste ici sur la nécessaire prise en compte d'une préformation en Français Langue Étrangère (FLE) soit dans le pays d'origine, soit à l'arrivée en France. Le rapport insiste sur la mise en place ou le renforcement systématique de dispositifs de mise à niveau en langue française pour les étudiants étrangers accueillis.

Certes, on ne peut passer sous silence la difficulté de mettre en place ou d'étendre de nouveaux enseignements en langue étrangère qui soulèvent des obstacles à la fois réglementaires, financiers et d'organisation (on ne peut par exemple pas délivrer en France un diplôme national en langue étrangère) mais des évolutions en la matière sont préconisées notamment pour des cycles de formation de courte durée (dans le cadre d'universités d'étés par exemple) ou pour des phases d'accueil d'étudiants non francophones durant les premières semaines d'un séjour de longue durée.

Ce chapitre aborde également la problématique de l'insuffisante préparation de la mobilité individuelle tant dans ses dimensions pédagogiques que dans ses aspects administratifs ou logistiques et prône une réelle prise en charge de ces difficultés par un dispositif institutionnel.

Le troisième thème concerne **l'amélioration des structures pédagogiques et administratives d'appui à la mobilité internationale des étudiants au niveau des établissements ou des groupements d'établissements.**

Le rapport relève les efforts menés par les établissements d'enseignement supérieur au niveau national pour la mise en place de structures administratives d'appui à la mobilité internationale.

Le document indique que lors de la phase de mobilité, les fonctions d'appui doivent concerner à la fois des aspects relatifs au déroulement des études et des aspects qui concernent les conditions de vie des étudiants en mobilité.

Parmi les propositions est alors évoquée l'idée de mettre en place "une forme de tutorat qui assure un accompagnement et un soutien minimal aux étudiants internationaux".

En amont de la décision de mobilité, le rapport insiste notamment sur la nécessité de disposer, pour un site donné, d'un portail d'accès à l'ensemble des établissements et à l'information sur leur offre de formation.

Pour faciliter l'accueil des étudiants étrangers, le Conseil propose la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'organisation des fonctions d'orientation et l'aide aux démarches administratives et pédagogiques exigées aux étudiants en mobilité internationale

À plusieurs reprises, le Conseil insiste sur l'opportunité de développer des dispositifs de soutien et d'aide aux étudiants étrangers comme la généralisation, dans les sites d'enseignement supérieur, de "bureaux d'appui à la mobilité" qui, déjà, tendent à se multiplier avec des missions administratives, pédagogiques et sociales.

Dans la continuité de ces propositions, le quatrième objectif vise à **adapter et améliorer les dispositifs administratifs régissant la mobilité internationale des étudiants.**

Ce chapitre insiste tout particulièrement sur les mesures prises pour faciliter et simplifier, en amont de la venue en France des étudiants étrangers potentiels, les démarches administratives et mettre facilement à disposition les informations utiles en termes de formations, de cursus proposés, de conditions d'hébergement et d'accueil.

Le rapport encourage également la généralisation des initiatives favorisant les inscriptions en ligne et la mise à disposition des informations utiles et formulaires téléchargeables sur les sites Internet des structures d'enseignement supérieur.

Le cinquième objectif concerne **l'adaptation de la gestion des bourses et des autres instruments d'incitation favorisant la mobilité internationale des étudiants.**

Dans le constat, le rapport met en évidence la pluralité des dispositifs de bourses accessibles aux étudiants étrangers et financés totalement ou partiellement sur crédits publics. Les instruments disponibles sont des bourses du gouvernement français, des bourses au titre de l'action francophone, des bourses des collectivités territoriales et notamment des Conseils Régionaux, des bourses mises en place par les établissements et des bourses mises en place par des entreprises.

Il est indiqué que malgré l'importance de leur montant, les bourses ne constituent qu'un des instruments destinés à attirer les meilleurs étudiants étrangers. D'autres contributions importantes concourent au même résultat par des voies différentes. Il s'agit notamment des aides assurées à l'ensemble des étudiants poursuivant leurs études en France et auxquelles les étudiants étrangers en mobilité ont accès au même titre que les étudiants français.

Le rapport évalue pour 2002 le budget global affecté à ces aides diverses à 4,376 millions d'euros pour l'ensemble des étudiants, français ou étrangers. Compte tenu de la proportion des étudiants étrangers dans l'ensemble de la population étudiante soit 12 % environ, on peut estimer l'enveloppe qui bénéficie aux étudiants étrangers à un montant de 400 à 500 millions d'euros.

Le sixième thème concerne **l'élargissement et l'amélioration des réponses à la demande de logement des étudiants en mobilité internationale.**

Les difficultés tant sur le plan quantitatif que qualitatif sont nombreuses. Pour le Conseil, il y a nécessité d'aborder la question du logement dans une problématique intégrée de l'accueil des étudiants étrangers. Autrement dit, la politique du logement des étudiants étrangers doit être un instrument au service de l'accueil. Ce problème de logement et d'hébergement doit ainsi être traité de la même manière que l'admission dans les programmes de formation et l'accès aux locaux d'enseignement, l'accès à des services d'appui à l'accomplissement des démarches administratives comme des espaces et des lieux de loisirs.

Concernant le logement étudiant proprement dit, outre les problèmes de sous-capacité actuels, les besoins de réhabilitation du parc actuel sont importants.

La difficulté de trouver un logement est accrue par le fait que, contrairement aux échanges institutionnels plus structurés, la majorité des étudiants étrangers s'inscrivent dans le cadre d'une démarche individuelle qui complexifie les conditions de l'accueil.

Le Conseil reprend un certain nombre de conclusions et de recommandations du rapport que Jean-Paul ANCIAUX³, député, a remis au Premier Ministre en janvier 2004.

Il propose notamment de mettre en place un "paquet" de prestations à la disposition des étudiants qui serait proposé le plus en amont possible en s'aidant notamment des moyens informatiques via un portail Internet pour chaque ville universitaire.

Il paraîtrait ainsi opportun de traiter le problème du logement avant que l'étudiant étranger quitte son pays d'origine et ait obtenu son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Le Conseil estime nécessaire l'émergence d'une politique de sites associant l'ensemble des acteurs du logement dans les villes universitaires.

Le septième et dernier objectif vise à **amplifier les interventions des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale des étudiants.**

Comme précédemment, le Conseil insiste, compte tenu de la diversité des acteurs, sur la nécessité d'aboutir à une politique de site devant favoriser les efforts de coordination et de mutualisation entre les différents acteurs (établissements d'enseignement supérieur, collectivités territoriales, services de l'État et autres partenaires publics à l'image des chambres consulaires).

Le Conseil recommande de renforcer les actions des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale via des programmes de bourses internationales, des programmes sélectifs de bourses d'excellence à l'attention des étudiants étrangers, des programmes de bourses de logement en complément au financement des programmes de mobilité et des dispositifs de gestion des programmes qui renforcent la dynamique de coordination avec les établissements et le CROUS.

Enfin, sont ici réitérées les propositions déjà abordées précédemment visant à mettre en place, lorsqu'elles n'existent pas, des plates-formes d'accueil international pour faciliter l'accomplissement des démarches administratives des étudiants étrangers et organiser des actions d'accompagnement, notamment pour la recherche d'un logement ou encore la réalisation des sites Internet fonctionnant selon une logique de portail en mettant à disposition les informations concernant l'ensemble des aspects de la mobilité internationale et ouvrant, par des liens externes, sur les sites spécialisés pertinents.

³ Téléchargeable à l'adresse <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/044000042.shtml>

III - LES ÉLÉMENTS FAVORISANT LA MOBILITÉ

A - ARCHITECTURE ET ENJEUX DU LMD

Compte tenu de la complexité, de la disparité et de l'hétérogénéité de l'offre européenne d'enseignement supérieur, l'harmonisation des formations supérieures à l'échelon européen a été entérinée par la signature d'une déclaration commune des ministres en charge de l'enseignement supérieur à Bologne en 1999. Cette décision oblige les universités et établissements d'enseignement supérieur à organiser l'offre de formation autour des trois diplômes que sont la Licence, le Master et le Doctorat (LMD). Ces trois diplômes sont communs à tous les pays européens.

L'un des enjeux forts de la réforme LMD, sinon le principal, concerne la mobilité étudiante. Celle-ci est prise en compte et facilitée à travers le dispositif de validation des acquis académiques accompagnant chaque parcours de formation. L'instrument par excellence de cette mobilité est le système européen de crédits transférables (ECTS)⁴. Le principe est que, pour une fonction donnée, les crédits acquis dans tout établissement d'enseignement supérieur en France valent pour tout autre établissement en Europe et vice versa. Pour que cela soit possible, les compétences acquises se délivrent en crédits. Ainsi, la licence (6 semestres) correspond à 180 ECTS (soit 30 par semestre) obtenus et le Master (14 semestres) à 120 ECTS après la licence.

Les enjeux du système LMD sont capitaux du fait de :

- **la visibilité européenne** de l'offre de formations nationales : toutes les formations et spécialités sont validées par le Ministère de l'Éducation Nationale qui accorde un label national à chacune d'elles. Elles ont une valeur européenne.
- **la flexibilité** des cursus avec la possibilité de se réorienter en cours de cursus sans perdre ses acquis ; palette de choix plus large débouchant sur plusieurs Masters ; la construction d'un parcours de formation ouvert sur plusieurs disciplines intégrant diverses expériences professionnelles et personnelles ; une reprise ultérieure du cursus à partir du dernier niveau acquis même après plusieurs années, etc.
- **la mobilité étudiante** : le Système ECTS est un instrument essentiel de la mobilité étudiante. C'est un passeport européen qui permet de passer des examens dans plusieurs pays et de les faire valider dans son pays d'origine.

⁴ European Credit Transfer System, Système européen d'unités de valeur capitalisables et transférables.

B - L'APPORT DU PROGRAMME EUROPÉEN SOCRATES/ERASMUS

ERASMUS est l'action du programme SOCRATES II⁵ consacré à l'enseignement supérieur. ERASMUS vise à améliorer la qualité et à renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur en encourageant la coopération transnationale entre les universités, en stimulant la mobilité européenne et en améliorant la transparence et la reconnaissance académique des études et des qualifications dans l'ensemble de l'Union.

L'action d'ERASMUS s'adresse dorénavant aux établissements d'enseignement supérieur - et donc aux étudiants et enseignants - des 25 États membres de l'Union européenne, des trois pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et des trois pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie)⁶.

En 2004, près de 2 200 établissements d'enseignement supérieur de 31 pays participaient à ERASMUS. Depuis la création d'ERASMUS en 1987, 1,2 million d'étudiants ont accompli une période d'études à l'étranger grâce à cette action. Le budget d'ERASMUS pour 2004 s'élevait à plus de 187,5 millions d'euros.

Alors que la promotion de la "mobilité physique", concernant essentiellement les étudiants, constituait la principale orientation des phases I et II d'ERASMUS, le nouveau programme, tel que conçu dans le cadre de SOCRATES, s'efforce d'intégrer cette mobilité dans un cadre d'activités de coopération plus large, qui vise à développer une "dimension européenne" dans la gamme complète des programmes d'études de l'université. L'esprit ERASMUS peut se résumer comme suit : certains étudiants partent à la découverte de l'Europe, tandis que l'Europe vient à la rencontre de tous les étudiants. En effet, même si la mobilité des étudiants conserve une place essentielle au sein du programme, les universités seront davantage incitées à ajouter une perspective européenne aux cours suivis par les étudiants qui ne participent pas directement à la mobilité.

Par conséquent, l'accent est également mis sur les échanges de personnels enseignants, la mise au point de programmes d'études transnationaux et les réseaux thématiques paneuropéens.

ERASMUS encourage également les universités à faire intervenir d'autres organes publics et privés des régions avoisinantes dans certaines de leurs activités de coopération transnationale, ce qui améliore les possibilités de coopération entre les pays participants.

⁵ Le programme SOCRATES II soutient les projets de coopération européenne dans huit grands domaines de l'éducation scolaire à l'enseignement supérieur, en passant par les nouvelles technologies et la formation permanente. Le volet de SOCRATES II consacré à l'enseignement supérieur, baptisé "ERASMUS" lancé en 1987, poursuit et renforce le programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants universitaires.

⁶ Notons qu'au début des années 90, la Suisse avait conclu avec l'UE des accords bilatéraux pour la participation à des programmes d'éducation mais ces accords ont été dénoncés en 1995. La Suisse ne dispose plus depuis lors que d'une possibilité participation dite indirecte aux programmes alors que le nombre d'États admis à une participation à ces programmes a progressé continuellement

Le budget de l'Union Européenne consacré à SOCRATES/ERASMUS pour la période de 2000 à 2006 s'élève à quelque 950 millions d'euros (dont environ 750 millions d'euros pour les bourses accordées aux étudiants).

Dans chaque pays, les pouvoirs publics, les universités et d'autres organisations offrent des sources de financement complémentaires. Les bourses ERASMUS sont des bourses de mobilité destinées à couvrir les frais supplémentaires liés à une période d'études à l'étranger et non le coût entier du séjour.

On notera que des inquiétudes se font jour aujourd'hui concernant la pérennisation au niveau européen de ce dispositif ERASMUS avec, depuis ces dernières années, une diminution considérable des candidats britanniques à la mobilité car peu enclins à s'ouvrir à d'autres pays et cultures non anglophones.

IV - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS AU CŒUR DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE

A - LES ENJEUX AUTOUR DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS

Pendant plusieurs siècles au cours de l'Histoire, la puissance, le rayonnement international de la France dans les domaines culturel et artistique sans oublier les valeurs sociales et humanistes dont elle fut très tôt porteuse ont fait de notre pays une nation enviée et convoitée par les élites du monde entier.

Les exemples sont nombreux et on peut citer à cet égard Léonard de Vinci invité par François I^{er} à venir exercer ses talents en France ou encore la politique d'accueil des meilleurs scientifiques et artistes étrangers à la Cour de Louis XIV comme le musicien Giovanni Battista Lulli (alias Lully 1632-1687) ou encore l'astronome et géographe Giovanni Domenico Cassini (1625-1712).

À l'inverse, des intellectuels et artistes français ont de tout temps participé au rayonnement de la France en entrant au service des États ou gouvernants étrangers comme au XVIII^{ème} siècle lorsque Catherine II de Russie ou Frédéric de Prusse prenaient les conseils de d'Alembert.

Ces échanges sont en fait une constante du monde des sciences, des arts et des lettres du Moyen Âge⁷ à aujourd'hui.

Dans notre monde actuel, plus que jamais, la puissance et le rayonnement d'un pays se mesurent largement à sa capacité à attirer un nombre élevé d'étrangers désireux d'acquérir une formation de qualité et reconnue au niveau international ou souhaitant participer à l'effort de recherche de ce dit pays.

⁷ Les plus anciennes universités comme celle de Caen fondée au XV^{ème} siècle étaient justement au cœur des échanges.

La France possède en la matière de nombreux atouts et a su conserver une forte attractivité grâce notamment à la défense de la Francophonie, héritage de son passé colonial, de son rayonnement culturel et composante majeure de son influence dans le monde. La population résidant dans un pays partageant notre langue est estimée à plus de 181 millions de personnes sans compter les quelque 80 millions d'apprenants de français⁸.

Ajoutons à cela les grands secteurs d'activités où la France excelle (aéronautique et spatial, nucléaire, médecine, pharmacie...) et qui contribuent à attirer des compétences étrangères.

Si les enjeux traditionnels n'ont pas disparu ni même perdu de leur importance, de nouveaux défis sont apparus dans un espace de plus en plus mondialisé. Ils concernent notamment les exigences d'attractivité du territoire national, la compétitivité de l'économie et la performance des entreprises françaises nécessitant d'attirer des compétences reconnues (chercheurs et enseignants chercheurs étrangers).

Des études ont montré que la France qui a une longue tradition d'accueil de chercheurs étrangers restait un pays d'accueil fortement apprécié de la communauté des chercheurs étrangers du fait de sa renommée scientifique dans plusieurs disciplines. On estimait en 2003⁹ que 10 à 15 % des recrutements de chercheurs effectués par les organismes de recherche, sur emploi contractuel ou statutaire, concernent des chercheurs étrangers qui ont souhaité se joindre à des équipes de recherche françaises dans des secteurs disciplinaires où la France a acquis une renommée internationale.

Toutefois, elle est confrontée à la concurrence de pays offrant aux candidats de meilleures conditions d'exercice. On constate ainsi un véritable marché international de l'emploi scientifique dans lequel, depuis longtemps, les États-Unis consacrent beaucoup de moyens pour attirer les "cerveaux" du monde entier.

Un autre enjeu de taille est lié à l'évolution démographique des personnels scientifiques actuellement en fonction qui laisse entrevoir l'échéance prochaine d'un vaste renouvellement, sur une période relativement brève. À cela s'ajoute la désaffection observée ces dernières années pour les études scientifiques supérieures qui laissent présager un déficit à venir en emplois scientifiques.

Concernant l'enseignement supérieur, après une forte décennie de baisse du nombre des étudiants universitaires, aujourd'hui enrayée par une remontée des effectifs, on constate la volonté d'attirer les meilleurs étudiants étrangers. À ce sujet, la compétition entre pays et, au sein d'un même pays, entre territoires, entre universités et entre grandes écoles, risque de se révéler importante dans les années qui viennent.

L'accueil de compétences étrangères va indiscutablement se révéler comme l'une des solutions pour enrayer ces nouvelles évolutions structurelles.

⁸ Source : Ministère des Affaires Étrangères.

⁹ Source : Dossier de presse du Séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France du 11 décembre 2003.

Comme l'indique le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants (cf. supra) dans son rapport pour l'année universitaire 2003-2004, l'ouverture internationale s'effectuait, jusqu'à une période encore récente, essentiellement de façon contingente, principalement "au gré d'initiatives individuelles, de contacts personnels et d'occasions fortuites". Après le développement des programmes de coopérations et d'échanges sur le plan international et notamment européen, la prise de conscience de la nécessité d'une stratégie de développement de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs constitue ainsi un défi majeur pour les années à venir.

Depuis la fin des années 90, les gouvernements successifs en France ont pris des mesures dans le but de développer le rayonnement et l'attractivité de la France dans le monde et comme nous le verrons, parmi ces mesures, la question de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers apparaît majeure.

B - LE VOLET "ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS" DU PLAN GOUVERNEMENTAL EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Face à certaines tendances lourdes comme la diminution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur ou encore la fuite des cerveaux à l'étranger, les gouvernements qui se sont succédé ont souhaité engager une politique ambitieuse en faveur d'une plus grande attractivité de la France en termes économique, scientifique, culturel...

Dans la poursuite de la démarche entamée par le Gouvernement RAFFARIN à l'occasion de la tenue de la Conférence sur les Investissements Internationaux qui s'est tenue à La Baule en juin 2003, un séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France, le 11 décembre 2003, a fixé comme objectifs de conforter l'image de la France auprès des communautés culturelles et scientifiques des autres pays, de renforcer la francophilie des élites étrangères et de développer l'installation des entreprises à capitaux étrangers dans notre pays.

Dès ce premier séminaire qui a décidé de près de quarante premières mesures pour favoriser le renforcement de l'attractivité, les domaines de la recherche publique et de l'enseignement supérieur ont constitué les principaux objectifs du premier axe de développement intitulé "Attirer les compétences".

L'objectif 1 de cet axe: "Attirer en France les meilleurs chercheurs mondiaux dans les secteurs porteurs de croissance économique"

Cet objectif concernant la recherche affiche la volonté de développer la capacité de la France à accueillir dans les laboratoires d'excellence, des chercheurs et enseignants du plus haut niveau mondial et à favoriser le retour en France des post-doctorants en mission ou en poste à l'étranger.

Parmi les mesures les plus importantes ayant été prises alors, on peut relever :

- l'encouragement à la venue de chercheurs étrangers de haut niveau en France pour une période de trois ans minimum comprenant des moyens

- financiers à hauteur de 500 000 euros et l'attribution de postes de thésards et de post-doctorants pour constituer des équipes de très haut niveau scientifique,
- le lancement d'un appel d'offre spécifique à destination des jeunes chercheurs à haut potentiel venant de l'étranger destiné à sélectionner les meilleurs projets en leur proposant un financement de 250 000 euros sur 3 ans pour leur réalisation et la mise à disposition de postes de thésards et de post-doctorants,
 - la consolidation des équipes de recherche internationales de renommée mondiale par l'intégration de jeunes chercheurs étrangers grâce au développement du programme "Chateaubriand"¹⁰,
 - l'ouverture des Programmes d'Actions Intégrées (PAI) - qui, comme nous le verrons, permettent de favoriser la mise en contact des équipes de recherche étrangères avec leurs homologues françaises en générant des partenariats bilatéraux durables et en apportant un soutien à la mobilité des jeunes chercheurs - à de nombreux nouveaux pays,
 - l'aide au retour des post-doctorants français de haut niveau après un séjour à l'étranger en facilitant leurs démarches de recherche de poste (mise en œuvre d'un appel d'offre spécifique "aide au retour en France"). Loin de paraître hors sujet par rapport à notre présente réflexion, ces retours de chercheurs français de l'étranger, du fait de leurs expériences acquises, peuvent stimuler de nouvelles coopérations d'équipes avec des organismes de recherche étrangers ou des entreprises internationales.

On peut également noter d'autres mesures d'accompagnement en faveur de l'accueil des étudiants étrangers comme la volonté de renforcer la visibilité internationale des pôles de recherche d'excellence français comme le domaine des micro ou nanotechnologies, la généralisation du dispositif de la carte de chercheur invité mis en place par la Fondation Nationale Alfred Kastler (cf. infra) ou encore le soutien à la mobilité internationale des jeunes chercheurs par la mise en réseau des Programmes d'Actions Intégrées.

L'objectif 3 de l'axe n°1 précité entend faire de la France le premier pays d'accueil pour les étudiants étrangers et tout particulièrement en deuxième et troisième cycles.

Parmi les principales décisions exprimées à cette occasion, il convient de retenir :

- la création d'un fonds de soutien à des partenariats interuniversitaires avec les États-Unis en encourageant le développement, par les établissements d'enseignement supérieur français, de nouveaux cursus plus attractifs et en

¹⁰ Bourses du Ministère des Affaires Étrangères principalement destinées aux jeunes chercheurs ressortissants des trois pays cibles : Canada, USA et Israël, et titulaires d'un doctorat (Ph.D) obtenu au cours des trois dernières années. Le travail de recherche doit être effectué dans une université française, une école d'ingénieurs, et doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération entre laboratoires français et étrangers.

donnant une meilleure visibilité aux partenariats universitaires franco-américains,

- la consolidation du programme de bourse d'excellence Eiffel, dispositif lancé par le Ministère des Affaires Étrangères en 1999 visant en priorité à former en France les futurs décideurs du secteur privé et de l'administration des pays émergents,
- un assouplissement des exigences linguistiques pour favoriser l'accueil des meilleurs étudiants étrangers partiellement francophones ou non-francophones. Ainsi, par exemple, il a été décidé qu'à titre expérimental, les candidats étrangers au concours d'internat en médecine seraient exceptionnellement autorisés à passer les épreuves d'admissibilité organisées dans les postes diplomatiques en anglais et espagnol,
- le développement de la promotion de l'offre de formation supérieure et des pôles d'excellence français à l'étranger.

Le 7 février 2005, s'est tenu le second séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France. À cette occasion, 35 nouvelles initiatives concrètes ont été décidées. Parmi ces mesures, 19 concernent spécifiquement l'accueil des étudiants (objectif 1) et chercheurs étrangers (objectif 2).

Concernant l'accueil des étudiants étrangers, 12 mesures sont prévues. Elles concernent en particulier la mise en œuvre de solutions pratiques pour faciliter l'installation en France des étudiants en mobilité internationale et l'adaptation de l'offre française de formation aux exigences induites par la mobilité internationale. Il convient ici d'en détailler quelques-unes qui paraissent correspondre tout particulièrement aux attentes exprimées au niveau régional.

Partant du constat que certains sites universitaires ont déjà mis en œuvre des plates-formes au service des étudiants en mobilité entrante pour les accompagner dans leurs démarches et le traitement de certaines difficultés matérielles comme la recherche de logement, il a été décidé d'identifier et d'encourager l'extension des meilleures pratiques dans ce domaine.

Dans la perspective de mieux valoriser l'offre de formations supérieures dispensées en France, il a été décidé que le portail national dénommé Edufrance¹¹ puisse permettre le traitement en ligne des demandes d'inscription adressées aux établissements concernés.

Plusieurs dispositions entendent favoriser une meilleure adaptation de l'offre française de formation et il est prévu la création d'un label qualité qui serait attribué aux meilleurs programmes d'enseignement en France au sein des filières à forte composante internationale.

Une mesure prévoit par ailleurs le développement de programmes et cursus délivrés partiellement ou complètement en langues étrangères

La création de "Collèges doctoraux Internationaux" en France apparaît comme un point essentiel. Le concept de "Collège Doctoral Européen ou International" existe

¹¹ www.edufrance.fr

d'ores et déjà au sein de certaines universités¹². Ce dispositif est ouvert aux meilleurs étudiants français et étrangers préparant leur thèse sous une double direction, un directeur de recherche en France et un second dans une université étrangère. Dans le cadre d'un accord de co-tutelle de thèse, les doctorants partagent leur temps de recherche entre les deux sites. Aussi, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche habilités à délivrer le Doctorat sont invités à créer des Collèges Doctoraux Européens voire Internationaux.

Des dispositions entérinent le renforcement des bourses d'études pour les étudiants étrangers pour en faire un outil de sélection et d'orientation des meilleurs candidats vers les filières stratégiques. Ainsi, les moyens alloués aux programmes les plus incitatifs sont fortement accrus, notamment en faveur du programme de bourses d'excellence Eiffel qui passe de 350 à 400 bourses triennales (budget 2005 : 900 000 euros). Par ailleurs, 100 bourses nouvelles "Eiffel-Doctorat" destinées aux doctorants étrangers désireux d'effectuer un séjour de recherche en France dans des domaines prioritaires des sciences humaines sociales comme des sciences exactes sont créées (15 000 euros par bourse).

Relevons également la mise en place d'une Charte de qualité relative à l'accueil des étudiants étrangers bénéficiaires de bourses du gouvernement français. Plus précisément, la politique d'attribution des bourses est assortie d'engagements de qualité de la part des établissements sur leurs modalités de gestion de l'accueil des bénéficiaires.

Le deuxième objectif ambitionne d'attirer des chercheurs de renommée internationale, en amplifiant les mesures prises en 2003. Cet axe comporte quatre mesures, dont l'attribution de 15 nouvelles Chaires d'excellence à des chercheurs de renommée internationale. Sur ce point, relevons que l'appel à propositions lancé en 2004 visant à l'attribution de 15 Chaires d'excellence au sein d'établissements de recherche français a remporté un vif succès dans la communauté scientifique mondiale, démontrant ainsi l'attractivité de la recherche publique française.

Suite à un nouvel appel à projets, des Chaires d'excellence devaient être de nouveau attribuées en 2005. Cinq Chaires devaient être réservées à des chercheurs confirmés de notoriété internationale avérée et dix Chaires devaient être destinées à des chercheurs plus jeunes, à très fort potentiel, et déjà reconnus au plan international. Les lauréats bénéficieront, comme en 2004, d'une bourse d'installation de 500 000 euros ou 250 000 euros, selon leur catégorie, et des postes de collaborateurs leur seront affectés pour aider à la constitution de leur équipe de recherche (budget 2005 : 5 millions d'euros).

Notons également le lancement en 2005 d'un nouveau programme d'aide au retour de 100 post-doctorants français. Les candidats sélectionnés bénéficieront chacun d'une enveloppe financière de 3 000 à 5 000 euros destinée à couvrir leurs frais de déplacement et de recherche de poste en France, soit dans des laboratoires publics, soit dans des entreprises (budget 2005 : 500 000 euros).

¹² Le "Collège doctoral européen" a été mis en place depuis 1999 par les Universités de Strasbourg.

Telles sont les priorités gouvernementales affichées à l'occasion des deux premiers séminaires sur l'attractivité de la France et concernant l'accueil d'étudiants et chercheurs étrangers.

Parallèlement, des décisions de l'État ont apporté, ces dernières années, des améliorations substantielles en termes réglementaires et administratifs¹³.

Ainsi, il convient de relever la simplification des procédures administratives qui régissent l'entrée et le séjour des étudiants étrangers en France. Nous y reviendrons plus largement dans le cours du rapport mais elle a porté de façon très marquée sur les formalités de demande de visa, de demande de titres de séjour ou encore d'accès au marché du travail à temps partiel durant la période de formation.

Parmi les exemples de simplification, soulignons que, sur certains sites, le dépôt des demandes de titres de séjour font désormais l'objet de conventions conclues entre les autorités préfectorales d'une part et les autorités académiques d'autres part et permettent le dépôt groupé des demandes. Citons également l'installation de bureaux d'accueil ou de points de contact sur des sites aisément accessibles aux étudiants.

Dans le but d'améliorer les conditions de vie et de séjour des étudiants étrangers, des décisions au niveau de l'État ont élargi les modalités d'accès à un large ensemble d'œuvres et de prestations sociales dans des conditions identiques à celles offertes aux étudiants français.

Enfin, citons également l'application de droits d'inscription non différenciés entre les étudiants français et les étudiants étrangers. Sur ce point, il convient de noter que beaucoup de pays appliquent une différenciation tarifaire entre les étudiants originaires de l'État en question et les étudiants étrangers.

¹³ Source : Rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2005 concernant les relations culturelles extérieures.

DEUXIÈME PARTIE

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS ÉTRANGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BAS-NORMANDS

I - UNE DIFFICILE APPROCHE STATISTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Avant d'entrer dans l'analyse des statistiques de l'Université de Caen Basse-Normandie, il convient d'alerter au préalable le lecteur sur les nombreuses imperfections voire imprécisions de l'approche statistique actuelle concernant le nombre d'étudiants étrangers présents dans les établissements d'enseignement supérieur.

C'est d'ailleurs l'un des points mis en exergue par le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants dans son rapport pour l'année 2003-2004 qui insiste sur les faiblesses du système actuel d'information et de l'appareil statistique relatifs aux étudiants en mobilité notamment entrante.

Les statistiques relatives au nombre d'étudiants étrangers dont nous disposons ne font pas la distinction entre les étudiants en mobilité entrante et les personnes immigrées de nationalité étrangère, résidant en France depuis plusieurs années et qui poursuivent des études supérieures dans notre pays. Cette situation expliquerait en partie au niveau national les fortes proportions d'étudiants étrangers constatées dans l'Académie de Créteil.

Le dispositif statistique actuel ne permet en outre pas le suivi du parcours académique des étudiants étrangers et l'étude de l'évolution de leurs cursus.

C'est pourquoi le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants a notamment proposé l'élaboration d'un tableau de bord regroupant une série d'indicateurs pertinents en vue d'assurer le pilotage des dispositifs d'appui à la mobilité dans un sens qui renforce l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

On insistera sur le fait que cette recommandation a été suivie des faits puisque le Ministère de l'Éducation Nationale a souhaité la mise en place d'indicateurs, à court terme, notamment par composantes et filières, dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat.

Les responsables de l'Université de Caen Basse-Normandie sont, pour ce qui les concerne, conscients que la volonté de développer une politique d'ouverture à

l'international ambitieuse telle qu'elle est définie dans le dernier contrat d'établissement doit aller de pair avec une bonne connaissance des flux actuels. Pour cela, l'établissement s'est engagé dans une action organisée au niveau national par l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'Enseignement Supérieur (AMUE)¹⁴ dont l'un des objectifs est la mise en œuvre d'un système d'information retenant des outils d'aide à la décision et intégrant des indicateurs renseignés de manière systématique. Cette démarche doit aboutir à la réalisation d'un tableau de bord de suivi et de pilotage de la politique d'ouverture à l'international de l'Université de Caen Basse-Normandie

Le but de cette expérimentation est ainsi de disposer, au sein de l'Université, d'outils de gestion et d'évaluation partagés et automatisés dans le cadre de la politique définie par le Contrat Quadriennal en vigueur.

Cette démarche nécessite par conséquent la mise en œuvre d'indicateurs fiables concernant la pédagogie¹⁵ et la recherche actuellement en discussion. Elle devra notamment déboucher, d'ici quelques mois, sur une meilleure connaissance des effectifs étudiants et chercheurs étrangers accueillis à l'Université de Caen Basse-Normandie.

Parmi les autres "biais" statistiques constatés, signalons que des étudiants étrangers passant des diplômes de l'Université de Caen délocalisées dans leurs pays d'origine -et donc non physiquement présents en Basse-Normandie- sont comptabilisés comme présents en Basse-Normandie. Nous reviendrons sur ce point mais il en est ainsi des formations de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) diffusées par des centres partenaires en Afrique subsaharienne francophone ou développées en présentiel dans deux établissements partenaires au Maroc.

L'analyse des statistiques laisse en outre à penser que les personnes étrangères inscrites à des formations en ligne ou à distance proposées par l'Université de Caen figurent dans la base de données des flux entrants en Basse-Normandie.

II - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Les étudiants étrangers sont la plupart du temps répertoriés par les statistiques comme étant inscrits à l'Université de Caen, titulaires d'une carte d'étudiant, et donc présents plus de 6 mois à des fins pédagogiques.

¹⁴ L'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'Enseignement Supérieur a pour objet, dans le respect de l'autonomie des établissements qui la composent, d'organiser la coopération entre ses membres en vue d'améliorer la qualité de leur gestion et de faciliter la réalisation de leurs missions.

¹⁵ Parmi les nouveaux indicateurs, on peut, par exemple, extraire au niveau national ou régional, la part des étrangers qui ont un baccalauréat français.

On distingue ainsi deux catégories d'étudiants étrangers :

- d'une part les **étudiants étrangers d'échange** enregistrés dans la base de données Apogée du Ministère de l'Éducation Nationale sous la dénomination "licences d'échanges" et qui correspondent aux étudiants en mobilité entrante s'inscrivant dans une composante de l'Université pour une période d'étude habituellement de un à deux semestres dans le cadre du programme européen SOCRATES, actions ERASMUS ou LINGUA ou dans le cadre d'échanges bilatéraux avec le reste du monde.

- d'autre part, les **étudiants étrangers dits "individuels"** qui s'inscrivent de leur propre initiative dans une composante de l'Université pour y préparer un diplôme.

Deux possibilités se présentent alors pour eux. S'ils possèdent un diplôme reconnu pour s'inscrire de façon autonome, ils sont directement pris en charge par la Scolarité Générale au même titre que les étudiants français. Si leur diplôme est étranger et admis en équivalence, les modalités diffèrent sensiblement selon le cycle d'inscription.

Pour le premier cycle, il y a une obligation de certification du niveau de langue française (le dossier est soumis aux décisions de la commission d'équivalence de l'UFR concernée. Par ailleurs, il y a une vérification des formalités administratives (validité de la carte de séjour notamment).

Pour l'inscription au second cycle, le dossier est simplement soumis aux décisions de la commission d'équivalence de l'UFR concernée.

Pour le troisième cycle, il existe une procédure d'accès par une autorisation directe de l'école doctorale.

À ces effectifs étudiants inscrits, il convient d'ajouter les **étudiants étrangers temporaires** ou étudiants de groupe communément dénommés "**stagiaires**". Ce sont essentiellement des étrangers qui viennent dans le but d'apprendre le français à l'Université de Caen Basse-Normandie pour une période comprise entre une semaine à moins d'un semestre au sein du Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE) ou de l'Office Franco-Norvégien d'Échange et de Coopération (OFNEC). Ils ne sont pas titulaires d'une carte d'étudiant.

Ces personnes étrangères suivent soit des stages de perfectionnement, soit des stages préparatoires de français dans le but d'intégrer ensuite une formation à l'Université de Caen Basse-Normandie ou dans une autre université française.

Notons que ces stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les statistiques nationales en qualité d'étudiants étrangers. De plus, ceux qui séjournent moins de trois mois en France ne sont pas répertoriés en Préfecture.

Pourtant, comme nous le verrons, les stagiaires et notamment ceux du CEFE représentent une part importante des effectifs étrangers à l'Université de Caen.

À juin 2005, soit au terme des inscriptions de l'année universitaire 2004-2005, **2 916 étudiants étrangers** étaient recensés à l'Université de Caen Basse-Normandie, ce qui représentait près de 11,8 % des effectifs. Ce chiffre positionne l'établissement en deçà de la moyenne nationale qui était à la même période de 13,7 %. Toutefois, en retirant les universités de Créteil et de Paris, la proportion d'étudiants étrangers inscrits à l'Université de Caen se rapproche davantage de la moyenne nationale.

Au plan détaillé, en 2005, près de 90 % des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie sont des individuels, les autres 10 % -soit environ 300 personnes- sont des étudiants d'échanges. À cela, il convient d'ajouter, selon les années, entre 1 000 et 1 500 stagiaires accueillis au sein du CEFÉ et de l'OFNEC ce qui porte à **environ 4 500 le nombre d'étudiants étrangers à l'Université de Caen Basse-Normandie** pris ici dans une acception très large.

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	Var/5ans	%
Nombre d'étrangers	1 817	2 044	2 573	2 900	2 916	1 099	+ 60,48
Effectifs totaux	25 257	24 494	24 789	25 009	24 817	- 440	- 1,74
Part d'étudiants étrangers	7,19	8,34	10,38	11,60	11,75		

Tableau n°2 : Évolution du nombre d'étudiants étrangers à l'Université de Caen - Basse-Normandie entre 2001 et 2005 par rapport aux effectifs globaux

Source : Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

Toutefois, nous aurons l'occasion d'y revenir, le CEFÉ accueille également des étudiants étrangers pour une période de plus de six mois. Ils bénéficient alors d'une carte d'étudiant et sont donc intégrés dans les statistiques ci-dessus au même titre que les autres composantes de l'Université de Caen Basse-Normandie. Ils représentaient 445 étudiants en 2004-2005.

Notre analyse va porter sur les personnes ayant le statut d'"étudiant" et titulaires d'une carte et dont le séjour est supérieur ou égal à un semestre.

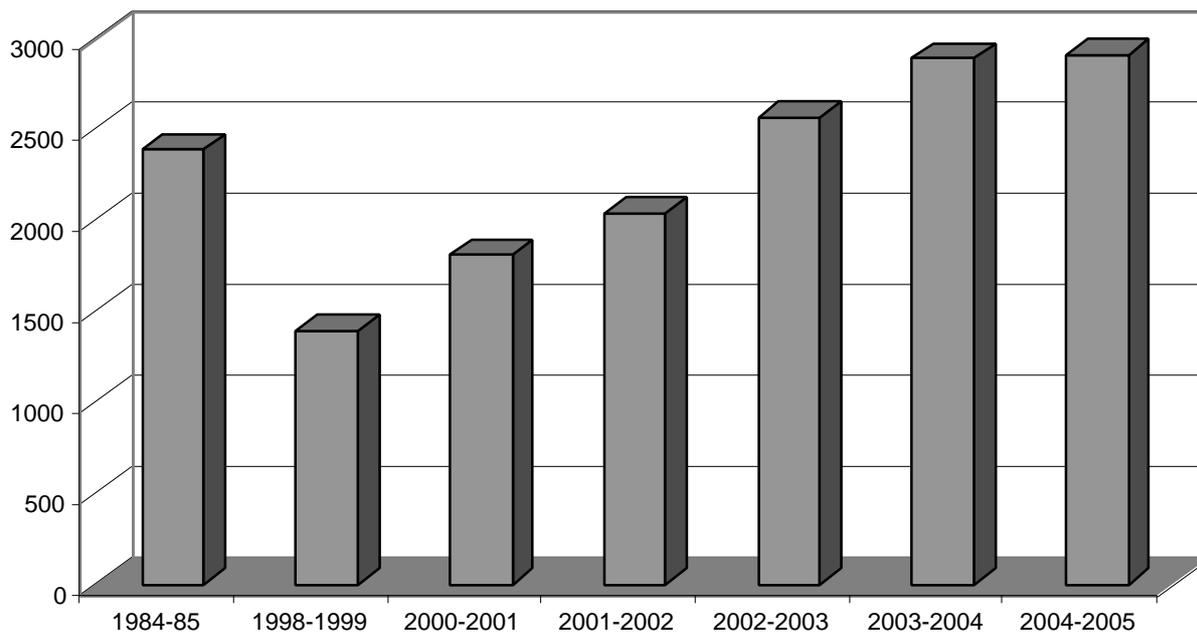
Au préalable, il faut revenir quelques décennies en arrière, au milieu des années 80. En 1984-85, sur un effectif total de 16 360 étudiants, l'Université de Caen accueillait 2 400 étudiants étrangers, ce qui représentait, à l'époque, un ratio de 14,7 %, proportion jamais atteinte depuis. 90 nations étaient alors représentées mais 20 d'entre elles fournissaient à l'université 80 % des effectifs. 25 % des étrangers étaient marocains et 8 % iraniens¹⁶.

Puis, le nombre d'étudiants et surtout la proportion des étudiants étrangers vont sensiblement chuter au cours des années 90 (moins de 1 400 étudiants en 1998-99) alors que dans le même temps, on constate une croissance considérable des étudiants français. Du fait des problèmes évidents de sous-capacités, l'accueil d'étudiants étrangers ne figurait pas à l'époque, on le comprend, dans les priorités des universités françaises en général et de l'Université de Caen en particulier. Il faut

¹⁶ La révolution islamique en Iran avait eu comme conséquence un afflux d'étudiants iraniens au début des années 80.

également ajouter à cela, le durcissement de la politique de l'immigration intervenu sur la même période.

Alors qu'après avoir culminé à plus de 28 000 étudiants en 1995-96, le nombre global d'étudiants inscrits à l'Université de Caen a régressé pour se stabiliser autour de 25 000 étudiants ces dernières années, le nombre d'étudiants étrangers a, quant à lui, crû de façon importante. Mais insistons sur le fait que l'on retrouvait, durant l'année 2002-2003, approximativement le nombre d'étudiants étrangers équivalent à celui atteint vingt ans plus tôt, au milieu des années 80 (sans retrouver toutefois le même pourcentage : 10,7 % d'étrangers contre 14,7 % en 1984-85).



Graphique n°1 : Évolution du nombre d'étudiants étrangers à l'Université de Caen - Basse-Normandie entre 1984-85 et 2004-05 par rapport aux effectifs globaux

Source : Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

Entre 2001 et 2005, le nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie a augmenté de plus de 60 % passant de 1 817 à 2 916 personnes.

La croissance des effectifs étrangers constatée dans l'enseignement supérieur en France est liée au marché mondial de la formation et à la mobilité internationale toujours plus forte. Il faut également compter avec la tendance constatée dans certains pays, et notamment les pays anglo-saxons, visant à la reprise des études supérieures après plusieurs années de vie professionnelle.

À l'Université de Caen, cette croissance des étudiants étrangers désirant venir étudier en Basse-Normandie est aussi liée à la tradition historique d'accueil international de l'établissement et aux retombées de sa politique en faveur de l'international. Par ailleurs, il n'est pas rare non plus qu'elle accueille des enfants d'anciens étudiants étrangers inscrits à Caen dans le passé comme le révéleront l'analyse des flux de certaines nationalités particulièrement bien représentées.

Pour l'anecdote, en se penchant sur l'histoire de l'Université de Caen, on ne manque pas d'être frappé par son grand rayonnement hors des frontières du pays et les échanges nombreux et constants avec divers pays étrangers. À partir du Moyen-Âge, la renommée des facultés attira à Caen des allemands, des anglais, des espagnols et surtout des hollandais en raison des relations commerciales qui existaient alors. On venait à Caen pour préparer baccalauréat, licence ou doctorat tandis que dès le XVI^{ème} siècle, des échanges de professeurs amenèrent certaines chaires à être occupées par des savants étrangers.

Sur un plan qualitatif, l'Université de Caen Basse-Normandie est de surcroît aujourd'hui réputée pour son enseignement du français pour étranger de niveau débutant tout au long de l'année. Cela constitue, selon certains, un atout indéniable par rapport à d'autres universités françaises.

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	Var/5ans	Moy/5 ans	Evol/5ans
1 ^{er} Cycle	375	425	515	589	653	+ 278	567	74,1%
2 ^{ème} Cycle	507	508	772	876	825	+ 318	761	62,7%
3 ^{ème} Cycle	421	456	555	659	702	+ 281	615	66,7%
DU	118	199	272	333	265	+ 147	267	124,6%
autres ¹⁷	396	456	459	443	471	+ 75	460	18,9%
Total	1817	2044	2573	2900	2916	+ 1099	2699	60,5%

Tableau n°3 : Évolution et répartition du nombre d'étudiants étrangers par cycle à l'Université de Caen Basse-Normandie entre 2001 et 2005

Source : Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

L'analyse de la répartition par cycle révèle que les inscriptions d'étudiants étrangers dans le second cycle prédominent sur la période considérée et les effectifs ont crû de près de 63 %. Après trois années de forte augmentation, on constate toutefois une baisse du nombre d'étudiants étrangers dans ce second cycle (- 51 exactement) entre 2003-2004 et 2004-2005. Les effectifs augmentent sur la période considérée de + 67 % pour le 3^{ème} cycle.

Mais c'est le premier cycle qui a connu la croissance la plus forte sur les cinq exercices (+ 74 %). En 2004-2005, on dénombre une augmentation de 64 étudiants étrangers supplémentaires par rapport à 2003-2004.

On rappellera que les priorités fixées au niveau national incitent à une augmentation conséquente des effectifs en 3^{ème} cycle, tendance qui irait également dans le sens du souhait de l'Université d'accueillir davantage de compétences étrangères de haut niveau.

Les diplômes universitaires ont quant à eux connu une forte augmentation au cours des cinq dernières années.

¹⁷ Il s'agit très majoritairement de formations pré-universitaires dont l'essentiel concerne les effectifs d'étudiants inscrits pour plus de 6 mois au Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (soit 445 personnes en 2004-2005).

Les effectifs des autres préparations universitaires et notamment les étudiants inscrits au CEFE sont quant à eux relativement stables.

A - LA RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES COMPOSANTES D'ACCUEIL EN 2004-2005

L'analyse de la répartition du nombre d'étudiants étrangers par composantes lors de l'année universitaire 2004-2005 s'avère difficile à interpréter en raison des biais statistiques précédemment évoqués. Ainsi, le tableau n°4 montre que l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) est la composante de l'Université qui accueille, en valeur absolue, le plus d'étrangers à l'Université de Caen. Mais c'est sans compter sur le fait que des enseignements délocalisés dans des pays africains sont comptabilisés dans ce résultat. Nous y reviendrons plus en détail ci-après.

En vérité, c'est le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE) qui accueille tout logiquement le plus de populations étudiantes étrangères à l'Université de Caen. Celles-ci représentent 15 % de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie.

En dehors des campus situés dans l'agglomération caennaise, les sites universitaires distants avec 115 étudiants étrangers en 2004-2005 représentent à peine 4 % des effectifs étrangers inscrits à l'Université en Basse-Normandie soit en deçà de leur représentativité régionale puisque les sites universitaires, en dehors de Caen, totalisent près de 8 % de l'ensemble des effectifs universitaires au plan régional.

Le ratio du nombre d'étudiants étrangers au sein de chaque composante est un critère important à prendre en considération. Mis à part le CEFE et l'OFNEC qui ne comprennent que des effectifs étrangers ainsi que l'IAE pour les biais statistiques précédemment décrits, l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion est la composante qui accueille proportionnellement le plus d'étudiants étrangers avec un taux de 29,2 % (contre, rappelons-le, près de 11,8 % pour l'ensemble de l'Université de Caen Basse-Normandie).

À l'instar de la situation nationale, les filières Économie - Administration Économique et Sociale (AES) sont très recherchées par les étudiants étrangers. Nous reviendrons également dans la suite du présent rapport sur les dispositifs et les formations proposés par l'IAE qui créent un terrain très favorable à l'attractivité internationale.

Avec un taux de 18,7 % d'étudiants étrangers, l'UFR Sciences de Caen (hors sites délocalisés) se positionne au troisième rang des composantes les plus plébiscitées par les étudiants étrangers. Il apparaîtrait même que cette proportion est supérieure aux résultats nationaux d'autant que le Ministère compétent globalise dans ses statistiques nationales les disciplines Sciences et STAPS qui à elles deux accueillaient 13,2 % des étudiants étrangers tous cycles confondus en 2003-2004.

Dans les sites distants qui n'accueillent que 5,9 % de population étudiante étrangère, se distingue l'antenne lexovienne de l'IUT de Caen qui dépasse 14 % d'étudiants étrangers, suivie par l'école d'ingénieurs de Cherbourg avec 12,6 %.

En valeur absolue, le site caennais de l'UFR de Langues Vivantes Étrangères (LVE) se positionne au quatrième rang avec plus de 250 étudiants étrangers (12,1 % des effectifs étrangers de l'Université).

Vient ensuite le Droit avec plus de 150 étudiants étrangers (part de 7,1 %). Sur ce point, on relèvera que près de la moitié des effectifs provient de pays de l'Afrique subsaharienne francophone qui ont un réel besoin de connaître nos sources en droit privé notamment.

La médecine se positionne en 2004-2005 en huitième position en valeur absolue avec près de 150 étudiants étrangers soit plus de 7 % des étudiants étrangers accueillis à l'Université de Caen Basse-Normandie. Ils étaient 114 en 2000-2001. Notons qu'avec 32 ressortissants, la Roumanie est en 2004-2005 le pays le plus représenté au sein de cette spécialité.

Cette question de la répartition des étudiants étrangers au sein des composantes et des cycles n'est pas neutre car il convient pour certains de veiller à ne pas dépasser un certain pourcentage au-delà duquel l'équilibre au sein d'une filière ou d'un groupe pourrait se trouver perturbé. Autrement dit, l'expérience montre qu'au-delà d'un certain pourcentage étranger dans une composante (pourcentage non chiffrable au demeurant) l'intégration ne se fait pas ou mal.

L'harmonie repose sur un équilibre entre la réceptivité collective, l'ouverture d'esprit des enseignants et des étudiants français, et la faculté d'intégration des étudiants étrangers. Cette harmonie se joue au cas par cas, car le degré d'intégration diffère selon les nationalités, le niveau de compréhension et d'expression en langue française d'un individu étranger à l'autre, etc. Du succès de cette intégration dépendra le développement des stratégies et de la dimension internationale des UFR.

Composantes	Pré-universitaire	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Inter-cycle 2-3	DU hors cycle	DU 1er cycle	DU 2ème cycle	DU 3ème cycle	Total	% d'étrangers
Institut Administration des Entreprises		14	157	166		156		65		558	29,1 ¹⁸
Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers	445									445	100
Sciences Caen	1	87	122	139						349	18,7
Langues Vivantes Étrangères Caen		130	76	48			1			255	12,1
Sciences de l'Homme	5	39	132	77			1			254	8,8
Sciences Economiques et de Gestion		81	92	62						235	29,2

¹⁸ Résultat ne reflétant pas la réalité puisque sont ici comptabilisés ici des enseignements de l'Université délocalisés dans des pays étrangers.

(suite tableau)	Pré-universitaire	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Inter-cycle 2-3	DU hors cycle	DU 1er cycle	DU 2ème cycle	DU 3ème cycle	Total	% d'étrangers
Droit et Sciences Politiques Caen	5	57	57	24					9	152	7,1
Médecine		21	19	81					27	148	6,9
Sc et Tech. des Activités Physiques et Sportives		10	44	9						63	6
Psychologie		24	22	15						61	3,9
Institut de Biologie Fondam. et Appliquée		11	33	17						61	5,9
IUT de Caen		32	4	5						41	3,2
Sciences Pharmaceutiques		16	3	11					6	36	4,1
IUP Banque-Assurance			8	20						28	13,3
Histoire		12	9	7						28	2,7
Géographie		1	8	19						28	5,2
IUP Management du Social et de la Santé		5	9	1						15	8,8
Scolarité Générale	13									13	7,8
IUT de Caen - Antenne d'Ifs		11								11	3,2
Office Franco-Norvégien Échange et Coopération		11								11	100
IUP Agro-Alimentaire		3	4							7	5,3
Institut Préparation Administrat°. Générale			2							2	2,7
Sous-Total Campus Caen	469	576	801	701	0	156	2	65	42	2812	12,3
IUT Cherbourg Manche		24	4		2					30	5,2
IUT d'Alençon		27	1							28	6
IUT de Caen - Antenne de Lisieux		24								24	14,1
École d'Ingénieurs de Cherbourg			19	1						20	12,6
IUT Cherbourg Manche - Antenne de St Lô		6								6	3,7
Droit et Sc Politiques - Antenne d'Alençon		3								3	2,1
Langues Vivantes Étrangères - Cherbourg		2								2	2,6
Sciences - Antenne de Cherbourg		1								1	1
IUT de Caen - Antenne de Vire		1								1	1
Sous-Total Sites distants		88	24	1	2					115	5,9
TOTAL GÉNÉRAL	469	653	825	702	2	156	2	65	42	2916	11,8

Tableau n°4 : Évolution et répartition du nombre d'étudiants étrangers par composantes et par cycles à l'Université de Caen Basse-Normandie en 2004-2005

Source : Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

Force est de constater que certaines filières sont d'ores et déjà plus internationalisées que d'autres comme l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion, l'IAE ou l'UFR de Sciences au sein desquelles, un fort pourcentage d'étudiants étrangers n'est pas considéré, bien au contraire, comme un handicap.

Rappelons que ne figurent pas dans le tableau de la répartition des effectifs par composante les stagiaires et les groupes d'été du CEFE (de l'ordre de 1 500 personnes) ou encore les stagiaires de l'OFNEC dont le séjour est inférieur à 1 semestre, non comptabilisés par la Scolarité Générale.

B - LA RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

En 2004-2005, l'Université de Caen Basse-Normandie a accueilli 107 nationalités différentes contre 95 en 2000-2001.

Avec 599 ressortissants en 2004-2005, le Maroc fournit plus de 20,5 % des effectifs étrangers à l'Université. C'était déjà 25 % vingt ans plus tôt. Au cours des cinq derniers exercices, les étudiants marocains sont en progression constante, entre 2000-2001 et 2004-2005, leur nombre a augmenté de près de 118 %. À l'échelon des composantes, hormis l'IAE qui cumule dans les statistiques à la fois les effectifs marocains présents sur Caen et ceux inscrits sur des sites délocalisés à l'étranger, c'est l'UFR Sciences qui totalise le plus fort contingent marocain (108 étudiants soit 18 % des étudiants étrangers au sein de cette discipline).

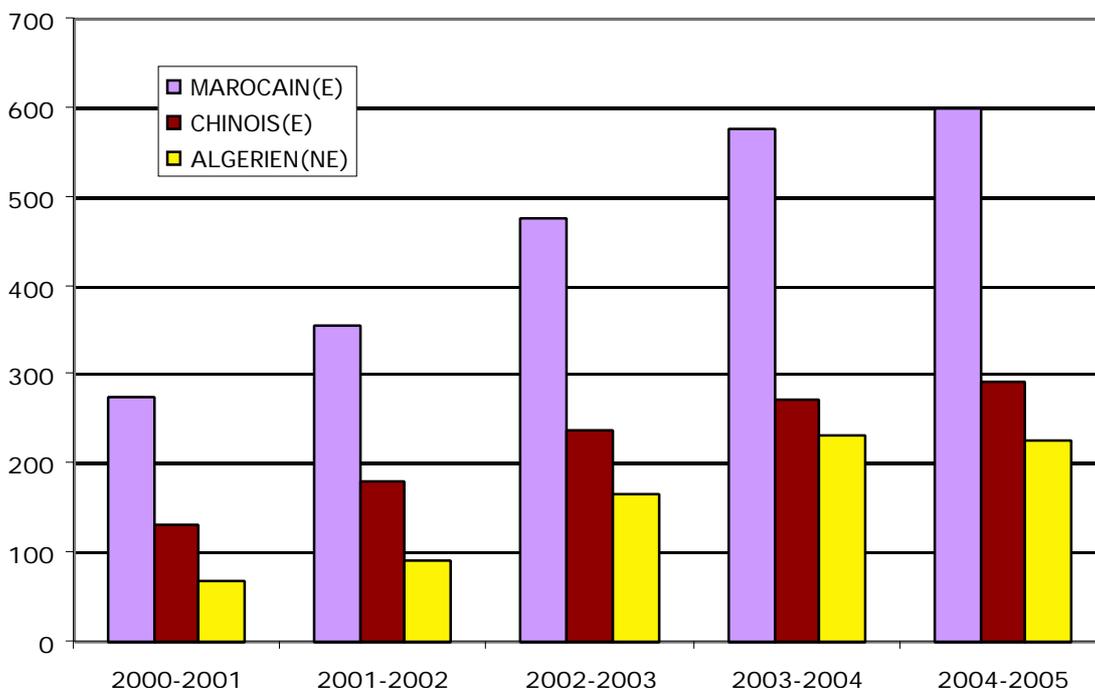
Avec 294 ressortissants et plus de 10 % des effectifs, les étudiants chinois se positionnent depuis plusieurs années déjà à l'Université de Caen Basse-Normandie en seconde position des nationalités étrangères et sont en augmentation croissante sur notre période d'étude. Ce résultat en valeur relative est supérieur à la moyenne de tous les établissements universitaires français puisque la communauté chinoise pèse moins de 6 % de l'ensemble des effectifs étrangers (troisième rang au plan national).

Depuis l'année universitaire 2000-2001, le nombre d'étudiants chinois a crû de près de 125 %. L'essor économique très rapide que connaît la Chine et son ouverture internationale expliquent cette tendance qui, selon certains experts, ne pourra que s'amplifier.

Plus d'un tiers des étudiants chinois sont inscrits au Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers, les autres composantes qui attirent le plus sont ensuite l'UFR de Sciences Economiques (16,7 %), l'UFR de Sciences (13,3 %) et l'IAE (12,2 %).

Troisième nationalité la plus représentée, l'Algérie compte en 2004-2005 226 ressortissants soit près de 9 % des effectifs étrangers à l'Université de Caen-Basse-Normandie, ce qui est 1,5 point inférieur au résultat national. Depuis 2000-2001, c'est en valeur relative la nationalité qui a le plus augmenté (+ 227 %). C'est l'UFR Sciences qui accueille le contingent le plus important (20,8 %) suivi de peu par l'UFR STAPS qui accueille près de 19 % des étudiants algériens.

En résumé, ces trois nationalités (marocaines, chinoises et algériennes) contribuent à hauteur de 38,4 % des effectifs d'étudiants étrangers à l'Université de Caen Basse-Normandie en 2003-2004 contre 26,1 % en 2000-2001. Le graphique met en évidence la croissance importante de ces effectifs sur notre période d'étude.



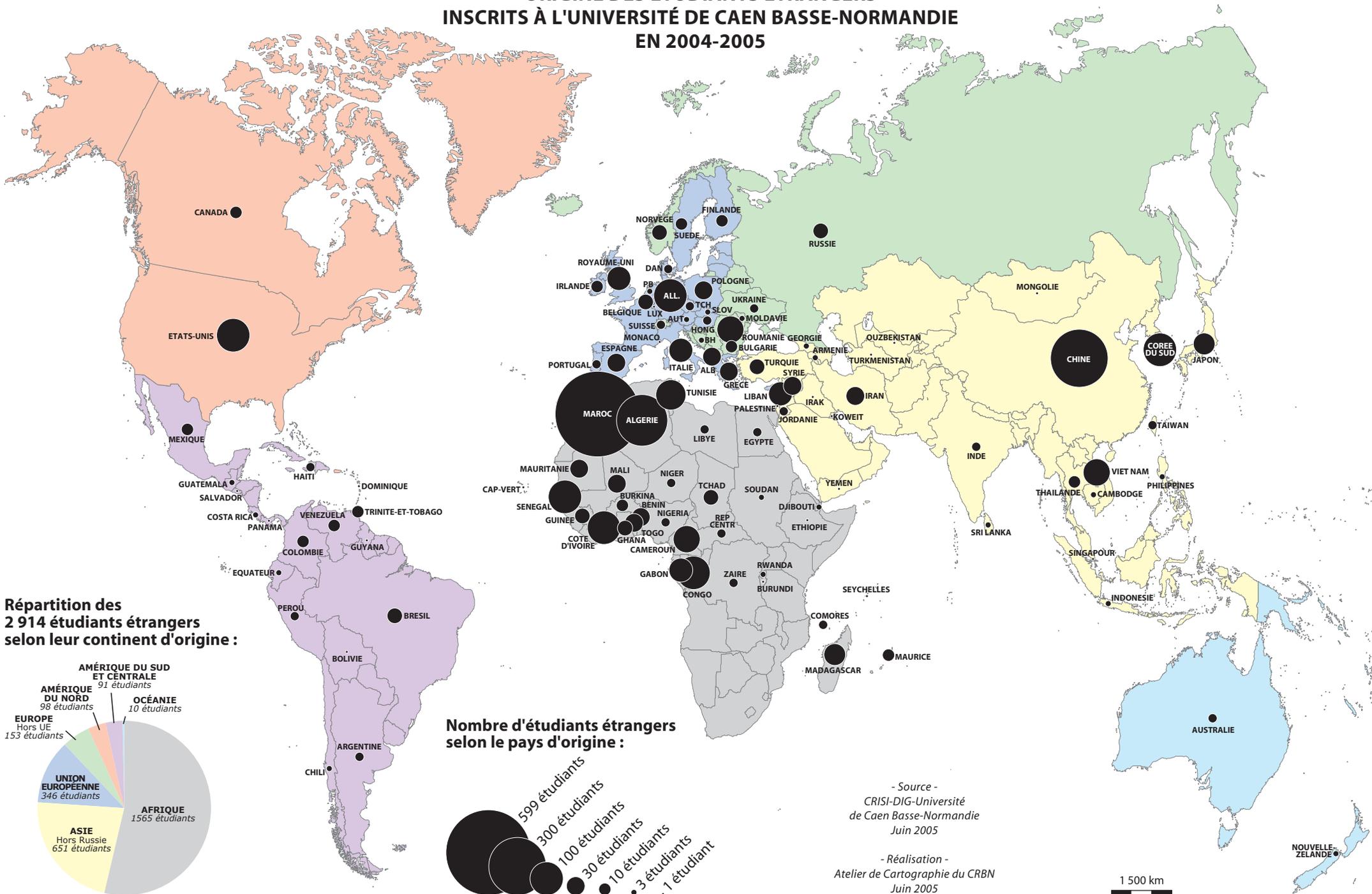
Graphique n°2 : Évolution des effectifs étudiants marocain, chinois d'étudiant et algérien à l'Université de Caen Basse-Normandie entre 2000-2001 et 2004-2005

Source : d'après statistiques Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

Les autres nationalités les plus représentées sont par ordre décroissant les congolais (97 étudiants en 2004-2005 et 3,3 % des effectifs étrangers en augmentation de 194 % depuis 2000-2001), les allemands (91 étudiants avec une augmentation depuis 2000-2001 beaucoup plus faible : 13,7 %) et les sénégalais (91 étudiants et en augmentation de 57 % depuis 2000-2001).

On relèvera que malgré notre proximité géographique et les liens transmanche existants, les étudiants britanniques n'arrivent qu'au 17^{ème} rang avec 42 étudiants étrangers et 1,4 % seulement des effectifs étrangers inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie en 2004-2005. Ces effectifs accusent même une baisse continue depuis l'année 2002-2003 qui comptait 59 étudiants.

ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE EN 2004-2005



- Source -
CRISI-DIG-Université
de Caen Basse-Normandie
Juin 2005

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Juin 2005

1 500 km

	nombre	%
Afrique	1 565	53,7
Asie-Moyen Orient-Péninsule Arabique	651	22,3
Union Européenne	346	11,8
Europe hors UE et Russie	153	5,3
Amérique du Nord	98	3,4
Amérique du Sud et Centrale	91	3,1
Océanie	10	0,3

**Tableau n°5 : Répartition des effectifs étudiants étrangers
à l'Université de Caen Basse-Normandie par grands blocs géographiques en 2004-2005**
Source : d'après statistiques Université de Caen Basse-Normandie/CRISI-DIG

La répartition par grands blocs géographiques révèle qu'en 2004-2005, plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie provient du continent africain. Parmi eux, le Maghreb représente 31 % des effectifs de l'établissement. On notera également la forte représentativité des ressortissants de l'Afrique subsaharienne depuis plusieurs décennies à l'Université de Caen. Cette analyse montre que l'Université de Caen Basse-Normandie apparaît traditionnellement comme un espace privilégié de formation de l'Afrique francophone.

Le bloc Asie-Moyen Orient-Péninsule Arabique arrive en seconde position avec plus de 22 % des effectifs étrangers.

Avec 346 ressortissants, les Pays de l'Union Européenne pèsent en valeur relative 11,8 % des effectifs étrangers à l'Université de Caen Basse-Normandie en 2004-2005, ce qui est inférieur de 4 points par rapport à la référence 2003-2004 au niveau national¹⁹.

Il en est de même pour les ressortissants des pays de l'Europe hors Union Européenne et Russie pour lesquels le déficit à l'Université de Caen par rapport au niveau national est de plus de 4 points.

En revanche, avec 3,4 % des effectifs en 2004-2005, les ressortissants de l'Amérique du Nord (USA et Canada) apparaissent proportionnellement mieux représentés qu'au niveau national (2 % des effectifs en 2003-2004). En 2004-2005, l'Université de Caen Basse-Normandie accueillait près de 90 étudiants originaires des États-Unis (contingent équivalant par exemple aux étudiants allemands ou sud-coréens). L'accueil des étudiants nord-américains est significativement important en Basse-Normandie dans le cadre notamment de la Maison des États-Unis (cf.infra).

Viennent ensuite l'Amérique du Sud et Centrale (3,1 %) et Océanie (0,3 % des effectifs).

¹⁹ Les résultats nationaux pour 2003-2004 n'étant pas encore publiés à l'heure où nous rédigeons ces lignes.

C - LE CAS PARTICULIER DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES : UNE DIMENSION INTERNATIONALE AFFIRMÉE

L'IAE de Caen bénéficie d'un positionnement original. Ses formations sont accréditées par l'État et se suivent en formation initiale, formation continue et apprentissage. L'Institut dispose de 6 sites de formation en France et de 5 sites à l'étranger. Il noue des partenariats avec des écoles et des universités dans plus de 12 pays et bénéficie des accords ERASMUS.

L'analyse brute des statistiques de la scolarité de l'Université de Caen laisserait à penser que l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) accueille près de 560 étudiants étrangers sur un effectif total de plus de 1 900 inscrits, soit un taux de 29,1 %. En vérité, ce résultat traduit de nombreux biais statistiques dans la mesure où l'IAE présente l'originalité de dispenser un certain nombre d'enseignements à l'étranger en e-learning ou en présentiel. Depuis environ 10 ans, l'e-learning est en plein développement et au Diplôme d'Université (DU) en "Gestion des Entreprises" se sont ajoutés plus récemment le DU "Adjoint de Direction de la PME" et le Master d'Administration des Entreprises. Ces diplômes sont diffusés par les centres partenaires situés principalement dans des pays de l'Afrique francophone (Togo, Congo, Côte d'Ivoire, Mali) et en Albanie. Se sont rajoutés récemment le Gabon et le Burkina Faso. Les effectifs en e-learning représenteraient ainsi plusieurs centaines d'étudiants étrangers.

À cela s'ajoutent les formations développées en présentiel au Maroc sur deux établissements partenaires : l'École Supérieure de Management Appliqué (ESMA) à Marrakech et l'École Supérieure de Gestion (ESG) à Casablanca. Y sont dispensées des Masters en formation initiale. Est alors prévu un quota d'enseignants de l'IAE qui vont enseigner sur place. Les effectifs concernent environ 200 étudiants.

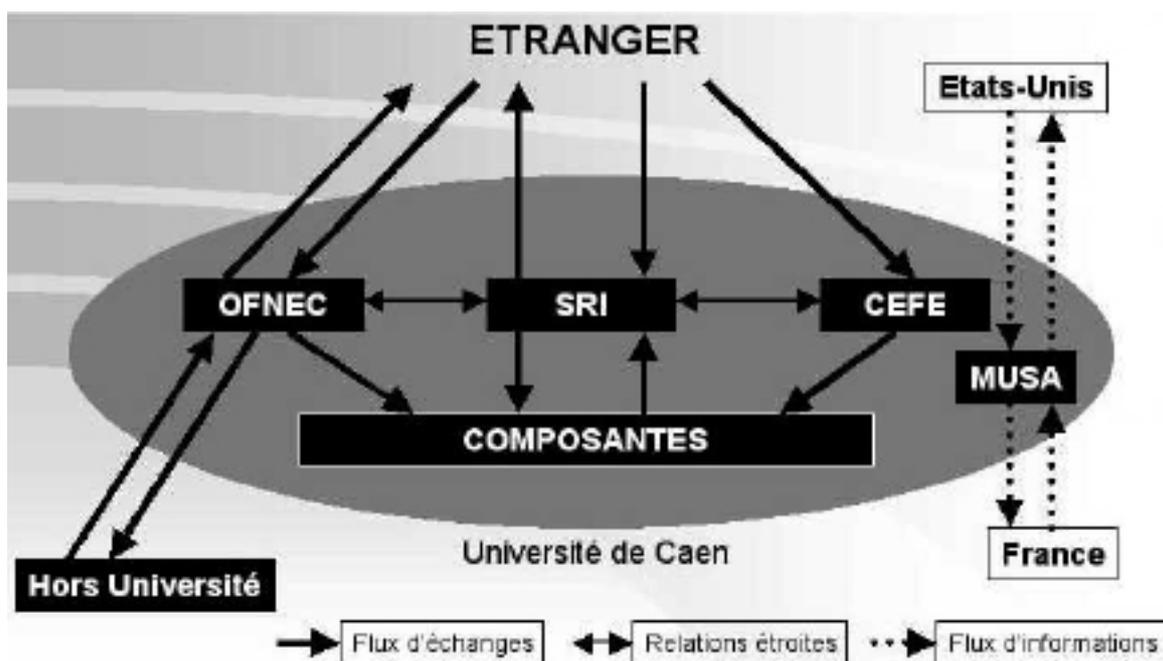
À notre demande, l'IAE de Caen a réalisé une extraction statistique à partir des seuls étudiants inscrits en Master 1 et 2 présents sur les différents sites d'enseignement bas-normands hors apprentissage et formations aux Diplômes Universitaires (cf. tableau en annexe n°1). Sur un total de 598 étudiants, les étrangers présents en Basse-Normandie sont au nombre de 77 (12,8 % des effectifs). Les ressortissants du continent africain représentent 68 % des effectifs. Sur un plan détaillé, le Maghreb concerne près de 52 % des effectifs étrangers (39 % pour les seuls marocains). L'Afrique subsaharienne représente quant à elle 15,6 % des effectifs. La Chine présente un fort contingent à l'IAE : 15 % des effectifs.

Signalons également l'existence au sein de l'IAE d'un Centre Franco-Américain, structure unique en France. Créé en 1992, il a pour mission principale l'organisation et le suivi du DU de Management International et du DESS Franco - Américain d'Affaires Internationales. L'obtention de ce dernier diplôme permet de poursuivre une année complémentaire aux États-Unis au cours de laquelle les étudiants peuvent choisir de préparer un MBA américain. Le Centre accueille chaque année des professeurs américains pour une période d'un mois pour assurer des cours en anglais dans le cadre du DESS Franco-Américain d'Affaires Internationales, ainsi que des étudiants américains accompagnés de leur professeur durant une quinzaine de jours (lors de ce séjour sont notamment prévues des visites d'entreprises bas-normandes).

Au travers du Centre Franco-Américain transite une forte coopération franco-américaine non seulement avec ses 7 universités américaines partenaires mais localement avec la Maison des États-Unis. Une forte collaboration existe aussi avec les associations locales "France - États-Unis", "Caen - Alexandria" et "Caen - Nashville" avec lesquelles le Centre Franco-Américain organise des événements communs durant l'année universitaire. Le Centre conduit aussi des recherches, conférences, invitations de personnalités américaines, etc. en partenariat notamment avec le Mémorial de Caen.

D - LES SERVICES DE L'INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE AU PLAN PÉDAGOGIQUE

Conformément au Contrat Quadriennal de Développement pour la période 2004-2007, l'Université de Caen Basse-Normandie a placé les relations internationales au cœur de ses missions. L'ouverture à l'Europe et au monde est au cœur de ses priorités avec l'ambition de développer "une véritable culture de l'international"²⁰.



Graphique n°3 : La Structuration des Services de l'International à l'Université de Caen telle qu'elle apparaissait en 2003

Source : SRI - Université de Caen Basse-Normandie

Les relations internationales s'adressent à la fois aux étudiants de l'Université de Caen Basse-Normandie qui, dans l'élaboration de leur projet d'études, ont opté

²⁰ Contrat Quadriennal de Développement 2004-2007 de l'Université de Caen-Basse-Normandie ; Chapitre 2.3

pour une période d'études dans une université étrangère, partenaire de l'Université et aux étudiants étrangers venant, dans le cadre des programmes d'échanges des universités partenaires de l'Université de Caen Basse-Normandie ou ayant choisi cette université pour poursuivre leurs études.

Mais au niveau pédagogique, la mobilité internationale ne concerne pas que les étudiants et touche également des enseignants et les Ingénieurs, Administratifs, Techniciens et Ouvriers de Service et de Santé (IATOSS).

C'est à une Commission des Relations de l'International, émanation de l'Université de Caen Basse-Normandie que revient la tâche de définir et de coordonner, au niveau de la pédagogie, cette mission.

Le graphique n°3 montre la structuration du Service de l'International de l'Université de Caen telle qu'elle apparaissait en 2003. Depuis notamment le Contrat Quadriennal de Développement 2004-2007 et dans la perspective du projet de CARRÉ International, il apparaît nécessaire que la vision globale de ce service associe plus étroitement la Direction de la Recherche pour les chercheurs étrangers et la Scolarité Générale pour ce qui concerne les étudiants étrangers individuels.

1°/ LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Service des Relations Internationales est un service de l'Université de Caen-Basse-Normandie qui a pour mission de gérer l'ensemble des accords de coopération et partenariats d'échange avec les universités étrangères. En collaboration avec les UFR, il administre la mobilité sortante et entrante étudiante, enseignante et IATOSS relevant des partenariats avec des établissements étrangers. Les flux d'étudiants dits "individuels" relevant d'initiatives isolées et personnelles ne sont en revanche pas pris en charge par le SRI.

De manière plus détaillée, le SRI impulse, formalise et contribue à la mise en place de la politique de l'établissement en collaboration avec les composantes de l'Université de Caen en charge de l'international que ce soit pour des actions communautaires, multilatérales ou bilatérales. Il a également pour mission de sensibiliser la communauté universitaire (enseignants, étudiants, administratifs...) à la réalité internationale et aux enjeux qu'elle comporte.

Ses principaux partenaires sont le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE), l'Office Franco Norvégien d'Échange et de Coopération (OFNEC), la Maison des États-Unis (MUSA), les UFR d'accueil et le Centre de Télé Enseignement Universitaire (CTEU). Ses partenaires sont aussi des structures ou des institutions externes à l'Université : le CROUS de Caen, les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Généraux, les Communes...), les associations locales et tout naturellement, les institutions nationales, européennes ou internationales comme EduFrance, ISEP, CREPUQ, etc.

Par rapport à notre présent sujet d'étude, on constate que le SRI gère, dans le cadre des accords de coopération, surtout la mobilité sortante étudiante, enseignante et administrative, la mobilité entrante étant plus particulièrement prise en charge par les établissements universitaires d'origine.

Parmi les objectifs poursuivis, le SRI entend renforcer ses accords de coopérations et rechercher de nouveaux partenaires universitaires concernant toutes les disciplines en direction notamment des États-Unis et de l'Asie (pour les accords essentiellement tournés vers les filières économiques) et de l'Afrique (pour les accords plus particulièrement axés vers la géographie, la sociologie...).

Par ailleurs, parmi les actions à développer en lien avec les autres partenaires du SRI, on peut relever la concrétisation de nouveaux programmes de mise à niveau linguistique précédant les formations et la création d'un dispositif d'encadrement et d'accompagnement pédagogique (actions de parrainage entre étudiants, etc.).

1.1 - Les accords de partenariats sur le plan pédagogique entre l'Université de Caen Basse-Normandie et les universités étrangères

En 2005, l'Université de Caen Basse-Normandie comptait 214 partenariats actifs avec des universités étrangères réparties dans 42 pays concernant le seul aspect pédagogique (hors partenariats concernant la recherche), à savoir :

- 142 partenariats de coopération avec des universités situées au sein des 25 pays de l'Union Européenne (66,4 %),
- 31 partenariats avec des universités d'Amérique du Nord (15,5 %),
- 17 partenariats avec des universités de l'Europe hors Union Européenne et de la Russie (7,9 %),
- 7 partenariats en Afrique (3,3 %) dont 3 avec des pays du Maghreb,
- 9 partenariats en Asie (4,2 %),
- 4 partenariats en Amérique Centrale et Amérique du Sud (1,9 %),
- 2 partenariats en Océanie et plus précisément Australie (0,9 %),
- 1 partenariat avec le Proche-Orient.

Certes, il convient de dissocier les partenariats "actifs" qui donnent lieu à des échanges d'étudiants suivis, réguliers et annuels aux partenariats signés il y a un certain nombre d'années mais qui, aujourd'hui, ne sont plus suivis d'actions concrètes ou n'ont simplement pas abouti.

Notons que certains de ces partenariats sur le plan de la pédagogie ont été noués à partir de collaborations entre équipes de recherche. Beaucoup d'entre eux reposent en outre sur la motivation et l'engagement (parfois même bénévole) d'une seule personne ou sur d'excellentes relations personnelles entre des enseignants ou administratifs (français et étrangers) ; de là une relative fragilité des partenariats si le lien personnel est amené à disparaître.

Par ailleurs, ces partenariats interuniversitaires prennent beaucoup de temps et les montages financiers sont quant à eux difficiles à obtenir. Dans les faits, la procédure suivie pour conclure un accord passe par une phase probatoire matérialisée par la signature d'un "Protocole d'Intention de Coopération" entre l'Université et le futur partenaire étranger. C'est au terme de plusieurs mois et à la

présentation d'un projet viable que l'accord de coopération internationale entre les partenaires est examiné par la Commission des Relations Internationales, puis soumis au Conseil d'Administration pour vote, envoyé au Ministère de l'Éducation Nationale et au Ministère des Affaires Étrangères.

1.2 - Analyse de la mobilité entrante au sein des accords de coopération entre 2002-2003 et 2004-2005

L'Université de Caen Basse-Normandie se positionnait en 2003/2004 à la 7^{ème} position sur 370 établissements d'enseignement supérieur en France pour les échanges dans le cadre de programmes de mobilité (notamment pour la mobilité sortante).

Pour le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen Basse-Normandie, la mobilité entrante ne peut être dissociée de la politique globale d'échanges des étudiants, que ce soit dans le cadre européen ou avec le reste du monde.

La venue d'étudiants étrangers s'établit donc, au niveau européen, dans le cadre des accords SOCRATES ainsi que d'autres accords européens hors SOCRATES.

En dehors de l'Europe, le SRI recense quatre types d'accords de coopération :

- les accords interuniversitaires de coopération,
- les accords bilatéraux,
- les programmes d'échanges proposés par la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) et organisés chaque année par le Centre de Coopération Interuniversitaire Franco-Québécoise,
- les programmes s'inscrivant dans le cadre de l'ISEP (International Student Exchange Program).

Les accords SOCRATES²¹ ont augmenté de près de 18 % sur la période considérée. En 2004-2005 ils représentaient plus de 93 % de l'accueil européen à l'Université de Caen (191 accords sur un total de 205 en Europe). Ces échanges ont même culminé en 2003-2004 avec 201 étudiants accueillis.

Ces accords qui organisent la mobilité étudiante, enseignante et des personnels IATOSS au sein de l'Europe et de l'AELE revêtent quatre types d'actions selon que sont signés les programmes ERASMUS ; LINGUA (pour les futurs enseignants de langues vivantes étrangères) ; TEMPUS (l'Université est partenaire d'un programme de coopération avec les ex Pays de l'Est), ou LEONARDO DA VINCI (l'Université participe à un programme de stages étudiants en entreprise).

²¹ Le programme d'action SOCRATES de l'Union européenne pour la coopération dans le domaine de l'éducation vise à :

- renforcer la dimension européenne de l'éducation
- encourager une meilleure connaissance des langues de l'Union
- promouvoir la coopération et la mobilité dans le domaine de l'éducation
- susciter les innovations dans l'élaboration de pratiques et de matériel pédagogique.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
EUROPE SOCRATES	162	201	191
EUROPE Hors SOCRATES	8	12	14
Total EUROPE	170	213	205
Hors EUROPE : - Inter - Universitaires - ISEP - CREPUQ - Bilatéraux	55	55	74

Tableau n°6 : Nombre d'étudiants accueillis au titre des accords de coopération

Source : SRI- UCBN - juin 2005

Concernant les échanges ERASMUS, même si ce dispositif concerne prioritairement les échanges sur le plan de la pédagogie (et donc cœur de compétence du SRI), il ne faut pas omettre le fait que des thésards peuvent également bénéficier de ce dispositif. De même, la frontière est tenue voire bien souvent inexistante entre la pédagogie et la recherche dans la mesure où, la plupart du temps, les enseignants concernés par ces échanges sont surtout des enseignants-chercheurs.

Le SRI n'a pour vocation que de gérer les échanges pédagogiques. Le volet "recherche" des échanges ERASMUS relève ainsi de la compétence de la Direction de la Recherche de l'Université de Caen. Certains appellent ainsi de leurs vœux un renforcement de la coordination entre ces deux composantes comme cela semble se confirmer dans le cadre de la mise en œuvre du CARRÉ international.

Si les accords Europe hors SOCRATES ont augmenté de 75 % à la rentrée 2004 par rapport à la rentrée 2002, cette même année ils ne représentent que 7 % de l'accueil européen (14 accords sur un total de 205).

Les accords ISEP et CREPUQ sont des accords spécifiques qui associent un consortium d'universités françaises et un consortium d'universités étrangères. L'ISEP associe plus de 120 universités américaines et 20 universités françaises. Les accords ISEP s'étendent en Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud et aussi en Asie. On notera que Caen, à l'issue d'un appel d'offre auquel participaient les 20 universités françaises, a été retenu en octobre 1999 pour assurer pour une durée de 5 ans la préparation des étudiants américains à la vie universitaire française avant leur intégration dans différents sites français. Les accords ISEP n'ont pas été pérennisés au-delà de 2004 car désormais, toutes les universités proposent des programmes préparatoires aux études universitaires.

Les accords hors Europe interuniversitaires, ISEP, CREPUQ et bilatéraux représentent 74 étudiants étrangers accueillis à la rentrée 2004 et 2005.

Les accords bilatéraux sont des programmes qui lient spécifiquement l'Université de Caen Basse-Normandie à des partenaires étrangers. L'Université gère plus de 90 accords bilatéraux dont une quarantaine sont actifs (résultat retenu dans le tableau ci-dessus et globalisé dans la rubrique "Hors Europe").

Pour quelques accords bilatéraux, l'Université de Caen s'appuie sur des partenariats existants portés par des collectivités ou des associations locales.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'aide financière obtenue au titre de la mobilité étudiante (entrante et sortante) concernant les accords de coopérations sur la base de 9 mois sur l'année universitaire 2004-2005²².

ERASMUS/SOCRATES	
Origine des financements :	
- Conseil Régional	950 euros
- Union Européenne	842 euros
- MEN	360 euros
	Total 2 152 euros
- MEN	
Complément pour les Boursiers sur Critères Sociaux – échelons 1, 2, 3, 4, 5	3 501 euros
Interuniversitaire	
Origine des financements :	
- Conseil Régional	2 500 euros
- MEN	
Complément pour les Boursiers sur Critères Sociaux – échelons 1, 2, 3, 4, 5	3 501 euros

Tableau n°7 : L'aide financière de la mobilité étudiante au titre des accords de coopération : flux sortants

Source : SRI- UCBN - juin 2005

Accords interuniversitaires particuliers Europe et hors Europe	
Origine des financements :	
- Université de Caen Basse- Normandie	3 600 euros
- Conseil Régional	2 500 euros

Tableau n°8 : L'aide financière de la mobilité étudiante au titre des accords de coopération : flux entrants

Source : SRI- UCBN - juin 2005

Dans le cadre des échanges, la réciprocité permet qu'un candidat au départ ouvre la possibilité de facto à un étudiant étranger de venir. Encourager la mobilité sortante agit donc sur les flux entrants.

²² On retrouvera à l'annexe n°2 une présentation synthétique de la politique du Conseil Régional concernant l'aide à la mobilité des étudiants.

Il faut savoir à ce sujet que la politique du Conseil Régional de Basse-Normandie en faveur de la mobilité étudiante internationale ne concerne que l'aide au départ à l'étranger de jeunes étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur bas-normands dans le cadre d'ERASMUS et des autres échanges de coopération.

La question des ressources des étudiants candidats à la mobilité apparaît comme un frein au développement des échanges. Certaines familles ne peuvent en effet déboursier au départ des sommes pour le logement ou se porter caution par exemple.

Pour développer la mobilité sortante, d'aucuns souhaiteraient la mise en place d'une caisse régionale (un système de type mutualiste en partenariat avec des établissements bancaires régionaux dont le Conseil Régional pourrait être maître d'œuvre) qui permettrait la mise en œuvre de prêts étudiants à des taux faibles.

Pour la mobilité entrante, comme nous le verrons tout particulièrement pour les chercheurs étrangers, la question se pose concernant la caution à apporter pour un logement notamment. Certains souhaitent la mise en place d'un dispositif régional pour résoudre ce problème.

Il n'y a pas pour l'heure de politique spécifique du Conseil Régional de Basse-Normandie en faveur des entrants étrangers. Signalons toutefois qu'à titre expérimental, ces dernières années, la région a exceptionnellement financé, dans le cadre d'échanges bilatéraux, quelques bourses à des étudiants étrangers originaires de trois pays : le Sénégal, le Burkina-Faso et la Hongrie pour un montant d'environ 2 300 euros.

1.3 - Les différents types d'échanges et la question de la réciprocité

Bon nombre de coopérations fonctionnent dans un esprit de réciprocité mais ce n'est pas la règle systématique pour tous les accords. Concernant les accords impliquant une réciprocité rigoureuse, le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen peut être amené à refuser des demandes étrangères faute de sortants en nombre suffisants. A contrario, la question des départs vers la Grande-Bretagne au titre d'ERASMUS apparaît de plus en plus problématique du fait de la diminution inquiétante de la mobilité des candidats anglophones ces dernières années.

En matière de gestion des accords de coopération, le principe de base est que les universités d'origine gèrent les contrats sortants en partance pour l'Université de Caen ; le Service des Relations Internationales gère, quant à lui, les sortants en partance pour une université étrangère d'accueil.

a) Accords SOCRATES/ERASMUS Étudiants, Professeurs et Administratifs

Dans le cadre des accords communautaires, la personne étrangère accueillie en Basse-Normandie vient sur des fonds communautaires qui lui sont remis par son

université d'origine. Celle-ci a signé un contrat institutionnel d'études avec Bruxelles puis a remis la charte universitaire ERASMUS au sortant.

Le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen agit de même avec les étudiants français qui partent à l'étranger dans le cadre d'un accord ERASMUS. Ce contrat d'études lie l'étudiant, l'UFR de rattachement et l'Université de Caen afin d'assurer une pleine reconnaissance des résultats académiques du séjour à l'étranger qui est aujourd'hui facilitée par le système européen de transferts de crédits (ECTS) du système LMD.

Concernant les accords, les échanges ne portent pas toujours rigoureusement sur un nombre identique de personnes. En général le SRI envoie plus de français qu'il n'accueille d'étrangers, ainsi :

- en 2002-2003 : 267 étudiants français sont partis et 162 étudiants étrangers ont été accueillis, soit un écart de +105 départs au bénéfice des français.
- en 2003-2004 : 353 étudiants français sont partis et 201 étudiants étrangers ont été accueillis, soit un écart de + 152 départ au bénéfice des français.

Les contrats SOCRATES permettent de couvrir le surcoût des études à l'étranger. Pour les étudiants, professeurs et administratifs français certaines destinations s'avèrent particulièrement onéreuses comme Dublin ou Londres par exemple, ne serait-ce que sur le seul plan de l'hébergement (il n'existe pas d'Aide Personnalisée au Logement). Il en est d'ailleurs de même pour les étrangers avec Paris ; de là l'intérêt de l'Université de Caen qui propose une offre de formation couplée à une offre d'hébergement en cité universitaire pour les étudiants du SRI qui le souhaitent.

b) Accords Étudiants hors Europe

Hormis les accords bilatéraux qui exigent un bilatéralisme rigoureusement respecté, la réciprocité n'est pas toujours la règle à l'unité près au niveau de certains accords d'échange hors Europe puisque l'on observe un déséquilibre entre les flux entrants et les flux sortants.

Ainsi, en 2002-2003, 195 étudiants français sont partis et 55 étudiants étrangers hors Europe ont été accueillis, soit un écart de 140 départs au bénéfice des français. Il en est de même en 2003-2004 : 203 étudiants français sont partis et 55 étudiants étrangers hors Europe ont été accueillis, soit un écart de 148 départs au bénéfice des français.

Pour les accords interuniversitaires, la réciprocité est en revanche parfaite avec toutefois un décalage sur deux ans. Ainsi, par exemple, on compte 5 sortants et 1 entrant une année et l'inverse l'année suivante. Le nombre de contrats entrants est en général adapté au nombre de contrats sortants.

En ce qui concerne les accords qui s'inscrivent avec le Québec et relevant du programme de la CREPUQ²³, on ne peut parler de réciprocité car le nombre de sortants est beaucoup plus élevé que le nombre d'entrants.

Le programme ISEP (International Student Exchange Program) favorise les échanges bilatéraux de périodes d'études avec les États-Unis. Conformément à ces accords, les flux d'échanges sont équilibrés.

c) Accords de coopération bilatéraux

En ce qui concerne les accords bilatéraux, le mode de gestion est différent de celui qui prévaut pour les échanges ERASMUS. Ainsi, le Service des Relations Internationales assure la gestion administrative des entrants étrangers auxquels il verse une bourse mensuelle. L'université d'origine ne gère ses sortants que jusqu'à leur départ du pays (sélection des candidats, formalités avant le départ, etc.).

Pour ce qui est des accords de coopération bilatéraux administratifs, la réciprocité est parfaite. En 2003-2004, 4 administratifs étrangers ressortissants d'Irlande, de Finlande, du Sénégal et d'Allemagne ont été accueillis contre l'envoi de 4 administratifs français dans ces mêmes pays. Il en est de même en 2002-2003 : 2 administratifs étrangers ont été accueillis contre 2 français ; en 2001-2002 : 3 administratifs étrangers contre 3 français ; en 2000-2001 : 4 administratifs étrangers contre 4 français.

Ces accords concernent des stages techniques ou linguistiques d'environ 3 semaines sur le temps de travail dans le cadre d'un contrat annuel géré par le SRI et signé avec les Universités de Dublin, Joensuu (Finlande), Würzburg (Allemagne) et Parme (Italie). Ils s'adressent à des administratifs étrangers ayant déjà une bonne connaissance du français et aux administratifs français ayant un bon niveau d'anglais, d'italien ou d'allemand. Les frais d'inscription, d'hébergement et de restauration sont à la charge des Universités d'accueil. Les frais de transport sont à la charge des Universités d'envoi.

1.4 - La mobilité enseignante à l'Université de Caen Basse-Normandie

Selon les responsables du Service des Relations Internationales, l'Université de Caen Basse-Normandie fait partie des universités où la mobilité des enseignants à l'étranger est la plus importante. Elle se classait même en 2002-2003, à la septième position au plan national avec 106 enseignants sortants.

En revanche, la mobilité entrante est relativement peu développée et en forte diminution ces dernières années. Toutefois, il convient de préciser que les données du tableau n°9 ne concernent que la mobilité organisée par le SRI (programme SOCRATES-ERASMUS, échanges interuniversitaires...). La mobilité enseignante au niveau de l'Université de Caen Basse-Normandie (notamment pour des activités de

²³ La Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) regroupe tous les établissements universitaires québécois ayant établi des programmes d'échanges d'étudiants avec des établissements universitaires à l'extérieur du Canada.

coopération dans le domaine de la recherche) est sans nul doute plus étendue mais elle n'est pas mesurée actuellement par le SRI qui ne prend en compte que les collaborations dans le domaine pédagogique.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Enseignants sortants	91	92	95	89	106	111	110
Enseignants étrangers entrants	49	15	15	13	6	5	3

Tableau n°9 : La mobilité enseignante à l'Université de Caen Basse-Normandie

Source : SRI- UCBN

On notera enfin que tous les trois ans, le SRI de l'Université de Caen honore des collègues étrangers en leur délivrant le diplôme d'Honoris Causa.

Le titre "Honoris Causa" a été créé autour des années 30. Depuis cette date, une centaine de doctorats ont été délivrés. Parmi eux 24 diplômes ont été attribués à des britanniques (dont 4 de Guernesey et 2 de Jersey), 15 à des américains, 11 à des canadiens, 10 à des allemands, 8 à des belges et 6 à des suédois. Bien que ne concernant pas directement notre thème d'étude, cette pratique participe au rayonnement international de l'Université de Caen Basse-Normandie.

2°/ LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS POUR ÉTRANGERS

Le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE) est un service commun de l'Université de Caen Basse-Normandie dont la mission est de former au français les étudiants étrangers afin de les préparer dans les meilleures conditions à poursuivre leurs études à l'Université. Il propose tout au long de l'année des programmes de formation destinés à l'apprentissage et à l'approfondissement de la langue française.

Des formations semestrielles sont ainsi organisées via le Diplôme Universitaire de français spécialisé qui offre une formation à la fois linguistique et disciplinaire pour entrer dans des filières spécifiques telles que le Droit, l'Économie, la Gestion, la Technologie, le Français Langue Étrangère, la Littérature ou encore la Biologie, qu'elles soient enseignées dans des cycles courts (IUT) ou des cycles longs. Le CEFE dispense en outre une formation linguistique axée sur le français des affaires et la littérature.

Les principaux dispositifs du CEFE sont :

- **le stage intensif d'automne**, stage de perfectionnement linguistique de trois semaines (27 heures par semaine) réservé aux étudiants ayant déjà une bonne connaissance du français ou répondant aux exigences linguistiques des programmes communautaires (ERASMUS/SOCRATES, TEMPUS).
- **les sessions d'hiver et de printemps** (un Semestre d'Hiver d'octobre à janvier et un Semestre de Printemps de février à mai soit pour chaque

session 14 semaines et 240 heures au total) qui proposent un apprentissage et un approfondissement de la langue française du niveau débutant au niveau supérieur²⁴, au moyen de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins de chaque étudiant. Chaque session offre un enseignement du français du niveau débutant au niveau supérieur (orienté dans les niveaux supérieurs sur la littérature et la civilisation françaises, le français des Affaires et la connaissance de la France). Ces enseignements correspondent aux certificats de langue définis par le Conseil de l'Europe. Les examens sont validés par une certification officielle et des crédits ECTS. Notons qu'un hébergement est proposé soit en résidence universitaire, soit en famille.

- **Le Diplôme Universitaire de Français Spécialisé**, qui prépare les étudiants étrangers à intégrer une filière universitaire traditionnelle à l'issue de la formation. La formation est organisée autour de 3 modules : un module de français, un module de français de spécialité et un module de spécialisation. Cette formation est sanctionnée par des examens organisés selon le schéma suivant : contrôle continu et examen terminal. Le DU est proposé avec les spécialités Économie et Gestion, Sciences Économiques, Logistique, Technologie, Droit, Littérature, Didactique du FLE et Biologie. L'admission au DU est soumise à l'avis d'une commission de sélection. Les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat français ou d'un titre équivalent, et des titres universitaires requis pour s'inscrire en 1^{ère} ou 3^{ème} année d'université selon la filière choisie. Ils auront passé au préalable les épreuves du test de français organisé par l'Ambassade de France dans leur pays d'origine. Le niveau requis de français correspond au niveau "B1" du barème européen, ce qui exclue les débutants et faux - débutants. Après obtention du DU, une proposition d'intégration dans la filière choisie est soumise à l'approbation des enseignants de la discipline concernée et du CEFÉ. Les examens sont validés par une certification officielle et des crédits ECTS. Un hébergement est proposé en résidence universitaire.

Concernant les autres programmes et certifications, le CEFÉ est centre d'examen du Diplôme d'Étude en Langue Française (DEL F) et du Diplôme Approfondi en Langue Française (DAL F) et propose ainsi deux sessions d'examens par an, en février et en juin. Le DEL F et le DAL F sont deux diplômes nationaux délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale et reconnus dans le monde entier. En outre ce sont les "produits-phares" des Alliances Françaises à l'étranger. Ils s'obtiennent par unités capitalisables.

Un décret paru en juillet 2005 réorganise les examens du DEL F et du DAL F : les unités capitalisables disparaissent au profit d'un ensemble de 6 diplômes indépendants, harmonisés sur les 6 niveaux de compétence en langue du Cadre

²⁴ Niveaux I et II, Initiation à la langue française, Niveau III : Certificat Élémentaire d'Études Françaises (CEEF), Niveau IV : Certificat Pratique de Langue Française (CPLF), Niveau V : Diplôme d'Études Françaises (DEF) et niveau VI : Diplôme Approfondi d'Études Françaises (DAEF).

Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)²⁵ accessibles sans condition préalable.

Le CEFE est par ailleurs habilité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris à faire passer les certificats et diplômes du Diplôme de Français des Affaires des premier et second degrés (DFA 1 et DFA 2) et du Certificat de Français Juridique (CFJ). Précisons que le stage de Français des Affaires est ouvert aux étudiants étrangers spécialisés dans le domaine de l'économie et de la gestion, aux professeurs de FLE (ou aux étudiants de FLE se préparant au professorat) et aux cadres d'entreprises étrangères. Il se déroule sur 4 semaines en juillet (100 heures). Un hébergement en résidence universitaire est proposé, ainsi qu'en famille d'accueil.

Le CEFE assure également le soutien linguistique en français pour étudiants ERASMUS/SOCRATES et pour les Lecteurs/Assistants de l'Académie de Caen. Ce Soutien linguistique de 3 heures par semaine, d'octobre à mai, est gratuit pour tous les étudiants inscrits à Caen dans le cadre d'un programme d'échange ou d'un accord de coopération. Il intègre l'enseignement du français écrit et parlé et de la grammaire. Les lecteurs et assistants étrangers de langue étrangère sur l'Académie peuvent y participer à titre payant. Ces cours sont validés en tant que crédits européens (ECTS).

D'autres échanges comme dans le cadre de l'International Student Exchange Program (ISEP), destiné aux étudiants américains, proposent une mise à niveau linguistique de 3 semaines en septembre. L'enseignement de la langue française est complété par un cours de "vie pratique" en langue anglaise.

Le CEFE a en vérité vocation à traiter les demandes spécifiques de tous les partenaires de l'Université de Caen - Basse - Normandie comme le programme de la Studienstiftung pour les étudiants allemands, l'Institut Jacques Lefèvre, l'Université du Delaware, l'Institut de Guernesey ou encore le séjour linguistique de l'Open University britannique, initiative unique en France.

On notera que sous réserve des places disponibles après chaque rentrée (et à l'exception des étudiants que le test placerait au niveau débutant) toute personne séjournant en France et pouvant justifier d'une activité (y compris conjoints de personnes étrangères) peut s'inscrire pour quelques heures de cours par semaine. La personne étrangère choisit ses cours parmi ceux du semestre en fonction de ses besoins et de ses disponibilités (accès à tous les niveaux sauf débutants). Ces formations ne donnent pas droit au statut d'étudiant, ni à un diplôme en fin de session.

Au cours de ces dernières années, le CEFE a accueilli près de 2 000 étudiants étrangers par an venant d'une soixantaine de pays différents. Force est de constater une demande croissante de formation d'étudiants asiatiques (Chine, Corée du Sud, Vietnam, Japon et Thaïlande). On constate également une forte demande d'étudiants

²⁵ Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle. Une Résolution du Conseil de l'Union européenne de novembre 2001 recommande l'utilisation de cet instrument du Conseil de l'Europe pour l'établissement de systèmes de validation de compétences en langues.

africains anglophones désirant apprendre le français et notamment au Ghana et Nigeria.

En 2003-2004²⁶, le CEFE a accueilli **1 641 étudiants**²⁷ originaires **de 70 pays différents**.

Avec 771 étudiants, l'Europe représente près de 48 % des effectifs du CEFE. Dans ce contingent, on recense 579 étudiants de l'Open University britannique qui est la plus grande institution d'enseignement et de formation du Royaume-Uni²⁸. Depuis le milieu des années 90, des étudiants de l'Open University viennent perfectionner leur français sur le campus de l'Université de Caen chaque été.

Hors Union Européenne viennent par ordre décroissant :

- les pays d'Asie et d'Extrême Orient (470 étudiants),
- l'Amérique du Nord (232 étudiants),
- l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud (56 étudiants),
- l'Afrique subsaharienne (45 étudiants),
- le Maghreb et le Moyen orient (32 étudiants),
- les pays d'Europe hors Union Européenne, Russie et pays de l'ex-URSS (30 étudiants),
- l'Océanie (5 étudiants).

À ces résultats, il convenait d'ajouter, en 2003-2004, 161 étudiants ERASMUS accueillis au CEFE en soutien linguistique et 41 étudiants inscrits partiellement aux semestres d'hiver 2003 et de printemps 2004 soit au total 1 843 étudiants accueillis (cf. annexe n°3).

Précisons également que les étudiants inscrits dans le cadre des Universités Européennes d'Été (environ 120 étudiants en 2003-2004) n'ont pas été comptabilisés car la gestion de ces programmes est effectuée par le Pôle Universitaire Normand.

2.1 - Les activités du CEFE durant la période estivale

Les étudiants étrangers inscrits dans les Cours Internationaux d'Été bénéficient d'une prestation particulièrement souple et bien encadrée. Ce dispositif est structuré autour de cours de français le matin et d'une animation en français l'après-midi (sous forme d'ateliers, de visites ou d'excursions pédagogiques qui, selon la formule, sont inclus ou optionnels). Les Cours Internationaux d'Été proposent une semaine intensive supplémentaire pour consolider les acquis. Ils sont validés par un certificat de stage.

²⁶ À l'heure où ont été rédigées ces lignes, les statistiques pour l'année 2004-2005 n'étaient pas encore connues car des programmes n'étaient pas encore achevés (cours internationaux d'été ou programmes de l'Open University).

²⁷ Hors inscriptions partielles et étudiants Erasmus en "soutien linguistique".

²⁸ Depuis sa création en 1995, l'Open University a réuni depuis sa création plus de 170 000 étudiants autour de cursus universitaires pluridisciplinaires. Le système d'enseignement se déroule à distance et l'Université de Caen Basse-Normandie accueille chaque année des étudiants qui viennent ainsi parfaire leur français durant une semaine et obtenir leur diplôme (unique en France).

Quel que soit le choix de l'étudiant le CEFE propose chaque semaine une soirée à thème gratuite (soirée normande, soirée chanson française, soirée internationale, etc.). Selon le programme, les activités culturelles sont gratuites ou payantes (transport, etc.).

L'hébergement est organisé par l'Association Caennaise d'Accueil Universitaire (ACAU), le service hébergement du CEFE²⁹. Trois possibilités sont offertes : un hébergement en résidence universitaire, en famille d'accueil ou un hébergement individuel par le biais d'une liste téléchargeable sur le site Internet du CEFE.

Notons également que le CEFE propose des stages de 2 à 3 semaines, de juin à juillet et ce, en différentes formules : formule "Découverte", 15h par semaine et formule "Passion", 25 h par semaine dont 15 heures de pratique active de la langue française le matin et des ateliers thématiques l'après-midi. La formule appelée "Semaine supplémentaire" permet de compléter l'apprentissage du français pendant 15 ou 25 heures selon l'option choisie.

2.2 - Le Séminaire d'été pour professeurs de français langue étrangère ou stage du BELC

Depuis 10 ans, l'Université de Caen Basse-Normandie accueille le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) qui organise, durant l'été, le stage du Bureau d'Enseignement de la Langue et des Cultures (BELC) dont le siège est à Sèvres. Le CEFE est partenaire du CIEP.

Existant depuis près de 40 ans en France, ce stage de 100 heures sur 4 semaines en juillet, scindé en deux parties de 15 jours, est ouvert aux professeurs de français langue étrangère (FLE) et aux étudiants de FLE se préparant au professorat, aux formateurs de formateurs et personnels d'encadrement souhaitant se spécialiser dans le domaine du FLE, du français langue seconde (FLS), aux professeurs désireux de valoriser leurs compétences dans ce domaine et aux formateurs ou professeurs impliqués dans des projets de coopération éducative internationale.

Durant l'été 2004, 108 modules ont été proposés à 400 enseignants polonais, indiens, japonais, anglais et africains francophones (55 stagiaires), ainsi qu'à un grand nombre de stagiaires issus de l'Europe de l'Est. Au-delà de la richesse des échanges multiculturels, le stage présente l'avantage de faire découvrir le patrimoine normand. Il présente aussi l'avantage de renforcer des partenariats locaux comme celui avec le Mémorial de Caen qui a accueilli, au cours de l'été 2004, 32 stagiaires sur le thème de la paix. Soulignons qu'en 2004, une option spéciale "Didactique du FLE appliquée aux étudiants chinois" a complété l'offre de formation.

Un hébergement en résidence universitaire est proposé, ainsi qu'en famille d'accueil.

²⁹ L'ACAU propose aux étudiants du CEFE qui le désirent une assistance dans la recherche d'un hébergement et offre le choix entre différentes options : chambres meublées en résidence universitaire ou hébergement dans une famille française.

Ce stage d'été d'un organisme national est unique en France et confère ainsi à l'Université de Caen Basse-Normandie un rayonnement international inégalé dans ce domaine.

En résumé, le tableau n°10 répartit les personnes étrangères accueillies en 2003-2004 au CEFE par type d'activités. Les deux semestres (hiver et printemps) ont concerné au total 706 personnes. Les étudiants comptabilisés dans ces deux rubriques sont pris en compte dans les statistiques de la scolarité générale de l'Université car bénéficiant d'une carte d'étudiant. L'accueil de groupes et notamment de l'Open University britannique, des étudiants du Delaware ou d'un groupe de lycéens provenant de Guernesey représentait 643 personnes en 2003-2004.

Pays d'origine	Stages	Semestre 1	Semestre 2	Groupes	Programme d'été	Total
Union Européenne	80	30	35	605	21	771
Autres pays européens Russie	3	10	14	0	3	30
Amérique du Nord	8	22	48	38	116	232
Amérique Centrale et du Sud	21	15	18	0	2	56
Asie et Extrême Orient	5	214	226	0	25	470
Maghreb et Moyen Orient	3	11	16	0	2	32
Afrique subsaharienne	1	24	20	0	0	45
Océanie	2	0	3	0	0	5
Total	123	326	380	643	169	1641

Tableau n°10 : Répartition des étudiants accueillis au sein du CEFE en 2003-2004

Source : CEFE

3°/ L'OFFICE FRANCO-NORVÉGIEN D'ÉCHANGES ET DE COOPÉRATION

Les études nordiques constituent une des spécificités de l'Université de Caen Basse-Normandie. Le Département d'Études Nordiques qui fêtera son 50^{ème} anniversaire en 2006 s'est développé jusqu'à devenir, aux côtés de Paris IV, le plus important de France. Il dispense un enseignement de langue, littérature et civilisation portant sur les cinq pays concernés.

En raison des liens fortes qui se sont tissés, a été fondé en 1983 l'Office Franco-Norvégien d'Échanges et de Coopération (OFNEC) en qualité de composante de l'Université de Caen Basse-Normandie. Le Centre a vocation à

favoriser les échanges universitaires avec la Norvège. Il est co-dirigé par un directeur français (professeur à l'Université de Caen) et un directeur norvégien (responsable du Centre de Coopération Universitaire Franco-Norvégienne, à Bergen).

L'action de l'OFNEC dépasse largement l'enseignement universitaire du français à Caen et du norvégien à Oslo. Il accueille des étudiants norvégiens inscrits en Etudes Romanes, en Sciences, Droit et Économie, etc. Par ailleurs l'Office gère un fonds de bourses qui a permis à des étudiants français de séjourner en Norvège (6 bourses d'été en 2002-2003) et aidé des enseignants-chercheurs français à s'y rendre.

L'OFNEC accueille aussi des professeurs : une vingtaine de futurs professeurs de français sont formés chaque année à Caen. Dans ce cadre, l'Office élabore des programmes de rencontres entre professeurs français et norvégiens. Son action s'étend aux lycées et aux collèges. Signalons aussi que l'OFNEC est également à l'origine de la mise en œuvre d'une section norvégienne au lycée Alain Chartier de Bayeux.

L'OFNEC accueille en outre des personnalités issues de toutes les disciplines : des sciences dures à la médecine et à la biologie en passant par les sciences humaines (et notamment dans les domaines des langues nordiques, de la littérature française, de l'histoire médiévale et de l'archéologie médiévale) et les sciences économiques.

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Étudiants norvégiens inscrits	13	14	13	30	29
Stagiaires norvégiens	157	122	90	96	86
TOTAL	170	136	103	126	115

Tableau n°11 : Évolution des effectifs norvégiens accueillis à l'OFNEC

Source : OFNEC - Juin 2005

La grande majorité des norvégiens accueillis à l'OFNEC sont des stagiaires qui séjournent à Caen de 2 à 10 semaines à la demande d'une université norvégienne : 92 % des effectifs de l'OFNEC à la rentrée 2000 ; 90 % en 2001 ; 87 % en 2002 et en 2003 et près de 75 % en 2004-2005. Si les effectifs ont augmenté de près de 38 % à la rentrée 2003, ils n'atteignent pas le nombre accueilli à la rentrée 2000. Cette perte d'effectifs s'explique entre autres par une transformation des études supérieures en Norvège.

Chaque année, un groupe d'étudiants norvégiens est accueilli pour une année universitaire de septembre à juin et plusieurs groupes de stagiaires séjournent à Caen pour une durée variable. L'OFNEC fait alors office de quasi "prestataire de service" délivrant un enseignement sur mesure à la demande de telle ou telle université norvégienne qui finance la formation.

Les étudiants suivent des cours de langue, de civilisation et de littérature françaises, ainsi que des cours de français pratique.

Deux enseignants norvégiens sont détachés périodiquement à l'OFNEC (pour une durée de 2 ans non renouvelable) et chargés de l'organisation des cours et pour partie de l'enseignement. Deux enseignants français sont également affectés à l'OFNEC.

S'agissant de l'hébergement, le CROUS alloue un quota de 15 chambres à la cité universitaire de Lebisey pour l'hébergement d'une partie des stagiaires de l'OFNEC ; les autres stagiaires sont hébergés en ville chez des particuliers ou dans des chambres louées à l'IUFM. Les étudiants à l'année se logent eux-mêmes avec l'aide de l'OFNEC. Ils louent un appartement meublé en général. Certains viennent accompagnés de leur conjoint et des enfants qui suivent un cursus scolaire français à Caen.

Au plan culturel l'OFNEC, en collaboration avec le Département d'Études Nordiques, a initié en 1992 *Les Boréales de Normandie*, un "festival d'art et de littérature nordiques" qui s'est rapidement développé et a permis d'accueillir à Caen chaque année de nombreux auteurs nordiques, et de traduire et publier certaines de leurs œuvres. En 1999, l'organisation en a été confiée au Centre Régional des Lettres (CRL) de Basse-Normandie qui a souhaité élargir le thème initial consacré à la littérature nordique en en faisant une "plate-forme de création nordique". L'Université de Caen Basse-Normandie estime avoir été écartée des actions dont elle était, via le Département d'Études Nordiques pourtant à l'origine. Certains axes ont de plus été abandonnés comme le prix de littérature nordique et la tournée des écrivains nordiques en Basse-Normandie, deux moments forts de ce festival.

Il convient d'insister sur le fait que *les Boréales de Normandie* participe concrètement à l'attractivité du territoire bas-normand au plan international.

4°/ LA MAISON DES ÉTATS-UNIS

La notion de Maison de Pays est née à la fin des années 90 de la volonté du Ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre du Plan U3M, de répartir sur l'ensemble du territoire des structures dédiées à des pays étrangers avec pour objectif de développer de nouvelles formes et de nouveaux contenus de coopérations internationales et de contribuer à l'intensification et à la diversification en un même lieu des échanges pédagogiques, scientifiques, économiques et culturels entre la France et ce pays.

La Basse-Normandie a ainsi été désignée pour abriter le siège de la Maison des États-Unis (MUSA)³⁰.

La MUSA dont l'association de préfiguration a été mise en place en juillet 2003 a vocation à devenir la porte d'entrée des étudiants, enseignants et chercheurs américains dans le système universitaire français.

³⁰ En Normandie, Rouen avait été retenu pour accueillir la Maison de la Grande Bretagne et Le Havre, la Maison de la Corée.

Dans le cadre de sa vocation à la fois régionale et nationale, elle a notamment pour mission d'accroître les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les universités américaines et françaises.

La désignation de la Basse-Normandie pour être le siège de cet établissement s'explique en raison de son passé historique lié à la fin de la seconde guerre mondiale mais également du fait des nombreux accords universitaires et des jumelages existants (Caen-Alexandria, Caen-Nashville). Signalons également que la proximité géographique de Paris et de Londres fut également perçue comme un atout.

Rappelons que l'Université de Caen Basse-Normandie possède déjà 110 partenariats avec des universités membres de l'ISEP et qu'elle est en contact avec plus de 300 universités américaines. La présence d'un Centre Franco-Américain de management international au sein de l'IAE représente un atout certain. En 2004-2005, l'Université de Caen Basse-Normandie a accueilli 88 étudiants ressortissants des États-Unis ³¹ et selon les responsables de la MUSA, on estime à minima à une vingtaine le nombre d'enseignants et de chercheurs américains venant chaque année à l'Université de Caen (résultats partiels).

Notons toutefois que selon les responsables de la MUSA, il s'avère difficile de connaître exactement les partenariats existants que peuvent avoir aujourd'hui les composantes de l'Université avec les États-Unis. Les tentatives pour connaître très précisément les relations existantes au sein des UFR seraient restées, à ce jour, vaines.

Outre son rôle d'interface et de centre de ressources et d'informations s'adressant à la fois aux américains en transit sur notre territoire et aux français en partance pour les États-Unis, la MUSA peut devenir un lieu fédérateur en facilitant l'émergence et le développement de projets dans le cadre de son champ d'action.

Du point de vue institutionnel, la MUSA est portée par les cinq membres fondateurs que sont le Conseil Régional de Basse-Normandie qui en assure d'ailleurs la présidence, l'Université de Caen, la Préfecture de Région, la ville de Caen et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer.

Avec peu de moyens actuellement, la MUSA a aujourd'hui son siège sur le Campus 1 de l'Université de Caen au sein du Service des Relations Internationales.

Depuis sa création, les actions de la MUSA se sont concentrées principalement sur l'organisation de conférences, colloques, expositions et autres moments forts thématiques. Le soixantième anniversaire du Débarquement en Normandie et de la Libération a été bien sûr l'occasion de marquer fortement les liens entre la région et les États-Unis à travers l'évènementiel. Ainsi, par exemple, Le Mémorial de Caen a été le siège de l'assemblée générale annuelle de l'Association France-États-Unis.

Pour approfondir la connaissance mutuelle des citoyens de part et d'autre de l'Atlantique, la MUSA favorise aujourd'hui le développement des visites et des stages

³¹ Statistiques des inscriptions d'étudiants d'échanges et individuels.

dans les entreprises et les collectivités territoriales. La MUSA a aussi pour vocation de devenir également une vitrine des États-Unis en France.

La mise en œuvre effective de cet équipement connaît en revanche des difficultés certaines et en particulier de natures financières. Le montage financier de l'opération prévoyait, parallèlement aux 1,5 million d'euros inscrits au Contrat de Plan État-Région 2000-2006, une contribution de 3 millions de dollars provenant notamment du partenariat avec l'État du Texas. Or, celle-ci est aujourd'hui remise en cause. Pour suppléer à ce problème, un projet de Fondation est évoqué.

Le manque apparent d'ambition en région autour de ce projet risque de porter atteinte à la réalisation d'un équipement pourtant unique en France qui doit devenir centre d'accueil pour l'ensemble des étudiants et chercheurs venant des États-Unis en France. La Basse-Normandie doit valoriser cette opportunité exceptionnelle et enviée par d'autres régions. L'essor des activités de la MUSA ne peut que contribuer à développer l'attractivité du territoire bas-normand au plan international.

En octobre 2005, une nouvelle Direction de la MUSA est en place et une réorientation du projet est en cours. L'objectif affiché est de trouver, d'ici deux ans, les conditions d'une structure autofinancée avec des actions qui seront prioritairement axées sur la recherche et les entreprises sans négliger toutefois les aspects pédagogiques.

5°/ LE PROJET DE MAISON DES LANGUES ET DE L'INTERNATIONAL : LE CARRÉ INTERNATIONAL

Conformément à son Contrat Quadriennal de Développement 2004-2007, l'Université de Caen Basse-Normandie a, rappelons-le, placé l'ouverture internationale au cœur de ses priorités. Pour développer une véritable culture de l'international, elle a inscrit, parallèlement à l'intégration de cette dimension internationale au sein des dispositifs de formation, la création d'un centre d'activités consacré à l'international.

Inscrit au Contrat de Plan État-Région 2000-2006, l'Université de Caen Basse-Normandie porte le projet de construction d'une Maison des Langues et de l'International (MLI) à l'emplacement de l'actuelle Bibliothèque des Sciences sur le campus I, près de la Bibliothèque de l'UFR Langues Vivantes Étrangères. Intégrant l'actuel Laboratoire de Langues³² en collaboration avec le CTEU³³, la MLI sera notamment équipée de salles de travail favorisant l'auto-formation (langues vivantes et autres formations) en complément de l'enseignement présentiel. Ainsi tout étudiant français ou étranger aura-t-il accès à son propre rythme et à des horaires à

³² Le Laboratoire de Langues est équipé de cabines de laboratoire, magnétoscopes, réception de TV étrangères, réseau informatique multimédia, connexion Internet. Il permet de s'initier ou de se perfectionner en auto-formation à l'Anglais, l'Allemand, l'Américain, l'Arabe, le Chinois, le Danois, l'Espagnol, l'Italien, le Japonais, le Portugais, le Russe et le Suédois.

³³ Centre de Télé-Enseignement Universitaire, le CTEU assure l'enseignement à distance de 12 diplômes nationaux aux étudiants qui pour des raisons de force majeure ne peuvent suivre les enseignements. Les cours (polycopiés et cassettes) sont également téléchargeables à partir du serveur Internet du CTEU.

la carte à une culture internationale, à des connaissances linguistiques et techniques ainsi qu'aux nouvelles technologies, etc.

La future Maison des Langues et de l'International abritera en outre les services du CARRÉ International (Centre d'Activités, de Ressources et de Relations) dont la vocation est de devenir un guichet unique regroupant sur un même site les services de l'Université de Caen compétents pour les relations internationales tels que le SRI, le CEFE, l'OFNEC et la MUSA (cf. infra). Le Contrat d'Établissement de l'Université de Caen précise que cette structure "aura pour objectif de créer une culture migratoire pour les étudiants, les enseignants et les enseignants-chercheurs ainsi que les personnels administratifs. Espace ouvert aux étrangers et aux universitaires bas-normands, le CARRÉ international, en regroupant les services actuellement distincts, offrira l'information et le conseil pour mener à bien leurs projets internationaux. Il informera les futurs étudiants de la réalité de l'intégration de l'international dans le cursus individualisé que l'Université offre au travers des différents programmes internationaux et développera une politique adaptée de communication par des participations actives aux salons à l'étranger et notamment à ceux initiés par EduFrance".

S'agissant du champ de compétences de ce CARRÉ International, celui-ci est, rappelons-le, essentiellement ciblé sur la pédagogie. Pour bon nombre d'observateurs, il serait opportun que la Direction de la Recherche de l'Université de Caen soit associée à ce CARRÉ pour tout ce qui relève des échanges d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers. Des actions communes autour des cotutelles de thèse notamment pour des aspects liés tant à la formation que la recherche sont attendues.

Le projet de Maison des Langues et de l'International pourtant approuvé par le Ministère de l'Éducation Nationale et réaffirmé à l'occasion de la révision à mi-parcours du Contrat de Plan État-Région doit toutefois faire face à des retards importants de financements imputables à l'État. La première tranche de travaux était initialement prévue pour début 2005. À l'heure actuelle, alors que les expertises sont achevées, le lancement des travaux dépend maintenant de l'État qui doit ouvrir sans tarder des autorisations de programmes. La perspective de réaliser cet équipement au terme du Contrat de Plan 2000-2006 actuel paraît aujourd'hui compromise. Au mieux maintenant, peut-on tabler sur un début des travaux à l'horizon 2007.

En résumé, la mise en œuvre du CARRÉ doit permettre d'accéder à une vision plus internationale de la formation à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre notamment du système LMD et de la mise en œuvre du Certificat de Compétences en Langues pour l'Enseignement Supérieur (CLES) permettant de valider les compétences en langues acquises par les étudiants au long de leurs études universitaires (certificat obligatoire pour obtenir le Master 2). Un autre objectif affiché est de faire venir des étudiants de haut niveau dans les Master via le programme ERASMUS MUNDUS actuellement non développé en Basse-Normandie. Ce programme a pour but de renforcer la coopération européenne et les liens internationaux dans l'enseignement supérieur en soutenant des cours de Master de haute qualité.

III - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BASSE- NORMANDIE

A - L'ENSICAEN

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) est l'une des Grandes Écoles généralistes françaises qui a pour vocation de former des ingénieurs ayant une solide culture de base dans les sciences de l'ingénieur assortie d'une formation spécifique à travers le choix de trois spécialités : Électronique - Informatique - Matériaux et Chimie.

L'ENSICAEN, en étroite liaison avec l'Université de Caen Basse-Normandie, constitue un important centre de recherche, ce qui est exceptionnel pour une école d'ingénieurs.

Au sein des 9 laboratoires de recherche³⁴, plus de 500 personnes, enseignants - chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants et stagiaires, contribuent à la fois à l'avancée des recherches fondamentales et à l'établissement de relations avec le monde industriel. Les thématiques de recherche des laboratoires de l'ENSICAEN portent sur la matière, le rayonnement et leurs interactions, la synthèse et les propriétés des matériaux et des molécules, les sciences pour l'ingénieur (instrumentation, capteurs, microélectronique, automatique, traitement du signal et des images) et l'informatique, la monétique et la sécurité.

Nous reviendrons sur la forte implication de la recherche à l'ENSICAEN au sein des pôles de recherche fédérateurs dans le chapitre consacré à cette thématique.

Côté formation, le rôle international de l'ENSICAEN est une réalité puisque qu'au cours de l'année 2004-2005, l'École a accueilli 121 étudiants de nationalité étrangère sur un total de 582 élèves ingénieurs inscrits soit une représentativité de 20,7 %, pourcentage qui semble supérieur aux résultats nationaux³⁵.

La répartition des élèves ingénieurs étrangers dans les trois années de formation apparaît relativement bien équilibrée.

L'établissement accueille 18 nationalités ; les ressortissants marocains dominent très largement avec plus de 65,5 % des effectifs étrangers à l'ENSICAEN. Loin derrière, on recense la Tunisie (6,6 % des effectifs).

Soulignons également que près de 16 % des élèves étrangers sont originaires d'Afrique subsaharienne.

³⁴ Dont deux sont communs avec le monde industriel : le Laboratoire de Microélectronique en lien avec Philips (LAMIP) et le laboratoire de Transactions électroniques, Monétique et Sécurité (LATEMS) avec France Télécom R&D.

³⁵ Les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale ne nous permettent pas d'avoir des éléments de comparaison fiables sur le plan national. Les Écoles d'Ingénieurs sont en effet regroupées avec les autres formations de niveau équivalent dans les disciplines générales et de santé. La part des étrangers était, au sein de cette déclinaison, de 13,3 % en 2002-2003.

L'École a des partenariats avec des Universités étrangères et notamment au Maroc.

Le recrutement des élèves candidats d'origine étrangère se fait de la même manière que les candidats français. L'admission a lieu principalement par la voie du concours commun polytechnique la première année. Le recrutement sur concours des élèves permet de repérer les meilleurs établissements dans les pays étrangers. Un recrutement sur titre en première et seconde année est toutefois ouvert aux titulaires de diplômes de niveau Bac +2 à Bac +4 dans les domaines concernés et compatibles avec la spécialité choisie.

Le concours est organisé dans les classes préparatoires aux grandes écoles comme au Maroc, en Tunisie, au Liban. Les candidats au Maroc ont des écoles cibles et l'implantation caennaise s'inscrit dans ce cadre. Du fait du fort contingent marocain à l'ENSICAEN, il existe en quelque sorte un flux qui se renouvelle et s'auto-entretient.

Pays	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année
Algérie	1		
Belgique			1
Bénin		1	1
Brésil		2	
Bulgarie	1	1	
Burkina Faso	2		
Cameroun		1	4
Chine	1	1	
Côte d'Ivoire	1		2
Egypte	1		
Espagne		1	
Gabon			1
Guinée		2	
Ile Maurice			1
Maroc	28	29	26
Sénégal		2	1
Togo		1	
Tunisie	4	2	2
Total	39	43	39
			121

Tableau n°12 : Nombre et répartition des élèves ingénieurs de nationalité étrangère
à l'ENSICAEN en 2004-2005
Source : ENSICAEN

La volonté de l'établissement est aujourd'hui de diversifier davantage les nationalités au sein de l'École. Des actions récemment entreprises ciblent notamment le Brésil et la Chine en partenariat avec le réseau des écoles d'ingénieurs auquel participe l'ENSICAEN. Les approches réalisées apparaissent assez prometteuses et l'un des atouts dans ces pays est de mettre en avant le potentiel de recherche de l'École.

Les concours d'accès aux grandes écoles sont en français. L'exigence de la sélection des élèves aujourd'hui repose sur une bonne maîtrise à la fois du français et de l'anglais. L'un des principaux obstacles rencontrés dans ces actions nouvelles concerne malgré tout l'assimilation et le niveau de langue française. Selon les responsables de l'ENSICAEN, le test de langue française exigé dans le pays d'origine avant le départ ne suffit pas à poursuivre ensuite une scolarité normale. La solution est d'accueillir pendant six mois les étudiants étrangers au CEFÉ en leur permettant parallèlement de suivre deux cours de l'École et de faire des stages dans les laboratoires. Cette période transitoire est ainsi déjà mise à profit.

Les élèves étrangers admis à l'ENSICAEN dans le cadre des accords ERASMUS bénéficient d'un bon accompagnement aux niveaux tant pédagogiques que pratiques. Ils peuvent bénéficier de cours de langue au CEFÉ pris en charge par l'École, ces cours pouvant en outre être validés dans le cursus.

En interne, notons que des étudiants peuvent également prendre des cours de français langue étrangère.

La perspective de cours et même d'examens exclusivement en anglais est une piste d'étude comme le font d'ores et déjà beaucoup de grandes écoles en France. Dans le cadre de l'ouverture du Campus Technologique autour de Philips, l'ENSICAEN porte en la matière un projet de Mastère européen en microélectronique dont les enseignements seraient en anglais.

Relevons également que dès 2006, de jeunes enseignants-chercheurs qui ont suivi une formation post-doctorale à l'étranger vont assurer des enseignements bilingues.

Sans déflorer ici la partie du présent rapport consacrée aux grandes problématiques de l'accueil et de séjour des étrangers, l'ENSICAEN relève quelques problèmes liés à l'attribution de visas d'élèves admis au concours.

De façon optimale, l'élève qui s'inscrit lors du premier appel du concours d'entrée avant l'été a raisonnablement le temps d'obtenir son visa. En revanche, pour ceux qui attendent le deuxième appel vers le 20 août, les délais ne peuvent permettre aux lauréats dans ce cas d'être présents à l'ENSICAEN le jour de la rentrée.

Parallèlement, il existe quelques dossiers bloqués sans raison au niveau des ambassades. Il est assez paradoxal de constater que d'une part, il y a une forte volonté gouvernementale d'ouvrir à l'étranger les classes préparatoires d'entrée aux grandes écoles et d'autre part, il existe des consignes draconiennes pour limiter l'attribution de visas. Nous reviendrons sur ce point évoqué par de nombreux responsables pédagogiques et de la recherche en Basse-Normandie mais il existe

apparemment peu de coordination entre les Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Affaires Étrangères et Ministère de l'Intérieur.

Concernant le logement, il existe un partenariat entre l'ENSICAEN et le CROUS pour l'accueil des étudiants d'échanges mais qui s'adresse uniquement aux primo-arrivants ; les années suivantes, ils sont invités à suivre les procédures de demande de logement normales. Pour les primo-arrivants comme pour les autres élèves étrangers, l'École avance l'argent au CROUS et règle d'emblée 10 mois d'hébergement. À charge à l'étudiant de rembourser ensuite l'ENSICAEN.

Pour les élèves hébergés dans le parc locatif privé, l'un des grands problèmes rencontré est la caution exigée mais nous reviendrons par la suite plus amplement sur ce point.

Pour des étrangers de passage (et notamment les enseignants-chercheurs), la Maison d'Hôtes du GANIL peut être utilisée si disponibilité il y a. En période hors saison, sont parfois louées des résidences de tourisme sur la côte, voire des gîtes mais, du fait de leur éloignement, cette formule ne favorise pas une vie scientifique et une intégration optimales.

Quant à l'accueil des étudiants étrangers à leur première arrivée en Basse-Normandie, les responsables de l'ENSICAEN évoquent l'intérêt de la structure à taille humaine qui permet d'assurer tous les jours de la semaine un accompagnement des arrivants étrangers à la fois par le personnel de l'École et par les autres élèves.

Les problèmes rencontrés aujourd'hui par l'ENSICAEN concernent l'insuffisance de locaux pour l'enseignement comme pour la recherche sans parler du caractère très désuet de certains laboratoires qui ne favorise pas l'image et l'attractivité de l'établissement aux yeux des élèves, visiteurs, enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers.

Notons d'autres initiatives de l'ENSICAEN comme l'accueil ponctuel d'étudiants étrangers pour participer à certains cours et conférences mais faute de moyens, de temps et de places disponibles dans l'École, ces actions pourtant essentielles pour le rayonnement international de l'établissement ne peuvent être développées.

Ce manque de moyens empêche en outre l'ENSICAEN d'ouvrir une filière entièrement internationale et exclusivement ouverte à des étudiants étrangers comme vient de le faire l'ESIGELEC en Haute-Normandie avec l'ouverture d'une formation spécifique accueillant une vingtaine d'élèves chinois.

B - L'ÉCOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE

L'École de Management de Normandie a été créée en janvier 2004 à l'initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Caen et du Havre³⁶ dans le but d'intégrer et de renforcer les programmes de ses trois composantes que sont l'École

³⁶ www.École-management-normandie.fr

Supérieure de Commerce (ESC) du Havre pour le management entrepreneurial, l'Institut Portuaire du Havre (IPER) axé sur le management portuaire et la logistique et SUP EUROPE - Centre d'Études Supérieures Européennes de Caen (CESEC) spécialisé dans le management multiculturel (gestion-finance et marketing-vente)³⁷. L'École est dotée d'une structure juridique autonome.

L'objectif premier de l'École est de constituer un système éducatif managérial fort, reposant sur des savoir-faire partagés et répondant aux critères des accréditations nationales et internationales.

L'offre de formation mutualisée propose des diplômes allant de bac +3 à bac +6. Elle est répartie en programmes *Undergraduate* allant de bac +3 à bac +4, programmes *Graduate* de niveaux bac +5 et bac +6 et formation continue de niveaux bac +5 et bac +5/6 (programmes MBA - Master of Business Administration)

Au travers de ses différents programmes ouverts tant en formation initiale qu'en formation continue, l'École répond aux besoins des entreprises en préparant les futurs cadres et en faisant évoluer les compétences de leurs collaborateurs. Elle a renforcé son offre en proposant des formations spécifiques au management du tourisme et des loisirs. Par ailleurs, elle affirme aujourd'hui son expertise autour de l'attractivité des territoires via des formations et des modules de perfectionnement au développement territorial et à la logistique.

La vocation internationale de l'École de Management de Normandie est fortement ancrée en raison de l'attractivité de ses composantes en la matière, à l'image de l'implantation havraise et de sa tradition internationale depuis longtemps affirmée. L'harmonisation de l'offre de formation et l'intégration du système LMD de toutes les composantes de l'École favorisent pleinement la mobilité disciplinaire et géographique des étudiants. Tous les étudiants sont amenés à se déplacer à l'étranger. Certains programmes actuellement proposés obligent ainsi à la poursuite de stages à l'étranger notamment dans le cadre des échanges ERASMUS.

Le programme SUP EUROPE CESEC (Centre d'Études Supérieures Européennes de Caen)³⁸ propose une formation au développement des marchés, cursus qui est, par définition, résolument international et qui permet à l'étudiant de se préparer, à l'aide d'un solide bagage multiculturel, à toutes les formes de mobilité : géographique, sectorielle, opérationnelle.

Ce cursus se déroule sur quatre années décomposées en 8 semestres dont une année à l'étranger dans le cadre d'échanges et de partenariats avec les universités étrangères. Titulaires au minimum du niveau Bac à leur arrivée, les étudiants obtiendront à l'issue de ces quatre années le diplôme de SUP EUROPE CESEC visé par le Ministère de l'Éducation Nationale et pourront accéder à un diplôme national du pays où ils auront effectué leur année à l'étranger.

Comme autre preuve du rayonnement international de SUP EUROPE CESEC, près de 21 % des étudiants diplômés (tous diplômes confondus) occupent des postes à l'étranger.

³⁷ Notons également que le site caennais accueille également le programme de l'ESC du Havre par l'apprentissage.

³⁸ www.supeurope-cesec.com

Outre les relations avec l'Europe, les liens sont particulièrement forts avec les USA, la Chine, l'Amérique du Sud et c'est l'École qui a aujourd'hui le plus d'accords avec l'Australie. En 2004, l'École de Management de Normandie était, en matière de rayonnement international, classée au 17^{ème} rang des écoles de commerce relevant de la Conférence des Grandes Écoles. Elle ambitionne désormais de devenir un portail normand de management et de se hisser au 12^{ème} rang national.

L'international est l'un des points forts du Programme SUP EUROPE CESEC. L'implantation caennaise s'appuie notamment sur les formations en développement territorial.

La culture de l'international est présente tout au long des cursus et particulièrement en 3^{ème} année, période d'immersion à l'étranger. Le cursus en quatre ans spécialisé en Gestion - Finance ou Marketing - Vente est aussi fortement tourné vers l'international. L'accueil d'étudiants étrangers fait partie intégrante des politiques prioritaires du CESEC. Accroître le nombre d'étudiants étrangers contribue à son internationalisation.

Le programme SUP EUROPE CESEC, aujourd'hui pleinement intégré comme composante de l'École de Management de Normandie, avait en 2004 des accords avec **65 universités** partenaires réparties dans **24 pays**.

On compte en outre actuellement 14 accords de double diplôme proposés dans huit pays : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Espagne, Mexique, États-Unis et Australie.

Globalement, dans les relations internationales, les échanges reposent, autant que faire se peut, sur la réciprocité bien que les difficultés d'atteindre l'équilibre des échanges notamment avec l'Angleterre deviennent un problème majeur.

Citons les accords de double diplôme dans le cadre notamment de l'année d'études à l'étranger à savoir : le diplôme français du CESEC de niveau Bac + 4 et homologué niveau II et le diplôme national du pays d'accueil. On recense aujourd'hui 16 accords de double diplôme dans le cadre du programme SUP EUROPE CESEC :

- 7 dans le cadre du programme Franco Anglophone Européen (4 en Grande-Bretagne, 2 au Pays Bas, 1 en Suède)
- 2 dans le cadre du programme Franco Allemand,
- 3 dans le cadre du programme Franco Hispanophone (2 en Espagne et 1 au Mexique),
- 2 dans le cadre du programme Franco Américain,
- 2 dans le cadre du programme Franco Australien.

En 2004-2005, 112 étudiants étrangers ont été au total accueillis à Caen répartis sur les deux semestres d'enseignements dans le cadre à la fois du programme SUP EUROPE CESEC (donc 2 fois 20 étudiants) et du programme Euro Bachelor (2 fois 36 étudiants)³⁹, qualification internationale de niveau Bac+3 qui équivaut à une licence.

³⁹ Le premier semestre se déroule de septembre à janvier et le second semestre de février à juin.

Pour le programme SUP EUROPE CESEC (40 étudiants étrangers), 70 % des étudiants étrangers sont venus dans le cadre d'un partenariat avec une université d'un autre pays de l'Union Européenne (Allemagne, Pays Bas, Royaume Uni, Espagne et Portugal), les 30 % restants avaient pour origine le Mexique.

En ce qui concerne le programme Euro Bachelor (72 étudiants étrangers), 47,2 % étaient ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (Pays Bas, Suède et Finlande), 44,4 % venaient d'Universités australiennes partenaires (34 étudiants au total) et 8,3 % avaient pour origine une université chinoise.

À cela s'ajoutent les étudiants qui s'inscrivent au programme SUP EUROPE CESEC sur les quatre années de formation à titre individuel, hors champ de tout partenariat avec des universités étrangères. Ils sont minoritaires et représentent chaque année de l'ordre de 5 étudiants (sur un total de 446 étudiants français en 2004-2005). Précisons toutefois que les étudiants étrangers ne suivent la plupart du temps pas l'ensemble du cursus de 4 ans : ils suivent 1 an à SUP EUROPE CESEC puis poursuivent les autres années à l'étranger.

Concernant les enseignants, SUP EUROPE CESEC comprend en 2005, 8 professeurs étrangers en poste (4 anglais, 2 américains, 1 allemand et 1 argentin), 7 professeurs vacataires (3 espagnols, 2 allemands et 2 anglais). À cela s'ajoute la vingtaine de professeurs originaires des universités partenaires qui viennent ponctuellement à Caen.

Il existe en outre des échanges d'enseignants avec l'IAE et parmi eux, des enseignants étrangers.

L'École dispense des enseignements spécialisés en anglais, allemand, espagnol, selon la spécialité et la nationalité des enseignants étrangers. La maîtrise du français est toutefois exigée et l'école dispense des cours de français langue étrangère (FLE) validés dans le cursus.

Pour intégrer le programme SUP EUROPE CESEC, il faut savoir qu'un concours est organisé en France et dans des pays étrangers dans le cadre du réseau des Écoles SESAME (Session d'Épreuves Spécifiques à l'Admission au Management Européen et International). Pour les étudiants étrangers, une inscription en ligne est nécessaire. Dans le cadre du partenariat avec les universités étrangères, le nombre d'étudiants d'échanges est toutefois pré-établi ("n" places par partenaire).

L'équipe de l'École prend en charge -souvent à titre bénévole- le pré-accueil, l'accueil et le suivi des étudiants étrangers et les accompagne souvent notamment dans le cadre de leurs démarches administratives.

S'agissant de l'accueil, une initiative est à souligner : dans le cadre de projets pédagogiques étudiants à vocation d'animation, les étudiants étrangers participent à un séminaire d'intégration.

Tout est mis en œuvre pour favoriser la prise de repères et l'intégration des étudiants étrangers (cérémonie d'accueil, soirées, visites culturelles, *year-book*, sur le site Internet des étudiants de l'École, etc.). Il y a également une participation des autres étudiants français et de leurs familles pour faciliter cette intégration.

Il existe des contacts avec des associations locales (comme l'association franco-britannique) mais par expérience, ceux-ci ne se sont pas révélés porteurs.

Notons qu'il n'existe pas aujourd'hui d'accords formalisés entre l'École de Management de Normandie et l'Université de Caen en matière d'accueil ou le CROUS en ce qui concerne le logement des étudiants. Précisons toutefois quelques relations informelles avec le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen.

Sans déflorer ici la partie concernant les grandes problématiques, remarquons que les responsables de l'École de Management de Normandie relèvent les difficultés liées aux démarches administratives et à la recherche de logements. Sur ce dernier point, il s'avère très difficile de loger des étudiants pour des périodes d'études qui vont de plusieurs mois à un an. La question de la caution exigée par les agences immobilières est en outre très problématique et nécessite souvent l'implication personnelle des enseignants qui apportent leur garantie !

Ils émettent le souhait que des services "clés en main" comme un pack "Study in Normandy" comprenant l'acheminement de l'aéroport jusqu'à Caen, des logements disponibles à l'arrivée, une assurance pour la caution, des services informatiques en haut débit... soient proposés aux étudiants étrangers en Basse-Normandie.

Concernant la recherche, l'École a créé un laboratoire autour de trois pôles d'expertise :

- entrepreneuriat et projets,
- logistique maritime et portuaire et management environnemental,
- attractivité et développement territorial,
- Management interculturel et pratiques comparées de gestion.

Ce laboratoire regroupe et accueille des praticiens et des enseignants-chercheurs dans des domaines variés, ce qui permet de conduire des réflexions transversales sur des thématiques telles que le développement durable et le management d'entreprises. La mise en place d'un pôle autour du management comparé qui permet d'exploiter la convergence de plusieurs disciplines avec une forte participation internationale.

Le développement de la recherche au sein de l'École constitue ainsi un élément d'attractivité internationale et devrait lui permettre d'obtenir l'accréditation EQUIS qui est un label de reconnaissance international qui récompense les plus grandes écoles de management.

Relevons en outre que l'École de Management de Normandie ouvre à l'automne 2005 à Deauville un nouveau 3^{ème} cycle en management du tourisme en partenariat avec l'Université de Brighton (Sussex).

Notons enfin que l'École de Management est partie prenante du Polytechnicum de Normandie⁴⁰ créé en février 2003. Il s'agit d'une première en France par son rapprochement, au sein d'un même Groupement d'Intérêt Public (GIP), de structures consulaires et universitaires de formation. Outre les composantes de l'École de Management de Normandie, le Polytechnicum de Normandie regroupe, côté bas-normand, les trois composantes de l'Université de Caen que sont : l'IAE, l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion et l'IUP Banque - Assurance. Le Polytechnicum de Normandie a pour objectif de permettre une mutualisation des moyens et de l'offre de formation qui devrait lui permettre de devenir à terme **portail normand** des formations supérieures dans ces domaines. Il a un rôle à jouer dans le développement de passerelles entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur consulaires.

C - L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN PLASTURGIE INDUSTRIELLE D'ALENÇON

Créé en 1985 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon et de la Fédération de la Plasturgie en raison des besoins avérés en ingénieurs et cadres techniques dans ce domaine, l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) a formé jusqu'en 1993 près de 200 cadres de production au niveau bac +4. Créée en 1993, l'École d'Ingénieur en Plasturgie Industrielle (EIPI) d'Alençon, a, depuis, pris le relais pour former depuis plus de 320 ingénieurs

L'École a vocation de former en trois ans des ingénieurs de production dans le domaine de la transformation des matières plastiques. Le Diplôme d'Ingénieur de Production en Plasturgie Industrielle (Bac + 5) permet d'accéder directement à des fonctions de responsable d'unité de production, de chef de projet industriel ou encore d'ingénieur en industrialisation et, à terme, à des postes de direction.

La formation dispensée par l'ISPA aux élèves-ingénieurs est fondée sur leur participation active aux cours, travaux dirigés, travaux en laboratoire et d'atelier, ainsi qu'à toutes les activités de l'établissement. Parallèlement aux enseignements, chaque étudiant doit réaliser trois stages en milieu industriel :

- le premier (durée 4 semaines) en fin de première année, correspond à la découverte des métiers de base de la profession et notamment du poste de monteur-régleur et du travail en production,
- le second qui permet de valider les acquis scientifiques et techniques concerne l'étude d'un problème lié aux matériaux polymères,
- le troisième en fin de cycle, d'une durée de 15 semaines, consiste en une étude de projet industriel.

Notons que 30 % des élèves ingénieurs effectuent des stages de seconde et de troisième année à l'étranger.

La possibilité est offerte aux élèves ingénieurs de 1^{ère} année de poursuivre la formation d'ingénieurs en plasturgie industrielle en apprentissage

⁴⁰ www.polytechnicum.com

Le diplôme d'ingénieur en plasturgie est également ouvert à la formation continue.

Reconnue au niveau national, l'EIPI participe à des actions à l'international tant dans les domaines de la formation, de la recherche et du développement, que pour des questions de prestations de services, l'accueil ou le développement d'entreprises...

Le développement à l'international de l'ISPA est une réalité. Depuis 2001, l'ISPA a montré son souhait de se développer fortement à l'international en partenariat avec le réseau des écoles d'ingénieurs de la plasturgie en France. Existe ainsi un projet de Direction de l'International au sein de l'ISPA.

On estime par ailleurs qu'entre 5 et 10 % des élèves de l'ISPA vont travailler à l'étranger une fois le diplôme obtenu.

On relèvera les relations étroites qui lient l'Institut au Maroc dans le cadre notamment du Centre Technique de Plasturgie installé dans ce pays avec lequel l'ISPA apporte des services d'assistance et de conseil. Ponctuellement, 5 à 6 techniciens de l'ISPA apportent une aide à la formation sur les équipements. Ce partenariat fort s'est tissé avec notamment l'appui du Ministère des Affaires Étrangères.

Il existe par ailleurs un partenariat fort avec l'École des Mines de Douai, réputée pour sa vocation internationale affirmée.

La formation d'ingénieurs comptait en 2004 5 étudiants étrangers sur un effectif total de 45 dont 3 étudiants camerounais, un étudiant ivoirien et un étudiant marocain. L'objectif affiché est d'attirer davantage d'étudiants étrangers et notamment ceux ressortissants de certains pays cibles comme l'Europe de l'Est, l'Asie ou encore le Mexique. Le potentiel est estimé à environ 200 étudiants par an. Concernant la Chine, la prudence est de mise au sein du secteur de la plasturgie devant la crainte d'espionnage technologique et industriel.

Cet essor à l'international est toutefois freiné en raison de manques de moyens et d'aides apportés aux étudiants étrangers pour pouvoir décentement vivre et se loger. Le séjour de l'étudiant étranger exige de justifier de ressources suffisantes. Pour les responsables de l'École, les bourses allouées par le Gouvernement ne couvrent que 60 % des frais de vie sur 2 ans. L'attribution d'aides ou de solutions matérielles clés en main pour l'accueil et le séjour comme le font déjà certaines Régions ne peut, selon eux, que contribuer à développer l'attractivité de la Basse-Normandie.

Aujourd'hui, des logements disponibles à l'ISF⁴¹ sur le site universitaire de Damigny sont destinés prioritairement aux étudiants étrangers, du moins pour la première année de formation.

L'École d'Ingénieurs est en outre partie prenante dans les programmes de mobilité tels que LEONARDO. Le développement de coopération et de conventions spécifiques avec des Universités étrangères pour le recrutement d'élèves étrangers

⁴¹ 80 chambres disponibles.

se heurte là encore à l'insuffisance de temps et de moyens. L'ISPA souhaiterait disposer d'un demi poste voire d'un poste pour développer ces relations internationales. Les partenariats avec l'étranger reposent principalement sur les relations entre les entreprises implantées à l'étranger qui ont des liens avec l'ISPA et les écoles et universités voisines. Ainsi, l'ISPA accueille des élèves étrangers formés à la plasturgie qui vont repartir ensuite dans leurs pays d'origine pour tirer parti de leurs nouvelles compétences. Ces relations permettent de conserver des liens et des coopérations porteuses.

Concernant la langue de formation, l'École d'Ingénieurs a proposé un temps des parties de cours en anglais. Même si cela n'a plus cours, la bonne maîtrise de l'anglais est exigée et les élèves ingénieurs sont incités à rédiger en anglais.

Concernant les étrangers ne maîtrisant pas la langue française, un partenariat existe avec le Centre d'Étude des Langues sur le site de Damigny (émanation de la CCI d'Alençon) qui permet aux étudiants étrangers de suivre des cours de français langue étrangère.

Notons par ailleurs concernant la recherche que l'ISPA a accueilli en 2004 pour 3 ans un thésard originaire de Côte d'Ivoire dans le cadre du réseau Matériaux-Polymères-Plasturgie.

L'ISPA intervient également dans plusieurs pays pour des prestations techniques et technologiques (Tunisie, Tchèque...) à l'occasion notamment d'accompagnement ou de transferts d'entreprises dans ces pays.

Signalons enfin que l'ISPA a initié des conférences sur l'approche multiculturelle en lien avec les jumelages dans l'Orne (tels que Orne-Rhénanie) en vue de préparer à la mobilité.

D - L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE CAEN

Membre de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI), et reconnue par l'État, l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) de Caen⁴² forme en cinq ans des ingénieurs généralistes pour le Bâtiment et les Travaux Publics. Rythmée par un nombre important de périodes en entreprise (1/3 du temps en stage pour les élèves-ingénieurs sous statut d'étudiant et 50 % du temps en projet in-situ pour les apprentis), la formation générale, scientifique et technologique développée durant les 4 premières années du cursus apporte les bases indispensables à une carrière évolutive dans les métiers du BTP.

La dernière année du cycle ingénieur permet l'approfondissement des techniques pointues de la spécialité ; après un tronc commun de Management et d'entrepreneuriat, deux voies proposées (Travaux Publics et Bâtiment) ouvrent sur quatre "itinéraires personnalisés" :

- Aménagement du Territoire et Développement Urbain,

⁴² www.esitc-caen.fr

- Génie Civil en Environnement Sensible,
- Grands Travaux à l'International,
- Ingénierie Immobilière et Réhabilitation.

Les enseignements de l'ESITC ont une vocation internationale affirmée. Consciente de la nécessité de former des élèves-ingénieurs appelés à pratiquer leur métier d'ingénieur de plus en plus dans un contexte international, l'École propose dans le cursus de sa formation (tant obligatoire qu'optionnel) l'enseignement de certaines matières en anglais.

Depuis de nombreuses années, l'ESITC de Caen s'emploie à créer les conditions les plus favorables possibles pour permettre un développement de ses relations internationales, notamment au sein de l'Europe. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont menées en parallèle. Elles portent déjà leurs fruits, quelques élèves étrangers étant accueillis chaque année, pour un semestre ou une année pleine de scolarité, un stage ou un projet de quelques mois, ou enfin pour des travaux de recherche.

L'ESITC entretient des échanges étroits avec des universités et grandes écoles espagnoles dans le cadre d'ERASMUS (Cordoue, Grenade et Valencia). D'autres accords de partenariats concernent d'autres établissements en Grande Bretagne (Universités de Reading et de Portsmouth) et en Allemagne Université de Wismar et prochainement de Münster). De ce fait, l'École caennaise a accueilli en 2004-2005 deux étudiants espagnols dans le cadre d'échanges européens SOCRATES-ERASMUS avec des universités partenaires. En dehors des échanges européens, l'École a également accueilli trois étudiants africains.

Depuis quelques années, l'ESITC de Caen travaille avec un certain nombre d'institutions universitaires européennes. Avec ses principaux partenaires, l'école envisage d'ouvrir un Master Européen (formation de deux ans équivalent aux deux dernières années du cycle ingénieur) dans le domaine du BTP ou un domaine proche. Des universités anglaises, espagnoles et néerlandaises semblent particulièrement intéressées par cette initiative et des contacts postérieurs confirment l'intérêt du montage d'un tel Master. Dans le même temps, des entreprises de taille internationale ont manifesté le souhait de participer à ce projet en cours de finalisation et d'accompagner, avec d'autres acteurs professionnels, les universités partenaires dans leur démarche. En parallèle et afin de diversifier davantage son activité à l'international, l'ESITC de Caen pourrait intégrer des Masters européens déjà existants. Une démarche dans ce sens a été initiée tout récemment pour un Master européen de la construction regroupant déjà six partenaires. De telles formations internationales auraient inévitablement des retombées importantes en termes d'accueil d'étudiants étrangers.

On soulignera que l'ESITC est, à l'instar de l'École d'Ingénieurs en Plasturgie Industrielle d'Alençon, adhérente au programme d'EduFrance, "n+i" qui est un réseau de plus de 60 Grandes Écoles (publiques ou privées) et qui propose, dans plus de 45 villes françaises, des formations en ingénierie de très haut niveau⁴³. "n+i" permet de mutualiser les offres en matière de promotion, de recrutement, d'accueil,

⁴³ www.nplusi.com

d'assistance, etc. C'est un moyen de renforcer la coopération pour les étudiants, les entreprises qui recrutent ce type d'ingénieur, les écoles et formations d'ingénieur, les régions qui souhaitent s'ouvrir à l'international....

Dans le cadre de ce réseau "n+i", l'ESITC accueille des étudiants venant de pays hors Europe. Le premier étudiant "n+i" de l'école, colombien, arrivera à Caen au début du mois de janvier 2006 et des contacts sont actuellement en cours pour l'accueil d'autres étudiants étrangers pour l'année 2006/2007.

L'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER) de Cherbourg, émanation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), est placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale. L'Institut propose des formations scientifiques et techniques permettant d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences techniques dans les métiers de la mer. Côté formation, il prépare au Diplôme de Technicien Supérieur de la Mer, au Bachelor "Océanographe-Prospection du domaine marin", à la licence professionnelle "Commercialisation des produits de la Mer" et au Diplôme d'Études Supérieures des Techniques Aquacoles "Gestionnaire d'entreprises et d'activités aquacoles".

Côté recherche, le Laboratoire d'Études et de Recherches Marines (LERMA), rattaché à l'École Doctorale du CNAM cible ses travaux autour des thématiques suivantes :

- valorisation des ressources marines biologiques pour la cosmétologie, la diététique, la pharmacie et production de métabolites à activité biologique,
- évaluation de la qualité de l'environnement marin et contrôle des impacts anthropogéniques,
- création d'outils informatiques au service des géosciences marines.

Sur un effectif de 116 étudiants inscrits en 2004-2005, INTECHMER comptait 7 étudiants étrangers, à savoir : 4 ressortissants du Maroc, 1 des Seychelles, 1 de Madagascar, et 1 de Chine. L'Institut a également accueilli 4 enseignants britanniques.

Au-delà de cette liste d'établissements d'enseignement, on peut citer l'**École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR)** de Cherbourg⁴⁴ qui forme aux métiers de l'audiovisuel aux niveaux BTS (bac +2), *Euro Bachelor* (bac +3) et Master (bac +5)⁴⁵.

En 2003-2004 l'École a accueilli 10 étudiants étrangers dans trois de ses sections :

- "animation et effets spéciaux" : 1 russe, 1 coréen et 2 espagnols

⁴⁴ Une demande de réactualisation de ces chiffres pour 2004-2005 n'a pas été honorée d'une réponse.

⁴⁵ Les Bachelors et les Masters européens sont des diplômes accrédités par le Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles, l'E.A.B.H.E.S., European Accreditation Board of Higher Education School (www.eabhes.org).

- "réalisation" : 1 belge, 1 suisse, 1 marocain, 1 algérien
- "son": 1 tunisien et 1 allemand.

À la rentrée 2005, sur l'ensemble de l'effectif de l'établissement, 56 nationalités étaient représentées⁴⁶.

D'autres établissements publics ou privés sont également susceptibles d'accueillir, ponctuellement, des personnes étrangères de niveau post-bac. C'est le cas notamment d'organismes de formation professionnelle comme le **Groupe FIM** (Formation Interconsulaire de la Manche), service de formation des Chambres de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin et de Centre et Sud Manche et qui propose des formations ouvertes aux bac +2. En 2005, on recensait 12 étrangers ayant bénéficié de formations de niveau post-bac.

À relever également, 23 étudiants étrangers inscrits dans les deux **Écoles Régionales des Beaux-Arts** : 20 à Caen et 3 à Cherbourg.

Citons également l'ancien Centre d'Études Franco-Américain, aujourd'hui **Centre d'Études de Lisieux**⁴⁷. De statut associatif, celui-ci est spécialisé dans l'accueil de personnes étrangères pour des formations d'enseignement accéléré du français. L'offre d'enseignement comprend des programmes intensifs (jusqu'à 11 semaines de formations), des programmes "à la carte" et des programmes d'échanges spécifiques. Toutes les nationalités sont ainsi concernées. Par ordre décroissant d'importance, elles concernent les allemands, les américains, les britanniques et les scandinaves. Le Centre répond en outre à des commandes spécifiques comme les 12 professeurs irakiens accueillis pendant deux mois en 2005 en lien avec le Ministère des affaires Étrangères. À l'issue de la formation, les participants sont capables de s'inscrire pour passer à l'Université de Caen le certificat de langue française, le DELF ou le DALF. L'hébergement des personnes accueillies se fait en famille (étudiants surtout) ou au sein du Centre (20 chambres).

V - LES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ACCUEILLIS AU SEIN DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS ET CLASSES PRÉPARATOIRES D'ENTRÉE AUX GRANDES ÉCOLES

L'étude du CESR abordant la présence d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur en Basse-Normandie, nous avons tout logiquement intégré l'approche statistique concernant les sections de techniciens supérieurs (STS) ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) proposées à la fois dans les établissements publics et privés à l'échelon régional.

⁴⁶ Source : Presse de la Manche, 6 octobre 2005.

⁴⁷ Le Centre d'Études Franco-Américain de Lisieux a été créé en 1975 suite à la volonté de personnes de nationalité américaine qui ont, un temps, souhaité créer dans le Pays d'Auge une "université" franco-américaine. La fréquentation des américains est en baisse depuis plusieurs années, témoin d'une perte d'influence de la France outre-Atlantique.

Ces résultats sont le fruit d'une extraction statistique réalisée, à notre demande, par les services du Rectorat de l'Académie de Caen.

Certes, comme pour les établissements précédemment étudiés, cette approche ne nous permet pas, pour l'heure, de dissocier entre l'étudiant étranger qui est spécifiquement venu de son pays d'origine pour poursuivre une spécialité et celui issu de l'immigration.

Globalement, durant l'année 2004-2005, sur un total de 4 962 étudiants inscrits dans les lycées bas-normands en post-bac, on recensait 92 étudiants de nationalité étrangère (moins de 2 % des effectifs) répartis sur 28 établissements (19 dans l'enseignement public et 9 dans l'enseignement le privé) dont 48 étaient inscrits dans les sections de techniciens supérieurs et 44 en classes préparatoires aux grandes écoles.

Sur près de 3 900 étudiants inscrits en STS en Basse-Normandie, on recensait 48 étudiants de nationalité étrangère (1,2 % des effectifs).

S'agissant des CPGE, parmi les 44 élèves recensés en 2004-2005, 28 étaient inscrits en première année et 16 étaient inscrits en seconde année. La représentativité des étudiants étrangers est plus forte au sein des CPGE : 4,2 % soit 44 sur un effectif total de 1 063 étudiants inscrits.

La répartition par nationalité révèle l'importance de la communauté africaine qui représente près de 71 % des effectifs étrangers inscrits en STS et près de 82 % des effectifs étrangers inscrits en CPGE. Parmi les ressortissants du Maghreb, les élèves d'origine marocaine sont dominants puisqu'ils représentent plus de 27 % des effectifs étrangers en STS (13 élèves) et surtout près de 66 % des effectifs étrangers en CPGE (29 élèves).

La répartition par département montre au total que les STS et les classes de CPGE totalisaient 62 élèves étrangers répartis sur 14 établissements (9 publics et 5 privés) dans le Calvados, 16 élèves étrangers sur 7 établissements dans la Manche (6 publics et 1 privés) et 14 élèves étrangers sur 7 établissements dans l'Orne (4 publics et 3 privés).

	STS		CPGE	
Afrique subsaharienne	17	35,4 %	7	15,9 %
Maghreb	17	35,4 %	29	65,9 %
Union Européenne	3	6,3 %	4	9,1 %
Europe hors UE	1	2,1 %	2	4,5 %
Asie	2	4,2 %	2	4,5 %
Océanie	1	2,1 %	-	-
Moyen et Proche Orient	6	12,5 %	-	-
Amérique du Sud	1	2,1 %	-	-
TOTAL effectifs étrangers	48	100 %	44	100
TOTAL effectifs	3 899		1 063	

Tableau n°13 : Effectifs des élèves étrangers en STS et CPGE
en Basse-Normandie 2003-2004 - Répartition par nationalité

Source : Académie de Caen

Le tableau en annexe n°4 donne la répartition à la fois par établissement et par spécialité.

		STS	CPGE
Calvados	public	16	20
	privé	7	19
	<i>Sous Total</i>	23	39
Manche	public	8	5
	privé	3	
	<i>Sous Total</i>	11	5
Orne	public	9	
	privé	5	
	<i>Sous Total</i>	14	
Basse-Normandie	public	33	25
	privé	15	19
	Total	48	44

Tableau n°14 : Effectifs des élèves étrangers en STS et CPGE en Basse-Normandie 2003-2004
Répartition par Département et par catégorie d'établissement

Source : Académie de Caen

Concernant les disciplines, on constate pour les CPGE que 88,6 % des élèves étrangers sont inscrits dans les matières afférentes aux sciences "dures" (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, Biologie, Mathématiques, Sciences de la Terre) alors que les CPGE Lettres et Économie ne regroupent que 11,4 % des élèves étrangers.

S'agissant des BTS, les effectifs étrangers sont répartis de manière assez diffuse sur l'ensemble des établissements et disciplines.

Certains de ces échanges sont le fruit de partenariats avec des pays étrangers. La durée qui nous était impartie pour réaliser la présente étude ne nous a pas permis de contacter les établissements pour connaître précisément les initiatives d'échanges à l'international.

VI - LES ÉTUDIANTS, STAGIAIRES ET ENSEIGNANTS ACCUEILLIS AU SEIN DE L'IUFM DE BASSE-NORMANDIE

Dans le domaine de ses relations de partenariat, l'IUFM de Basse Normandie a, depuis sa création, engagé une politique d'ouverture internationale⁴⁸. Actuellement, il est impliqué dans trois types de partenariat qui concernent :

- les programmes européens dans le cadre de SOCRATES,
- des conventions bilatérales en direction de plusieurs pays,

⁴⁸ La présentation des échanges internationaux est extrait du site Internet de l'IUFM de Basse-Normandie : <http://www.caen.iufm.fr/relint/index.htm>

- des commandes de formation venant du Maroc et de Suisse.

Les actions engagées répondent aux trois objectifs suivants :

- la prise en compte de la dimension européenne dans la formation des enseignants,
- la formation linguistique à l'IUFM et la promotion du Français à l'étranger,
- l'éducation comparée.

Les partenariats sont nombreux et concernent l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Roumanie, la Russie, la Chine, Cuba et les États-Unis.

Ces actions à l'international concernent le séjour à l'étranger de stagiaires et de formateurs de l'IUFM de Basse Normandie, l'accueil d'étudiants et de formateurs étrangers, la mise en œuvre de modules d'éducation comparée dans le cadre de la formation commune des étudiants et des stagiaires.

L'IUFM de Basse-Normandie constate, au cours des dernières années, une augmentation des échanges tant des stagiaires français que des étudiants étrangers à l'IUFM. En revanche, il y a une volonté de renforcer les échanges de formateurs.

Concernant les perspectives, l'IUFM de Basse Normandie souhaite poursuivre et intensifier les relations avec certains établissements aux États-Unis et au Maroc notamment.

La population étudiante, concernée par les échanges, étant actuellement constituée presque exclusivement de Professeurs des Écoles, des solutions sont recherchées pour augmenter le nombre de PLC2 et PLP2 en stage à l'étranger. De même, les obstacles à la mobilité des enseignants ayant été identifiés, des actions sont envisagées pour les surmonter.

Une demande d'information auprès de la Direction de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Basse-Normandie a révélé que les établissements bas-normands avaient accueillis durant l'année universitaire 2004-2005, 98 personnes étrangères, étudiants, enseignants et stagiaires.

Catégories	Nombre
Étudiants	9
Stagiaires	3
Enseignants	0
Relations Internationales :	
- étudiants	78
- enseignants	8
TOTAL	98

Tableau n°15 : Nombre d'étrangers accueillis à l'IUFM de Basse-Normandie - année 2004-2005
Source : IUFM de Basse-Normandie

S'agissant des 9 étudiants étrangers accueillis, la répartition par nationalité révèle la présence de deux anglais, deux italiens, un belge, un espagnol, un marocain, un roumain, un polonais. Les trois stagiaires sont allemand, espagnol et italien.

Au titre des relations internationales, l'IUFM est amenée à accueillir, ponctuellement, des étudiants pour des stages d'une durée variant de trois semaines à 10 mois. Les enseignants étrangers accueillis concernent des visites d'au moins une semaine.

VII - LE RÔLE DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES D'ÉTÉ DANS L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE

Décidées en 2000 par le Ministère de l'Éducation Nationale, les Universités Européennes d'Été regroupent des sessions organisées généralement sur une période entre juin et septembre. Réunissant des étudiants en formation initiale ou continue ainsi que des enseignants-chercheurs de plusieurs pays européens, elles proposent un cadre convivial de travail universitaire et combinent des activités de formation, des animations culturelles et des activités de découverte du patrimoine.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une volonté de développer des projets favorisant l'affirmation d'un espace de l'enseignement supérieur européen en renforçant la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs tout en intensifiant les échanges et les formes de coopérations. De telles sessions ont également pour vocation de renforcer la volonté de vivre ensemble des jeunes européens en contribuant à renforcer un sentiment de proximité, de participation, voire d'appropriation, à l'égard de la construction européenne.

Inscrites dans le cadre du Plan d'Action pour la Mobilité au plan européen, ces Universités Européennes d'Été sont organisées par les établissements d'enseignement supérieur qui auront répondu à l'appel à projets adressé chaque début d'année par le Ministère de l'Éducation Nationale et ainsi été retenus.

Selon des chiffres ministériels, ces Universités Européennes d'Été ont accueilli en 2003 plus de 5 000 participants sur 80 sites répartis sur l'ensemble du territoire national.

En novembre 2004, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Direction des Relations Internationale et de la Coopération) a lancé un nouveau programme visant à favoriser l'expérimentation de formes nouvelles de promotion de la mobilité. Ce programme a intégré, dans le cadre de son deuxième volet, les actions concernant les Universités européennes d'été 2005.

Dès 2001, le Pôle Universitaire Normand a répondu aux appels à projets lancés par le Ministère. En 2004, six sessions ont été proposées mais quatre d'entre elles ont finalement été ouvertes faute de candidats suffisants s'agissant de deux thématiques, en l'occurrence l'"Économie Portuaire" organisée par l'École

d'Ingénieurs de Cherbourg et l'Université du Havre⁴⁹ et "Racines et Héritages en Europe".

Le programme des Universités Européennes d'Été pour 2005 comprend six sessions réparties dans différentes villes⁵⁰ de Basse et de Haute-Normandie :

- Peintres en Normandie (du 28 juin au 2 juillet),
- Écrivains en Normandie : romans, contes et nouvelles au XIX^{ème} siècle : Gustave FLAUBERT, Guy de MAUPASSANT, Jules-Amédé BARBEY d'AUREVILLY et Octave MIRBEAU (du 3 au 13 juillet),
- Racines et Héritages, facteurs d'identité européenne (4 juillet - 8 juillet et 29 août - 2 septembre),
- L'Université Européenne de la Paix (du 10 au 22 juillet),
- La Sécurité Maritime en Europe : enjeux et complexité (du 5 au 16 septembre),
- La Normandie Médiévale et son expansion européenne : histoire, art, langues et littérature (du 11 au 18 septembre).

Ces sessions thématiques suscitent de nombreuses participations étrangères. L'Université Européenne de la Paix qui a eu lieu à Caen en 2004 a mobilisé de l'ordre de 15 nationalités. Le thème concernant la Normandie Médiévale rassemble des norvégiens et des italiens. Le thème Peintres en Normandie suscite un fort intérêt chez les étudiants russes et tchèques. Racine et héritages de l'Europe qui n'a pas eu lieu en 2004 faute de candidats aurait dû être mené en partenariat avec la Roumanie ; en 2005, ce thème a particulièrement ciblé la Lettonie.

Au total, les responsables du Pôle Universitaire Normandie estiment à plus de 200 la participation d'étrangers aux Universités Européennes d'Été en Normandie. Chaque session, à laquelle se joint généralement un public local, accueille entre 15 et 75 étudiants étrangers (variable selon les thèmes).

Le Pôle Universitaire Normand bénéficie d'une aide du Ministère de l'Éducation Nationale et de certaines collectivités territoriales normandes (le Conseil Régional et les Conseils Généraux du Calvados et de la Manche pour la Basse-Normandie). Les participants aux sessions sont logés sur différents sites.

Les cours des Universités d'Été sont la plupart du temps dispensés en français sauf pour la thématique portuaire depuis 2005. L'Université de la Paix bénéficie en revanche d'une traduction simultanée en anglais.

La participation à certaines Universités Européennes d'Été (comme les écrivains, les peintres normands et la Normandie médiévale) est validée par des points (crédits ECTS) pouvant être intégrés dans le cadre du système LMD.

⁴⁹ Le fait que les cours de cette session étaient prévus uniquement en français aurait eu, pour certains, un impact négatif. En 2005, la session a été proposée en anglais.

⁵⁰ Ainsi par exemple, mis à part l'Université de la Paix qui a lieu à Caen, les sessions ont un caractère très itinérant : la sécurité maritime a lieu à Cherbourg et au Havre, la Normandie médiévale concerne plusieurs sites,

Ainsi, ces Universités Européennes d'Été sont facteurs d'attractivité pour les deux régions normandes. En revanche, cette initiative nationale est, chaque année, suspendue au bon vouloir du Ministère de l'Éducation Nationale qui décidera de poursuivre ou non cette politique à l'avenir.

Le Pôle Universitaire Normand souhaiterait que soient menées des campagnes de promotion plus tôt dans l'année qu'actuellement dans un souci de meilleure efficacité. De même, pourraient être renforcées les campagnes de promotion vers des établissements et universités étrangères ciblés en fonction des thématiques abordées. Pour cela, une communication croisée avec celle des collectivités territoriales ou encore d'institutions comme le Comité Régional du Tourisme (CRT) du Normandie serait une piste à creuser.

Notons déjà ici, mais nous y reviendrons, que l'École d'Ingénieurs de Cherbourg (EIC) a organisé durant l'été 2005, et pour la quatrième année consécutive, une Université Européenne d'Été sur le thème "Innovation et Intelligence Économique" en partenariat avec l'ADIT, le Centre Régional d'Innovation et de Transferts de Technologie Basse-Normandie - Cotentin (CRITT - BNC), le Réseau de Développement Technologique de Basse-Normandie et CORDIS (Community Research et Développement Information Service). La session qui s'est tenue du 25 juin au 13 juillet 2005 a rassemblé 45 étudiants originaires de 13 pays, en majorité des pays de l'Europe de l'Est.

Enfin, relevons que s'est tenue du 22 au 28 août 2005 à l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kiev, la 1^{ère} Université Européenne Francophone d'Été de Tchernobyl sur le thème "le Silence de Tchernobyl" (ou les sciences humaines face à la catastrophe de Tchernobyl) organisée par le Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique du Risque de l'Université de Caen Basse-Normandie, structure dont les chercheurs travaillent depuis dix ans sur ces aspects culturels et sociaux de Tchernobyl. L'objectif de cette initiative est de fédérer en Europe les jeunes chercheurs en sciences humaines et politiques autour de cette thématique et de créer une dynamique de recherche au sein des Républiques les plus touchées : Belarus, Ukraine et Russie. Ce peut être une étape vers un futur projet de coopération scientifique et pédagogique élargi. Une seconde rencontre est envisagée en été 2006 en Basse-Normandie.

TROISIÈME PARTIE

L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ÉTRANGERS : UN ENJEU FONDAMENTAL POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL

I - VERS UNE APPROCHE DU NOMBRE DE CHERCHEURS ÉTRANGERS ACCUEILLIS DANS LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES EN BASSE- NORMANDIE

A - DES INFORMATIONS TRÈS PARCELLAIRES

Il apparaît de prime abord difficile de quantifier le nombre de chercheurs étrangers accueillis au sein des laboratoires publics et des centres de R&D en Basse-Normandie. Aucune information globale et centralisée n'existe à ce jour.

Concernant les laboratoires de recherche publics, les échanges de chercheurs qui s'inscrivent dans le cadre de projets internationaux et plus spécifiquement européens sont aujourd'hui très souvent gérés directement par les grands organismes de recherche comme le CNRS, le CEA ou l'INSERM auxquels sont rattachées les équipes de recherche au plan régional. Mais l'accueil s'inscrit aussi dans le cadre d'une collaboration entre chercheurs et est souvent géré directement par le laboratoire lui-même et notamment son directeur ou le responsable scientifique du projet.

Par ailleurs, il s'avère impossible de connaître le nombre de chercheurs étrangers accueillis à l'occasion de manifestations ponctuelles comme les colloques internationaux.

Comme nous le verrons notamment dans le cadre des dispositifs des cotutelles, il existe de nombreuses conventions de coopération scientifique entre l'Université de Caen Basse-Normandie et des universités étrangères. Mais au-delà de ces partenariats institutionnalisés, la plupart des laboratoires universitaires tissent eux-mêmes beaucoup de relations informelles avec des équipes internationales. S'ensuivent des échanges de chercheurs qui ne s'inscrivent pas forcément dans le cadre de dispositifs encadrés et formalisés. Sans porter atteinte au fonctionnement des structures, certains experts estiment qu'il conviendrait de systématiquement formaliser les collaborations à la fois pour connaître précisément les flux de

chercheurs étrangers dans les laboratoires dans le cadre, par exemple, d'un tableau de bord, mais également pour introduire, dans les conventions d'échange ou d'accueil, et lorsque cela est nécessaire, quelques gardes fous comme des clauses de propriété intellectuelle face au risque potentiel de pillage (risques avec plusieurs pays dont la Chine).

Les Contrats Quadriennaux de Développement de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN pour la période 2004-2007 ont inscrit, parmi leurs objectifs prioritaires, le développement de la coopération scientifique européenne et internationale dans le domaine de la recherche⁵¹. L'accueil des chercheurs étrangers s'inscrit totalement dans ce cadre.

Ainsi, dans le cadre de leurs politiques de site, les deux établissements insistent sur les aides à la mobilité des chercheurs afin de favoriser l'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs, échange de doctorants et post-doctorants, accueil de visiteurs étrangers. Ils se fixent comme objectif commun "l'amélioration de la réception des chercheurs étrangers notamment par l'aménagement et la gestion de structures d'accueil et d'hébergement spécifiques".

B - UNE PREMIÈRE APPROCHE SUR LA BASE D'UN QUESTIONNAIRE

Connaître précisément les effectifs des chercheurs étrangers qui viennent en Basse-Normandie pour une durée plus ou moins longue n'est pas chose aisée.

En partenariat avec la Direction de la Recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie et la Délégation à la Recherche de l'ENSICAEN, le CESR a adressé un questionnaire à l'ensemble des équipes et laboratoires de recherche universitaires régionaux afin de connaître assez précisément le nombre de chercheurs étrangers accueillis au cours des trois dernières années : 2003, 2004 et 2005.

Dans le but d'obtenir des résultats homogènes et relativement détaillés, la notion de "chercheur" fut scindée en quatre catégories bien identifiables aux yeux des responsables des laboratoires destinataires dudit questionnaire⁵². Ainsi furent distingués les quatre catégories suivantes :

- les étudiants chercheurs étrangers en **Master 2** - "recherche". Sur ce dernier point, précisons que conformément au schéma du système LMD, ce niveau qui correspond à la deuxième année d'un Master orienté vers la recherche s'assimile à l'ancien Diplôme d'Études Approfondies (DEA). Ce Master "recherche", appuyé sur les écoles doctorales et les laboratoires, débouche sur la préparation d'une thèse de doctorat.
- les étudiants chercheurs étrangers **doctorants**, jeunes chercheurs de nationalité étrangère titulaires d'un DEA ou d'un titre équivalent, inscrits en thèse et pouvant bénéficier d'une aide institutionnelle (allocation du ministère, bourse CIFRE...),

⁵¹ Il s'agit précisément du chapitre 2.3.2. du Contrat Quadriennal de l'Université et du chapitre 1.2.2 du Contrat Quadriennal de l'ENSICAEN..

⁵² Cf. modèle du questionnaire envoyé en annexe n° 5.

- les chercheurs étrangers **post-doctorants**, chercheurs de nationalité étrangère, titulaires d'un doctorat, effectuant un stage post-doctoral dans une structure (type CNRS ou CEA par exemple) et bénéficiant ou non d'une aide institutionnelle (bourse post-doctorale, ATER...),
- les chercheurs étrangers **statutaires** (ou visiteurs, chercheurs confirmés)⁵³ de nationalité étrangère, effectuant un séjour d'une durée supérieure ou égale à un mois dans une structure de recherche. Les chercheurs associés étrangers accueillis sur poste d'accueil des grands organismes comme le CNRS sont inclus dans cette catégorie.

Pour être encore plus précis dans la démarche, pour les catégories "doctorants", "post-doctorants" et "statutaires", furent dissociés les courts séjours (1 à 3 mois) et les longs séjours (plus de 3 mois).

68 laboratoires et équipes de recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN⁵⁴ ont ainsi été ciblés (cf. liste en annexe n°6).

L'exploitation des chiffres ci-dessous porte sur les réponses transmises par les laboratoires et équipes concernées entre juin et octobre 2005. Toutes les équipes sollicitées ont répondu au questionnaire, résultat qui révèle la forte motivation des responsables de laboratoires de recherche concernant ce thème !

L'analyse des questionnaires montre qu'en divisant simplement par les résultats cumulés sur les trois années d'observation, on obtient une moyenne de :

- 185 Master "recherche" étrangers par an,
- plus de 126 doctorants étranger par an,
- près de 39 post-doctorants étrangers,
- 73 chercheurs confirmés étrangers invités.

Avoir associé les Master "recherche" et les étudiants en thèse peut être contestable dans la mesure où ils ne sont encore considérés comme "chercheurs" à part entière mais il convient d'indiquer ici que pour certains responsables auditionnés, que disposer d'un aussi grand nombre de Master "recherche" et de thésards étrangers accueillis au sein des laboratoires est une situation plutôt favorable qui nourrit incontestablement le potentiel international de la recherche au plan régional.

Pour les deux dernières catégories (post-doctorants et chercheurs confirmés) qui correspondent au statut de chercheurs proprement dit, on obtient ainsi le chiffre d'environ **112 chercheurs étrangers accueillis sur une année** au sein des laboratoires de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN.

⁵³ Il ne s'agit pas a priori des chercheurs de nationalités étrangères recrutés définitivement par les grands organismes (CNRS, CEA...) et donc installés en France et de ce fait attachés aux laboratoires présents en Basse-Normandie.

⁵⁴ Les chercheurs, visiteurs étrangers accueillis pour des expérimentations au GANIL ne sont pas additionnés aux chiffres recueillis par cette enquête mais seront abordés dans le chapitre spécifique consacré au GANIL. Compte tenu du nombre important de chercheurs invités par le grand équipement, il a paru préférable de traiter à part cet accueil dans un développement spécifique.

Ce chiffre ne fait toutefois pas la différence entre le chercheur qui passe quelques semaines en Basse-Normandie et ceux qui vont être présents plusieurs mois voire une année quasi-complète. Le tableau 16 fait justement une répartition entre les doctorants, post-doctorants et chercheurs confirmés étrangers accueillis en séjour court (moins de 3 mois) et ceux accueillis en séjour long (plus de 3 mois) et la totalisation correspondante en mois.

	nb séjours courts	nb mois	nb séjours longs	nb mois	Total séjours	Total mois
Doctorants	40,5	86,2	85,7	756,7	126,2	842,8
Post Doctorants	12,0	17,8	26,7	229,7	38,7	247,4
Chercheurs confirmés	67,7	68,2	5,3	41,3	73,0	109,5
TOTAL	120,2	172,1	117,7	1027,7	237,8	1199,8

Tableau n°16 : Moyenne annuelle sur la période 2003-2005 du nombre de doctorants, post-doctorants et statutaires selon la durée du séjour

Source : enquête CESR

Un calcul peut être obtenu en croisant le nombre de chercheurs étrangers accueillis avec le nombre de mois effectifs passés en Basse-Normandie et le tout ramené à 10 mois de présence théorique⁵⁵.

	Moyenne annuelle 2003-2005			Ratio sur 10 mois ⁵⁶	Présence théorique sur 10 mois ⁵⁷
	nbre	nb mois	mois/chercheur		
Master "recherche"	185,0	1141,0	6,2	0,62	114
Doctorants	126,2	842,8	6,7	0,67	84
Post Doctorants	38,7	247,4	6,4	0,64	25
Statutaires	73,0	109,5	1,5	0,15	11
TOTAL	422,8	2340,8	5,5	0,55	234

Tableau n°17 : Moyenne annuelle sur la période 2003-2005 du nombre de chercheurs étrangers accueillis

Source : enquête CESR

⁵⁵ Ce chiffre de 10 mois qui tient compte des périodes de congés nous a été conseillé par des responsables de la recherche.

⁵⁶ Ce ratio multiplicateur est obtenu en divisant le nombre de mois par chercheur par 10

⁵⁷ On multiplie le ratio précédent par le nombre de chercheurs.

Sur la base des réponses obtenues sur une année de référence⁵⁸, on peut ainsi considérer que les laboratoires accueillent en permanence au moins 114 étudiants en Master "recherche", 84 étudiants en thèse, 25 post-doctorants et 11 chercheurs confirmés invités.

Concernant le pourcentage de répartition des personnes accueillies entre séjours courts et séjours longs, le pourcentage de chercheurs étrangers en séjour long est plus important à prendre en considération.

L'enquête menée par le CESR révèle que les séjours longs sont tout logiquement dominants pour les doctorants (près de 68 %). Un thésard étranger peut être en permanence à l'année dans un laboratoire mais certains dispositifs comme les cotutelles de thèse génèrent des séjours alternés plus ou moins brefs.

Pour ce qui concerne les chercheurs étrangers (post-doctorants et confirmés), plus de 71 % d'entre eux viennent en Basse-Normandie en séjours courts ce qui confirme les études réalisées au plan national. Au plan plus détaillé toutefois, la majorité des post-doctorants étrangers accueillis en Basse-Normandie (69 %) sont concernés par un séjour long. Pour les chercheurs étrangers confirmés, il s'agit en revanche à près de 93 % de séjours courts.

Ces résultats déclaratifs sont probablement en deçà de la réalité et notamment en ce qui concerne la durée de la présence des chercheurs étrangers dans les laboratoires bas-normands. Certains responsables d'équipes n'ont pu en effet déterminer la durée du séjour notamment en ce qui concerne des dispositifs comme les cotutelles de thèse. Dans certains cas, la durée du séjour de ces personnes serait, aux dires de responsables contactés, extrêmement courte et en tout cas impossible à chiffrer...

Par ailleurs, cette enquête ne tient pas compte de la vocation d'accueil notamment de chercheurs étrangers du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds et des quelque 144 expérimentateurs étrangers (dont un nombre importants de chercheurs confirmés aux côtés des techniciens) accueillis pour la seule année 2004.

Les réponses aux questionnaires pour les doctorants, post-doctorants et chercheurs confirmés étrangers, selon les disciplines, sont intéressantes à analyser. Tout d'abord, force est de constater qu'entre les sciences dites "dures" et les sciences humaines et sociales, le nombre de doctorants et de chercheurs confirmés étrangers accueillis au sein des équipes est assez équivalent (courts et longs séjours confondus).

Ainsi, sur une moyenne annuelle, on recense 65 doctorants étrangers au sein des équipes en sciences humaines et sociales et 61 au sein des laboratoires en sciences "dures".

⁵⁸ Sur la base, rappelons-le, de 10 mois de présence théorique,

Pour les thésards étrangers accueillis, les chiffres sont respectivement de 38 et 35.

En revanche, le nombre de post-doctorants est de 36 pour les sciences "dures" contre seulement 2 pour l'ensemble des équipes en sciences humaines et sociales.

En complément à notre enquête, il convient également de faire référence ici à une étude statistique menée début 2004 par la Fondation Nationale Alfred Kastler (cf. infra) réalisée à partir des seuls chercheurs inscrits à cette fondation, soit une vingtaine de personnes, pour le seul département du Calvados.

Bien qu'il s'agisse d'une photographie très partielle, cette approche nous donne quelques indications intéressantes. Parmi elles, on peut relever que les disciplines majoritaires des chercheurs concernés sont la physique (37 % des chercheurs étrangers) et la Chimie (29 %). Selon certains experts, ce résultat s'explique notamment du fait que les financements des échanges de chercheurs concernent surtout ces disciplines.

Les hommes sont majoritaires puisqu'ils représentent les trois quarts du contingent en Basse-Normandie. Ce constat vaut également au niveau national.

L'enquête révèle par ailleurs que les chercheurs en mobilité arrivent principalement au cours des mois de février et d'août. L'enquête met en évidence le fait que les courts séjours (moins de 1 an) sont majoritaires (66 %), conclusion inverse de celle de notre enquête.

Concernant la situation familiale, 24 % des chercheurs étrangers viennent avec leur famille. Quant à la répartition par classe d'âge, l'enquête menée début 2004 mettait en évidence la prédominance des 40-50 ans (47 %) suivis par les 30-40 ans (28 %).

C - LES CHERCHEURS ÉTRANGERS ACCUEILLIS PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN BASSE-NORMANDIE

Dans le cadre de ce rapport, nous avons souhaité porter un éclairage sur les statistiques de la Délégation Régionale du CNRS en matière d'accueil des chercheurs étrangers visiteurs ou en poste au sein des 19 laboratoires de l'Université de Caen et de l'ENSICAEN associés au CNRS dont 16 Unités Mixtes de Recherche, 2 Formations de Recherche en Évolution et 1 Unité Mixte de Service (en l'occurrence la MRSH).

Ces statistiques ne comprennent pas en revanche les 7 chercheurs permanents d'origine étrangère en poste au GANIL (CNRS ou CEA) qui relèvent de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3).

Les laboratoires associés accueillent très régulièrement des chercheurs étrangers en qualité de contractuels et des fonctionnaires titulaires permanents.

Ainsi, en 2005, 15 chercheurs étrangers exercent ou ont exercé une activité dans les laboratoires associés et 16 fonctionnaires sont actuellement en poste.

Parmi les non titulaires, post-doctorants, chercheurs associés étrangers,... la plupart ont théoriquement été déclarés par les laboratoires qui ont répondu au questionnaire transmis par le Conseil Économique et Social Régional.

En revanche, le chiffre concernant les chercheurs et enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés par le CNRS sur des postes titulaires est à ajouter aux résultats des questionnaires qui ne portaient pas sur ce point. Il révèle que des compétences étrangères font carrière en Basse-Normandie du fait de l'excellence de certaines disciplines, ce qui va dans le sens des priorités fixées au plan national en termes d'attractivité de la France.

Départements scientifiques	Date entrée	Date fin	Type de contrat	Pays d'origine
Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Novembre 2004	Novembre 2005	Post-Doc Ministère	Italie
Sciences Chimiques	Novembre 2004	Octobre 2007	EGIDE	Maroc
Sciences Chimiques	Septembre 2002	Août 2005	CDD Europe	Pologne
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 2004	Octobre 2007	Bourse Doctorant pour Ingénieur/Région	Canada
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Septembre 2004	Juin 2005	Chercheur associé	Inde
Sciences Chimiques	Juin 2005	Octobre 2005	Chercheur associé	Brésil
Sciences Chimiques	Mai 2005	Mars 2006	CDD Post-Doc	Corée du Sud
Sciences Chimiques	Février 2003	Février 2005	CDD/Convention de recherche	Espagne
Sciences Chimiques	Février 2005	Janvier 2006	Chercheur associé	Inde
Sciences Chimiques	Mars 2005	Janvier 2006	Chercheur associé	Inde
Sciences Chimiques	Septembre 2004	Mars 2006	Post-Doc Ministère	Inde
Sciences Chimiques	Septembre 2004	Août 2005	CDD 5 ^e PCRDT	Italie
Sciences Chimiques	Février 2005	Juin 2005	Chercheur associé	Maroc
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Novembre 2004	Octobre 2005	Chercheur associé	Espagne
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Septembre 2005	Décembre 2005	Chercheur associé	Roumanie

Tableau n°18 : Répartition des chercheurs étrangers non-titulaires accueillis au sein des laboratoires associés au CNRS par disciplines en 2005

Source Délégation Normandie du CNRS

Le tableau concernant les chercheurs étrangers non-titulaires accueillis dans les laboratoires associés au CNRS en 2005 révèle que les chercheurs de nationalité indienne dominant (4) suivis à égalité par l'Espagne (2), l'Italie (2) et le Maroc(2).

Concernant les disciplines, les sciences chimiques dominant en matière d'accueil, suivies par la physique nucléaire et corpusculaire.

S'agissant des 16 chercheurs titulaires de nationalité étrangère recrutés par le CNRS en Basse-Normandie (hors GANIL, rappelons-le), on constate comme précédemment une forte présence au sein des laboratoires de Physique Nucléaire et Corpusculaire (rôle fondamental du GANIL et du pôle interaction ion-matière). L'origine géographique des chercheurs est assez variée ; les nationalités les plus représentées mettent à égalité les algériens, les brésiliens et les ressortissants du Royaume-Uni.

Départements Scientifiques	Date entrée	Pays d'origine
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 2003	Algérie
Sciences Physiques et Mathématiques	Octobre 1991	Algérie
Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Octobre 2004	Allemagne
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Décembre 1992	Australie
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 1993	Brésil
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 2003	Brésil
Sciences Chimiques	Mars 1988	Burkina-Faso
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Janvier 1996	Espagne
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 2004	Inde
Sciences Chimiques	Octobre 1991	Liban
Sciences Physiques et Mathématiques	Octobre 2003	Luxembourg
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 1990	Maroc
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 1991	Pologne
Sciences Chimiques	Octobre 1999	Roumanie
Sciences de la Vie	Septembre 1991	Royaume-Uni
Physique Nucléaire et Corpusculaire	Octobre 1999	Royaume Uni

**Tableau n°19 : Répartition des chercheurs étrangers titulaires CNRS
par disciplines en 2005**

Source Délégation Normandie du CNRS

Enfin, précisons que la Délégation Régionale du CNRS a mis en place, en lien avec la Préfecture du Calvados, une procédure administrative simplifiée afin de faciliter l'introduction et l'accueil de ces chercheurs étrangers sur notre territoire. Nous reviendrons sur cet aspect au cours de la quatrième partie du présent rapport.

II - LE RÔLE FONDAMENTAL DE LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE EN BASSE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Une étude sur l'accueil des chercheurs étrangers ne peut faire l'économie d'un développement sur le niveau d'attractivité de la Basse-Normandie en matière de recherche.

L'existence de grands équipements de recherche, le développement des pôles, en structurant la recherche au niveau régional, contribuent largement à favoriser les coopérations internationales et donc, la venue en Basse-Normandie de chercheurs et d'enseignants-chercheurs étrangers. À cet égard, des experts au niveau national reconnaissent que, pour être attractif, un territoire doit construire une dynamique de partenariat, de mutualisation et développer des pôles bénéficiant d'une visibilité internationale.

Il convient donc ici de présenter brièvement les pôles scientifiques régionaux, le rôle fondamental des grands équipements de recherche en termes d'accueil international ainsi que le poids des écoles doctorales.

A - L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES DE RECHERCHE

L'ancrage de pôles scientifiques et technologiques en Basse-Normandie depuis plusieurs années participe ainsi fortement au rayonnement international des équipes de recherche qui les constituent en raison des échanges et collaborations internationales que ceux-ci suscitent.

En Basse-Normandie, la recherche publique à laquelle se sont associées des structures privées s'est structurée depuis quelques années en 9 pôles fédérateurs associant l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ENSICAEN ainsi que les grands équipements de recherche que sont le GANIL et CYCERON et construits autour d'équipes de recherche reconnues par le Ministère de la Recherche et associées aux grands organismes de recherche que sont le CNRS, l'INRA, l'INSERM, le CEA et l'IFREMER.

Ces pôles associent par des liens étroits la formation et la recherche de l'Université, de l'ENSICAEN en association avec le GANIL et CYCERON. Les actuels Contrats Quadriennaux d'Établissements 2004-2007 de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN (quatre pôles sont communs) ambitionnent notamment de les développer en renforçant les moyens humains et matériels. Concernant l'Université de Caen, cette démarche entreprise depuis plusieurs années marque la volonté d'intégrer les équipes de recherche au sein de ces pôles fédérateurs tout en développant parallèlement les échanges pluridisciplinaires.

Côté Université de Caen, les pôles fédèrent en 2005 l'activité de 54 équipes ou unités de recherche dont 22 sont associées aux grands organismes de recherche que sont le CNRS, l'INSERM, l'INRA le CEA et l'IFREMER. À cela s'ajoutent 29 équipes d'accueil et jeunes équipes reconnues par le Ministère.

Côté ENSICAEN, en collaboration étroite avec l'Université de Caen, sur les 9 équipes de recherche que compte l'École d'Ingénieurs, 7 laboratoires sont des unités de recherche associées au CNRS et 1 laboratoire est associé au CEA.

La pluridisciplinarité dans la recherche et l'exploration des "interfaces" favorisent des dynamiques fortes en région mais également aux niveaux interrégional et international dans le cadre des nombreux réseaux qui impliquent, avec le soutien des pouvoirs publics, des équipes de recherche bas-normandes.

Il paraît opportun de passer brièvement en revue ces 9 pôles fédérateurs⁵⁹ qui mobilisent les principaux organismes scientifiques nationaux présents à travers les grands équipements, les équipes de recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN.

Le pôle Interaction ion matière regroupe, autour du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL), des laboratoires de l'ENSICAEN et de l'Université de Caen Basse-Normandie du fait de leurs implications dans les travaux du grand équipement, pour leurs propres activités de recherche, pour l'accueil d'équipes extérieures venant y effectuer des expériences et pour le développement d'équipements d'intérêt général mis à la disposition de l'ensemble des équipes.

La qualité des équipements et la diversité des compétences dont ce pôle dispose lui confèrent une position unique en France et de tout premier plan au niveau international. La diversité des ions fournis et des énergies disponibles par ce remarquable outil expérimental qu'est le GANIL fait se rencontrer, autour de ce pôle, des disciplines variées et plus de 130 laboratoires aux plans national et international.

Les laboratoires de l'ENSICAEN et de l'Université de Caen ont également contribué au développement de ce pôle, ils sont aussi largement bénéficiaires de son rayonnement.

Le pôle Matériaux regroupe des laboratoires de l'ENSICAEN et de l'Université de Caen Basse-Normandie consacrant tout ou partie de leur activité à la conception, la synthèse, l'étude des propriétés et les applications de nouveaux matériaux : matériaux à propriétés -électriques, magnétiques, mécaniques- particulières, matériaux pour l'optoélectronique et la microélectronique, matériaux pour l'instrumentation laser, matériaux catalytiques, matériaux polymères. Il bénéficie d'une réputation d'excellence au niveau national et international sur le plan de la recherche fondamentale comme sur celui de la recherche technologique. Ces atouts ont justifié l'implantation à Caen du Centre National de la Recherche Technologique (CNRT) "Matériaux".

Le pôle Chimie organique, thérapeutique et catalyse s'organise autour de laboratoires partenaires de réseaux soutenus et financés au niveau national dans le cadre du Pôle Universitaire Normand de Chimie Organique (PUNCH ORGA), Pôle "Matériaux, Polymères, Plasturgie" "RMN du solide" (Bassin Parisien), "Chimiothèque nationale". Les activités complémentaires des laboratoires s'étendent de la conception de nouvelles structures organiques, inorganiques, matériaux hybrides ou catalyseurs, à leur élaboration, caractérisation, évaluation biologique et

⁵⁹ Rédaction réalisée à partir de documents de l'Université de Caen et de l'ENSICAEN.

utilisation. Le pôle partage des équipements mi-lourds, mutualise des personnels et participe aux enseignements de l'Université et de l'ENSICAEN.

Le pôle Biologie fondamentale et appliquée (Université de Caen Basse-Normandie) regroupe 6 équipes autour des problématiques similaires sur des modèles biologiques variés reflétant les différents niveaux de la biodiversité en ce qui concerne les bactéries, les levures, les algues, les végétaux supérieurs, les invertébrés, poissons et mammifères.

Signalons que le Centre Régional de Recherche en Environnement Côtier (CREC) localisé à la station marine de Luc-sur-Mer constitue un lieu d'accueil d'équipes du pôle et également un lieu d'hébergement.

Le pôle Biologie Médicale et Épidémiologie (Université de Caen Basse-Normandie) fédère des équipes interdisciplinaires s'appuyant sur la mutualisation et la mise à disposition d'équipements scientifiques performants des laboratoires hospitalo-universitaires de l'Université de Caen et des établissements de santé du site caennais.

Le pôle Imagerie Physiologique et Métabolique (Université de Caen Basse-Normandie) est centré sur le GIP CYCÉRON qui héberge quatre unités liées en partenariat avec les organismes de recherche que sont le CNRS, le CEA et l'INSERM. Ce pôle est reconnu au plan national en tant que plate-forme technique pour l'imagerie in vivo.

Le pôle Mathématiques, Informatique, Imagerie, Technologies de l'Information et de la Communication (Université de Caen / ENSICAEN) regroupe les recherches et les moyens documentaires en mathématiques, en mécanique, en informatique, en automatique et en électronique au sein de deux unités mixtes entre l'Université, l'ENSICAEN et le CNRS. Les colloques organisés chaque année par les scientifiques du pôle témoignent de la notoriété et de l'activité internationale de la recherche en ce domaine.

Le pôle Environnements, Sociétés, Risques (Université de Caen Basse-Normandie) apparaît comme pluridisciplinaire et transversal. Il regroupe les équipes qui ont pour objectif de comprendre, prévenir et gérer les modifications dans l'environnement naturel ou l'environnement de l'homme dans les sociétés et les milieux industriels.

Le pôle Sciences Humaines et Sociales fédère sept unités mixtes de recherche Université-CNRS et quinze équipes d'accueil et jeunes équipes labellisées par le Ministère qui couvrent des groupes pluridisciplinaires en histoire, géographie, psychologie, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie et données sociales, sciences de l'éducation, philosophie, arts du spectacle, sciences du langage, lettres classiques et modernes, langues et littératures étrangères. Le nombre important de colloques internationaux organisés chaque année, notamment en liaison avec le Centre international culturel de Cerisy-la-Salle, ainsi que les ouvrages édités par les Presses Universitaires de Caen reflètent le dynamisme de cet ensemble et contribuent à l'attractivité de ce pôle.

Le pôle Économie, Gestion, Droit s'appuie sur les interactions fortes qui existent entre ces disciplines dans le développement des programmes de recherche et dans la formation à la recherche regroupée dans deux écoles doctorales ayant vocation à se rapprocher dans le cadre du Pôle Universitaire Normand "Droit-Normandie" et "Économie-Gestion-Normandie".

Le pôle abrite notamment le siège d'une revue internationale d'économie et la coordination d'un programme normand de recherche en management. Les relations interrégionales et internationales développées dans ce domaine ont généré coordination de programmes de recherche et de colloques à l'Université.

L'action publique a un rôle indéniable dans le soutien et la structuration d'un tissu de recherche souvent très morcelé. C'est la raison pour laquelle le Contrat de Plan État-Région Basse-Normandie 2000-2006 a intégré une action en faveur du soutien scientifique et technologique. Six pôles structurants ont été retenus dans ce cadre dont quatre d'entre eux, de natures plus technologiques et dotés d'un "Comité Régional", lancent des appels à projets. Il s'agit de "Biologie et Agro-Bioindustries", "Image et Technologies de l'Information et de la Communication", "Matériaux" et "Maîtrise d'Ambiance". Les deux autres pôles concernent l'"Imagerie Biomédicale, Physiologique et Métabolique" autour de CYCERON et le thème "Biologie Médicale et Épidémiologie". Le pôle "Interaction ions lourds-matière" autour du GANIL, simplement cité pour mémoire, ne fut pas inscrit au Contrat de Plan État-Région 2000-2006 mais néanmoins soutenu par le Conseil Régional.

Non développé précédemment car ne constituant pas un pôle fédérateur dans l'acception universitaire du fait de son approche très appliquée, le pôle "Maîtrise d'Ambiance" dans le Nord-Cotentin concerne un domaine particulier des Sciences de l'Ingénieur qui a trait à la "protection de l'homme du produit ou de l'environnement vis-à-vis d'une quelconque contamination". Ce savoir-faire intéresse tout particulièrement les industries (agroalimentaire, pharmacie, électronique...) engagées dans la propriété industrielle pour lesquelles cette propriété conditionne la performance de leurs produits et *process* industriels, dans la sécurité des biens et des personnes et tous milieux contrôlés. Ce pôle fait appel à un ensemble de thématiques alliant la physique, la chimie, la mécanique des fluides ainsi que les sciences humaines et sociales dans le domaine de la gestion du risque.

Il convient d'évoquer également ici l'existence de laboratoires mixtes, fruit en Basse-Normandie du partenariat entre l'enseignement et la recherche publique et les entreprises. Ce point sera détaillé dans le chapitre concernant la R&D.

Citons par ailleurs les réseaux interrégionaux de recherche dont certains intègrent de fortes collaborations internationales. Ceux-ci sont à étendue géographique variable dans le cadre de collaboration avec la Haute-Normandie, avec les régions du Bassin Parisien, des régions de l'Arc Manche....

Les plus anciens réseaux ont été fondés à partir à partir des collaborations fortes entre équipes. Depuis l'année 2000, le Contrat de Plan État-Région Basse-Normandie a pris le relais du Contrat de Plan du Grand Bassin Parisien. Les réseaux concernés sont :

- le réseau "PUNCH'ORGA" (Pôle Universitaire Normand de Chimie Organique Fine),
- le réseau "Matériaux, Polymères, Plasturgie",
- le réseau "LARC (Lille-Amiens-Rouen-Caen) - Neurosciences",
- le réseau "Seine-Aval"

Par la suite, de nouveaux programmes de recherches ont été retenus notamment par le volet interrégional des Contrats de Plan État-Régions de Haute et de Basse-Normandie (2000-2006) qui s'inscrivent dans le cadre de collaborations au sein du Bassin Parisien. Les programmes lancés à ce jour concernent les thématiques suivantes :

- "emballage, plasturgie et traitement de surface polymère",
- "régulation de la matrice extra cellulaire et pathologie"
- "matériaux à propriétés remarquables"

Il convient d'ajouter le programme "PROMESSE" qui mobilise deux équipes de recherche de Haute et de Basse-Normandie et qui est financé par les Contrats de Plan des deux Régions.

Les responsables de laboratoires qui participent à ces réseaux rencontrés mettent en revanche en évidence le manque de financement pour subvenir aux déplacements et à l'accueil de chercheurs dont parfois des étrangers.

On relèvera également que des projets développés dans le cadre de ces réseaux peuvent prétendre à des financements dans le cadre du programme INTERREG.

B - L'ATTRACTIVITÉ DES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE EN RÉGION

1°/ LE GANIL

Le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) joue un rôle fondamental dans l'attractivité du territoire régional en matière scientifique. La qualité de ses équipements en fait aujourd'hui un outil de renommée internationale. La vocation première du GANIL est à ce propos d'être un site d'accueil et d'expérimentation. Autour de ce grand équipement gravite une communauté scientifique forte de quelque 700 utilisateurs avec une moyenne de 400 utilisateurs accueillis chaque année issus de 130 laboratoires provenant de quelque 30 pays différents. On estime en outre le nombre de publications dans les revues internationales, depuis les premières expériences de 1983, à plus de 1 400. Citons également la douzaine de conférences internationales organisées, la trentaine d'ateliers scientifiques nationaux et internationaux mobilisant environ 50 % d'étrangers ainsi que les séminaires réguliers où participent des physiciens du monde entier. Soulignons qu'à l'occasion de conférences internationales à Caen, de

grandes personnalités de la physique au niveau mondial sont accueillies. Ces moments forts sont aussi l'occasion de sorties de découverte de la région.

Sur le plan expérimental, on estime que les chercheurs extérieurs (provenant d'autres laboratoires français ou étrangers) utilisent près de 40 % du temps de faisceau de la machine, ce qui représente environ 200 personnes par an (dont 95 % de physiciens et 5 % d'ingénieurs). Les expérimentateurs étrangers qui se rendent au GANIL ont été retenus après avoir proposé une expérience. Les temps d'attentes en la matière sont importants puisque l'on estime les demandes d'expérimentations quatre à six fois supérieures à l'offre. Une fois sur place, la durée d'expérimentation varie le plus souvent de huit à quinze jours, sachant toutefois qu'il faut compter préalablement avec une phase de préparation de l'expérience de huit jours.

En 2004, 144 expérimentateurs et visiteurs étrangers⁶⁰ issus de 20 pays ont été accueillis dont 107 ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (74,3 %), 25 des autres pays de l'Europe et de la Russie, (en l'occurrence 13 roumains et 12 russes, soit 17,4 %), 4 du continent américain (2 mexicains, 1 canadien et 1 ressortissant des États-Unis, soit 2,8 %), 4 d'Asie (1 chinois et 3 japonais, soit 2,8 %) et 3 australiens (2,1 %) et un algérien (0,7 %). Au premier semestre de 2005, 99 expérimentateurs et visiteurs étrangers étaient accueillis au GANIL.

De nombreux physiciens européens viennent au GANIL dans le cadre d'un contrat d'accueil. Leurs frais de mission sont alors pris en charge. Le GANIL reçoit de l'Union Européenne un budget de l'ordre de 300 000 euros par an pour ces contrats d'accueil. Mais l'expérience menée au GANIL est "gratuite" au nom de la collaboration internationale.

Des visiteurs seniors étrangers, chercheurs confirmés (la plupart du temps en contrat à durée déterminée du CNRS ou du CEA) viennent parfois avec leurs familles. En 2004, le GANIL a ainsi accueilli 3 chercheurs confirmés en séjours longs (un roumain, un chinois et un polonais) et un autre (un japonais) en séjour court.

À l'instar des laboratoires universitaires, le GANIL accueille des thésards, post-doctorants et des visiteurs, chercheurs invités confirmés étrangers.

Concernant les doctorants, le GANIL a accueilli en 2003 4 thésards étrangers en séjour long (plus de 3 mois) et 5 thésards étrangers en séjours courts. En 2004, les chiffres étaient respectivement de 3 (un espagnol, un canadien et un roumain) et 5 (2 belges, 2 espagnols et un roumain) thésards étrangers.

Les post-doctorants étrangers accueillis au GANIL viennent parfaire leur formation pendant un ou deux ans, la plupart du temps en CDD du CEA. Sur la période 2002-2003, sept post-docs étrangers étaient présents au GANIL (un bulgare, un polonais, un espagnol, un chinois, un roumain, un indien, un allemand). En 2004, on recensait 12 post-doctorants étrangers en séjours longs⁶¹ et 1 autre en séjour court (un tchèque ayant passé un mois) au GANIL.

Le GANIL participe aux actions européennes "Marie Curie" dans le cadre du Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT)

⁶⁰ Il s'agit à 90 % environ de chercheurs qui peuvent être accompagnés de techniciens.

⁶¹ À savoir 4 indiens, 2 espagnols, 1 allemand, 2 italiens, 1 bulgare, 1 marocain et 1 roumain.

européen⁶² et qui s'adresse aux chercheurs débutants. Grâce à cette bourse, les jeunes chercheurs perçoivent environ 3 400 euros bruts par mois auxquels s'ajoute le financement des voyages intracommunautaires et des frais de missions. Le Grand Équipement, labellisé au niveau européen "Marie Curie Training Site", a ainsi une forte expérience de l'accueil international et des ressources en la matière éventuellement à mutualiser avec d'autres composantes en Basse-Normandie.

Concernant les chercheurs confirmés invités, le GANIL a accueilli en 2004 un japonais pendant 3 mois et 3 chercheurs (1 roumain, 1 chinois, 1 polonais) en séjour long. Occasionnellement, le GANIL finance des stages de Français Langue Étrangère (FLE) à destination notamment des visiteurs asiatiques (chinois, japonais...) au CEFÉ de l'Université de Caen. Mais en général, les étrangers accueillis parlent l'anglais, langue scientifique internationale.

Quant aux chercheurs permanents au GANIL d'origine étrangère, ils sont au nombre de 7.

Le rayonnement international du GANIL devrait s'accroître avec la mise en œuvre du projet SPIRAL 2 à l'horizon 2008. Celui-ci propose de produire et d'accélérer des fragments de fission en utilisant une méthode originale qui a fait l'objet d'une R&D européenne en partenariat avec des pays membres de l'Union. Cette installation intermédiaire entre la première et la seconde génération confèrera au GANIL une réelle avance technologique sur le plan international ainsi qu'une position forte dans la perspective, à plus long terme, de la construction d'une machine européenne de seconde génération.

Le rôle important des autres "grands équipements" que sont CYCERON et la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) dans l'excellence de la recherche en Basse-Normandie sont également à relever.

2°/ CYCERON

Le Centre d'Imagerie Cérébrale et de Recherches en Neurosciences (CYCERON) mène, depuis 1985, des recherches biomédicales dans le domaine des neurosciences principalement. Groupement d'Intérêt Public placé sous la tutelle des grands organismes nationaux de recherche (CEA, CNRS, INSERM), CYCERON est une plate-forme reconnue pour ses recherches et ses investigations biomédicales qui met en œuvre une technique d'imagerie de pointe : la tomographie par émission de positons (TEP). Les recherches menées portent sur le développement des connaissances sur le cerveau humain normal et ses fonctions cognitives (le langage, le raisonnement, la mémoire...) ainsi que sur les dysfonctionnements et les nouvelles stratégies thérapeutiques au cours des maladies neuro-dégénératives et neuro-psychiatriques que sont l'ischémie cérébrale, la schizophrénie et la maladie d'Alzheimer. Ces questions font l'objet d'une démarche pluridisciplinaire.

⁶² Cf. chapitre présentant les actions "Marie Curie".

Au sein du pôle fédérateur "Imagerie Physiologique et Métabolique", CYCERON associe des partenaires comme l'Université de Caen, le CHRU de Caen, le Centre de Lutte contre le Cancer François Baclesse...

La mission scientifique de ce pôle repose sur l'exploitation d'une plate-forme technologique d'une richesse exceptionnelle basée sur l'imagerie, allant du niveau moléculaire à l'organe entier, portant sur l'étude des maladies neuropathologiques, les fonctions cognitives et leurs dysfonctionnements, les nouveaux radioligands pour l'étude des organes, les méthodes d'acquisition et de traitement d'images.

Au sein de CYCERON, quatre unités de recherche sont amenées à accueillir des chercheurs étrangers. Les résultats obtenus ont été traités dans le questionnaire du CESR.

3°/ LA MRSH

Structure permettant la fédération entre les équipes en sciences humaines et sociales à même de stimuler les interactions entre disciplines et la formation des jeunes chercheurs, la Maison de Recherche en Sciences Humaines (MRSH) participe activement au rayonnement de la recherche universitaire régionale. La MRSH est une composante de l'Université de Caen Basse-Normandie. Elle rassemble les équipes de recherche des sciences humaines, sociales, juridiques et économiques de l'Université de Caen Basse-Normandie et du Centre National de la Recherche Scientifique localisées à Caen et les Ecoles Doctorales de ces disciplines de l'Université.

Tout en ayant des projets propres, les équipes de recherche de la MRSH sont engagées pour une part plus ou moins grande de leur activité dans des pôles pluridisciplinaires qui définissent durablement la vie scientifique de la Maison et contribuent à l'affirmation de sa spécificité. Concilier durablement équipes de recherche et pôles pluridisciplinaires, approfondissements scientifiques disciplinaires et dynamiques transdisciplinaires, est au cœur du projet scientifique de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen.

La MRSH met à disposition de ses chercheurs des outils d'accompagnement de la recherche nombreux et variés : une équipe administrative et technique, des bureaux, des salles de réunions, des studios d'accueil des chercheurs, des équipements informatiques, des supports de publications, etc.

À travers les équipes de recherche en sciences humaines et sociales qui y sont intégrées, la MRSH accueille de nombreux étudiants-chercheurs et chercheurs étrangers. Le potentiel de personnes étrangères accueillies a été analysé dans le traitement du questionnaire transmis par le CESR aux différentes équipes.

Il existe actuellement une volonté de développer, au sein de la MRSH, des moyens d'appuis aux démarches internationales dont pourraient bénéficier les laboratoires. L'objectif est ainsi de disposer d'une personne-ressource au sein d'une cellule internationale dédiée.

Enfin, citons le projet d'accueillir, dans le futur, à Caen un centre de traitement de tumeurs cancéreuses par hadronthérapie, dénommé ASCLEPIOS, en se basant sur les nombreuses compétences locales existantes (GANIL, CYCERON, Centre François BACLESSE, CHRU...). Cet équipement renforcerait inévitablement le potentiel et l'attractivité internationale de la recherche bas-normande.

C - LE RÔLE FONDAMENTAL DES ÉCOLES DOCTORALES

Les écoles doctorales fédèrent des équipes de formation et de recherche reconnues autour d'un projet qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement d'enseignement supérieur et, le cas échéant, des autres établissements associés. Elles sont dirigées par un directeur assisté d'un conseil.

Les écoles doctorales de l'Université de Caen⁶³ sont au nombre de cinq :

- Structures, Informations, Matière et Matériaux,
- Littératures, Cultures et Sciences Sociales
- Chimie Biologie (en commun avec des établissements hauts normands),
- Droit Normandie (en commun avec des établissements hauts normands),
- Économie Gestion (en commun avec des établissements hauts normands),

La transversalité leur est inhérente et constitue pour elles un atout en leur donnant d'emblée un rôle de rapprochement et d'unification. Les écoles doctorales se révèlent ainsi un puissant facteur de décloisonnement et de fédéralisme, à l'échelle intra-universitaire comme à l'échelle interuniversitaire. C'est pourquoi sur les cinq écoles doctorales que compte l'Université de Caen, trois sont communes avec des établissements hauts-normands.

L'un des objectifs majeurs des écoles doctorales concerne l'ouverture internationale via notamment les thèses en cotutelle organisées en leur sein (cf. chapitre présentant les cotutelles de thèse).

De ce fait, les écoles doctorales contribuent, par leurs actions fédératrices, à mieux structurer la recherche au service des formations supérieures, ce qui représente un facteur d'attractivité au plan interrégional et international.

⁶³ Certaines écoles mobilisent également l'ENSICAEN.

III - LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS AU SEIN DES LABORATOIRES ET ÉQUIPES DE RECHERCHE.

A - LES DOCTORANTS ÉTRANGERS AU SEIN DES ÉQUIPES BAS-NORMANDES

1°/ LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INSCRITS EN THÈSE À L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Au cours de l'année universitaire 2004-2005, la Direction de la Recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie a recensé au total 843 étudiants inscrits en thèse (situation en mars 2005). Parmi eux, plus de 601 thésards (71,3 %) étaient de nationalité française et 242 (28,7 %) étaient de nationalité étrangère.

Les nationalités les plus représentées étaient les tunisiens (29 thésards), les marocains (28 thésards), les algériens (24 thésards) puis les ressortissants de la Chine populaire (19 thésards), du Liban (16 thésards), de l'Iran (12 thésards) et d'Italie (10 thésards).

La répartition par continent ou groupe de pays révèle que plus de la moitié des thésards inscrits en 2004-2005 à l'Université de Caen Basse-Normandie (50,4 %) sont originaires du continent africain dont 33,5 % du Maghreb. Viennent ensuite les ressortissants du bloc Asie-Moyen Orient-Péninsule Arabique avec 29,8 % des inscrits, de l'Union Européenne (12 %), du continent américain (5 %) et de l'Europe (hors Union Européenne) et Russie (2,9 %).

2°/ LES COTUTELLES DE THÈSE

Depuis 1994⁶⁴, la France a mis en place une procédure spécifique de thèses en cotutelle destinée à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères, en favorisant la mobilité des doctorants. Cette procédure, régie par l'arrêté du 6 janvier 2005, permet aux doctorants du monde entier d'effectuer leurs recherches sous forme de séjours alternés au sein d'un laboratoire étranger et d'un laboratoire français sous la responsabilité de deux directeurs de thèse (un dans chacun des pays impliqués dans la cotutelle). La thèse est soutenue devant un jury mixte et donne lieu à l'obtention de deux diplômes ou d'un diplôme reconnu dans les deux pays. Autrement dit, la procédure permet à un doctorant (français ou étranger) d'obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent.

⁶⁴ L'arrêté du 18 janvier 1994 relatif à la création d'une procédure de cotutelle de thèse entre établissements d'enseignement supérieur français et étrangers est désormais abrogé et remplacé par l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse.

Conformément à cette procédure, la thèse préparée doit s'inscrire dans le cadre d'une convention conclue, pour chaque doctorant, entre un établissement d'enseignement supérieur français et un établissement d'enseignement supérieur du pays partenaire.

Cette procédure n'est pas accompagnée d'un financement. Pour en obtenir un, il faut répondre aux appels d'offres de cotutelles de thèse publiés par le Ministère Délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies ou par des autorités étrangères. Le nombre d'appels d'offres lancés chaque année serait très limité et pour l'Université de Caen, en moyenne, deux sont retenus.

Certaines zones géographiques et notamment les pays les plus pauvres (contient africain notamment avec lequel l'Université de Caen a des partenariats) se trouveraient délaissés par les financements malgré l'intérêt des sujets traités.

La Direction de la Recherche chargée de la mise en place des conventions de cotutelle internationale de thèse et du suivi des dossiers des doctorants à l'Université de Caen Basse-Normandie a recensé, pour l'année 2004-2005, 44 accords de ce type.

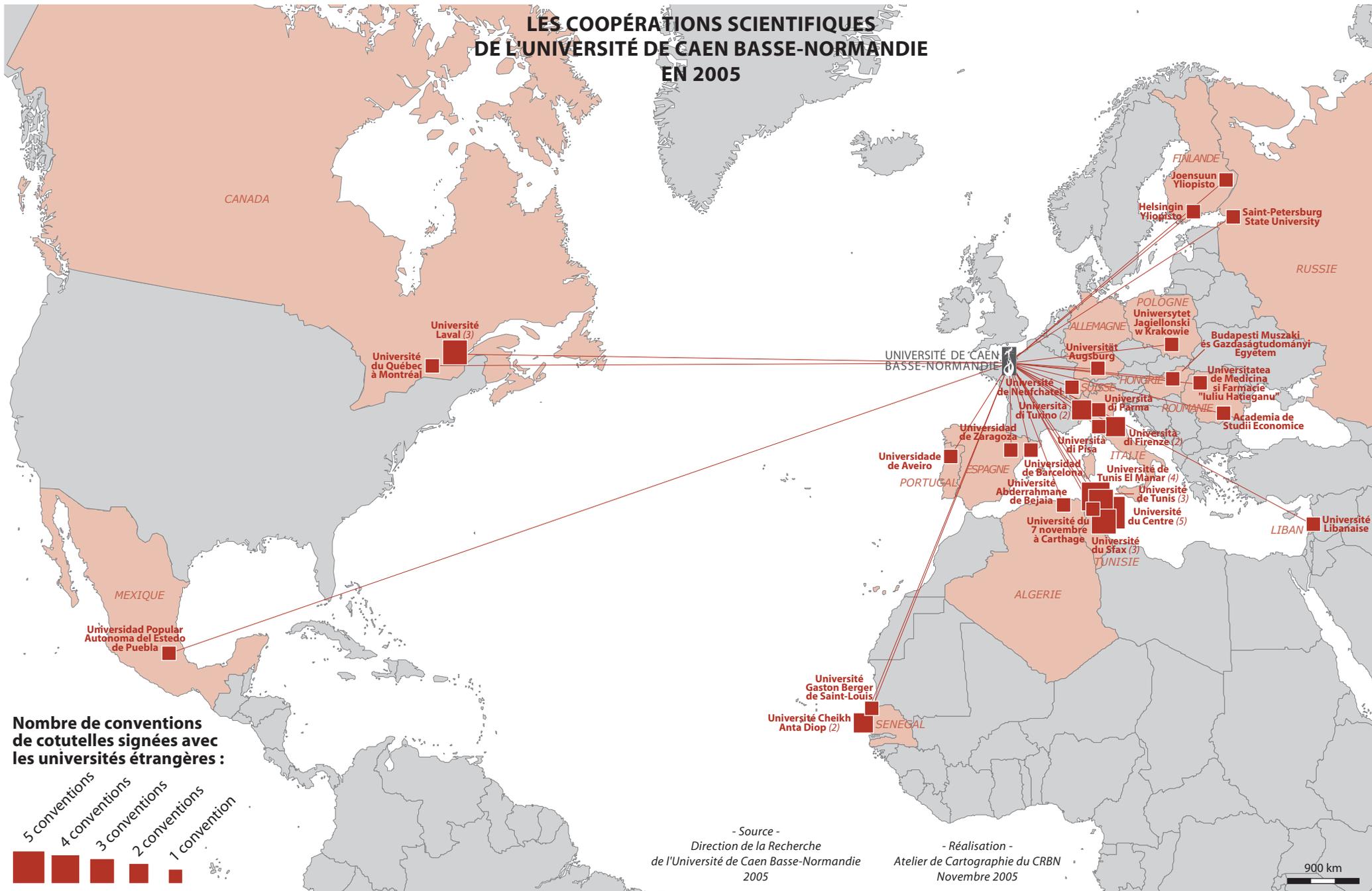
Près de la moitié des conventions ont été signées avec un pays d'Afrique (45,4 %) et tout particulièrement avec la Tunisie (16 co-tutelles concernant 7 universités tunisiennes), le continent américain (5 conventions) et le Moyen-Orient - en l'occurrence le Liban - (1 convention).

Pays partenaires	Écoles doctorales					Total
	Structures, informations, matière et matériaux	Économie gestion (Haute et Basse-Normandie)	Littératures, cultures et sciences sociales	Chimie biologie (Haute et Basse-Normandie)	Droit Normandie (Haute et Basse-Normandie)	
ALGERIE	1					1
ALLEMAGNE	1					1
CANADA	2		2			4
ESPAGNE			2			2
FINLANDE	1		1			2
HONGRIE	1					1
ITALIE	1		4	1		6
LIBAN			1			1
MEXIQUE		1				1
POLOGNE	1					1
PORTUGAL	1					1
ROUMANIE		1		1		2
RUSSIE			1			1
SENEGAL			2		1	3
SUISSE			1			1
TUNISIE	3	5	6	2		16
Total	12	7	20	4	1	44

Tableau n°20 : Répartition des cotutelles par pays partenaire et école doctorale

Source : Direction de la Recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie

LES COOPÉRATIONS SCIENTIFIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE EN 2005



Sur les 44 conventions, 33 thésards accueillis à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre du dispositif des cotutelles, sont de nationalité étrangère et 13 chercheurs en cotutelles accueillis dans l'université étrangère partenaire sont de nationalité française (3 avec une Université canadienne, 2 en Espagne, 2 en Finlande, 4 en Italie, 1 au Portugal et 1 en Russie. La liste des universités étrangères partenaires figure en annexe n°7.

On relèvera que sur 34 thésards en cotutelle pour lesquels on connaissait la situation financière en 2005, 28 bénéficiaient d'un financement de thèse (allocations de recherche, bourses, autres financements...). 6 thésards étaient salariés en France ou à l'étranger et 3 ne bénéficiaient d'aucune aide. Parmi les 10 dont la situation est inconnue, on peut penser que beaucoup d'entre eux ne bénéficiaient d'aucune aide.

Au-delà de l'analyse quantitative, il faut dissocier d'un point de vue qualitatif les cotutelles qui sont en vérité un moyen pour les thésards de garder un lien avec leurs pays d'origine de celles qui relèvent de véritables collaborations scientifiques. Le premier cas de figure prédominerait. La cotutelle serait, dans la majorité des cas, surtout une opportunité d'obtenir au final un double diplôme et la perspective de favoriser une meilleure insertion professionnelle.

La répartition au sein des cinq écoles doctorales que compte la Basse-Normandie (dont trois sont communes avec la Haute-Normandie) révèle une majorité de conventions au sein de l'école "Littératures, cultures et sciences sociales" (20 cotutelles), suivie par l'école "Structures, informations, matière et matériaux" (12 cotutelles) - cf. tableau. Au plan plus détaillé, les conventions de cotutelles concernent 23 filières de recherche. Toutes les disciplines sont concernées mais il semblerait que pour les sciences dites "dures", les cotutelles s'inscrivent davantage dans le cadre de collaborations entre laboratoires alors que les cotutelles en sciences humaines et sociales seraient davantage liées au choix personnel de l'étudiant ou à son cheminement passé (ceux ayant notamment bénéficié d'échanges ERASMUS seront davantage amenés à poursuivre les échanges avec leurs anciennes universités d'accueil). Il y a aussi le cas des étudiants dont la nature du sujet de thèse va l'obliger à se déplacer dans un pays étranger pour des comparaisons in-situ. Selon cette hypothèse, les étudiants seront tentés de faire une thèse en cotutelle.

Pour certains observateurs, ce dispositif aurait besoin, pour se développer, d'un soutien et de l'intervention du Conseil Régional, selon des modalités restant à définir. Une implication forte en la matière, via des mesures incitatives, contribuerait à affirmer les relations internationales participerait ainsi au rayonnement international de la Basse-Normandie dans ce domaine. Comme cette procédure de cotutelle de thèse implique des séjours alternatifs en France et à l'étranger, des coûts de déplacements sont alors générés. Certains estiment à cet égard qu'il serait opportun que la Région intervienne dans le financement des missions des doctorants dans le cadre d'un projet de collaboration scientifique bien établi.

Filière	Nombre de conventions
Science de gestion	7
Géographie physique, humaine, économique et régionale	6
Milieus denses, matériaux et composants	3
Sciences du langage : linguistique et phonétique générale	3
Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues	3
Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie	2
Langue et littérature françaises	2
Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde	2
Automatique, productique	2
Mathématiques et leurs interactions	1
Biologie de l'environnement, des populations, écologie	1
Constituants élémentaires et physique théorique	1
Terres solides et enveloppe superficielle	1
Chimie théorique, physique, analytique	1
Chimie des matériaux	1
Recherche clinique, innovation technologie, santé publique	1
Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1
Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	1
Sciences de l'éducation	1
Droit public	1
Sociologie, démographie	1
Informatique et applications	1
Électronique, microélectronique et nanoélectronique	1
Total général	44

Tableau n°21 : Répartition des conventions de cotutelles par filière de recherche

Source : Direction de la Recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie

Il est à noter enfin que certains étudiants étrangers effectuent des travaux de recherche dans le cadre d'une coopération scientifique non matérialisée par une convention de cotutelle de thèse. Dans ce cas, ils peuvent être accueillis dans des laboratoires en tant que "chercheur invité".

B - LE DISPOSITIF "MOIS INVITÉS"

Au-delà des échanges informels entre chercheurs, la procédure appelée "**mois invités**" est un dispositif national permettant le recrutement d'enseignants-chercheurs extérieurs au sein des unités de formation et de recherche universitaires pour une période limitée de un à deux mois. Les mois invités sont répartis par Unité de Formation et de Recherche.

La seule condition exigée est que les personnes accueillies dans le cadre de cette procédure doivent dispenser des heures d'enseignements et faire de la recherche.

Peu de chercheurs bénéficient en fait de ce support budgétaire. Le nombre de mois invités à l'Université de Caen Basse-Normandie équivaut à une vingtaine par an mais chiffre de "mois" qui ne correspond toutefois pas stricto sensu au nombre total de chercheurs étrangers accueillis dans l'établissement.

Il n'y a pas d'obligation de réciprocité dans le cadre de ce dispositif.

C - LES ÉCHANGES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTIONS INTÉGRÉES.

Les Programmes d'Actions Intégrées (PAI) s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du Ministère des Affaires étrangères et sont mis en œuvre avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une "action intégrée" est un projet de recherche, établi conjointement par deux équipes de recherche, l'une française, l'autre étrangère qui bénéficient, après évaluation, du soutien financier de deux pays.

L'objectif des PAI est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche de deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations. Les PAI contribuent à la création de réseaux européens de recherche et participent à la construction de l'espace européen de la recherche mais ces programmes d'échanges ne se limitent pas, loin s'en faut, aux seuls pays de l'Union Européenne.

Ces programmes s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

Les soutiens alloués sont destinés à financer le "surcoût international" des projets, c'est-à-dire la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans les actions intégrées. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints doit être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires voire d'autres sources.

La gestion des appels à candidatures est notamment confiée au Centre International des Étudiants et Stagiaires (CIES) rebaptisé en 2000 Égide⁶⁵.

Toutes les équipes de recherche présentes en Basse-Normandie sont potentiellement concernées par les PAI.

Entre 1998 et 2004, on a recensé 35 programmes d'actions intégrées qui ont mobilisé des laboratoires et équipes de recherche bas-normands dont :

⁶⁵ Cette association à but non lucratif assure la gestion des moyens de coopération de l'État (accueil de boursiers et d'invités étrangers, envoi d'experts en mission) et met également ce savoir-faire au service de l'ensemble des acteurs de la coopération internationale (laboratoires de recherche, universités, collectivités, etc.).

- 13 dans le domaine des Sciences Physiques. Parmi eux, 5 ont concerné le GANIL et 3 le CIRIL qui révèlent le poids important de ce Grand Équipement en matière de relations internationales,
- 7 dans le domaine des Sciences Chimiques,
- 4 dans le domaine des Mathématiques, de l'Informatique et de leurs applications,
- 4 en Biologie, Médecine et Santé,
- 2 dans les domaines Agronomie, Productions Végétales et Agroalimentaires,
- 1 en Micro et Nanotechnologies,
- 1 dans le domaine des Sciences pour l'Ingénieur,
- 1 dans le domaine des Arts, Biens Culturels et Technologie (Programme GALILÉE),
- 1 en Sciences Humaines et Sociales.

Comme le montre le tableau récapitulatif des PAI en annexe n°8, ces Programmes d'Actions Intégrées s'étalent la plupart du temps sur deux ou trois ans.

Parmi les pays d'origine des chercheurs étrangers accueillis au sein des équipes et laboratoires bas-normandes, ceux qui reviennent le plus souvent sont la Pologne (9), l'Allemagne (5), la Belgique (4), l'Espagne (3) et l'Autriche (3).

Les programmes PAI concernent surtout des laboratoires de l'ENSICAEN⁶⁶ et le GANIL.

D - LES ÉCHANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME "MOBILITÉ" DU 6^{ÈME} PCRDT

Si la mobilité des chercheurs a toujours été inscrite dans les différents programmes cadres de recherche et de développement technologique (PCRDT), elle en est devenue un volet important depuis le milieu des années 1990. D'un programme à l'autre, les mesures favorisant la mobilité ont été précisées et ont concerné de plus en plus de doctorants, de post-doctorants et de chercheurs (programmes et actions Marie-Curie et Erasmus).

L'ensemble des actions du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT) réunies sous l'appellation "Ressources Humaines et Mobilité" (RHM) pour la période 2002-2006 vise à renforcer et élargir les perspectives de la mobilité des chercheurs tout en promouvant l'excellence de la recherche européenne. Ces actions qui bénéficient d'un budget de 1,58 milliard d'euros (soit un doublement par rapport au 5^{ème} PCRDT) sont dorénavant regroupées sous la dénomination actions "Marie Curie".

⁶⁶ Il faut toutefois avoir bien à l'esprit la convention de partenariat qui lie étroitement l'ENSICAEN et l'Université de Caen en matière de recherche, élément rappelé par les parties communes des derniers Contrats Quadriennaux des deux établissements.

Les actions "Marie Curie" sont généralement réparties en trois types d'interventions : les actions d'accueil, les actions individuelles et les actions dites de promotion et de reconnaissance de l'excellence.

Ce sont tout particulièrement les actions individuelles qui requièrent notre attention et plus spécifiquement les bourses "Marie Curie" qui sont de trois types : intra-européennes, internationales "entrantes" et internationales "sortantes". Les bourses intra-européennes s'adressent aux chercheurs des pays de l'Union Européenne et des pays associés pour un séjour d'une durée d'1 à 2 ans.

Les bourses internationales "entrantes" sont, depuis le 6^{ème} PCRDT, ouvertes à tous les pays tiers. Elles sont destinées à des chercheurs de très haut niveau originaires de ces pays tiers pour leur permettre de venir en Europe. Afin de se prémunir du phénomène de fuite des cerveaux ("brain-drain"), ce dispositif est assorti d'un mécanisme de retour pour les chercheurs des pays en développement ou d'économie émergente. Pour être éligible à ce dispositif, le chercheur doit avoir, généralement au moins quatre ans d'expérience en recherche et la demande de bourse doit provenir conjointement du boursier et de l'organisme d'accueil.

En Basse-Normandie, le GANIL participe activement aux actions européennes "Marie Curie" et est labellisé à cet égard "Marie Curie Training Site".

On notera également que l'Université de Caen est Point de Contact "Mobilité" pour l'ensemble de la Normandie en ce qui concerne les actions "Marie Curie"

Il n'existe pas de politique régionale particulière en Basse-Normandie pour développer les actions "Marie Curie" concernant notamment l'accueil des chercheurs étrangers.

Dans le cadre du programme d'échanges "Marie Curie", certaines grandes écoles et universités en France se sont engagées ou s'engagent dans la mise en œuvre d'un réseau de formations par la recherche (*Marie Curie Research Training Network*) ou de sites d'accueil (*Marie Curie Early Stage Training*) avec participation de structures étrangères. Ces dispositifs contribuent à la mobilité des doctorants et post-doctorants et renforce la dimension européenne de leurs formations. En Basse-Normandie, de tels projets ont d'ores et déjà été mis en œuvre par l'ENSICAEN et le GANIL.

Parallèlement à l'accueil des chercheurs étrangers, l'un des enjeux consiste à limiter la fuite des cerveaux et, dans ce cadre, à faire revenir les chercheurs français expatriés. Or, à l'heure actuelle, il existe peu de financements pour inciter ces chercheurs à revenir en France. Il y a de nombreuses attentes quant à la mise en œuvre au niveau régional d'un dispositif incitatif d'aide au retour des post-doctorants français en poste à l'étranger de type bourse de retour. Cette aide au retour et à la réinsertion des chercheurs dans leur région d'origine apparaît stratégique. Car, dans l'attente de disposer d'un poste de maître de conférence (procédure d'instruction qui nécessite un délai), des interventions de type aide au voyage de retour apparaîtraient opportunes. On notera également qu'il existe des bourses de réintégration dans le cadre d'un projet prévu par le PCRDT.

Plus largement, loin d'être hors sujet dans le cadre de la présente étude, le séjour d'un thésard à l'étranger est un moyen de tisser et de renforcer des

collaborations entre équipes de recherche et ceci peut avoir en retour un impact sur les flux entrants.

Le futur PCRDT qui devrait durer sept ans et couvrir la période 2007-2013 devrait revoir certains dispositifs en profondeur et notamment les actions Marie Curie. Les quatre nouveaux programmes spécifiques "Cooperation", "Ideas", "People" et "Capacities" sont actuellement conçus de manière à ce que le 7^{ème} Programme Cadre puisse opérer un effet de levier positif le plus fort possible sur tous les investissements publics et privés dédiés à la recherche et à l'innovation en Europe durant la période. Outre le renforcement de la dimension internationale du programme il y a une forte volonté affichée de développer la participation accrue de l'industrie⁶⁷.

E - LE DISPOSITIF RÉGIONAL DES BOURSES POST-DOCTORALES EN LABORATOIRE : UNE PROCÉDURE À ADAPTER AUX ÉTRANGERS ?

Initié par le Conseil Régional de Basse-Normandie dès 1994 à l'occasion du III^{ème} Plan Régional, le dispositif des allocations Post-Doctorales en laboratoire vise à inciter les laboratoires de recherche fondamentale à participer à des projets de recherche appliquée ou à développer une activité de services ou de transfert de technologie auprès des entreprises. Il permet de recruter un post-doctorant pendant un an dont l'activité scientifique vient s'ajouter à celles des membres permanents du laboratoire concerné sur l'un des thèmes de cette équipe⁶⁸.

Pour en bénéficier, le laboratoire implanté en Basse-Normandie doit avoir une activité de recherche ou de services sous contrat avec une ou des entreprises, de préférence de moins de 2 000 personnes et de préférence implantée(s) en région. Le candidat doit être âgé de moins de 35 ans, et provenir d'une école doctorale autre que celles habilitées dans les établissements universitaires de Basse-Normandie. Il peut ainsi provenir d'un pays étranger mais ce dispositif ne cible pas exclusivement les candidats étrangers.

L'obtention de ce financement par le laboratoire est subordonnée à la démonstration de l'engagement de l'équipe en faveur de la diffusion technologique au bénéfice des PME-PMI bas-normandes.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés auprès du secrétariat du Comité d'Orientation des Transferts de Technologie (COTT) 15 jours avant sa date de réunion et une fois instruits par lui sont soumises à la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional. On notera que cette action a été maintenue par la nouvelle assemblée régionale du fait de son caractère jugé très opportun. Mais pour l'heure, depuis sa création, ce dispositif a peu bénéficié à des candidats étrangers.

Des responsables de laboratoires bas-normands ont évoqué, dans certains cas spécifiques, des lourdeurs administratives dans la procédure régionale et un manque

⁶⁷ http://europa.eu.int/comm/research/future/documents_en.cfm

⁶⁸ Le salaire du nouveau chercheur venant d'obtenir son doctorat est pris en charge pendant un an, dans la limite de 38 028 euros, correspondant à un salaire mensuel net de 1 830 euros, éventuellement renouvelable pour six mois.

de réactivité pouvant être préjudiciable notamment pour le recrutement de candidats étrangers.

Selon les modalités du dispositif post-doc, l'accord de principe ne peut être donné à un laboratoire sans que l'identité du candidat soit connue. Or, exceptionnellement, peuvent parfois être admises les dispositions sans connaître l'identité du candidat (la thématique, en revanche, doit être prédéfinie et avoir un intérêt régional). Selon cette configuration exceptionnelle, le laboratoire a six mois pour trouver un candidat. Dès que celui-ci est pressenti, le laboratoire est contraint de soumettre, de nouveau, son dossier à la Commission Permanente du Conseil Régional avec le curriculum vitæ de la personne retenue.

Il s'ensuit ensuite un délai qui peut aller, selon certains responsables de laboratoires, jusqu'à plusieurs mois. Devant ce délai incompatible avec le besoin de réactivité des postulants, beaucoup de candidats, notamment étrangers, abandonneraient la démarche en cours. D'autres viendraient quand même dans les laboratoires mais sans être couverts par les assurances durant cette période d'attente. Aussi, des responsables de laboratoires qui indiquent que cette démarche n'est pas vraiment adaptée au recrutement des chercheurs étrangers souhaiteraient une simplification de la procédure.

V - L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS AU PLAN NATIONAL ET LES RELAIS AU NIVEAU RÉGIONAL

À travers ce chapitre, il convient de présenter brièvement les principales structures qui œuvrent aujourd'hui en faveur de l'accueil des chercheurs au plan national. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs missionnées par le Ministère de la Recherche voire sont des relais d'initiatives de l'Europe. Il existe aujourd'hui des antennes régionales de ces organismes. Des structures universitaires, avec l'appui de collectivités territoriales, se sont d'ores et déjà engagées dans des initiatives favorisant l'accueil de chercheurs étrangers.

A - LA FONDATION NATIONALE ALFRED KASTLER

Créée en 1993 par l'Académie des Sciences, la Fondation National Alfred Kastler (FnAK) fonde son action sur la mobilité des personnes, l'accès à la connaissance et le rapprochement culturel, dans la perspective humaniste, chère à Alfred Kastler⁶⁹, de favoriser la coopération internationale.

Sa mission est double : faciliter la mobilité des chercheurs étrangers de haut niveau vers la France et maintenir le contact avec eux après leur retour dans leur pays d'origine. Reconnue d'utilité publique, la Fondation a son siège à Strasbourg, d'où elle travaille sur toute la France. Autrement dit, la Fondation a pour mission d'assister les chercheurs étrangers en mobilité en Europe ou vers l'Europe, pour toutes les questions liées à leur mobilité, telles que les droits d'entrée (visa, titre de séjour, autorisation de travail), la couverture santé (sécurité sociale ou assurance

⁶⁹ Prix Nobel de physique en 1966, Alfred Kastler (1902-1984) était aussi un humaniste reconnu. Il a toute sa vie durant combattu le totalitarisme et l'intolérance.

privée), les formalités administratives (baux, enfants, véhicules, impôts...), les démarches vis à vis de la reconnaissance des diplômes, la question des offres d'emploi (y compris pour les accompagnants), l'accueil des familles, les problématiques de langue et de culture...

Ses objectifs s'inscrivent totalement dans le réseau fondé sur l'Espace Européen de la Recherche dans le cadre du 6^{ème} PCRDT.

La FnAK est chargée par le Ministère de la Recherche de coordonner et d'organiser le réseau national des Centres de Mobilité en France. Elle partage cette mission avec l'Association Bernard GREGORY précitée et l'Agence de Mutualisation des Universités (AMUE).

La Fondation offre aux chercheurs avec la **Carte de Chercheur Invité** un ensemble de services tels que des assurances (garanties santé, responsabilité civile, individuelle, assistance et habitation, à des tarifs préférentiels), la possibilité d'ouvrir un compte bancaire avant l'arrivée en France, et une carte bancaire ou encore une carte de crédit de départ pour l'achat de fournitures, livres scientifiques et techniques... Sur simple inscription, tous les chercheurs étrangers ayant un doctorat ou équivalent, peuvent bénéficier de ces services.

Tout chercheur étranger post-doctorant ou équivalent et professeur invité, quelles que soient leurs nationalités, leur discipline ou leur lieu d'accueil en France, peut bénéficier des services de la FnAK. Son champ d'action est donc très étendu puisqu'elle est amenée à travailler avec l'ensemble des personnes et des organismes impliqués dans le réseau d'accueil et de suivi des chercheurs étrangers en France ainsi qu'à l'étranger tels les Centres d'Accueil, Centres de Recherche, Universités et Grandes Écoles, Ministères, Préfectures, Ambassades, Consulats... La FnAK apporte ainsi son expertise, ses compétences et son expérience en matière d'accueil et propose, dans ce cadre, aux établissements une charte de coopération qui définit les bonnes pratiques d'accueil. Ce dispositif prévoit notamment une inscription commune et centralisée en ligne ou auprès des centres d'accueil régionaux et de là, le partage d'une base de données afin de connaître, en temps réel, le flux de chercheurs étrangers venant travailler en France. Il prévoit également la délivrance d'un "colis de bienvenue" dont le contenu est à adapter selon les régions (guides touristiques, historiques, cartes d'accès aux espaces culturels et de loisirs, spécialités régionales...) et la mutualisation de services divers et variés. Parmi eux, pourraient être prévus un accès facilité à des cours de français à l'attention des chercheurs comme de leurs conjoint(e)s, une aide à la recherche de logements, une aide à la scolarisation des enfants, une assistance pour les problèmes médicaux...

Pour la FnAK, les services ainsi proposés (éventuellement après une phase d'expérimentation) doivent être organisés et financés par des subventions de collectivités territoriales et/ou des accords avec les partenaires locaux et s'inscrire dans une mobilisation très large impliquant, outre lesdites collectivités, les structures universitaires, les CROUS, les services locaux et régionaux des affaires culturelles, du tourisme...

B - FRANCE CONTACT

Le Ministère des Affaires Étrangères a chargé l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT) en étroite collaboration avec la Fondation nationale Alfred Kastler (FnAK) d'élaborer un portail sur Internet spécialement consacré aux chercheurs étrangers invités en France qui a pris l'appellation de France Contact⁷⁰.

France Contact est consacré au suivi personnalisé de chaque chercheur étranger post-doctorant qui adhère au réseau, quels que soient son statut, sa discipline ou sa nationalité. Il permet non seulement de faciliter la mobilité scientifique vers la France mais aussi d'associer les chercheurs qui sont revenus dans leur pays d'origine aux actions françaises de coopération et de développement scientifique ou technologique.

France Contact permet par ailleurs aux établissements d'accueil de mettre à disposition de leurs chercheurs un espace d'information sur leurs activités, qu'il s'agisse d'informations pratiques ou à caractère scientifique et technologique, ou d'activités culturelles et de loisirs.

Un portail personnalisé délivre des adresses-contacts dans les pays d'origine et permet aux candidats à la mobilité de paramétrer des critères de recherche en fonction de leurs centres d'intérêts : information scientifique et technologique, actualité dans les centres de recherche, la presse, les manifestations françaises à l'étranger...

Il propose des informations générales utiles partout en France sur la recherche de laboratoires d'accueil, les bourses pouvant financer les projets de recherche, les formalités administratives (visa, carte de séjour...), l'assistance de la Fondation nationale Alfred Kastler ainsi que toute autre information nécessaire pour faciliter l'installation en France des chercheurs étrangers.

Le portail propose également des services et de l'information personnalisés en fonction du pays d'origine du demandeur et de l'équipe d'accueil et renseigne sur tous les contacts nécessaires (les services de la Fondation nationale Alfred Kastler, Préfecture, Ambassade, Consulat) mais aussi sur les sites de la région française d'accueil (activités scientifiques et technologiques, le développement économique, les loisirs et le tourisme, la presse régionale...). Le site Internet intègre une présentation des différents aspects de notre pays : son histoire, sa géographie, son patrimoine culturel, sa gastronomie...

Le portail permet également de communiquer avec des post-doctorants invités qui effectuent ou ont effectué un séjour de recherche en France. L'accès au site est gratuit, il suffit de s'y inscrire et d'entrer un mot de passe. Chaque Centre de Mobilité français a ainsi vocation à posséder un lien à la fois avec France Contact et avec le Portail Européen de Mobilité des Chercheurs.

⁷⁰ <http://www.francecontact.net/>

C - LE RÔLE DU PÔLE UNIVERSITAIRE NORMAND DANS L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS

1°/ LE PÔLE UNIVERSITAIRE NORMAND, CENTRE DE MOBILITÉ POUR LA NORMANDIE EN PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

À ce jour, le Pôle Universitaire Normand n'a pas inscrit d'actions spécifiques en faveur de l'accueil des étudiants étrangers dans son contrat de développement. Contrairement à d'autres pôles universitaires à caractère mono-site à l'exemple du Pôle Universitaire de Lyon (nous y reviendrons), la dispersion des établissements en Normandie complexifierait une action en faveur de l'accueil des étudiants étrangers.

Concernant l'accueil de chercheurs étrangers, les pôles universitaires en France ont en revanche été sollicités pour devenir tête de réseau européen ERA-MORE et être labellisés "Centres de Mobilité".

Les Centres de Mobilité relèvent d'une initiative européenne dans le cadre du réseau ERA-MORE (European Research Area - MObility of REsearchers) en cours de mise en œuvre qui a pour objet de favoriser, via des relais régionaux, l'accueil de chercheurs étrangers de façon personnalisée (formalités administratives, hébergement, langues, etc.) afin de faciliter leur intégration. Cette initiative part du constat qu'à l'horizon 2010, l'Europe aura besoin de 700 000 chercheurs supplémentaires. Une stratégie de mobilité des chercheurs a donc été proposée par la Commission Européenne dans le cadre de la construction de l'Espace Européen de la Recherche, en vue d'attirer en Europe les meilleurs chercheurs étrangers, mais aussi de retenir en Europe les meilleurs chercheurs européens.

À terme, ce réseau devrait comprendre environ 350 centres d'accueil en Europe et dans les pays associés au sixième Programme Cadre de Recherche et de Développement. À la mi-2004, 200 Centres de Mobilité étaient fonctionnels dont 20 en France.

En France, le réseau ERA-MORE repose sur la Fondation Nationale Alfred Kastler qui coordonne, à la demande du Ministère de la Recherche, ce projet au plan national en liaison avec l'Association Bernard Grégory et l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements (AMUE)⁷¹.

Dans ce cadre, le Pôle Universitaire Normand a été sollicité pour devenir la tête de réseau de ce portail européen pour la Normandie avec deux objectifs principaux : d'une part, permettre de diffuser les informations autour des facilités du portail européen et d'autre part, inciter les sept établissements concernés à s'organiser ensemble en matière d'accueil des chercheurs étrangers du point de vue tant administratif que scientifique. À la mi-2005, un chargé de mission pour les relations internationales a été recruté par le PUN pour développer cette politique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Centres de Mobilité, une convention-type est en préparation entre la Fondation Kastler et la Conférence des Présidents

⁷¹ Voir en annexe n° 9 la présentation détaillée du Réseau Européen des Centres de Mobilité.

d'Université (CPU), l'objectif étant qu'à terme, chacun des sites universitaires ratifie cette convention.

Pour les responsables du Pôle Universitaire Normand, une articulation reste à construire en lien avec les établissements universitaires à même d'intervenir directement sur les aspects pratiques comme l'accueil physique (questions d'hébergement par exemple). La notion de tête de réseau ne signifie pas que le PUN centralise toutes les actions. À chaque établissement de définir un projet de site dans ce domaine, le rôle du Pôle ayant pour mission de coordonner les différentes actions.

L'application de la Charte proposée aujourd'hui par la Fondation Alfred Kastler prévoit la mise en place, parallèlement au portail Internet, d'un accueil administratif et technique intégrant des moyens humains et d'un accueil culturel et social visant à améliorer les conditions générales de vie offertes aux chercheurs.

La Charte prévoit également l'inscription systématique des chercheurs par les partenaires eux-mêmes. Cette démarche doit permettre la centralisation et le partage d'une base de données utile pour connaître les flux arrivants. Cette mise en réseau doit permettre une inscription automatique à la Carte de Chercheur Invité donnant accès à tous les services de la Fondation et des partenaires locaux.

Parallèlement au rôle de Centre de Mobilité joué par le Pôle Universitaire Normand qui n'a pas vocation, rappelons-le, à porter des lieux d'accueil physique, il convient à l'évidence de développer un service de proximité pour répondre aux attentes et besoins parfois immédiats des personnes concernées (démarches administratives, recherche de logements...).

On notera enfin que conformément à son Plan Quadriennal de Développement, l'Université de Caen Basse-Normandie marque la volonté de développer l'accueil des chercheurs en mobilité et a ratifié une charte au niveau européen dans le cadre du portail européen "Mobilité des chercheurs"⁷². L'objectif est d'informer notamment les chercheurs européens de l'existence d'emplois temporaires (bourses post-doctorales, postes d'ATER...) et/ou permanents (postes IATOSS, maîtres de conférences ou Professeurs) vacants à l'Université de Caen sur lesquels les jeunes chercheurs ou chercheurs confirmés étrangers peuvent postuler.

2°/ LES AUTRES ACTIONS DU PÔLE UNIVERSITAIRE NORMAND FAVORISANT L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ÉTRANGERS

Concernant le rôle du PUN, il convient également de souligner que l'existence de trois écoles doctorales normandes "Chimie-Biologie", "Droit-Normandie" et "Économie-Gestion" portées par le Pôle Universitaire depuis l'origine contribue, en fédérant les équipes, à développer en Normandie une recherche attractive sur le plan international. Il en est de même, rappelons-le, des réseaux interrégionaux portés par le Pôle. Plus globalement, la réunion des établissements et notamment l'association des écoles d'ingénieurs normandes est l'occasion d'un partage d'expérience concernant les relations internationales.

⁷² http://europa.eu.int/eracareers/index_en.cfm

Par ailleurs, notons ici que le contrat de développement du PUN intègre une action concernant le français langue étrangère qui porte plus particulièrement sur l'échange d'expériences entre établissements dans ce domaine.

Quant aux actions des établissements en matière de bilinguisme (élément qui peut être attractif pour des étudiants étrangers), le GIP IBIS constitué en Haute-Normandie et aidé par le Conseil Régional et l'État dans la perspective de développement des enseignements bilingues dans différentes matières, doit faire face à des difficultés comme le manque d'enseignants dont la langue native est l'anglais. D'aucuns évoquent par ailleurs la nécessité pour les deux Régions de Basse et de Haute-Normandie d'impulser une politique ambitieuse en la matière.

Certes le bilinguisme ou l'enseignement dispensé uniquement en langue anglaise pour certaines disciplines est aujourd'hui quelquefois décrié au nom de la sauvegarde de la langue française mais il s'avère que l'on se prive ainsi d'étudiants voire de chercheurs étrangers de très haut niveau. Le développement du bilinguisme dans les enseignements permettrait en outre d'élargir notre spectre des nationalités accueillies (les étudiants originaires de Scandinavie et de Finlande viendraient probablement davantage par exemple). Car à l'avenir, les concurrences entre établissements universitaires au niveau international seront telles qu'il faudra que ceux-ci présentent des atouts avérés pour garder leur attractivité.

Enfin, indépendamment de la politique de chacun des établissements universitaires normands, le Pôle Universitaire Normand a été invité par la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) du Ministère de l'Éducation Nationale à explorer le développement de relations avec l'Amérique latine hispanophone, partie du monde relativement délaissée par les coopérations universitaires, mis à part quelques partenariats existants, à l'image, pour ce qui concerne la Basse-Normandie, des relations entre l'Université de Caen et le Vénézuéla. Une réflexion est en cours en la matière et la participation du PUN à un colloque en Argentine en juillet 2005 a été l'occasion de nouer des relations. Concentrant ainsi son action internationale à l'Amérique latine, l'objectif du Pôle serait notamment de développer les conventions avec les établissements universitaires des pays concernés.

D - LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

La présentation précédente concernant les principaux dispositifs financiers d'accueil de chercheurs étrangers en Basse-Normandie a révélé que malgré le manque de moyens logistiques, humains et financiers pour répondre aux demandes d'échanges internationaux, l'attractivité de la recherche bas-normande est réelle. Certes, cette problématique n'est pas propre à la Basse-Normandie dans un contexte national de la recherche publique en proie à une carence certaine de moyens depuis ces dernières années. C'est la raison pour laquelle certains estiment que des tâches aujourd'hui effectuées par les laboratoires (équipes administratives des laboratoires et chercheurs) devraient être regroupées au sein d'une cellule unique à même de répondre aux difficultés administratives, à la recherche de logements... et soulager

ainsi les équipes. Nous reviendrons amplement sur ce point dans la suite du présent rapport. Il manquerait également de moyens financiers pour faire venir et recruter des thésards et chercheurs étrangers. Le dispositif de cotutelle de thèse, faute de financements suffisants, connaît, lui aussi, des difficultés. Des exemples nous ont été donnés d'étudiants étrangers (dont des chinois) en thèse dans des équipes universitaires bas-normandes sans aucun financement ; s'ensuivent, comme nous le verrons, des problèmes croissants de précarisation de ces personnes.

Se greffent également des problématiques nationales de reconnaissance du travail effectué dans le cadre de coopérations internationales par les chercheurs en termes d'avancement de carrière. À ce propos, certains voient, dans le projet de charte européenne du chercheur et de code de conduite pour le recrutement des chercheurs aujourd'hui proposé par la Commission Européenne⁷³, un moyen de faire évoluer de manière importante cet aspect. En effet, le document propose que soient encouragées toutes les formes de mobilité en matière de recherche publique et privé "dans le cadre d'une politique globale des ressources humaines en R&D aux niveaux national, régional et institutionnel". Le document en appelle à reconnaître totalement toutes les formes de mobilité dans les systèmes d'évaluation et d'avancement de carrière pour les chercheurs "afin de garantir que cette expérience contribue favorablement à leur développement professionnel"⁷⁴.

L'impulsion d'une politique régionale forte pour développer les partenariats internationaux en matière de recherche est une piste stratégique à creuser. Pour bon nombre de nos interlocuteurs, le Conseil Régional pourrait avoir un rôle important à jouer en la matière. Certains évoquent une aide au lancement au plan international d'appels d'offres de recherche. D'autres pistes sont à explorer comme la mise en œuvre d'un prix régional récompensant les chercheurs sur les travaux de coopération internationaux.

Il est permis d'évoquer ici un point soulevé par certains responsables d'équipes de recherche universitaire qui ont abordé la question des conditions matérielles d'accueil au sein des locaux d'enseignements et de recherche. La qualité et/ou la capacité d'accueil serait parfois matériellement insuffisante. Ce serait ainsi le cas de la faculté de médecine ou encore de certains laboratoires de l'ENSICAEN. Ce point qui ne concerne pas uniquement les étudiants et chercheurs étrangers accueillis est pris en considération aujourd'hui par le Conseil Régional dans le cadre notamment des projets d'extension et de restructuration de l'ENSICAEN et de restructuration de la Faculté de Médecine (inscrits aux Orientations Budgétaires de la Région pour 2006)

Il n'existe pas actuellement en Basse-Normandie de stratégie partagée en matière d'accueil de chercheurs étrangers et donc de structure ou cellule vraiment intégrée et dédiée à cette mission. En revanche, d'autres sites en France ont mis en place, ces dernières années, des dispositifs d'accueil complets dédiés aux chercheurs en mobilité scientifique ayant pour but de faciliter leur accueil par une

⁷³ Recommandation de la Commission Européenne concernant "la charte européenne du chercheur et un code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs" adoptée le 11 mars 2005.

⁷⁴ La même recommandation appelle en outre les États membres à poursuivre leurs efforts en vue de surmonter les obstacles juridiques et administratifs entravant la mobilité.

assistance avant et pendant le séjour (démarches administratives, logement, intégration sociale et culturelle...). Nous consacrerons à ce propos un développement particulier sur ces "expériences" en régions au terme de ce développement.

Malgré l'absence de politique spécifique concernant l'accueil des chercheurs étrangers, des dispositifs existants peuvent s'adresser à eux. Le dispositif d'allocations post-doctorales en laboratoire initié par le Conseil Régional et présenté précédemment s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Cette procédure est susceptible d'attirer des chercheurs étrangers en Basse-Normandie mais elle contribue aussi à limiter, au plan national, la fuite des cerveaux à l'étranger, deux objectifs à mener de concert⁷⁵.

Il en est également de même pour la politique du Conseil Régional en faveur du soutien aux jeunes chercheurs et en particulier les allocations de recherche destinées à rétribuer pendant trois ans de jeunes chercheurs titulaires du DEA (aujourd'hui Master 2) depuis moins de deux ans et préparant une thèse dans un laboratoire bas-normand labellisé et désirant obtenir un doctorat. Ces allocations permettent de financer un salaire géré par les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche.

La politique du Conseil Régional en faveur des jeunes chercheurs qui peut, bien entendu, bénéficier aux jeunes chercheurs étrangers s'articule aujourd'hui en deux types d'interventions :

D'une part, le co-financement d'allocations de thèse dans le cadre de travaux s'intégrant au sein des pôles de recherche bas-normands. Ce co-financement peut être proposé par un organisme de recherche ou une entreprise. Un appel à projet est lancé en début d'année pour l'attribution d'environ 25 allocations par an. Les dossiers sont sélectionnés après examen par le Conseil Scientifique de l'Université de Caen. La participation de la Région s'aligne sur le montant du co-financement, avec un plafond établi à 12 582 euros par an et un plancher fixé impérativement à 11 000 euros en 2005. Le financement régional est intégralement consacré à la rémunération du doctorant.

En 2004, sur 25 allocations attribuées, une a bénéficié à un étudiant étranger. En 2005, on recense en revanche 4 bénéficiaires étrangers⁷⁶ sur 22 allocations.

D'autre part, le Conseil Régional de Basse-Normandie a souhaité porter un effort particulier en faveur des jeunes chercheurs de haut niveau dont le projet de thèse porte sur une thématique plutôt fondamentale présentant un caractère d'excellence reconnu par un comité d'experts. Ce nouveau dispositif décidé en 2004 prévoit des allocations d'un montant annuel de 25 164 euros, complétées d'un forfait pour les frais d'accueil des doctorants au sein de leur laboratoire : 7 700 euros la première année, 6 100 euros et 4 600 euros les années suivantes.

Le choix des candidats est retenu suite à un appel à projet qui prévoit 10 allocations de recherche attribuées sur critère d'excellence à des candidats classés

⁷⁵ La question du salaire des chercheurs est une réelle problématique pour attirer des scientifiques venant de certains pays très développés comme les Etats-Unis.

⁷⁶ Après désistement d'un chercheur étranger, ce qui aurait dû porter le résultat à 5 bénéficiaires.

par les Directeurs d'Écoles Doctorales statuant à la fois sur le sujet et sur le profil des candidats.

Lors du premier exercice, en 2004, sur 10 allocations accordées, on recense 2 bénéficiaires d'origine étrangère⁷⁷.

L'incitation à la venue de chercheurs étrangers apparaît primordiale. Certains laboratoires publics comme privés ont évoqué la difficulté de proposer aux chercheurs (et notamment dans les secteurs jugés stratégiques) une rétribution suffisante comparée à ce dont ils disposent dans d'autres pays (États-Unis, Pays-Bas par exemple). C'est l'un des freins à la venue de chercheurs étrangers confirmés et reconnus dans leur spécialité. C'est la raison pour laquelle la France est généralement plus attractive pour des chercheurs originaires de pays au niveau de vie comparable ou inférieur.

Des responsables de laboratoires ont également insisté sur l'intérêt de mettre en place, au plan régional, une politique incitative d'échanges en prenant par exemple en charge une partie des frais de voyage dans le cas notamment de soutenances de thèses à l'étranger et inversement.

VI - LE RÔLE DES CONGRÈS ET COLLOQUES INTERNATIONAUX EN BASSE-NORMANDIE

L'organisation de congrès et de colloques de dimension internationale est souvent le reflet de l'excellence de la recherche locale et traduit la volonté de la communauté universitaire d'ouverture et de partage de la culture scientifique.

Depuis quelques années, l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ENSICAEN récapitulent, au sein d'une brochure, l'ensemble des manifestations scientifiques organisées en Basse-Normandie par les laboratoires. Le catalogue 2005 intègre 66 congrès et colloques. Parmi eux, il y a des manifestations répétitives qui se déroulent depuis plusieurs années : x^{ème} journées, x^{ème} forum, x^{ème} rencontre (citons par exemple les XVI^{ème} "Rencontre Arithmétique" de Caen), des cycles de conférences thématiques, des séminaires ou encore l'accueil à Caen de manifestations organisées par une structure nationale...

Parmi ces moments forts, un certain nombre ont un caractère international. En feuilletant le guide 2005, on constate que 36 d'entre eux (soit plus de la moitié) sont identifiés comme s'adressant à un public international sans omettre les autres manifestations nationales, interrégionales ou régionales auxquelles participent probablement des chercheurs étrangers.

Il est, bien entendu, impossible de quantifier le nombre de scientifiques internationaux présents en Basse-Normandie à l'occasion de ces colloques, aucune démarche statistique n'ayant été menée en la matière.

⁷⁷ Pour 2005, la procédure est en cours.

L'organisation de telles manifestations d'envergure nationale nécessite une préparation et une logistique assez lourdes en termes d'accueil et de logement des participants extérieurs à la région. La Direction de la Recherche de l'Université de Caen Basse-Normandie met à la disposition des organisateurs, la liste des organismes pouvant intervenir en termes d'hébergement et de locaux (Villages Vacances, les Centres d'Accueil et de Loisirs, Caen Expo Congrès, Mémorial de Caen, IMEC, Musée des Beaux-Arts,...).

Lors de la consultation des équipes de recherche, certains responsables de laboratoires ont évoqué le manque de grands amphithéâtres sur Caen en souhaitant que le projet de Maison des Sciences sur l'agglomération caennaise intègre demain ce type d'équipement. Ce point est contesté par d'autres en revanche qui estiment que les capacités de l'Université de Caen, sur les différents campus (Amphi Pierre DAURE, grand amphi sur le campus 2) sont potentiellement suffisantes mais à mieux valoriser dans ce cadre. Ont également été évoqués les tarifs relativement élevés demandés par Caen Expo Congrès pour bénéficier de la salle du Centre des Congrès.

Côté financements publics, le Ministère en charge de la recherche peut subventionner des congrès et colloques uniquement si les équipes sont reconnues par le Ministère. Pour ce qui concerne les congrès de dimension internationale, le Ministère des Affaires Étrangères peut apporter sa contribution en aidant, par exemple, à la mobilité des chercheurs dans le cadre des rencontres scientifiques internationales⁷⁸. Pour les congrès internationaux en France, une aide (après examen de dossiers) peut être accordée pour le financement des frais de transport pour des chercheurs originaires de certains pays

Signalons également que l'Agence Universitaire de la Francophonie⁷⁹, dans le cadre de son programme d'actions "Soutien aux réseaux et structures associatifs", peut également apporter son soutien à différentes manifestations scientifiques correspondant à ses objectifs.

Les grands organismes de recherche interviennent également pour les équipes associées.

Au niveau régional, la Direction Régionale des Affaires Culturelles est intervenue ces dernières années dans le financement de manifestations à dimensions culturelles et d'intérêt régional.

Pour sa part, l'Université de Caen Basse-Normandie lance chaque année deux appels d'offres (en septembre et en mars) à l'attention des directeurs d'UFR.

⁷⁸ Il existe un dispositif d'aide qui concerne les colloques ou congrès scientifiques internationaux qui se déroulent à l'étranger pour la participation de chercheurs français ou, en France, pour la participation de chercheurs étrangers.

⁷⁹ Fondée à Montréal (Canada) en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et orientale et de la Caraïbe. Elle contribue également au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Mairie de Caen, à travers la structure "Caen Université"⁸⁰, a une politique d'aide aux congrès et colloques organisés localement. Parmi les conditions, la manifestation doit se dérouler à Caen⁸¹, la manifestation doit être d'une ampleur telle qu'elle puisse œuvrer à l'attractivité de la capitale régionale et enfin, faire bénéficier de retombées l'activité locale (hôtellerie, restauration...). Certains laboratoires estiment que les aides de la Ville de Caen sont en baisse ces dernières années. Les élus de la Mairie de Caen interrogés sur ce point estiment que l'enveloppe consacrée à cette action est quasi constante depuis ces dernières années mais que davantage de congrès et de colloques ont été aidés.

Le Conseil Régional soutient pour sa part certaines de ces manifestations mais ne met pas suffisamment en avant comme critère de sélection leur rayonnement international. L'intervention est plutôt motivée aujourd'hui en fonction de la thématique. Certains souhaiteraient un engagement fort de la Région en faveur de ces manifestations internationales.

Notre enquête a montré que chaque structure se débrouillait pour monter des dossiers de subventions de colloques en s'adressant, de manière souvent éparpillée aux différents financeurs possibles. Pour ce qui concerne l'Université de Caen Basse-Normandie, il semblerait tout à fait opportun que toutes ces demandes transitent par la Direction de la Recherche, évitant ainsi des incompréhensions actuelles sur les critères qui prévalent dans l'aide des collectivités territoriales apportée au bénéfice des congrès et colloques.

L'étude du CESR a été l'occasion de découvrir la richesse de ces manifestations qui, pour beaucoup, sont trop confidentielles aujourd'hui. D'aucuns estiment que les collectivités territoriales et partenaires financeurs devraient davantage faire la publicité autour de ces moments forts qui contribuent à l'attractivité de notre région. Ce pourrait être l'occasion de prévoir systématiquement des liens Internet sur les sites officiels vers la page des colloques et congrès de l'Université de Caen ou de l'ENSICAEN par exemple. Identifier la collectivité territoriale financeur en faisant systématiquement figurer le logo de celle-ci serait un juste retour des choses.

Il existe d'autres pratiques d'échanges mais difficilement quantifiables. Ainsi, on notera que les publications scientifiques des structures de recherche peuvent révéler une démarche internationale mais cela n'est pas à relier automatiquement avec l'accueil de chercheurs étrangers au sein d'équipes bas-normandes. Il est en effet tout à fait possible désormais avec les technologies de l'information et de la communication de faire de la coopération internationale sans être concerné par des échanges physiques.

⁸⁰ "Caen Université" est un magazine co-dirigé par la Mairie de Caen et l'Université de Caen.

⁸¹ Ainsi, la Ville de Caen ne finance jamais les Colloques de Cerisy par exemple.

VII - LES CHERCHEURS ÉTRANGERS DANS LA R&D PRIVÉE EN BASSE-NORMANDIE

Les entreprises privées peuvent être amenées à accueillir des chercheurs étrangers soit occasionnellement lors de stages, soit ponctuellement dans le cadre d'une convention avec un laboratoire de recherche public, soit enfin pour recruter un chercheur au sein de leurs unités de recherche & développement lorsque celles-ci existent.

Il convient de relever que dans le cadre du 6^{ème} PCRDT, la Commission Européenne a souhaité une participation active des PME dans le cadre de collaborations scientifiques. Dans cette perspective a ainsi été mis en place un Point de Contact national "PME" du PCRDT en France dont la coordination revient à l'ANVAR en partenariat avec l'Association Nationale de la Recherche Technologique (ANRT) qui, de son côté, gère déjà les conventions CIFRE.

À ce sujet, les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) permettent aux entreprises de recruter des jeunes de niveau bac+5 pendant 3 ans et dont le travail de recherche et développement doit aboutir à une thèse de doctorat. Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'Agence Nationale de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) pour le compte du ministère de la Recherche.

Une enquête demandée à l'ANRT pour la Basse-Normandie révèle qu'à la mi-2005, 9 thésards étrangers sont actuellement concernés par ce dispositif en Basse-Normandie dont 4 marocains, 1 tunisien, 1 finlandais, 1 chinois, 1 gabonais et 1 indien. Une grande partie d'entre eux effectueraient leurs travaux de recherche chez Philips à Caen.

Aujourd'hui, force est de constater notamment l'insuffisance des moyens des laboratoires pour renforcer ce lien entre recherche et entreprises. La problématique d'accueil de chercheurs étrangers peut s'inscrire tout à fait dans le cadre des dispositifs précédemment étudiés.

Une politique de développement qualitatif des échanges nécessite parallèlement une implication forte des acteurs économiques avec l'objectif de projets scientifiques et technologiques. Il pourrait être par exemple imaginé un partenariat entre des structures universitaires bas-normandes et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

À la lumière des expériences bas-normandes, notamment autour des procédures "post-doc" conditionnées à l'existence d'un partenariat entre un laboratoire et une PME, il convient de noter la difficulté pour des laboratoires de conclure des partenariats du fait des recherches jugées souvent "trop" fondamentales par certains acteurs économiques. Les besoins sont en outre importants pour les grandes entreprises comme celles de l'industrie pharmaceutique mais ces dernières ne peuvent prétendre aux dispositifs d'allocations post-doc mis en œuvre au niveau régional.

Plus globalement, il s'avère difficile de connaître le nombre de chercheurs étrangers accueillis au sein d'entreprises bas-normandes disposant éventuellement de structures de recherche privée. Une enquête menée par le CESR durant l'année 2004 ciblant les entreprises à capitaux étrangers a révélé que peu d'entre elles étaient vraiment concernées par ce type d'accueil. La plupart des visiteurs étrangers dans les entreprises sont des clients, techniciens ou stagiaires mais pas des chercheurs.

Globalement, le nombre d'entreprises bas-normandes intégrant un centre de R&D est de toute façon limité et la plupart de ces unités, lorsqu'elles existent, sont principalement concentrées sur l'agglomération caennaise.

Quelques PME dans des secteurs innovants en relation avec la recherche bas-normande ont été contactées dans les secteurs Imagerie-Informatique-Télécommunications, Pharmacie, Agro-alimentaire... Rares sont celles qui accueillent, ponctuellement, des chercheurs étrangers en fonction des thématiques de recherche. Des doctorants étrangers peuvent être sélectionnés avec les établissements universitaires concernés dans le cadre de sujets de recherche intéressant l'entreprise (dossiers CIFRE en général). Une entreprise affirme avoir eu des propositions de chercheurs européens et américains mais celles-ci n'ont pu être concrétisées.

Pour une entreprise dont le marché principal est l'Asie et plus particulièrement le Japon mais également la Corée du Sud et Taiwan, il paraît difficile d'accueillir un chercheur originaire de ces pays, la pratique actuelle n'étant pas à rechercher un poste en occident.

Deux entreprises localisées à Caen sont plus particulièrement concernées :

- France Télécom - Division R&D,
- Philips Semiconducteurs

Les principaux domaines d'activités du centre de recherche et développement de **France Télécom** à Caen sont :

- le commerce électronique, les terminaux multi-accès, la biométrie,
- la connaissance du client (maquettes, marketing),
- la sécurité (cryptographie, détection intrusion, service de confiance...),
- les réseaux IP (IPv6), la mobilité IP, l'image et la voix sur IP,
- la messagerie, l'instant *messaging*, la présence, les annuaires,
- les services Web,
- la mobilité partout,
- les plates-formes informatiques sur réseaux ouverts.

Fort d'un potentiel de plus de 300 chercheurs et ingénieurs, la R&D de France Télécom à Caen est historiquement associée aux développements autour des

transactions électroniques sécurisées. Depuis l'ouverture de son laboratoire eCB (electronic Commerce and Banking) en 2003, l'établissement est considéré, au niveau international, comme le centre d'expérimentation et d'expertise en monétique et laboratoire de référence du groupe pour le paiement et les transactions électroniques. Cet établissement est l'un des principaux partenaires du pôle de compétitivité TES reconnu et labellisé par le Gouvernement en juillet 2005.

Un laboratoire mixte, le LATEMS (Laboratoire de Transactions Électroniques, de Monétique et de Sécurité) matérialise l'accord de partenariat passé entre l'ENSICAEN et la Recherche et Développement de France Télécom en décembre 2003 dans ce domaine.

Il bénéficie de la synergie des compétences de la recherche industrielle et publique autour d'une même thématique, la monétique et les transactions électroniques sécurisées. Ses objectifs sont de développer une activité de recherche technologique de référence européenne dans ce secteur, de partager son expertise avec les acteurs économiques du domaine et de renforcer le pôle d'expertise régional normand autour de la monétique.

À fin 2005, l'établissement de Caen comptait 12 chercheurs d'origine étrangère dont 8 venant du Maghreb et Moyen-Orient (4 marocains, 2 tunisiens et 2 libanais), 2 originaires d'Afrique subsaharienne (2 camerounais) et 2 ressortissants de l'Union Européenne (un italien et un finlandais).

À cet effectif, il convient d'ajouter 4 chercheurs étrangers en stage de longue durée (minimum 6 mois), à savoir : un indien, un libanais, un marocain et un chinois.

Le LATEMS, structure encore récente, n'avait pour sa part pas encore recruté de chercheurs ou d'étudiants-chercheurs étrangers en 2004/2005 mais les perspectives d'un renforcement du pôle et de son attractivité internationale laissent supposer la venue de chercheurs étrangers dans les années qui viennent.

Philips Semiconducteurs à Caen repose aujourd'hui sur un fort potentiel de R&D et intervient principalement dans les travaux de R&D tournés vers le développement *software* et *hardware* de composants intégrés (IC). Les principales thématiques de développement du site concernent la réception de télévision traditionnelle ou numérique terrestre (TNT), les décodeurs satellites ou câble (Set Top Box), des communications sans fil, la téléphonie cellulaire, l'identification et les applications électroniques du futur, sujets qui intègrent fortement les compétences en matière de sécurisation des transactions dans une perspective de convergence des technologies (télévision sur Internet, paiement par mobile...).

Le centre caennais est également un centre d'expertise mondial pour une nouvelle filière technologique d'intégration de composants passifs (System in Package). Ce procédé innovant vise à réduire sensiblement la taille des puces et circuits électroniques⁸².

⁸² Cf. le magazine de la Recherche et de la Technologie en Basse-Normandie "Connexions" n°12 - juin 2004.

On estime qu'environ 600 personnes (sur 1 100 salariés à mi-2005) au sein de l'entreprise étaient directement attachées à la recherche et au développement ; parmi elles, une trentaine sont d'origine étrangère (soit un ratio de 6 % environ). Bien que variant selon les années, l'établissement accueille jusqu'à 25 nationalités différentes. Parmi les nationalités les plus représentées, on peut citer les ressortissants de l'Inde, de la Chine, des Pays-Bas, des États-Unis, de Grande-Bretagne, du Maroc et de Turquie. Il s'agit ici de séjours courts ou longs d'ingénieurs du groupe mais aussi de recrutements à plus longue échéance. Les responsables de Philips évoquent également l'accueil d'étudiants et notamment étrangers en stage de troisième année d'école d'ingénieur sur le site mais il s'agit ici clairement de courts séjours.

Il existe au sein de l'établissement caennais une cellule compétente pour l'accueil des personnes étrangères. En amont de l'accueil physique des chercheurs, les aspects d'ordre administratif (immigration, fiscalité, couverture sociale...) sont réglés. À l'arrivée des personnes étrangères, l'entreprise assure une assistance à l'installation en Basse-Normandie en apportant un appui à la recherche de logement, la scolarisation des enfants, l'inscription à des cours de français, la recherche d'un médecin...). Dans ce cadre, l'entreprise Philips peut être amenée à faire intervenir une société prestataire de service compétente en la matière.

Lors des démarches administratives, les relais concernent à la fois les Consulats et Ambassades, l'OMI⁸³ et, au niveau local, la Préfecture, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou, d'un point de vue opérationnel et pratique, les résidences hôtelières locales, les loueurs de voitures,...

Notons également, dans le cadre du dispositif d'accueil, que l'établissement Philips de Caen remet un livret d'accueil et met à la disposition des publics concernés un personnel bilingue. Les chercheurs étrangers sont orientés vers l'Office du Tourisme et l'Association Accueil Ville Française (AVF)...

Si dans le cadre de courts séjours, les étrangers viennent la plupart du temps seuls dans la région, les chercheurs en long séjour qui bénéficient du statut d'impatriés viennent souvent accompagnés de leurs familles.

Parmi les principales difficultés recensées, on peut relever les problèmes de recherche de logement. Outre les questions de disponibilité du parc, certaines agences immobilières ou résidences hôtelières se montrent réticentes à louer à certaines nationalités du fait de leurs coutumes ou modes de vie (exemple qui nous a été donné des asiatiques qui prennent le repas à même le sol dans les appartements avec la crainte de porter atteinte aux moquettes).

⁸³ À l'occasion de nos entretiens avec des responsables de la Direction des Ressources Humaines de l'établissement Philips de Caen, force a été de constater que l'entreprise ignorait l'existence de deux médecins agréés de l'OMI dans le Calvados faute d'avoir été informée par la Préfecture sur ce point. Les démarches se faisaient donc directement avec les instances de l'OMI au plan national. Pour un séjour supérieur à un mois, la visite médicale se fait à Bagnolet avec des délais d'attente pouvant aller jusqu'à une dizaine de jours. Durant ce temps, les personnes étrangères restent enfermées dans un hôtel avant convocation par l'OMI.

L'un des principaux problèmes cruciaux avancés par la direction de Philips est l'absence d'école, de collège et de lycée internationaux sur le bassin caennais, ce qui apparaît dommageable pour attirer des compétences étrangères (familles avec enfants). Selon les dirigeants de l'établissement, un tel équipement va s'avérer particulièrement opportun dans la perspective de l'ouverture du Campus Technologique dès 2006 et la venue attendue de nombreux chercheurs et ingénieurs étrangers (cf. infra).

Parmi les autres besoins exprimés par la Direction de l'établissement Philips pour encourager la venue des chercheurs étrangers, sont pointées les formations en français à destination de ces personnes. Aujourd'hui, Philips à Caen fait appel à des prestataires extérieurs.

Une attractivité internationale renforcée avec le Campus Technologique

Du fait des compétences reconnues sur Caen ainsi que des partenariats étroits engagés notamment sur le plan local avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche dont le Laboratoire Mixte de Microélectronique (le LAMIP) mis en œuvre avec le l'ENSICAEN, Philips a souhaité créer un Campus Technologique⁸⁴ spécifiquement dédié à la R&D.



Vue d'architecte du futur centre de recherche Philips sur le Campus Technologique

Cette opération qui s'inscrit dans un projet global de revitalisation et de développement de l'agglomération caennaise a mobilisé depuis 2003 les collectivités territoriales et les pouvoirs publics en général.

L'investissement du groupe néerlandais s'élève à 200 millions d'euros avec une contribution des acteurs publics de l'ordre de 33 millions d'euros.

La construction du nouveau centre de recherche Philips qui a démarré en juin 2005 à Colombelles sur une surface de 5 hectares autrefois occupée par la Société

⁸⁴ Tout en conservant, selon les dirigeants de Philips, une activité de ligne pilote d'assemblage et de test sur le site actuel.

Métallurgique de Normandie devrait s'achever à la fin 2006. À cette date, environ 800 ingénieurs et chercheurs devraient emménager dans 17 500 m² de locaux⁸⁵.

Si l'on retient a minima le ratio actuel de 6 % de chercheurs étrangers, on peut envisager la venue de 50 à 80 personnes étrangères dans le centre de recherche de Philips.

Plus globalement, dans le cadre de partenariats de recherche et des développements complémentaires dans une logique de "coopétition"⁸⁶, d'autres entreprises et laboratoires devraient ensuite rejoindre Philips sur le site pour former un Campus Technologique de 25 hectares qui a vocation à devenir l'un des dix grands "technoparc" français. Des entreprises de haute technologie et notamment étrangères ont d'ores et déjà été approchées. Certains évoquent ainsi, dans un premier temps, 3 000 emplois directs à court et moyen termes puis 6 000 à l'horizon 2010 dont une partie probablement importante d'ingénieurs et de chercheurs étrangers.

Outre l'ancrage de Philips sur son territoire, le campus technologique présente pour l'agglomération Caen la Mer une fantastique opportunité de se positionner comme un pôle technologique majeur en Europe.

Pour se préparer à cette échéance et bénéficier au mieux du renforcement de l'attractivité internationale de la R&D caennaise, la mise en œuvre de conditions particulières d'accueil, d'hébergement, de scolarisation des enfants des personnes concernées... va se révéler essentielle. Le succès d'un tel Campus Technologique à vocation internationale peut en dépendre.

La création d'un lycée international au sein du bassin de vie de Caen apparaît, rappelons-le, prioritaire pour les responsables de l'entreprise Philips.

Les partenariats avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche seront renforcés et, dans ce cadre, l'on évoque notamment le lancement d'une formation de haut niveau international qui serait dispensée en anglais : un Mastère spécialisé en microélectronique des systèmes intégrés à vocation internationale (cf. chapitre consacré à l'ENSICAEN).

Ces développements vont en outre nécessiter un appui à l'accueil d'entreprises locales, nationales ou internationales (en création ou en développement) de haute technologie ainsi qu'un plan marketing pour la promotion du site du Campus Technologique (visibilité, attractivité...).

⁸⁵ Installé sur le Campus Technologique, le centre R&D de Philips sera composé de trois ensembles indépendants et autonomes mais s'appuyant sur des structures communes :

- l'accueil, d'une surface de 1 540 m²
- le "Shared Service Center", d'une surface de 1 740 m²
- le centre de recherche (laboratoires, salles de réunion, lieu de convivialité), d'une surface de 14 200 m². Une base de vie de 2 390 m² devrait s'ajouter à l'ensemble, avec un restaurant inter-entreprises et des services (crèche, conciergerie, espace fitness, restauration rapide...) directement accessibles sur le site.

⁸⁶ Cette contraction des mots coopération et compétition signifie que des entreprises concurrentes collaborent sur des développements en R&D.

QUATRIÈME PARTIE

LES GRANDES PROBLÉMATIQUES DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS EN BASSE-NORMANDIE

Le choix de la France puis de la Basse-Normandie pour poursuivre ses études ou pour intégrer dans un programme de recherche implique, de la part de l'étudiant, de l'enseignant ou du chercheur, des démarches obligatoires du point de vue réglementaire. L'accueil puis le séjour nécessiteront de prendre à l'avance beaucoup de garanties pour pouvoir se loger et vivre durant plusieurs semaines, mois voire années. Tous ces points ne sont pas sans soulever de nombreuses problématiques et le défi va justement consister à faciliter l'accueil et permettre le séjour des personnes concernées en Basse-Normandie dans les meilleures conditions possibles et de rendre, par là-même, notre région attractive aux meilleurs étudiants et chercheurs étrangers

I- LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉPARATION DU SÉJOUR, DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ACCUEIL ET DES FORMALITÉS

Avant leur venue en France, les futurs étudiants, professeurs, chercheurs ou stagiaires étrangers doivent s'affranchir de démarches administratives dans leurs pays d'origine pour obtenir toutes les autorisations nécessaires à leur séjour dont il convient ici de rappeler les grandes étapes. Selon des témoins, l'obtention d'autorisations pour venir étudier en France relève, très souvent, du parcours du combattant. On nous a rapporté les impressionnantes files d'attentes de plusieurs heures (voire de plusieurs jours !) à la porte des Consulats de France notamment dans les pays francophones d'Afrique qui découragent en quelque sorte les candidats. Par ailleurs, il y a eu ces dernières années une tendance à la centralisation des Consulats de France dans la capitale des pays en question qui ne facilite pas le déplacement des candidats⁸⁷.

⁸⁷ À l'exemple du Maroc où le Consulat de France était implanté sur cinq sites dans le pays contre un seul aujourd'hui à Marrakech.

A - LES FORMALITÉS D'ENTRÉE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1°/ LES VISAS

La demande du visa est généralement la première démarche à accomplir pour tout étranger qui souhaite séjourner en France. Le visa est délivré par le Consulat de France dans le pays d'origine. Il existe globalement deux types de visas : visa de court séjour (de 90 jours maximum) et visa de long séjour.

Tous les étudiants étrangers venant en France pour leurs études, c'est à dire pour plus de 90 jours, doivent pouvoir présenter un passeport sur lequel aura été apposé le visa de long séjour mention "étudiant"⁸⁸. Les ressortissants des 25 pays de l'Union Européenne, des autres pays de l'Espace Economique Européen (Islande, Lichtenstein et Norvège), d'Andorre, de Monaco et de la Suisse n'ont pas besoin d'un visa pour entrer en France, la carte d'identité suffit.

Les services de la Préfecture indiquent que pour certains pays avec lesquels l'Université de Caen a des échanges pour des séjours de moins d'un semestre tels que certains échanges avec les États-Unis, les étudiants concernés sont dispensés de cartes de séjour.

Le **visa de court séjour** est délivré pour les séjours de moins de 3 mois. Il donne à la fois un droit d'entrée et un droit de séjour en France. Il tient donc lieu de titre de séjour.

Les ressortissants originaires des pays suivants : Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Corée du Sud, Costa-Rica, Croatie, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Uruguay et Venezuela, n'ont pas besoin de visa de court séjour s'ils restent moins de trois mois en France. En revanche, si le ressortissant de l'un de ces pays doit séjourner plus de trois mois sur le territoire français, il est tenu de demander un visa.

Tous les visas délivrés par les consulats de France et par les pays entrant dans la convention Schengen (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Suède) portent la mention "visa Schengen" . Les possesseurs de visas de court séjour peuvent circuler dans l'espace Schengen pendant la durée de validité de leur visa.

Le **visa de long séjour** est délivré pour les séjours allant au-delà de 3 mois (et éventuellement 9 mois). Il donne accès à la fois à un droit d'entrée et un droit de séjour. C'est le seul visa qui permette d'obtenir une carte de séjour (mais tous les visas de long séjour ne donnent pas systématiquement droit à la carte de séjour). Ce

⁸⁸ On relèvera deux cas particuliers, à savoir :

- le visa "étudiant concours" qui autorise son titulaire à passer un concours en France et à obtenir automatiquement un titre de séjour étudiant en cas de succès,
- le visa de 6 mois portant la mention "dispense son titulaire de titre de séjour" qui est délivré par les consuls dans quelques cas dont l'inscription à un cycle cours d'apprentissage du français.

visa de long séjour est valable jusqu'à l'obtention de la carte de séjour. L'étudiant étranger doit se présenter dans les meilleurs délais à la Préfecture pour effectuer les démarches en vue de l'obtention de son titre de séjour.

2°/ LES CARTES DE SÉJOUR TEMPORAIRES D'UN AN

Tout étudiant étranger résidant en France plus de trois mois (long séjour) est ainsi dans l'obligation de faire une demande de **carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant"** auprès des services de la Préfecture de son lieu de résidence.

Si, au départ de son pays d'origine, la personne étrangère est titulaire à son arrivée en France d'un visa court séjour de type "tourisme" et si celui-ci veut entreprendre des études, il doit revenir dans son pays d'origine pour demander au Consulat un nouveau visa "études". Certains responsables de laboratoires de recherche bas-normands ont soulevé cette difficulté pour des cas où un chercheur doit terminer ses travaux.

La carte de séjour temporaire est valable un an renouvelable (la date de début de validité correspond à la date du dépôt de la demande).

Cette carte de séjour temporaire est délivrée aux étudiants étrangers sur présentation de pièces justificatives dont un passeport en cours de validité ou d'une carte d'identité, d'une attestation de couverture sociale et d'une attestation sur l'honneur de disposer de ressources suffisantes (430 euros par mois) pour la durée du séjour pour les étudiants européens. La carte de séjour n'est en outre accordée qu'après la visite médicale obligatoire auprès d'un médecin agréé par l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) et l'acquittement des droits ANAEM (55 euros). La Préfecture adresse à l'ANAEM les coordonnées de l'étudiant candidat à la première carte de séjour temporaire qui envoie directement la convocation à l'adresse de l'étudiant⁸⁹.

Précisons qu'une information détaillée sur les démarches à accomplir est donnée aux étudiants d'échanges lors de la journée d'accueil organisée par l'Université de Caen Basse-Normandie. Nous reviendrons plus en détail sur ce point.

On relèvera donc qu'un simple visa touristique ne peut en aucun cas être transformé en visa étudiant, d'où l'importance de ne pas se tromper sur la durée du séjour avant la décision de départ à destination de la France, en particulier dans l'éventualité de suivre deux formations l'une après l'autre (par exemple une formation en français langue étrangère suivie d'une formation académique). Dans ce cas, l'étudiant étranger devra s'inscrire à l'une et à l'autre avant de demander son visa pour toute la durée du séjour d'étude.

Pour les seuls étudiants qui s'inscrivent en premier cycle universitaire, il est en outre demandé de présenter un justificatif de pré-inscription universitaire ou d'inscription dans un établissement d'études supérieures. Le but est de vérifier que le

⁸⁹ Le nombre de médecins agréés ayant augmenté, les visites médicales sont passées dans un délai moyen de 6 semaines.

diplôme du second degré obtenu dans le pays d'origine les autorise à suivre des études supérieures en France.

Les étudiants entrant dans un cycle supérieur n'ont plus cette obligation. Comme nous le verrons, il ne leur est plus fait non plus obligation de justifier la régularité de leur situation administrative lors de leur inscription à l'Université ; ce qui pose le problème des étudiants en situation irrégulière dont le nombre est toutefois inconnu officiellement des autorités préfectorales comme universitaires.

B - LA PHASE ESSENTIELLE DE PRÉPARATION, EN AMONT, DU SÉJOUR EN FRANCE

La préparation de son inscription en France assez longtemps à l'avance est, pour l'étudiant étranger, l'une des clés de la réussite du séjour.

Aujourd'hui, Internet est un moyen essentiel permettant à chaque établissement d'enseignement supérieur de se faire connaître à l'étranger. C'est aussi le moyen pour le prétendant au départ de se renseigner sur les formalités administratives, les conditions d'inscription, le logement, le coût de la vie....

Au niveau pédagogique, s'exerce aujourd'hui une véritable compétition sur l'offre d'enseignement supérieur au niveau mondial et le site Internet apparaît comme la vitrine d'un établissement dans les réseaux mondiaux de la formation. La qualité du site web apparaît fondamentale et notamment en ce qui concerne les liens pratiques qu'il peut contenir ; liens avec les Préfectures pour les démarches administratives ou avec les collectivités territoriales en termes de découvertes économique et touristique de la région d'accueil.

Disposer d'un site en plusieurs langues (et surtout d'une version anglaise) peut constituer un atout pour cibler certains pays non francophones. Bien que pour certains de nos interlocuteurs, le choix de la France implique, de la part de l'étranger, de pouvoir (ou de vouloir) maîtriser la langue française.

Déjà, de nombreux sites à destination des étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France sont consultables sur Internet. Au plan national, le Ministère de l'Éducation Nationale fournit, via son site web⁹⁰, des informations pratiques sous une rubrique intitulée « venir étudier en France » et propose en français, anglais, allemand et espagnol un répertoire des centres de formation à la langue française en France, disponible également sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.

Plus largement, l'Agence EduFrance⁹¹ qui a pour principaux objectifs de promouvoir à l'étranger l'offre française de formation supérieure propose, via son site

⁹⁰ www.education.gouv.fr/int/default.htm

⁹¹ L'agence EduFrance est un groupement d'intérêt public (GIP), créé par arrêté interministériel du 19 novembre 1998. L'agence EduFrance a été créée par les Ministères de l'Éducation Nationale et des Affaires Étrangères en collaboration avec le Ministère de la Culture et de la Communication et du Secrétariat d'État au Commerce Extérieur.

Internet⁹² disponible en plusieurs langues, un catalogue qui renferme plus de 450 formations avec la possibilité d'effectuer une recherche géographique par Académie. Ce site apporte aux étudiants étrangers une prestation d'information, d'orientation et d'inscription pour suivre des études supérieures en France. Il propose notamment une rubrique pour faciliter le séjour et préparer notamment le logement en lien avec le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).

Le site Internet de l'Université de Caen Basse-Normandie propose, via un "Espace Étudiant Étranger" en langue française, des informations liées aux inscriptions à l'attention d'une part des étudiants titulaires de titres de l'Union Européenne et d'autre part des étudiants titulaires de titres étrangers hors Union Européenne, des informations concernant les Cours de français pour étudiants étrangers et des Informations sur les programmes d'échanges.

Pour chacune des rubriques, des informations pratiques sont délivrées au niveau notamment des démarches administratives, du logement, des inscriptions,...

Certains établissements en France ont mis beaucoup de moyens pour mettre à la disposition des étudiants étrangers potentiels le plus d'informations possibles pour optimiser leur venue en France. C'est le cas par exemple du site Internet du Pôle Universitaire de Lyon disponible en cinq langues qui constitue un portail remarquable à l'attention des étudiants internationaux. Le lien vers la Préfecture du Rhône est particulièrement bien développé avec des pages d'informations très précises (qui n'existent aujourd'hui pas sur le site de la Préfecture du Calvados...) et la possibilité de prendre rendez-vous avec les services préfectoraux en s'inscrivant directement en ligne. L'étudiant ou le chercheur étranger rentre ensuite les informations le concernant et s'ensuivent une gestion facilitée de son dossier et moins d'attente ensuite en Préfecture.

D'autres exemples de synergies entre les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche existent en France et facilitent considérablement les démarches.

C - LE DISPOSITIF D'INSCRIPTION SUR INTERNET MIS EN PLACE PAR L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Suite à la crise du logement des étudiants individuels arrivés en masse à la rentrée 2003-2004, l'Université de Caen Basse-Normandie a décidé depuis lors de mettre en place une nouvelle procédure d'inscription à l'Université visant à mieux maîtriser les flux entrants.

Toutes les démarches d'inscription se font aujourd'hui via Internet, ce qui représente sans conteste un gain financier et un gain de temps dans le traitement des dossiers. Auparavant, les services de la scolarité croulaient devant l'engorgement des dossiers d'inscription au format papier. Pour la rentrée 2003-2004, la Scolarité Générale de l'Université de Caen a examiné quelque 6 600 demandes d'équivalence dont environ 1 600 dossiers ont été alors retenus.

⁹² <http://www.edufrance.fr>

Les modalités d'inscription diffèrent selon le cycle ciblé.

Pour le premier cycle, les étudiants étrangers individuels⁹³ candidats à venir à l'Université de Caen dans les UFR⁹⁴ sont désormais soumis à une procédure préalable obligatoire et doivent entreprendre les démarches d'inscription dès l'année N -1 et s'inscrire sur Internet avant fin janvier de l'année universitaire, étant entendu que ceux-ci doivent, à ce moment, justifier du titre ou diplôme requis. Cette inscription avancée dans le temps revient à consacrer quasiment une "année blanche" pour l'étudiant étranger. En outre, l'étudiant étranger peut se voir refuser désormais l'inscription au motif que la même formation existe dans son pays d'origine.

À travers cette nouvelle procédure, la volonté des instances de l'Université de Caen Basse-Normandie est de privilégier la politique d'accueil des étudiants étrangers en second et troisième cycles, partant du principe que les universités françaises ne doivent pas avoir vocation à vider les établissements étrangers qui proposent ces formations de premier cycle. Par ailleurs, ce dispositif contribue à éviter que l'inscription à l'Université ne soit un moyen d'alimenter des filières d'immigration clandestine.

Cette préparation de l'inscription permet aussi d'éviter les arrivées tardives au cours voire à la fin du premier trimestre d'étudiants étrangers préjudiciables pour le succès et le bon déroulement des études. Pour l'Université comme pour le CROUS, on déplore souvent des situations d'échec et de précarité des étudiants étrangers arrivés tardivement dans l'année.

De nouvelles modalités ont également été mises en place pour l'inscription en second cycle. Depuis mars 2004, un dossier-type d'une vingtaine de pages est téléchargeable sur le serveur de l'Université de Caen avec des réponses en ligne obligatoires pour passer aux étapes d'inscription suivantes. Les dossiers en support papier n'existent plus. Les demandes de validation d'acquis et l'inscription à un diplôme de second cycle se font désormais par Internet : le dossier électronique rempli par l'étudiant étranger est transmis directement à l'adresse électronique de la formation choisie. Cette dernière l'informe en retour par courrier électronique du résultat de sa demande.

Cette nouvelle procédure présente l'avantage d'éliminer les candidats qui ne sont pas déjà titulaires d'un diplôme étranger correspondant au niveau requis par l'Université et d'informer rapidement les candidats de leurs chances d'être retenus à Caen. Elle donne aussi de l'Université l'image d'un établissement qui sait s'adapter aux évolutions technologiques.

Il nous a cependant été signalé la difficulté pour s'inscrire en ligne dans certains pays notamment d'Afrique où les coupures électriques sont fréquentes et les qualités de raccordement au haut débit médiocres. Pour solutionner ce problème, l'Université de Caen Basse-Normandie envisage prochainement de mettre au point un dossier qui soit téléchargeable sur le poste du candidat étranger. Après l'avoir dûment rempli, celui-ci le transmettra ensuite par e-mail.

⁹³ Ce dispositif ne concerne pas les étudiants d'échanges et ERASMUS.

⁹⁴ Hors IUT.

D - L'ACCUEIL ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BASSE- NORMANDIE

Dès l'arrivée en Basse-Normandie, des formalités attendent l'étudiant étranger, avec des variantes selon le cursus, à la Scolarité Générale et dans les différents Services de l'International de l'Université ou au sein des autres établissements d'enseignement supérieur.

Les acteurs de la chaîne d'accueil facilitent aujourd'hui l'installation des étudiants d'échanges en les accompagnant dans leurs démarches en Préfecture et lors des inscriptions administrative et pédagogique.

L'une des premières formalités obligatoires consiste à confirmer l'inscription à l'Université (ou dans tout autre établissement d'enseignement supérieur). L'inscription dans l'enseignement supérieur français est annuelle et individuelle. Si la procédure est identique dans toutes les universités, elle est propre à chaque établissement d'enseignement supérieur.

À l'Université de Caen Basse-Normandie, l'inscription définitive se fait en deux temps : d'une part, l'inscription administrative en scolarité générale qui délivre une attestation (requis en Préfecture pour l'obtention de la carte de séjour) et la carte d'étudiant ; d'autre part, l'inscription pédagogique dans la composante d'accueil qui dispense l'enseignement et valide les connaissances. Notons que pour les primo-arrivants, un contrôle est effectué concernant l'authenticité des pièces justificatives présentées (diplôme notamment) et, théoriquement, la régularité de la situation de l'étudiant étranger (contrôle de la validité du visa étudiant).

Les étudiants étrangers individuels, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires qui choisissent l'Université de Caen Basse-Normandie pour poursuivre des études, ont un parcours administratif en réalité proche de celui des étudiants français. Ils effectuent eux-mêmes leurs démarches et il n'y a pas d'accueil particulier organisé pour eux. Comme nous avons pu le voir, le parcours depuis le pays d'origine jusqu'à l'obtention de la carte de séjour est assez lourd. Aucune démarche ne doit être omise au risque de se voir refuser le visa dans le pays d'origine puis l'inscription ou la carte de séjour en France.

L'accueil réservé aux étudiants d'échanges fait en revanche l'objet d'un traitement particulier.

1°/ LE DISPOSITIF BAS-NORMAND POUR FACILITER L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS D'ÉCHANGES

Les étudiants d'échanges bénéficient d'une attention particulière. Le Service des Relations Internationales a pour objectif de faire en sorte qu'à son arrivée, l'étudiant étranger d'échanges bénéficie d'un pré-accueil et des services nécessaires. Il reçoit ainsi avant sa venue en France un dossier qui contient des renseignements pratiques comme un Guide d'accueil des étudiants étrangers, une fiche d'inscription pour un soutien linguistique intensif de français, une invitation à la future journée

d'accueil (cf. infra) et un dossier pratique concernant l'hébergement en cité universitaire ou encore une liste d'adresses de particuliers et de foyers d'accueil⁹⁵.

À l'issue de son arrivée à Caen, le SRI fait office de "guichet unique" pour accompagner et encadrer les étudiants d'échanges et ERASMUS lors :

- du stage intensif de français si nécessaire piloté par le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers durant les trois premières semaines de septembre,
- de la journée d'accueil et d'information organisée par le SRI pour faciliter les démarches administratives et les premiers contacts (détails ci-dessous),
- de l'inscription administrative à la Scolarité Générale qui délivrera la carte d'étudiant une fois les frais de scolarité et d'immatriculation acquittés,
- de l'inscription pédagogique au secrétariat de l'UFR de l'enseignement choisi après le début des cours,
- des formalités pour l'obtention de la carte de séjour.

Même si ce sont les universités d'origine qui gèrent les sortants, le SRI réserve, aux étudiants, professeurs et administratifs étrangers qu'il va accueillir dans ses murs, un pré-accueil pratique et un accueil encadré.

S'agissant de l'hébergement, précisons que tous les étudiants d'échanges et ERASMUS ainsi que les professeurs étrangers accueillis au Service des Relations Internationales de l'Université de Caen qui le souhaitent peuvent sans difficulté être hébergés en cités universitaires. Le CROUS alloue en effet un quota de chambres au SRI ; il n'y a donc a priori aucun problème d'hébergement en cité universitaire du moins sur le plan quantitatif. Les demandes d'hébergement se font alors à partir du mois de mars de chaque année

2°/ JOURNÉE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS D'ÉCHANGES

Depuis quatre ans, l'Université de Caen, le CROUS et la Préfecture du Calvados ont mis en place une Journée d'accueil, d'information et d'inscription spécifiquement destinée aux étudiants d'échange dont l'objectif est de faciliter l'ensemble des formalités administratives en les concentrant au même moment en un même lieu.

Lors de cette manifestation qui se tient chaque année en septembre, aux côtés des responsables du Service des Relations Internationales de l'Université, participent activement le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers, les services de la Scolarité Générale, de la Maison de l'Étudiant, du CROUS, des représentants de la Préfecture, de la médecine préventive étudiante, des assistantes sociales, des associations dont "Bienvenue à Caen" (voir encadré). Cette journée organisée sur un mode convivial débute par un petit déjeuner suivi de l'accueil du directeur du SRI,

⁹⁵ Coût moyen chez un particulier en 2003-2004 : environ 300 euros par mois.

d'une présentation du CROUS, d'une présentation des activités culturelles et sportives de l'Université et de l'agglomération, enfin du Service Santé et Social.

L'initiative très opportune de l'Association "Bienvenue à Caen"

Depuis 1975, l'association "Bienvenue à Caen propose à tout étudiant étranger inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, quels que soient son âge et son niveau d'étude, de se mettre en relation avec une famille de Caen ou des proches environs qui leur offrira quelques moments d'amitié comme partager des repas ou leur faire découvrir la région voire un soutien pour l'aide aux démarches administratives. Cette aide ne comprend pas en revanche le logement.

Les familles d'accueil s'impliquent bénévolement dans cette mission qui a montré tout son intérêt.

L'étudiant étranger qui souhaite être invité doit faire la démarche de venir rencontrer des animatrices de Bienvenue à Caen lors de permanences tenues à la mairie de Caen ou à l'occasion de la journée d'accueil organisée par l'Université de Caen. Dans les jours qui suivent, en fonction de ses goûts (musique, sport...), il est mis en relation avec une famille qui semble partager ses affinités.

En début d'année universitaire, un buffet organisé par la Mairie de Caen permet d'accueillir officiellement les étudiants et leurs "familles d'adoption". De même, l'association organise chaque année un pique-nique suivi d'une randonnée en forêt de Grimbosq.

Grâce à la mise en commun des énergies et la mobilisation de tous depuis 30 ans (sans aucun financement), cette initiative est très appréciée des étudiants étrangers comme des familles et contribue à donner une image accueillante de la Basse-Normandie au plan international.

À cette occasion, la Scolarité Générale remet aux nouveaux arrivants les dossiers d'inscription et aide à leur constitution.

Les étudiants étrangers visitent les divers services de l'Université afin de se repérer dans leur nouvel environnement : amphithéâtres, futures salles de classe, restaurants universitaires, bibliothèque, Maison de l'Étudiant, campus, etc.

L'après-midi est consacré à l'inscription en premier cycle à la Scolarité Générale.

Les associations étudiantes sont conviées à ces opérations et en particulier les associations d'étudiants étrangers. Des étudiants référents dans les cités et dans les résidences facilitent les contacts pour la recherche de logement universitaire et l'installation dans ces logements. Ils accompagnent aussi les nouveaux étudiants dans la découverte de la ville de Caen.

Le succès remporté par ce guichet unique d'accueil temporaire entre le CROUS, l'Université et Préfecture incite ses organisateurs à renforcer cette manifestation en incitant la venue d'autres partenaires. Le CROUS indique que pour la rentrée 2005, l'objectif est de prévoir un stand supplémentaire pour apporter des services aux boursiers, services qui n'avaient pu être rendus jusqu'à maintenant pour des problèmes matériels. En effet, il s'agit de raccorder les services du Rectorat, ordonnateur des bourses, par une liaison informatique spécialisée pour accéder en temps réel aux bases de données, (processus qui n'avait pas reçu l'aval du Rectorat).

La participation d'autres structures comme le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) en raison de son caractère très transversal dans la délivrance de l'information serait, par exemple, tout à fait opportune⁹⁶.

D'autres établissements d'enseignement supérieur en Basse-Normandie organisent une journée d'accueil quelque peu similaire telle la journée d'intégration des étudiants étrangers à l'École de Management de Normandie.

Des manifestations d'accueil de ce type sont également organisées sur les sites universitaires distants comme à l'IUT d'Alençon.

La participation du Bureau des Étrangers de la Préfecture du Calvados qui, pour l'occasion, se déplace en totalité (soit 6 personnes) dans les murs de l'Université pour informer les nouveaux étudiants étrangers d'échange et ERASMUS des formalités à accomplir apparaît comme un point très positif. A priori, cette initiative n'est pas reproduite au sein d'autres entités et notamment sur les autres sites universitaires bas-normands.

Depuis la rentrée 2005, un dispositif spécifique d'accueil des demandes de titres d'étudiants étrangers a été mis en place.

Le chef de la section "étrangers" de la Préfecture se déplace à l'Université afin d'exposer aux étudiants les formalités à accomplir en vue de l'obtention de leur carte de séjour temporaire. Puis le service des Étrangers de la Préfecture se déplace un après-midi à l'Université de Caen en vue du traitement des demandes de titre de séjour des étudiants relevant du CEFE et des étudiants non communautaires du programme ERASMUS. Cette rencontre est préparée avec l'appui essentiel du coordinateur du CEFE. Les demandes des étudiants sont ensuite saisies sur informatique à la Préfecture, les récépissés sont édités et les demande de visite médicale adressées à l'ANAEM. Les récépissés ainsi délivrés⁹⁷ sont remis aux intéressés dans les locaux de l'Université, dès leur fabrication à l'échéance de plusieurs jours

Le partenariat avec le CEFE a permis de réduire le nombre de passages en Préfecture de 3 à 1 (retrait au guichet de la carte de séjour temporaire)⁹⁸.

Les relations entre l'ENSICAEN et la Préfecture permettent également le traitement facilité des démarches administratives.

Si le cas des étudiants d'échanges accueillis au sein du SRI et celui des étudiants étrangers du CEFE sont relativement faciles à traiter car captifs, il n'en est pas de même pour les étudiants individuels qui représentent le gros des effectifs. En

⁹⁶ Association co-financée par les collectivités territoriales et le Ministère en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et réunissant différents partenaires publics, associatifs et institutionnels intéressés par l'information des jeunes, le CRIJ de Basse-Normandie accueille beaucoup d'étudiants étrangers. Parmi les principaux questionnements formulés, on relève les problèmes administratifs, le logement, le droit du travail...

⁹⁷ Il n'est pas possible de délivrer directement un titre de séjour sans la visite médicale et l'acquiescement du timbre de 55 euros.

⁹⁸ Notons que les stagiaires étrangers du CEFE et de l'OFNEC dont la durée de séjour est inférieure à trois mois n'ont bien sûr pas l'obligation de passer en Préfecture.

2004, la Préfecture du Calvados avait fait un effort important d'information à leur intention en les incitant à se regrouper. Une campagne d'affichage et une invitation insérée dans le dossier d'inscription des étudiants étrangers individuels les convièrent même à une réunion d'information à l'Université en présence des responsables du bureau d'accueil des étrangers de la Préfecture du Calvados. Au final, seuls dix étudiants répondirent présents !

L'amélioration de l'accueil des étudiants comme des chercheurs étrangers apparaît une préoccupation essentielle des services de la Préfecture du Calvados. Cette collaboration avec l'Université, dans les limites des moyens du bureau d'accueil des étrangers, a permis de rendre les démarches plus simples pour l'étudiant en optimisant le passage en Préfecture. L'objectif est également de réduire la durée du récépissé de demande de carte de séjour temporaire afin d'attribuer plus rapidement le document final.

Les moyens de l'État ne laissent pas envisager à court et moyen termes la création d'un bureau spécifique pour les étudiants ou chercheurs étrangers à la Préfecture du Calvados. Toutefois, sur l'impulsion du Préfet qui porte une attention particulière à ces problématiques, il nous a été annoncé la mise en œuvre, dès 2006, d'un dispositif expérimental en la matière.

Selon les enquêtes et entretiens menés dans les Préfectures de Basse-Normandie, le volume des cartes de séjour temporaires accordées aux étudiants étrangers a approché, ces dernières années⁹⁹, 1 000 à 1 200 à la Préfecture du Calvados, environ 130 à la Préfecture de la Manche et entre 80 et 100 à la Préfecture de l'Orne.

E - LES FORMALITÉS D'ENTRÉE DES CHERCHEURS ÉTRANGERS : DES MESURES GLOBALEMENT MOINS CONTRAIGNANTES

En ce qui concerne l'entrée et le séjour des scientifiques étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français, la loi N° 98-349 du 11 mai 1998 a ouvert de nouvelles perspectives en simplifiant les formalités d'entrée et de séjour des scientifiques dans notre pays.

Sont concernés par ces dispositions, les scientifiques étrangers, chercheurs ou enseignants-chercheurs, ressortissants de pays autres que ceux de l'Union européenne et de l'espace économique européen, invités à venir en France pour mener des travaux de recherche ou dispenser un enseignement de niveau universitaire¹⁰⁰.

Concrètement, le séjour du scientifique est validé par l'établissement d'accueil qui délivre un protocole d'accueil. Ce formulaire fourni par la Préfecture de domiciliation de l'établissement d'accueil doit porter le cachet préfectoral (dans l'attente de protocoles sécurisés), le cachet officiel de l'établissement doit être signé par le responsable du laboratoire d'accueil du scientifique étranger.

⁹⁹ Références 2002 et 2003.

¹⁰⁰ Notons que pour les ressortissants algériens, l'accord du 27 décembre 1968 modifié par les avenants du 22 décembre 1985 et du 28 septembre 1994, les soumet à autorisation de travail.

Hormis certains cas particuliers, pour un séjour de moins de 3 mois, un visa court séjour est généralement requis.

Pour un séjour de plus de trois mois, un visa de long séjour est exigé. Le visa est délivré au scientifique par le consul de France de son pays d'origine, après réception du protocole adressé au consul par l'organisme accueillant. Une fois obtenu le visa de long séjour, le ressortissant étranger peut entrer en France et doit demander une carte de séjour temporaire mention scientifique dans les deux mois qui suivent son entrée sur le territoire français. Il est vivement recommandé que l'établissement d'accueil se charge de demander la carte de séjour au nom du ressortissant étranger. Le rendez-vous peut dans ce cas être donné par téléphone en s'adressant au correspondant "ad hoc" de la Préfecture. Sur présentation du protocole d'accueil et de l'imprimé préfectoral signés par l'intéressé, la Préfecture remet immédiatement un récépissé de demande de carte de séjour temporaire au correspondant de l'organisme d'accueil ainsi que les modalités pour la visite médicale obligatoire.

La carte de séjour temporaire mention scientifique est éditée pour une durée de validité égale à un an maximum ; celle-ci ne peut dépasser la durée de validité du passeport. Son titulaire ne doit pas exercer d'activité professionnelle autre que celle de chercheur ou d'enseignant-chercheur pour laquelle il a obtenu cette carte. Toute autre activité professionnelle suppose en effet un changement de statut, de "scientifique" en "salarié".

La nouvelle législation simplifie également les démarches concernant la famille et notamment les conjoint(e)s des scientifiques étrangers. Dans le cas où le chercheur étranger est accompagné du conjoint et des enfants, il peut être demandé un visa de long séjour en même temps que le scientifique au vu du protocole d'accueil.

La carte de séjour "vie privée et familiale " est ouverte de plein droit au conjoint qui accompagne le scientifique en France. La durée de validité de cette carte est égale à celle accordée au conjoint scientifique et son renouvellement est lié au renouvellement de la carte de séjour du conjoint scientifique.

L'instruction ministérielle sur la protection du patrimoine scientifique et technique français dans les échanges internationaux reste en vigueur : elle fait obligation, avant tout engagement, de soumettre à l'autorisation du Ministère de tutelle les thèmes précis des coopérations scientifiques retenues et les candidatures des professeurs, chercheurs ou étudiants étrangers à des visites et stages en France. L'accueil des scientifiques étrangers est en outre soumis à des règles visant à prévenir d'éventuels actes de malveillance susceptibles d'apporter le discrédit sur l'ensemble des échanges de scientifiques étrangers. L'exemple en mai 2005 de l'étudiante chinoise de l'Université de Technologie de Compiègne en stage à Valéo accusée d'espionnage industriel en témoigne. Ainsi, conformément à une circulaire interministérielle en vigueur depuis plus de vingt ans, le dossier des candidats (stagiaires, étudiants de troisième cycle ou visiteurs étrangers dans des laboratoires de recherche ou accueillis dans un milieu industriel), est soumis, avant leur arrivée en France, à l'examen et à l'avis du haut fonctionnaire de défense du Ministère qui a

la tutelle de l'organisme accueillant. Selon Egide¹⁰¹, moins d'un dossier sur 100 était bloqué en moyenne ces dernières années au Ministère de la Recherche et on recensait une dizaine de refus de stagiaires par an sur des milliers de dossiers étudiés au Ministère de l'Économie et des Finances.

Ainsi, avec l'assouplissement de la réglementation pour l'accueil de chercheurs étrangers ces dernières années, les difficultés liées aux démarches administratives apparaissent, de prime abord, moindres que celles soulevées par les étudiants étrangers. Il existe a priori un traitement privilégié et même dérogatoire des chercheurs étrangers.

L'accueil administratif de chercheurs étrangers accueillis au sein d'un grand équipement comme le GANIL ne pose pas de problème majeur. Les contacts avec la Préfecture sont qualifiés d'excellents. Il faut dire que la venue de chercheurs étrangers au GANIL est très organisée et planifiée en amont. Des précautions particulières sont prises au plus haut niveau pour les demandes parvenant de pays dits "à risques" n'ayant, par exemple, pas signé d'accord de non-prolifération des armes nucléaires. Les demandes de venue de chercheurs originaires de certains pays sont ainsi soumises à l'avis du Haut Fonctionnaire de Défense.

Ajoutons que sur l'initiative de la Délégation du CNRS de Normandie et en partenariat avec la Préfecture du Calvados, a été mise en place en 2005 une procédure ayant pour but de faciliter les démarches pour les chercheurs étrangers accueillis au sein des laboratoires concernés¹⁰². Ce dispositif a réduit les contraintes en limitant désormais à une unique démarche administrative à effectuer par l'intéressé. Après un rendez-vous, le "correspondant pour les chercheurs étrangers" de la Préfecture du Calvados remet sa carte de séjour au scientifique étranger, au vu des pièces justificatives obligatoires (le passeport en cours de validité muni du visa de long séjour, l'exemplaire du protocole d'accueil visé par l'organisme d'accueil et le consulat, le certificat délivré par l'OMI attestant du passage de la visite médicale à l'arrivée en France). Tous les laboratoires ont été informés de ce dispositif particulier qui ne concerne donc pas exclusivement les chercheurs accueillis au titre du CNRS.

L'action de la Préfecture consiste à vérifier si la venue du chercheur est conforme à ce qu'ont déclaré les structures de recherche d'accueil. Ainsi, les délais d'attribution de la carte de séjour scientifique n'excéderaient pas en général trois semaines. Ce traitement particulier évite notamment les files d'attente pour l'obtention de ce document.

En Basse-Normandie, notons que ce dispositif particulier a été étendu aux étudiants de SUPEUROPE CESEC.

Toutefois, certains responsables de laboratoires mettent en avant les difficultés d'obtention de visas que rencontrent les chercheurs non européens¹⁰³ et tout particulièrement africains pour des séjours courts. Ces difficultés concerneraient surtout les jeunes doctorants mais également des chercheurs confirmés étrangers

¹⁰¹ Lettre d'Egide n° 31 : L'accueil des Scientifiques étrangers entre ouverture et sécurité (juillet 2003).

¹⁰² Procédure préalablement existante en Haute-Normandie.

¹⁰³ Comme nous avons pu le voir, ces problèmes ne concernent pas les étudiants et chercheurs qui viennent dans le cadre de programmes d'échanges bien encadrés avec bourses à l'appui y compris avec l'Afrique (exemple des accords interuniversitaires entre Ouagadougou et Caen).

qui se sont trouvés également dans cette situation pénalisante. Cette situation a parfois contraint les laboratoires à repousser leurs programmes de travaux. C'est, pour nos interlocuteurs, l'un des obstacles majeurs à la venue d'étrangers au sein de certaines équipes de recherche. Il nous a ainsi été cité le cas du Centre de Recherches en Droit Privé de l'Université de Caen qui fait l'objet de beaucoup de sollicitations de la part de doctorants africains qui ont besoin de sources de droit privé français mais qui se heurtent à ces problématiques.

D'aucuns souhaiteraient un réel "traitement à part" des chercheurs de haut niveau venant en Basse-Normandie argumentant en outre sur la mauvaise image de l'attente en Préfecture dans un service unique qui traite toutes les situations propres aux étrangers. Sur ce point, les responsables de la Préfecture du Calvados estiment que les moyens dont disposent aujourd'hui les services préfectoraux ne permettent pas d'envisager des permanences régulières à l'Université de Caen ou des "brigades volantes" dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

De la même manière, les moyens actuels ne permettent pas de dédier une cellule d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers à la Préfecture.

Concrètement, parmi les premières réponses à apporter dans les prochains mois en Basse-Normandie, l'idée de mettre en place un "guichet rapide" sans rendez-vous pourrait, selon les responsables de la Préfecture du Calvados rencontrés, être conditionnée par le respect d'un "pacte" entre l'étudiant ou le chercheur étranger et les services de la Préfecture ; ceux-ci s'engageraient, par exemple, à remettre sous dix jours une carte de séjour à condition que les dossiers remis par les demandeurs soient complets.

Les problématiques concernant les Préfectures de la Manche et de l'Orne sont différentes en termes de flux d'étudiants et de chercheurs étrangers beaucoup moindres (cela représente pour chacune desdites Préfectures l'équivalent de 8 à 10 % du volume des demandes traités à la Préfecture du Calvados).

De ce fait, dans la Manche et l'Orne, a été mis en place un système garantissant un rendez-vous unique avec l'étudiant ou le chercheur étranger accueillis dans les sites d'enseignement supérieur de ces départements au lieu de trois à condition toutefois que le dossier soit complet. À l'issue de ce rendez-vous, le récépissé est remis au demandeur.

Les dossiers des étudiants et chercheurs étrangers peuvent être également déposés à la mairie de la commune de résidence qui se charge de les transmettre à la Préfecture, évitant à la personne étrangère de se déplacer pour les sites universitaires distants situés en dehors du siège de la Préfecture de Département.

F - UN BESOIN AVÉRÉ DE BUREAU D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS

Aucune centralisation et mutualisation de moyens n'existe aujourd'hui en matière d'aides aux démarches administratives, d'aide à la recherche de logements, d'établissements scolaires pour les enfants d'étrangers, de médecins.... . Les

responsables de laboratoires auditionnés ont insisté sur le fait que chaque équipe d'accueil devait se débrouiller aujourd'hui de manière totalement isolée avec ses propres moyens.

Certains responsables de laboratoires nous ont affirmé que ces démarches concernant l'accueil des chercheurs étrangers mobilisaient beaucoup de temps et de personnels au détriment du travail de recherche. Au sein du Laboratoire de Physique Corpusculaire par exemple, les démarches administratives occupent plus de la moitié du temps d'une personne.

Une demande forte est exprimée de la part des responsables de laboratoires pour disposer **d'une cellule d'aide à l'accueil et d'information**, partagée entre différentes structures voire établissements d'enseignement supérieur, permettant de régler toutes les démarches administratives. Une telle structure fait cruellement défaut en Basse-Normandie¹⁰⁴.

Une telle structure mutualisable qui fait cruellement défaut aujourd'hui en Basse-Normandie pourrait faire le lien et faciliter les contacts avec les services de la Préfecture (accueil, information sur les démarches, prise de rendez-vous...). Il ne s'agirait pas ici bien sûr de suppléer aux tâches des personnels de la Préfecture, seuls habilités aux démarches officielles, mais ce bureau d'accueil des chercheurs voire de tout étudiant étranger pourrait intervenir en qualité de facilitateur. De même, pour le logement, cette cellule pourrait jouer un rôle d'interface avec le CROUS et les agences immobilières.

À cet égard, des initiatives dont il conviendrait de s'inspirer existent sur les sites universitaires en France. Des universités et grandes écoles se sont engagées dans des dispositifs ambitieux d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers avec, souvent, l'appui des collectivités territoriales.

Parallèlement, la mobilité internationale est devenue une préoccupation majeure pour certaines collectivités territoriales qui voient là un moyen de développer l'attractivité de leur territoire. Les Conseils Régionaux apparaissent dans ce domaine en première ligne notamment pour le financement des bourses d'échanges d'étudiants.

L'aide à l'accueil de chercheurs étrangers constitue de plus en plus un axe stratégique de développement pour accroître le rayonnement international des universités et laboratoires de recherche et, au-delà, des territoires où ils sont implantés.

Des initiatives de structures d'enseignement supérieur et des pôles universitaires en qualité de centres de mobilité en lien avec la Fondation Kastler sont à relever au plan national.

¹⁰⁴ À l'Université de Caen, signalons que la MRSH envisage d'organiser en son sein une cellule compétente pour traiter des affaires internationales qui fait aujourd'hui défaut entre les différentes composantes concernées.

L'initiative de la Cité Internationale Universitaire de Paris

On relèvera en tout premier lieu l'expérience du **Bureau d'Accueil des Chercheurs Étrangers** (BACE) créé sur l'initiative de la Cité Internationale Universitaire de Paris avec le concours étroit de la Fondation Kastler qui a pour finalité de faciliter le séjour des chercheurs étrangers et de leur famille en mobilité vers l'Île de France et de lever les freins à cette mobilité.

Les services gratuits du BACE permettent :

- en amont du séjour en France de simplifier la préparation du voyage pour le chercheur et sa famille, en particulier pour l'obtention d'un visa, pour l'ouverture d'un compte bancaire, l'aider à trouver un logement adapté,
- pendant le séjour, de faciliter l'intégration du chercheur et de sa famille dans la société française, en lui donnant des conseils de vie quotidienne, en l'aidant à obtenir sa carte de séjour, en lui offrant la possibilité, ainsi qu'à sa famille, de suivre des cours de français, en scolarisant ses enfants, en lui proposant un large choix d'activités culturelles et sportives¹⁰⁵,
- après le séjour, de maintenir le lien avec le chercheur de retour dans son pays afin de garder le contact, de l'informer des nouveautés en matière de coopération internationale dans le domaine de la recherche et, plus simplement, lui donner des nouvelles de la France à travers un bulletin de liaison.

Les dynamiques d'accueil des structures universitaires en région Rhône-Alpes

Il convient tout d'abord de citer les initiatives mises en place dans la région Rhône-Alpes et plus précisément au niveau des pôles de Lyon et de Grenoble.

Sur Lyon, signalons l'existence d'un Centre d'Information Internationale créé en décembre 1993 à l'instigation du Rectorat et géré aujourd'hui par le Pôle Universitaire de Lyon. Outre son rôle dans la gestion de la mobilité étudiante, il a un rôle d'interface étudiants/établissements et permet un premier contact pour les étudiants qui souhaitent étudier ou partir en stage à l'étranger ainsi que pour les étudiants étrangers désireux d'étudier en France. Information et conseil individualisés sur les études. Il a pour mission de délivrer une information de base et de faciliter le contact avec les services compétents en matière de droit de séjour, de logement, de couverture sociale, de loisirs et d'intégration. Le site Internet portail du Pôle Universitaire de Lyon comprend des liens vers la Préfecture pour des informations concernant les démarches et des prises de rendez-vous en ligne. Un guide pratique téléchargeable est consacré à la préparation du séjour.

Outre une aide à la préparation du retour au pays d'origine, le Centre délivre de l'information de base et assure le contact avec les services compétents en matière de droit de séjour, de logement, de couverture sociale, de loisirs, etc.

¹⁰⁵ Notons que si durant son séjour le chercheur a besoin de conseils juridiques, il bénéficiera de l'assistance gratuite d'un juriste de la FnAK spécialisé dans le droit international.

Le portail Internet du Pôle Universitaire Lyonnais guide, dès sa première page, l'étudiant ou le chercheur étranger et, grâce à des liens avec la Préfecture de région ou d'autres partenaires, l'informe sur les formalités, l'aide à la recherche de logement...

L'action du PUL s'inscrit dans une politique plus globale visant à développer la mobilité des chercheurs en Europe et vers l'Europe. Environ 800 chercheurs étrangers séjournent chaque année à Lyon. Pour faciliter leur accueil, le Pôle Universitaire de Lyon avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Lyon a mis en œuvre une mission d'accueil et de suivi des chercheurs étrangers.

Le Pôle Universitaire de Lyon a dans ce cadre engagé un partenariat avec la Fondation nationale Alfred Kastler matérialisé par la signature d'une convention en mai 2004.

Pour faciliter l'accueil de chercheurs étrangers au sein des laboratoires, les fidéliser et les mettre en relation avec leurs collègues français ou étrangers ayant déjà séjourné dans la région, ils ont la possibilité de s'inscrire dans une base de données.

Une mallette d'accueil, offerte par le PUL et contenant notamment des offres promotionnelles, des informations touristiques et pratiques ainsi qu'un guide des chercheurs étrangers de la ville de Lyon leur est remise.

Ils bénéficient en plus d'une assistance locale personnalisée dans les démarches administratives en partenariat avec la FnAK.

Citons aussi le cas de l'Institut National Polytechnique (INP) de Grenoble qui mène une action forte en matière de relations internationales dans tous les pays européens, en Amérique comme en Asie (politique très active notamment avec le Vietnam). C'est par exemple à son initiative que 11 universités technologiques de haut niveau ont créé le consortium CLUSTER. Grâce à plus de 140 accords internationaux, 30 % des élèves-ingénieurs de l'INP de Grenoble effectuent une partie de leurs études à l'étranger. L'INP Grenoble propose en outre une formation d'ingénieur en 3 ans pour étudiants étrangers ainsi qu'une formation spécifique Master pour étudiants étrangers.

Sur Grenoble, il existe un Bureau d'accueil pour les enseignants-chercheurs. Le Bureau de Logement et d'Accueil des Nouveaux Chercheurs (BLANC) à Grenoble est un service du Grenoble Université Recherche, pôle international mis en place depuis 1995 en partenariat avec la ville de Grenoble. Les activités du BLANC répondent à deux principaux objectifs. D'une part, il offre la possibilité à tous les chercheurs étrangers (qui ont un doctorat ou équivalent) et leur famille, quels que soient leur statut, discipline et modes de financement du séjour de bénéficier de services comme une aide dans la recherche d'un logement, dans l'accomplissement des démarches administratives et dans le choix d'activités de loisirs. D'autre part, il ouvre la possibilité de maintenir le contact avec eux après leur retour dans leur pays

L'association "Chercheurs Étrangers à Nantes"

Sur Nantes, il existe une association intitulée "Chercheurs Étrangers à Nantes" créée en 2001 à l'initiative de la Communauté urbaine et de l'Université de Nantes. Elle rassemble les principaux acteurs de l'agglomération nantaise impliqués dans l'accueil de chercheurs étrangers (CHU, CCI, MSH, CROUS, CNAM, ENITIAA, INRA, École des Mines, École Centrale, École d'Architecture, École Vétérinaire, Audiencia, Laboratoire des Ponts et Chaussées). La mission de cette association est d'aider à la préparation du séjour, à l'installation et au séjour des étudiants étrangers.

Il propose, en ligne via son site Internet¹⁰⁶, un guide administratif du chercheur et du doctorant étranger qui détaille précisément les conditions et les démarches¹⁰⁷ :

- avant le départ pour Nantes (la demande de visa, la couverture sociale, le budget provisionnel, informations pratiques pour se rendre à Nantes...),
- à l'arrivée à Nantes (les conditions d'obtention de la carte de séjour, le logement...),
- durant le séjour à Nantes (prolongation du visa, renouvellement de la carte de séjour, cours de français....).

Des rubriques sont consacrées au tourisme local, à la culture et à l'économie régionale.

Grâce à l'association, le chercheur bénéficie d'un accueil personnalisé à son arrivée et reçoit une mallette d'accueil et un panier de produits régionaux et des informations concernant les transports, le tourisme, les activités sportives et culturelles, l'accès à la santé, à des cours de français...

L'association organise des événements ponctuels comme une réunion du réseau des personnalités relais de l'association, une cérémonie d'accueil des chercheurs étrangers, une visite guidée du centre de Nantes,... et de manière permanente, des activités d'accueil, de conseil et d'accompagnement des chercheurs étrangers sur Nantes

Le site prévoit en outre un formulaire d'inscription à l'attention des chercheurs étrangers.

De nombreux autres exemples en France pourraient également être cités.

Certes, en Basse-Normandie, les structures d'accueil dans l'enseignement supérieur et la recherche (l'Université de Caen Basse-Normandie via son Service des Relations Internationales ou sa Direction de la Recherche, l'ENSICAEN...) prévoient déjà des informations pratiques en ligne ou remettent à l'arrivée des étrangers un guide d'accueil¹⁰⁸. Toutefois, il conviendrait de compléter le dispositif en

¹⁰⁶ www.nantes-chercheur.org

¹⁰⁷ Ce guide s'adresse également aux personnes chargées d'accompagner les chercheurs étrangers accueillis dans un établissement d'enseignement supérieur.

¹⁰⁸ Notons par exemple que lors de l'arrivée des chercheurs étrangers à l'Université de Caen, un mémento d'information leur est remis par la Direction de la Recherche. Mais l'accompagnement des autres structures (institutionnels, Offices de Tourisme...) apparaît encore trop timide aujourd'hui. Certains appellent de leurs vœux la mise en œuvre d'un partenariat fort.

mettant davantage en commun les moyens et en faisant participer plus activement les institutions locales. Cela pourrait être envisagé via, par exemple, l'édition en commun d'un guide pratique en partenariat avec la Préfecture, les structures d'enseignement supérieur et les offices ou Comités Départementaux ou Comité Régional de Tourisme (en version papier et téléchargeable sur Internet).

Des complémentarités sont également à rechercher pour faciliter les démarches administratives en ligne (exemple de la prise de rendez-vous pour les chercheurs précédemment évoqué).

Il pourrait ainsi être imaginé un Centre d'accueil virtuel sur Internet permettant de résoudre les principales formalités d'accueil. Partant du constat qu'il faudrait favoriser la création d'un site web très détaillé aux contenus enrichis par rapport à l'existant, l'idée d'un portail Internet régional attractif sur le site de l'Université de Caen permettrait de renvoyer efficacement vers les sites des partenaires (Préfecture, Collectivités territoriales, Musées, sites touristiques...) en mobilisant les informations indispensables et ce, dans la continuité du Portail Européen de la mobilité.

L'occasion nous est donnée ici de rappeler des constats déjà faits par le CESR dans d'autres travaux sur le manque de site portail Internet multilingue attractif présentant la Normandie, son histoire, sa culture, ses sites, son économie... toute information qui puisse donner, de l'étranger, envie de venir dans notre région non seulement en séjour touristique mais pour étudier et travailler. Il conviendrait ainsi de faire en sorte que tous les efforts de l'ensemble des partenaires régionaux en matière d'accueil puissent converger vers des services en lignes mutualisés : une offre globale régionale consultable par tous et partout dans le monde.

II - LA QUESTION CRUCIALE DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS

A - L'HÉBERGEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1°/ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs d'étudiants étrangers hébergés dans les cités et résidences universitaires du CROUS de Caen sont en constante augmentation depuis ces dernières années passant d'environ 800 personnes en 2001-2002 à près de 1 000 en 2004-2005 soit une augmentation de 16 %.

Le CROUS de Caen accompagne ainsi l'Université de Caen Basse-Normandie dans sa politique d'accueil international dans les limites des disponibilités de son parc de logements.

Les étudiants étrangers occupent ainsi de l'ordre de 22 % du parc total qui comprend 4 500 logements étudiants.

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	variation 2004/2001
Total des étudiants étrangers hébergés dans les résidences	229	221	292	316	27,53 %
Total des étudiants étrangers hébergés dans les résidences ou HLM en couples	62	91	120	110	43,64 %
Total des étudiants étrangers hébergés dans les cités	502	574	554	518	3,09 %
TOTAL GENERAL	793	886	966	944	16 %

Tableau n°22 : Évolution 2001-2004 des étudiants étrangers hébergés en résidences et cités universitaires

Source : CROUS de Caen

En 2004-2005, 56 % des étudiants étrangers étaient logés dans les cités universitaires (Peupliers, Tilleuls, Lébisey et Côte de Nacre) et 44 % étaient accueillis dans les résidences (Tristan, Breton, Grémillon, Satie et Bacot). Dans le tableau figurant ci-dessous, on constate que 6 étudiants étrangers en couples étaient hébergés par le CROUS en logement HLM.

	Peupliers	Tilleuls	Lébisey	Côte de Nacre	Tristan	Breton	Grémillon	Satie	Bacot	HLM	TOTAL
Afrique équatoriale	3	27	43	9	15	6	13	13	29	1	159
Afrique du Sud	0	3	2	0	0	0	2	1	2	0	10
Maghreb	24	34	76	37	12	12	37	9	86	0	327
Amérique du Nord	9	14	0	0	0	0	4	0	1	0	28
Amérique du Sud	0	7	2	0	0	1	4	1	0	0	15
Moyen-Orient	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	4
Proche-Orient	2	4	8	2	1	2	4	2	7	3	35
Europe	24	35	66	10	0	1	7	1	2	0	146
Europe de l'Est	2	6	8	1	0	0	1	2	3	0	23
Asie	14	22	9	9	12	7	98	2	19	0	192
Océanie	0	3	1	0	0	0	1	0	0	0	5
TOTAL	78	156	215	69	40	29	171	31	149	6	944

Tableau n°23 : Répartition des étudiants étrangers par site et par grandes régions mondiales en 2004-05

Source : CROUS de Caen

Au cours des quatre années observées, les effectifs des étudiants étrangers ont augmenté de près de 28 % dans les résidences.

Concernant la répartition par grandes zones géographiques, le Maghreb, première nationalité représentée à l'Université de Caen, domine tout logiquement et représente 34,6 % des étudiants étrangers hébergés en 2004-2005 (41 % en 2001-

2002) suivis aujourd'hui par l'Asie avec 20,3 % des étrangers logés au CROUS. Soulignons que les ressortissants de cette partie du monde ne représentaient que 11 % des effectifs logés au CROUS en 2001-2002.

Les ressortissants de l'Afrique équatoriale représentaient 16,8 % des effectifs en 2004-2005 contre 24 % en 2001-2002.

L'Europe représente 15,5 % des hébergés contre 7,4 % en 2001-2002.

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Afrique équatoriale	7	22	14	23
Afrique du Sud	0	0	1	1
Maghreb	26	24	41	34
Amérique du Nord	0	2	2	0
Amérique du Sud	1	2	2	0
Moyen-Orient	2	3	4	2
Proche-Orient	3	6	11	10
Europe	6	3	0	0
Europe de l'Est	8	4	1	0
Asie	9	25	44	40
Océanie	0	0	0	0
TOTAL	62	91	120	110

Tableau n°24 : Répartition des étudiants étrangers, en couples dans les résidences du CROUS

Source : CROUS de Caen

Plus de 11 % des étudiants étaient logés en couples en 2004-2005, en relative stabilité depuis deux ans après avoir doublé entre la rentrée 2001 et la rentrée 2002. La dernière année observée, on retrouve par ordre décroissant la représentativité des ressortissants d'Asie, du Maghreb et de l'Afrique Équatoriale dans cette situation. Selon le CROUS, la notion de "couples" est en réalité assez difficile à gérer lorsqu'il s'agit de co-location de circonstance¹⁰⁹. Les "désunions" sont parfois risqués de conflits et de tracasseries pour le CROUS, devant trouver de nouveaux logements. La venue de couples étrangers avec enfants reste somme toute marginale.

L'analyse de la répartition des étudiants étrangers dans les cités universitaires au cours des quatre dernières années révèle surtout une chute importante, en valeur absolue, des effectifs provenant du Maghreb et une augmentation sensible des résidents d'origine européenne.

Le CROUS veille à une répartition harmonieuse des étrangers au sein des cités et résidences universitaires visant le brassage des nationalités, l'objectif étant d'éviter la constitution de "ghettos".

¹⁰⁹ Exemple d'étudiants qui décident de loger ensemble pour des questions de coûts.

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Afrique équatoriale	99	81	72	82
Afrique du Sud	9	8	9	5
Maghreb	212	223	193	171
Amérique du Nord	14	26	19	23
Amérique du Sud	5	3	5	9
Moyen-Orient	3	2	0	2
Proche-Orient	12	9	7	16
Europe	78	138	135	135
Europe de l'Est	25	16	36	17
Asie	43	66	78	54
Océanie	2	2	0	4
TOTAL	502	574	554	518

Tableau n°25 : Répartition des étudiants étrangers, par grandes régions mondiales, dans les cités du CROUS

Source : CROUS de Caen

Les étudiants d'échanges font l'objet d'un traitement particulier. Chaque année, le Conseil d'Administration du CROUS de Caen retient le principe d'un contingent pour le logement des étudiants d'échanges accueillis au Service des Relations Internationales, à l'ENSICAEN et au CEFE. Ainsi, en 2004-2005, 358 étudiants étrangers entraient dans ce cadre dont 210 relevant du SRI, 125 du CEFE et 23 de l'ENSICAEN.

	Individuels cycle I	Individuels cycle II	Individuels cycle III	ENSI	CEFE	SRI	TOTAL
Afrique équatoriale	53	41	37	3	5	20	159
Afrique du Sud	4	1	5	0	0	0	10
Maghreb	60	124	125	17	1	0	327
Amérique du Nord	1	0	0	2	8	19	30
Amérique du Sud	0	2	2	0	5	4	13
Moyen-Orient	0	0	3	0	1	0	4
Proche-Orient	5	6	21	0	3	0	35
Europe	2	3	3	1	10	127	146
Europe de l'Est	1	1	6	0	1	14	23
Asie	16	28	35	0	91	22	192
Océanie	1	0	0	0	0	4	5
TOTAL	143	206	237	23	125	210	944

Tableau n°26 : Répartition des étudiants étrangers hébergés par le CROUS par cycle et par grandes régions mondiales en 2004-05

Source : CROUS de Caen

Pour les autres étudiants étrangers demandeurs individuels, le choix des priorités dépend aujourd'hui de critères liés au cycle d'études (les 3^{èmes} cycles ayant été retenus en priorité), et de la date de dépôt du dossier (cf. infra).

Il faut préciser que pour les étudiants d'échanges, les établissements d'accueil (Université ou ENSICAEN) avancent l'argent (équivalent de dix mois d'hébergement) et l'étudiant ou l'élève ingénieur rembourse ensuite lesdits établissements.

2°/ L'ACCUEIL PARTICULIER DES ÉTUDIANTS D'ÉCHANGES ET INSTITUTIONNELS

En qualité d'opérateur du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour la gestion des bourses, le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires via les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) instruit l'ensemble des demandes d'aides financières des étudiants (bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires ou allocations d'études).

Les étudiants étrangers peuvent prétendre bénéficier de certains dispositifs déjà évoqués comme les Bourses du Gouvernement Français ou les Bourses des Gouvernements Étrangers.

Dans ce cas, le CNOUS au plan national est ainsi le "bras séculier" du Ministère des Affaires Étrangères dans le cadre de ses dispositifs d'accueil destinés à l' "élite" des étudiants étrangers (3^{ème} cycle).

En 2003-2004, à l'échelon national, le CNOUS a géré directement près de 11 800 boursiers étrangers du Gouvernement français, d'États étrangers ou d'organismes internationaux (plus précisément 61,4 % de boursiers du gouvernement français, 31,3 % de boursiers des gouvernements ou institutions étrangères et d'entreprises privées à l'étranger, 7,3 % concernés par un financement partagé entre gouvernement français et gouvernements, institutions ou entreprises étrangères)

La plupart du temps, les bourses augmentent avec le niveau des études. Elles sont destinées en priorité aux étudiants de troisième cycle, aux chercheurs et aux ingénieurs ainsi qu'aux étudiants qui se dirigent vers des filières scientifiques ou techniques. Certaines sont attribuées au mérite, d'autres pour pallier le manque de ce type de formation dans le pays d'origine, le manque de ressources suffisantes de l'étudiant, ou encore pour encourager la mobilité.

Le CROUS de Caen a accueilli au total, tous dispositifs confondus, 382 boursiers étrangers en 2001-2002, 296 en 2002-2003 et 228 en 2004-2005.

Le nombre total de boursiers étrangers accueillis à l'année, resté stable en 2002 et 2003, a fortement crû en 2003-2004 et notamment les boursiers du gouvernement français.

	2001-2001	2002-2003	2003-2004
Boursiers du Gouvernement Français	9	14	21
Boursiers franco-algériens	3	1	6
Boursiers de Gouvernements étrangers	29	25	21
Boursiers cofinancés par des gouvernements	6	7	14
TOTAL	47	47	62

**Tableau n°27 : Répartition des boursiers étrangers
accueillis au CROUS de Caen à l'année**
Source : CROUS de Caen

Le CROUS gère également les boursiers étrangers de courte durée accueillis sur une période de moins de six mois et notamment dans le cadre de stages organisés entre mai et septembre par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) ou encore le stage du Bureau d'Enseignement de la Langue et des Cultures (BELC) organisé chaque été par le Centre International d'Études Pédagogiques.

Si la répartition par nationalité varie peu d'une année sur l'autre, on notera que 31 Syriens ont été accueillis en 2001-2002 dans le cadre d'une couverture sociale linguistique.

Il faut retenir que les boursiers étrangers du Gouvernement Français ainsi que les boursiers de gouvernements étrangers bénéficient de conditions particulières d'accueil en exécution de conventions de coopération internationale (aide pour accomplir les formalités d'installation, de logement et d'obtention de titre de séjour).

Bourses	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Enseignants marocains (IUFM)	25	22	13
Inspecteurs marocains	5		
Étudiants mexicains	14	15	
Autres boursiers	31 Syriens	2 Polonais	5 stagiaires jordaniens
Boursiers linguistiques du BELC	260 boursiers (42 nationalités)	210 boursiers (40 nationalités)	148 boursiers (36 nationalités)
TOTAL	335	249	166

**Tableau n°28 : Répartition des boursiers étrangers de courte durée
accueillis au CROUS de Caen**
Source : CROUS de Caen

Au CROUS de Caen, tout est mis en œuvre en début d'année universitaire pour qu'ils puissent rapidement s'adapter à leur nouvel environnement. Le service d'accueil du CROUS de Caen organise notamment un entretien avec chaque boursier pour connaître ses difficultés, ses goûts et ses attentes y compris sur les

plans touristique et culturel. Sur ce point, une collaboration avec le CEFÉ permet l'inscription à des visites et des excursions culturelles à tarif préférentiel.

Malgré cela, l'organisation nécessite une approche au cas par cas en raison du nombre peu important de boursiers étrangers qui rentrent dans le cadre de ces procédures d'aides des gouvernements soit 15,9 % en 2002-2003 de l'ensemble des boursiers étrangers (47 boursiers sur un total de 296 boursiers).

Soulignons enfin que l'activité du CROUS se poursuit en période estivale. C'est à ce propos le seul CROUS pour l'ensemble de la Normandie à offrir une offre d'hébergement durant l'été.

De ce fait, le CROUS héberge chaque année, en juillet, entre 400 et 500 stagiaires du BELC relevant du Centre International d'Études Pédagogiques. Ce sont les résidences universitaires du CROUS qui sont alors occupées car répondant mieux aux exigences du public visé.

Il existe également un partenariat avec le Service des Relations Internationales pour loger les étudiants inscrits aux Universités d'Été.

Enfin, rappelons la venue de l'ordre de 580 étudiants en 2003-2004 d'étrangers dans le cadre de l'Open University Britannique, organisation unique en France.

3°/ LA CRISE DE L'HÉBERGEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INDIVIDUELS DE LA RENTRÉE 2003-2004

À la rentrée 2003-2004, l'affluence des étudiants étrangers individuels a été à l'origine d'une crise imputable principalement au manque de logements disponibles.

Aux contingents de l'Université (étudiants "institutionnels" ERASMUS du SRI venant dans le cadre d'échanges universitaires et boursiers d'échanges) sont venus s'ajouter les contingents du CEFÉ (forte augmentation du contingent chinois notamment), de l'OFNEC, ainsi qu'une forte augmentation des premiers cycles.

En pleine crise, les étudiants étrangers ont occupé les gymnases de l'Université de Caen.

Au terme des affectations de la rentrée universitaire, 447 étudiants étrangers se sont retrouvés sur liste d'attente. De septembre à novembre, le CROUS a pu loger 327 d'entre eux en ville. En décembre, les 120 demandeurs non logés ont fait savoir qu'ils n'étaient plus intéressés.

Les étudiants du CEFÉ hors échanges n'ont globalement pas trop pâti de cette pénurie de logements car, grâce à l'information communiquée sur le site Internet du Centre, ils avaient été prévenus des difficultés d'hébergement et ont pu s'organiser avant leur départ pour trouver des solutions alternatives.

Si la crise a été particulièrement forte à la rentrée 2003, un an plus tôt, en octobre 2002, il avait déjà fallu faire face à un manque de logements pour près de 200 étudiants étrangers de 1^{er} cycle. Une situation qui s'explique non seulement par

un nombre croissant de demandes face à une offre insuffisante mais également par le gel de quelque 440 chambres alors en réhabilitation sur la période 2002 et 2003.

En résumé, on constatera que le pourcentage de chambres occupées par les étrangers n'a cessé de croître et que les effectifs étrangers logés dans les structures du CROUS de Caen ont doublé en cinq ans, passant de 500 à la rentrée 2000 à 1 000 à la rentrée 2004.

4°/ LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DEPUIS LA RENTRÉE 2004

Depuis la rentrée 2004-2005, suite aux situations de crises des rentrées universitaires précédentes, ont été mis en place d'une part, un nouveau dispositif d'inscription en ligne des étudiants de premier cycle (précédemment développé) par l'Université de Caen et d'autre part, un nouveau dispositif d'attribution de logements universitaires pour les étudiants étrangers par le CROUS.

Par ce nouveau mode d'attribution de logements, le CROUS entend également s'adapter à la nouvelle mobilité nationale et internationale engendrée par la mise en place progressive du LMD tout en conservant sa mission première d'accueil social des boursiers.

Ce nouveau dispositif consiste en la mise en place d'un barème d'attribution des logements du CROUS.

Les demandes sont classées selon un barème à point qui donne une priorité décroissante aux Doctorants, aux Masters Recherche et Professionnel (Bac + 5), puis aux Masters 1 (Bac + 4), puis aux jeunes bacheliers de moins de 22 ans inscrits dans une formation de niveau Bac+1 n'existant pas dans le pays d'origine.

Le barème retient également comme critères d'admission : l'âge, la qualité du parcours universitaire (progression, déroulement, niveau d'études) et le temps de séjour en logement universitaire (en vue d'assurer une meilleure gestion du parc).

L'étudiant demandeur peut donc, en fonction de ce barème, calculer le total de points qu'il obtiendra.

Il précise la marche à suivre et les calendriers à respecter. Chaque étudiant étranger peut ainsi estimer ses chances d'obtenir une chambre en calculant à l'avance le total de ses points.

Le principe "premier inscrit, premier servi" qui prévalait jusqu'alors n'est donc plus de mise.

À travers cette nouvelle règle, le CROUS s'aligne sur la volonté de l'Université de Caen Basse-Normandie de privilégier la venue en 2^{ème} et 3^{ème} cycles d'étudiants étrangers et en limitant, autant que faire se peut, les inscriptions dans les premiers cycles également proposés dans les pays de départ.

À l'issue de la première année de mise en œuvre de ce nouveau dispositif d'accueil, les résultats obtenus apparaissent plutôt positifs et aucun problème majeur

n'a été recensé en 2005 concernant le logement en cités et résidences universitaires des étudiants étrangers.

Si le logement des étudiants étrangers dans les cités et résidences universitaires ne pose plus aujourd'hui de difficultés majeures, le CROUS indique toutefois qu'il reste difficile, voire parfois impossible de loger les étudiants étrangers arrivant tardivement au cours des premiers mois ou venant pour de courtes durées.

Pour mieux préparer en amont son hébergement en Basse-Normandie, le CROUS met sur son site Internet à la disposition des étudiants étrangers toutes sortes d'informations pratiques sur les conditions de séjour. Des liens existent à partir des sites de l'Université et de l'ENSICAEN. Sont précisées les conditions d'instruction des dossiers de logement, à savoir un dossier signé et complet ; la situation réglementaire en matière d'inscription à l'Université et de carte de séjour ; une situation économique permettant de faire face au coût de la vie en France. Le site attire en effet l'attention sur la nécessité de disposer d'un budget mensuel suffisant pour réussir la scolarité en France et évalue approximativement à 713 euros le budget mensuel minimum pour un étudiant célibataire.

Notons que le CROUS est présent à la journée d'accueil d'inscription des étudiants d'échanges organisées par l'Université de Caen.

Parmi les autres initiatives du CROUS pour faciliter l'intégration des étudiants étrangers, des "référénts étudiants" dans les cités universitaires et pendant la période de rentrée ont pour mission de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. Et pour faciliter la recherche de logements en ville, des cartes postales distribuées dans les boîtes aux lettres de certains quartiers invitent les propriétaires d'appartements ou de chambres à louer aux étudiants. Cette action est complétée par des publicités d'agences immobilières spécialisées dans le logement étudiant. Tous ces dispositifs participent à l'amélioration de la situation de l'hébergement des étudiants étrangers.

Pour le CROUS, le projet de construction de 150 à 200 chambres supplémentaires à l'ifs sur le Campus 3 offrirait de nouvelles potentialités pour une augmentation à l'avenir des flux d'étudiants étrangers de 2^{ème} et 3^{ème} cycles sur Caen.

L'idée un temps avancée d'offrir aux étudiants étrangers de bon niveau, sur Caen, une meilleure qualité d'accueil que dans les universités parisiennes pourrait nourrir alors une véritable communication attractive. Le CROUS de Caen serait en mesure de tirer avantage de cette situation privilégiée par rapport à ses voisins immédiats et de tenter de se positionner sur l'accueil des étudiants étrangers de haut niveau. Certains avancent même l'idée d'un partenariat ou du moins une coordination avec d'autres universités du Bassin Parisien. Toutefois, les universités françaises risquent plutôt de se prêter à une concurrence forte pour accueillir demain les meilleurs étudiants étrangers.

5°/ LES INITIATIVES DES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Le CROUS indique également que la fréquentation des étudiants étrangers dans les restaurants universitaires est l'occasion de monter des animations autour de la cuisine étrangère des communautés présentes à l'occasion par exemple des fêtes nationales de leurs pays. De temps à autre, ils apprécient aussi de retrouver l'ambiance de chez eux.

Les étudiants proposent ainsi des recettes que les chefs des restaurants universitaires adaptent à la collectivité. Se mettent ainsi en place des soirées culinaires et musicales mexicaines, italiennes, africaines...ouvertes à tous les étudiants.

L'été à Caen, ce sont les stagiaires du Bureau d'Études pour les Langues et Cultures, qui découvrent la cuisine française au travers de cours de cuisine dans de petits groupes de 12 personnes maximum sous l'égide de chefs de restaurants universitaires. Ces cours de cuisine française remportent un franc succès.

Notons également ici l'action du CEFÉ autour des soirées culinaires françaises et étrangères qui prévoient des dégustations de plats cuisinés, des accueils derrière les fourneaux dans des restaurants caennais ; la visite de cidreries normandes...

B - L'HÉBERGEMENT DES CHERCHEURS ÉTRANGERS : UNE ABSENCE PRÉJUDICIALE DE DISPOSITIFS ET DE STRUCTURES

Le manque de logements pour les chercheurs étrangers en séjour en Basse-Normandie apparaît aujourd'hui comme un problème rédhibitoire pour l'ensemble des équipes et structures de recherche. Cet aspect pénalise à cet égard la région en matière d'accueil international.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de contingents de logements sur Caen réservés aux chercheurs étrangers mis à part les étudiants de niveau Master 2 - "Recherche" et thésards qui entrent dans le cadre de l'accueil des étudiants hébergés par le CROUS. La question se pose plus particulièrement pour les post-doctorants, stagiaires et chercheurs confirmés.

Si le CROUS de Caen n'a pas actuellement de chambres mises à la disposition des chercheurs étrangers, il peut toutefois exister ponctuellement des solutions individuelles en fonction des disponibilités au sein des résidences universitaires du CROUS suite, par exemple, à une demande des composantes de l'Université de Caen. C'est plus particulièrement dans la résidence du CROUS d'Hérouville Saint-Clair concernée par un turn-over plus important par rapport aux autres résidences que des disponibilités peuvent exister pour des séjours brefs. Le CROUS laisse en effet à chaque responsable de site une certaine souplesse de gestion des logements avec pour objectif de veiller au remplissage des structures. Mais globalement, l'offre du CROUS de Caen est de toute façon insuffisante pour répondre aux besoins et ne correspond souvent pas aux exigences des professionnels qui, parfois, viennent avec leurs conjoints voire, dans certains cas, leurs enfants.

Il peut exister sur Caen des solutions très ponctuelles comme les deux studios et les deux chambres dont dispose la Maison de Recherche en Sciences Humaines (à condition toutefois que ceux-ci soient libres¹¹⁰) ou encore les 40 chambres de la Maison d'Hôtes du GANIL. Toutefois, réalisée lors de la construction du Grand Équipement, cette structure d'accueil implantée sur le site du grand accélérateur ne répond plus aujourd'hui aux exigences en termes de confort et de vie pour des chercheurs étrangers de haut niveau (les toilettes et les douches sont en effet communes). Un équipement de niveau international comme le GANIL exige en effet un lieu d'accueil moins spartiate.

Des disponibilités existent également au Centre de Recherches en Environnement Côtier¹¹¹ implanté à la Station Marine de Luc-sur-Mer qui, du fait de ses compétences, a une tradition d'échanges et de collaborations avec des équipes d'autres pays. La Station Marine est ainsi une base d'accueil reconnue pour les chercheurs français et étrangers temporaires. Il existe ainsi une gestion interne de l'accueil au sein de cette structure pouvant accueillir entre 40 et 50 personnes extérieures. Lors de certaines périodes dans l'année (grandes marées par exemple), les sollicitations peuvent être nombreuses.

Le CREC bénéficie d'un budget propre pour l'accueil et le logement de chercheurs extérieurs, celui-ci étant réinvesti pour réaliser des travaux en vue d'améliorer les conditions matérielles comme les chambres par exemple.

Les responsables de la structure mettent toutefois en évidence la lourdeur du fonctionnement lié à la gestion de l'hébergement (gardiennage, sécurité...) mais reconnaissent que cet accueil est un atout et favorise l'attractivité du Centre.

Il existe, depuis quelques années, un projet de réhabilitation ou de reconstruction du bâtiment situé en front de mer pour réaliser des studios et renforcer ainsi le rôle de centre d'accueil du site pouvant ainsi être mobilisé lors de congrès et colloques régionaux.

Relevons également la capacité d'hébergement de l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) à l'Abbaye d'Ardenne qui est actuellement de 21 chambres.

Une partie importante du lectorat de l'IMEC est composée de chercheurs étrangers. Depuis l'ouverture de la bibliothèque en novembre 2004 à l'Abbaye d'Ardenne, l'IMEC en a accueilli environ 150 sur des périodes allant de 2 jours à 3 semaines. Mais cette première année d'ouverture n'est pas significative, ce chiffre augmentera vraisemblablement. Ces chercheurs sont hébergés par l'IMEC. Le dispositif hôtelier interne -chambre et repas- fait partie de la prestation fournie par l'Institut, à des tarifs très avantageux prenant en compte les revenus des chercheurs, étrangers ou non. La capacité d'hébergement de l'abbaye est théoriquement prévue pour répondre à l'ensemble de ses propres besoins. Il est malgré tout arrivé, au cours de l'année 2005, que l'IMEC doive recourir à des appoints de chambres dans

¹¹⁰ Ces locaux sont tout particulièrement occupés à l'occasion de colloques organisés par la MRSH.

¹¹¹ Anciennement Centre Régional d'Études Côtières, cette structure pluridisciplinaire mise en place au sein de l'Université de Caen rassemble les équipes et laboratoires de recherches dont les activités touchent au domaine côtier (sédimentologie, hydrodynamique, physiologie des mollusques, éthologie des Céphalopodes, algologie, études des peuplements, chimie des eaux...).

des hôtels environnants pour héberger quelques invités à l'occasion de colloques ou de manifestations, la priorité de l'hébergement interne étant donnée au chercheur. Mais ces moments exceptionnels où la capacité d'hébergement de l'IMEC a été dépassée ne sont pas appelés à augmenter dans la mesure où les responsables de l'IMEC veillent à ce que les colloques se déroulent en dehors des jours d'ouverture de la bibliothèque -le week-end- de façon précisément à continuer d'offrir dans la prestation au chercheur le confort de l'hébergement sur place.

L'hébergement des chercheurs étrangers ne pose pas de problème particulier à l'IMEC.

Devant l'absence de structure institutionnelle d'accueil, les chercheurs étrangers sont ainsi, la plupart du temps, contraints de chercher des logements ou des chambres sur l'agglomération caennaise.

Tous les responsables des équipes de recherche universitaires en Basse-Normandie mettent l'accent sur la difficulté majeure du logement des chercheurs étrangers accueillis. Beaucoup de séjours de chercheurs étrangers n'excèdent pas quelques semaines. La question des disponibilités pour de telles durées se pose. En outre, le délai imposé pour certaines démarches (notamment administratives) préalable à l'arrivée sur le territoire de chercheurs étrangers nuit à toute organisation en matière de logement.

Souvent, sans solution d'hébergement à leur arrivée à Caen, il ne reste aux enseignants-chercheurs et chercheurs encadrants des laboratoires bas-normands qu'à loger, à titre personnel, ces chercheurs étrangers à leur domicile.

La recherche de logements dans le parc privé relève également du parcours du combattant pour les responsables des équipes de recherche et leur secrétariat qui doivent, régulièrement, se porter financièrement garant des personnes accueillies et quelquefois même avancer personnellement la caution exigée par les agences immobilières.

Hors saison touristique, des équipes, notamment de l'ENSICAEN devant loger des chercheurs étrangers pour quelques jours (le temps d'un congrès ou colloque) ou plusieurs semaines, peuvent trouver des solutions dans des résidences ou gîtes sur le littoral par exemple. L'éloignement des structures de recherche pénalise toutefois, du point de vue scientifique, l'intégration des spécialistes accueillis.

Des exemples en France révèlent que des structures d'hébergement sont prévues pour accueillir les chercheurs en court, moyen et long séjours. Des sites universitaires ont ainsi réalisé des logements ou pavillons à la disposition des chercheurs et de leurs familles.

Une simple recherche sur Internet révèle de nombreuses initiatives menées en France dont il conviendrait de s'inspirer. Citons l'exemple **de la résidence des enseignants et chercheurs de passage** (et notamment étrangers) de Strasbourg (Maison Arconati-Visconti) qui met à la disposition des intéressés, depuis novembre 2000, 26 logements (studios F1 et appartements F2 meublés et équipés) pour des

séjours compris entre une semaine et trois mois. Propriété de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, cette résidence est gérée par le CROUS pour le compte des universités de Strasbourg (Louis Pasteur, Claude Bloch et Robert Schumann), les autres établissements d'enseignement supérieur strasbourgeois et les institutions de recherche (CNRS, INSERM...).

Sur Bordeaux, une résidence du CROUS, située en centre ville, est réservée aux enseignants étrangers accueillis dans les universités bordelaises.

Signalons également le projet de **Maison des chercheurs étrangers** de la Communauté Urbaine de Nantes (Nantes Métropole) qui prévoit la réalisation d'ici juin 2006 de 24 logements dont 20 studios, 2 logements de 23 m² destinés aux personnes à mobilité réduite ainsi que deux "T2" de 39 m² complétés par 295 m² d'espaces d'accueil et d'animation. Ce projet est complémentaire de celui de la Maison des Échanges Internationaux et de la Francophonie inscrit au Contrat de Plan État-Région 2000-2006, conçue pour être un portail de la mobilité internationale.

D'autres exemples de structures existantes ou en projet, analogues, existent en France. De nombreuses initiatives existent sur la région parisienne en lien avec Bureau d'Accueil des Chercheurs Étrangers (BACE) précédemment évoqué.

Pour beaucoup de nos interlocuteurs, un tel équipement s'avère indispensable si la Basse-Normandie ambitionne de développer son attractivité internationale dans le domaine de la recherche.

À ce propos, il convient de citer ici le projet de **Maison des Sciences** sur Caen qui mobilise, autour du Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle - Relais d'Sciences, l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ENSICAEN, le GANIL et CYCERON. Il consiste à créer, sur l'agglomération caennaise¹¹², une structure qui aurait vocation à devenir un lieu de rencontre entre la communauté scientifique et technique régionale et le grand public et notamment les scolaires. Elle pourrait servir à la fois de lieu d'expositions ou de conférences et d'espace "découverte" des sciences. Celle-ci pourrait intégrer des équipements tels que des espaces d'exposition ou d'ateliers, auditorium, salles de réunions¹¹³. Ce projet serait, selon certains, l'occasion de prévoir, en son sein ou parallèlement, une structure d'hébergement des chercheurs de passage extérieurs à la Basse-Normandie dont, bien sûr les chercheurs étrangers.

Pour le CROUS, tous les montages publics-privés sont à explorer pour encourager une structure d'hébergement des chercheurs étrangers à voir le jour dans les toutes prochaines années.

¹¹² Les premières pistes évoquaient une réalisation située plutôt sur le plateau nord de Caen.

¹¹³ Lors de la consultation avec les équipes de recherche, certains souhaiteraient que la Maison des Sciences soit aussi équipée de grands amphithéâtres pour les grands colloques. Ce point est sujet à discussion car si certains responsables de laboratoires de recherche contactés regrettent l'insuffisance, sur l'agglomération, d'amphithéâtres de grandes capacités mobilisables dans le cadre de grands colloques ou congrès internationaux d'autres en revanche en appellent davantage à une utilisation plus organisée et rationnelle des équipements existants.

D'autant que dans le montage, une structure telle que le GANIL, en recherche de solutions alternatives au logement au sein de sa maison d'hôte pourrait être partenaire d'un tel équipement.

Soulignons toutefois que d'ici fin 2005 va ouvrir sur Caen, près de l'IAE, une résidence de tourisme-affaires d'une capacité de 107 logements meublés à l'attention notamment des cadres en mission temporaire pour une période de quelques jours à plusieurs mois. Pour certains de nos interlocuteurs, un quota de logements pourrait être réservé par les établissements d'enseignement supérieur (et notamment l'Université de Caen) à l'attention des chercheurs étrangers.

Sur les autres sites universitaires bas-normands susceptibles d'accueillir des chercheurs (plus particulièrement Cherbourg, Alençon voire Saint-Lô), il n'y a, bien entendu, pas le potentiel suffisant pour envisager la construction d'une structure d'accueil. Toutefois, il pourrait être prévu, en lien avec les collectivités territoriales concernées, la réservation de quelques logements près des sites concernés comme cela existe à Cherbourg notamment pour l'accueil des étudiants dans le parc HLM en lien avec la Communauté Urbaine.

III - L'ACCUEIL INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS

A - L'IMPORTANCE DE L'ACCUEIL "INSTITUTIONNEL" DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Au cours du présent rapport, ont été présentées les initiatives des journées d'accueil à l'attention plus particulièrement des étudiants d'échanges primo-arrivants au sein des établissements d'enseignement supérieur. À l'Université de Caen Basse-Normandie, nous avons pu constater que ce moment est l'occasion de mobiliser d'autres acteurs économiques, institutionnels, administratifs, culturels... dans le but de faciliter les démarches et de mieux faire connaître la Basse-Normandie.

Les sites distants reproduisent aussi ce genre de manifestations qui ont montré tout leur intérêt comme la journée d'intégration organisée par l'IUT d'Alençon à destination des étudiants étrangers.

Les rencontres de bienvenue pour les étudiants étrangers arrivants ou les manifestations pour les partants organisées par les collectivités territoriales ont également un impact très positif.

Lors des auditions menées avec l'ensemble des responsables des équipes de recherche bas-normandes, ceux-ci ont en effet insisté sur l'importance de cet accueil officiel voire solennel à l'occasion, par exemple, de la venue de chercheurs étrangers lors de congrès et colloques. Ces manifestations trop peu fréquentes selon nos interlocuteurs participent à donner une image très favorable de la région à l'extérieur. Aucun séjour de chercheurs étrangers, même les plus courts, n'est anodin et le ressenti lors de l'accueil est majeur. Des exemples nous ont été donnés de

coopérations de recherche nées de séjours brefs de chercheurs étrangers dans notre région.

L'un des souhaits des responsables de laboratoires serait de développer ces manifestations de bienvenue ou de départ dans des lieux prestigieux comme l'Abbaye aux Hommes, siège de la Mairie de Caen ou l'Abbaye aux Dames, siège de la Région, en présence d'élus.

Ce moment pourrait être l'occasion de remettre un "colis" de bienvenue (ou cadeau de départ). Des régions offrent déjà aux chercheurs étrangers un panier de produits du terroir et/ou un guide-ouvrage (quelquefois bilingue) valorisant leur territoire du point de vue culturel et touristique. Rappelons ici que dans le cadre de l'installation des Centres de Mobilité, la FnAK souhaite la généralisation de remise d'un colis de bienvenue à l'attention des chercheurs étrangers.

Nous avons pu voir que les établissements d'enseignement supérieur réalisaient, de manière très isolée et souvent avec peu de moyens, un guide d'accueil à destination des étudiants et chercheurs étrangers. À l'Université de Caen, d'un côté, le Service des Relations Internationales et de l'autre, la Direction de la Recherche réalisent, chacun, un document d'informations pratiques, culturelles et touristiques.

Également, les laboratoires de recherche sur Caen par exemple se fournissent auprès de l'Office de Tourisme en dépliants et brochures touristiques pour les distribuer aux chercheurs et professeurs étrangers arrivants.

Lors de leur arrivée au GANIL, les chercheurs étrangers reçoivent un livret d'accueil interne au grand équipement (charte et règles de sécurité) ainsi qu'un prospectus bilingue sur la région.

Côté institutionnel, signalons l'édition, chaque année par la Mairie de Caen d'un "Guide de l'Étudiant à Caen". Ce document format poche de 88 pages en français qui s'adresse à tous les étudiants du supérieur contient une quantité importante d'informations pratiques. Figurent ainsi, dans ce document très complet, les informations relatives à l'orientation pédagogique, au logement, à la restauration universitaire, au transport et au tourisme, à la santé, à la culture, au sport, aux démarches administratives, aux bourses et aux prêts, à l'emploi, aux informations culturelles, aux numéros d'urgence et adresses utiles et enfin, aux dates clefs d'inscription dans les établissements supérieurs et aux manifestations majeures sur Caen.

Sans s'attarder sur un thème précédemment abordé mais qui a son importance, bon nombre de nos interlocuteurs estiment que parallèlement à ce guide pourrait être édité un ouvrage de bienvenue et d'accueil officiel disponible en plusieurs langues présentant la Basse-Normandie et remis surtout aux chercheurs étrangers venant à Caen. Cette réalisation devrait mobiliser un travail en synergie entre l'ensemble des établissements concernés en partenariat avec les collectivités territoriales, les offices de tourisme...

L'arrivée d'étudiants et de chercheurs en Basse-Normandie est l'occasion de mieux faire connaître la région du point de vue historique et culturel.

L'audition des responsables des laboratoires de recherche en Basse-Normandie a révélé par exemple qu'à l'heure actuelle, chaque structure se débrouillait bien souvent seule dans les actions de visites et découvertes de la région. C'est bien souvent un salarié de l'équipe de recherche ou un chercheur qui consacre une journée à faire découvrir les principaux monuments d'une ville ou les sites remarquables de la région. Quasiment aucun laboratoire fait appel à un intervenant extérieur (guide professionnel).

Ce sont bien souvent les personnes accueillies elles-mêmes qui demandent à visiter un ou plusieurs lieux. En dehors de Caen avec ses deux abbayes, son château et son Mémorial, des visites sont quelquefois organisées sur les plages du Débarquement, au Mont-Saint-Michel, à Honfleur, à Deauville...

Signalons qu'en partenariat avec le CROUS, le CEFE propose des visites et des excursions culturelles à tarif préférentiel. Il en est ainsi par exemple des étudiants étrangers inscrits dans les Cours Internationaux d'Été qui peuvent bénéficier de visites ou d'excursions pédagogiques incluses dans le programme ou optionnels.

SUPEUROPE CESEC propose également des visites culturelles et touristiques.

À l'occasion de colloques et congrès sur Caen, l'accueil étant souvent plus "institutionnalisé", il est souvent prévu une visite qui va de pair avec une réception officielle donnée à l'Abbaye aux Hommes par exemple.

On relèvera également que les responsables de laboratoires interrogés regrettent qu'un "pass culture" permettant d'obtenir la gratuité dans les principaux musées (exemple à Caen, le Musée des Beaux-Arts, le Musée de Normandie, le Musée Mémorial pour la Paix...) ne soit pas prévu et généralisé à certains publics cibles comme les étudiants d'échanges, les enseignants et chercheurs étrangers.

Des actions également pourraient être menées en direction des familles et éventuellement des enfants de ces personnes.

Les Offices de Tourisme qui se sont professionnalisés ces dernières années sont tout à fait prêts à répondre à ce type de demandes. Certes, ces prestations, comme des visites guidées, ne sont pas gratuites mais peut intervenir ici un appui des collectivités territoriales en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche voire des entreprises intéressées.

Un entretien avec la direction de l'Office de Tourisme de Caen montre que, sur Caen, des parcours de découvertes spécifiques de la ville, à la fois ludiques et pratiques pourraient être mis en œuvre à l'attention des chercheurs étrangers et de leur famille

Également en matière de promotion touristique et culturelle de la région, l'occasion doit être donnée de mieux faire découvrir les richesses et atouts de la Basse-Normandie via des sites Internet de qualité pour donner envie d'y venir étudier et mener des recherches. Ce point a précédemment été abordé mais il paraît stratégique que les sites ou portails des établissements d'enseignement supérieur et

de recherche en Basse-Normandie renvoient, par des liens, à ces sites Internet. Cela permettrait aux étudiants, enseignants et chercheurs étrangers, en amont de leur venue (et cela peut même être décisif dans leur choix de destination), de mieux connaître la région. Nous avons déjà évoqué ce point précédemment et notamment à travers les exemples existants dans d'autres régions en France.

Une autre piste avancée par les différentes composantes rencontrées porterait sur un développement des relations avec les associations locales qui œuvrent autour des coopérations internationales. La Basse-Normandie a la chance d'être le siège de très nombreuses associations de jumelages qui participent souvent activement à diffuser une culture de l'international. Signalons que le Calvados est le premier département français en nombre de jumelages qui concernent 220 communes et 24 pays différents. Comme nous le verrons, le Service des Jumelages du Conseil Général du Calvados a créé sur cette base un réseau de stages en entreprises basé sur le réciprocité entre le département et les pays cibles.

Bien que le présent rapport n'ait pas vocation à traiter du rôle des associations de jumelages en Basse-Normandie, il convient de souligner que le CEFÉ ou la MUSA¹¹⁴ collaborent déjà ponctuellement avec des associations locales étrangères à l'occasion de commémorations culturelles ou historiques (diffusion des programmes des associations, mise en relation des étudiants étrangers avec l'association locale du pays d'origine...).

Les structures associatives d'accueil ou d'animation des jumelages sont très nombreuses en Basse-Normandie ; elles pourraient, selon nos interlocuteurs, jouer un rôle de facilitateur encore plus important qu'actuellement dans la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers en Basse-Normandie et dans le développement de ces partenariats internationaux.

B - LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ÉTUDIANTES : DES MOMENTS FORTS DE PARTICIPATION ET D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Dans le cadre de la politique culturelle de l'Université de Caen, les manifestations proposées sont l'occasion de bien intégrer les étudiants étrangers. Cette politique culturelle passe principalement par la Maison de l'Étudiant qui présente la particularité - rare en France - de regrouper les services culturels du CROUS et de l'Université. La vie culturelle se déroule tout au long de l'année universitaire. Les manifestations sont proposées par la Maison de l'Étudiant ou par les étudiants eux-mêmes. Lieu convivial de services, rencontres, créations et pratiques artistiques, la Maison de l'Étudiant est un espace des plus fréquentés par

¹¹⁴ La Maison des États-Unis organise en partenariat avec les associations France États-Unis, Caen - Alexandria ou Caen - Nashville des événements auxquels sont conviés les étudiants américains de l'Université : concerts, conférences au Mémorial ou à Sup Europe, journées nationales comme le *Memorial Day* le 30 mai (dépôt de gerbe au cimetière américain de Colleville-sur-Mer), *l'Independence Day* le 4 juillet (dépôt de roses au cimetière américain), *Thanksgiving*, le 4^{ème} jeudi de novembre, etc.

les étudiants étrangers où se brassent beaucoup de langues, de cultures et de projets. D'ailleurs, d'après ses responsables, la fréquentation de la Maison de l'Étudiant par les étudiants étrangers est en augmentation. Il apparaît que le contact avec ces étudiants est facilitée dès la rentrée et tout au long de l'année.

La Maison de l'Étudiant est présente chaque année à la Journée d'accueil et d'information organisée pour les étudiants du SRI. C'est l'occasion pour elle de présenter l'ensemble des activités et des services ainsi que la programmation culturelle de l'Université de Caen et de l'agglomération. D'autre part, lors de la soirée de rentrée culturelle organisée en octobre, la Maison de l'Étudiant accueille les structures culturelles de la région dans ses locaux. C'est l'occasion, pour les étudiants étrangers, d'entrer en contact avec les structures locales hors Université.

S'il paraît difficile d'évaluer la participation étrangère dans les différents spectacles, on recense toutefois des manifestations organisées par les étudiants étrangers eux-mêmes à l'exemple en 2005 du nouvel an chinois ou d'une manifestation interculturelle consacrée à plusieurs associations étrangères (sénégalais, maliens, sri-lankais, malgaches, algériens, marocains...).

Un certain nombre de manifestations culturelles sont reconduites chaque année sans parler de certains colloques internationaux (évoqués précédemment) à forte connotation culturelle.

Le Chœur et l'Orchestre Universitaire Régional occupe un rôle essentiel en termes d'accueil et de relations internationales au sein de l'Université de Caen qui en fait d'ailleurs une initiative unique en France. Au cours de ces dernières années, les échanges avec d'autres chœurs internationaux ont été très nombreux (États-Unis, Canada, Espagne, Allemagne, Jersey, Grande-Bretagne, Italie, Congo, République Tchèque, Belgique, Pays-Bas, etc.) et se sont traduits par des concerts internationaux.

Citons également, parmi les manifestations dont certaines sont renouvelées, les Rencontres Internationales Universitaires de Chant Choral qui se tenues en Basse-Normandie pour la première fois en 1988 et en 1994 à l'occasion du cinquantième anniversaire du Débarquement en Normandie.

Parmi les manifestations culturelles à forte participation étrangère organisées ces dernières années par les étudiants de l'Université de Caen, citons, de manière non exhaustive, le festival "Chansons.fr" consacré à la nouvelle chanson française, le festival de théâtre étudiant "Les fous de la Rampe" sans oublier le renommé carnaval annuel des étudiants de l'Université de Caen.

D'autres moments forts thématiques ont été organisés ces dernières années à l'Université de Caen qui associent les étudiants étrangers comme la "Semaine sénégalaise" en avril 2004 avec une exposition, des concerts et la présentation de produits gastronomiques sénégalais...

Des manifestations à thème sont également à signaler comme "campus en musique", les soirées à thèmes organisées par la Maison de l'Étudiant dans les cafétérias du CROUS (Soirée Italie en mai 2003, Amérique Latine en novembre 2003, Russie en janvier 2004, Algérie et Maroc en mai 2004...). Citons également les concerts gratuits dans les cafétérias "Oxygène B" sur le campus 1 et "Highland's

bar" sur le campus 2 qui sont reconduits chaque année et remportent un grand succès auprès des musiciens débutants ou confirmés (pratique du raï, hard rock, métal, pop rock, reggae, funk, blues, jazz, chanson française, etc.).

Parallèlement aux manifestations culturelles et aux initiatives des restaurants universitaires du CROUS, des activités se déroulent également dans les résidences : clubs d'échecs, photo-club, activités musicales...

De nombreuses manifestations concernent le cinéma. Deux établissements partenaires de l'Université de Caen contribuent largement à la qualité de vie culturelle offerte aux étudiants français et étrangers : le Cinéma Lux et le Café des Images¹¹⁵.

Le Cinéma Lux entretient de nombreuses collaborations avec les associations étudiantes, les départements d'enseignement et les divers services de l'Université de Caen. Cinéma d'art et essai, le Lux accueille surtout des films d'auteur et des films étrangers en VO. Il organise aussi dans ses locaux ou à l'Université des débats, rencontres, ciné-spectacles, ciné-concerts et festivals comme le "Festival de cinéma africain" en janvier 2004. Membre du Réseau "Europa Cinémas" il diffuse aussi des films européens.

Le Café des Images, également classé cinéma d'art et essai, est un vrai lieu de vie, de rencontres et d'échanges : programmation hebdomadaire de 6 à 7 films dont des films étrangers en VO ; organisation de cycles autour d'un thème, d'un auteur ou d'un pays ; stages cinématographiques en formule week-end ; rencontres-débats avec des réalisateurs, comédiens, critiques, etc.

C - UN CONSTAT INQUIÉTANT : UNE PRÉCARITÉ CROISSANTE CHEZ CERTAINS ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Certains responsables universitaires et de la Préfecture nous ont alerté sur le développement de la précarité chez certains étudiants étrangers et notamment ceux originaires du Maghreb. Le premier obstacle au renouvellement des cartes de séjour dans le Calvados s'avère être d'une part, l'insuffisance de justificatifs de ressources et d'autre part, les échecs aux études ou les changements d'orientation injustifiés.

Un rapport réalisé par l'Observatoire de la vie étudiante au niveau national rendu public en février 2004 met en évidence la situation de précarité de certains étudiants. La précarisation est une réalité encore plus dramatique chez les étudiants étrangers individuels arrivant en France avec des ressources financières insuffisantes. Cet aspect a été maintes fois signalé sur Caen mais également sur les sites distants comme à Alençon.

À cet égard notons que le Guide d'accueil des étudiants étrangers 2004-2005 du Service des Relations Internationales de l'Université de Caen Basse-Normandie fait état d'un budget prévisionnel estimatif afin d'informer au mieux les futurs arrivants des conditions de vie en France. D'autres informations figurent aussi sur le

¹¹⁵ Une récente étude du CESR sur le cinéma en Basse-Normandie consacre une part importante à ces deux établissements (téléchargeable sur le site www.cesr-basse-normandie.fr).

site Internet de l'Université de Caen prévenant de la difficulté des conditions matérielles et de la cherté de la vie en France. Enfin d'autres estimations figurent également sur le site Internet du CROUS de Caen qui calcule un budget mensuel indicatif de 713 euros minimum en logement universitaire pour un célibataire et évalue les dépenses de logement selon l'option choisie.

Des responsables de laboratoires auditionnés ont également évoqué les difficultés financières que peuvent connaître des chercheurs étrangers notamment doctorants et post doctorants venant de pays situés hors de la zone euro et en voie de développement. Dans certaines structures, une avance sur salaire permet à l'arrivant de subvenir aux contraintes de logement en réglant par exemple tout ou partie de la caution exigée par les agences immobilières mais cela pose des problèmes comptables et financiers à l'équipe de recherche. D'aucuns souhaiteraient ainsi la mise en œuvre, au plan régional, d'un système de cautionnement solidaire via, par exemple, un fonds ou un prêt permettant d'alimenter des avances sur salaires pour les chercheurs.

D - LA QUESTION DES STAGES OU EMPLOIS TEMPORAIRES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1°/ LES EMPLOIS TEMPORAIRES D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants étrangers ont le droit de travailler pendant leurs études en France dès lors qu'ils sont inscrits dans un établissement ouvrant droit au régime étudiant de la Sécurité Sociale et qu'ils disposent d'une carte de séjour s'ils ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne¹¹⁶. Après avoir obtenu un contrat de travail ou une promesse d'embauche de la part d'une entreprise, ces étudiants non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen doivent obtenir une Autorisation Provisoire de Travail (APT) auprès des services officiels de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, de leur lieu de résidence. Les employeurs particuliers peuvent utiliser le chèque emploi service qui enregistre automatiquement le salarié étranger auprès de l'URSSAF.

La législation autorise ainsi les étudiants étrangers à travailler un maximum de 884 heures dans l'année. Cela correspond à un travail à mi-temps durant la semaine (soit 19,5 heures par semaine) ou à temps plein pendant les périodes de vacances scolaires.

Les secteurs principaux qui recrutent sont les services à la personne (baby-sitting par exemple) ; le soutien scolaire (surveillant dans un lycée, cours particuliers d'anglais ou de mathématiques) ; l'animation (en centre de loisirs ; animations de séjours lors des vacances scolaires, de classes vertes...) ; la restauration ; l'animation de foires ou salons ; les livraisons ; la promotion et la vente (vendeur, animateur dans un supermarché...) ; le télémarketing ; les sondages et les enquêtes ou encore les emplois agricoles.

¹¹⁶ Source : Edufrance www.edufrance.fr

À la Maison de l'Étudiant de l'Université de Caen Basse-Normandie, ce sont 23 % des étudiants étrangers qui se sont inscrits en 2001-2002 pour solliciter un emploi temporaire étudiant (ETE).

Le CROUS de Caen informe que les étudiants étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen éprouvent de nombreuses difficultés à trouver un emploi, les démarches administratives nécessaires à leur embauche constituant un obstacle pour des missions ponctuelles (inventaires, opérations commerciales, etc.) pour lesquelles il y a beaucoup de candidats. Ils souffrent par ailleurs d'une concurrence entre eux sur certaines annonces comme les cours de mathématiques. Le manque de maîtrise de la langue française n'est pas non plus sans poser des difficultés en matière de soutien scolaire même dans des matières comme les mathématiques.

Les services de la Maison de l'Étudiant s'efforcent d'accueillir et d'aider plus particulièrement les étudiants en situation de grande difficulté.

Relevons également le rôle important du Centre Régional d'Information Jeunesse en termes d'information et de conseil délivrés en la matière.

2°/ LES INITIATIVES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS

1.1- Les postes d'assistants dans les collèges occupés dans les collèges du Calvados

En 2000, le Conseil Général du Calvados a décidé la mise en œuvre d'un programme destiné aux collèges publics et privés du Calvados afin de favoriser l'enseignement de la langue anglaise. Depuis, cette expérience a été généralisée à l'ensemble des établissements et s'est étendue à l'apprentissage de l'allemand.

Pour mener à bien ce programme, l'une des actions consiste à permettre aux collèges de compléter leur enseignement de l'anglais et de l'allemand par des cours de conversation assurés par des étudiants anglophones et germanophones. Sa mise en place repose sur une étroite collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur (Université de Caen Basse-Normandie et l'IUFM), pour le recrutement des étudiants et les services de l'Éducation Nationale pour la définition et l'organisation des cours.

Les étudiants dont la langue maternelle est l'anglais ou l'allemand peuvent ainsi obtenir un poste d'assistant d'anglais ou d'allemand dans les collèges du Calvados entre janvier et mai pour un service de sept heures de cours par semaine, prioritairement dans les classes de troisième et quatrième.

L'information, réalisée par le Service des Relations Internationales de l'Université de CAEN, a permis de recruter, en 2004-2005, 80 étudiants dont :

- 63 étudiants anglophones de 13 nationalités différentes : anglais, irlandais, américain, canadien, trinitadien, congolais, australien, jordanien, libanais, ghanéen, mauricien, franco-qatarien et nigérien.
- 26 étudiants germanophones de nationalité allemande.

Des journées de sélection ont été organisées à l'Université de Caen, afin de retenir des jeunes étudiants dynamiques et très désireux de participer à cette action. Ensuite, les étudiants ont été reçus à l'Inspection Académique pour suivre une journée de formation et rencontrer le professeur de langue de leur collège d'accueil.

Les étudiants étrangers impliqués dans cette action ont reçu en contrepartie une bourse de 458 euros par mois du Département et pour ceux d'entre eux appelés à intervenir dans les collèges éloignés de CAEN, des frais de déplacement.

En ce qui concerne les établissements, 24 collèges ont pu bénéficier en 2005 d'un étudiant anglophone et d'un étudiant germanophone, 37 collèges ont accueilli un étudiant anglophone et 6 collèges ont reçu un étudiant germanophone.

Au total, 49 collèges publics et 18 collèges privés ont participé à cette action.

Le bilan financier de cette opération s'établit pour le Conseil Général du Calvados à 162 690 euros¹¹⁷. S'y ajoute le coût de l'assurance contractée par le Département pour les étudiants.

L'objectif pour l'année 2005-2006 est de permettre à tous les établissements volontaires de recevoir un étudiant étranger pour développer ces actions.

2.2- le réseau de stages en entreprises à l'attention des étudiants étrangers.

En 1996, à l'occasion de l'anniversaire du jumelage avec le Devon et la Basse-Franconie, le Conseil Général du Calvados a mis en œuvre un réseau de stages en entreprises permettant à des étudiants calvadosiens de partir durant l'été principalement dans un pays partenaire et réciproquement, des étudiants étrangers de venir dans ce département faire un stage.

Ciblés au départ sur l'Allemagne et l'Angleterre, ces échanges qui s'adressent à des étudiants d'enseignement supérieur se sont étendus à Taïwan en 2001 et aux États-Unis en 2003.

Depuis l'origine, près de 300 étudiants ont ainsi été accueillis dans le Calvados au rythme de 20 à 30 étudiants par an.

Ces échanges gratuits permettent aux étudiants français comme étrangers de progresser dans la langue choisie, d'explorer une autre culture et de découvrir le monde professionnel grâce à une première expérience.

Les secteurs d'activités ciblés sont divers (une quarantaine de structures) mais la préférence des étudiants étrangers va aux métiers d'accueil et de tourisme. L'accueil de jeunes étudiants étrangers au sein de structures comme des offices de tourisme est très demandé.

¹¹⁷ Estimation au 24/05/2005

	Allemagne	Angleterre	Taiwan	États-Unis	TOTAL
1996	13	9			22
1997	11	21			32
1998	8	20			28
1999	14	19			33
2000	15	17			32
2001	11	14	4		29
2002	21	6	4		31
2003	19	12	0	1	32
2004	13	5	8	2	28
2005	19	3	8	2	32
TOTAL	144	126	24	5	299

Tableau n°29 : Évolution des étudiants stagiaires accueillis entre 1996-2005

*Source : Service des Jumelages et des Échanges Européens -
Conseil Général du Calvados*

Avant de prétendre se porter candidat à ce dispositif, le jeune doit avoir passé au moins un an en enseignement supérieur.

Après sélection des candidats, ces échanges ne peuvent se concrétiser sans convention mise en œuvre avec les établissements d'enseignement supérieur où sont inscrits les étudiants calvadosiens ou étrangers. Les responsables du Service des Jumelages et des Échanges Européens insistent sur la difficulté de mobiliser les enseignants de l'Université de Caen autour de ces initiatives malgré les nombreux avantages pour l'étudiant sélectionné.

Le Conseil Général fournit une bourse aux étudiants et offre l'hébergement. À cet égard, l'étudiant étranger stagiaire accueilli a le choix entre loger au CROUS (sur Caen) ou être accueilli dans des familles. En dehors de Caen, la question de l'hébergement apparaît souvent problématique tant sur le littoral (peu de disponibilités en période estivale) qu'en milieu rural.

Face à l'augmentation des demandes de stages en pays anglophones notamment, le Conseil général du Calvados envisage étendre son partenariat au Canada.

3°/ LES ACTIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le programme LEONARDO DA VINCI favorise les projets transnationaux fondés sur la coopération entre les divers acteurs de la formation professionnelle, c'est-à-dire les centres de formation, les écoles professionnelles, les universités, les entreprises, les chambres consulaires,... en vue d'accroître la mobilité, d'encourager l'innovation et d'améliorer la qualité de la formation¹¹⁸.

Depuis 1997, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie coordonne et gère le programme régional de mobilité des étudiants dans le cadre du programme européen LEONARDO DA VINCI. Il permet aux étudiants issus des établissements d'enseignement supérieur bas-normands partenaires de bénéficier de bourses pour effectuer un stage dans une entreprise étrangère européenne. Cette démarche s'adresse aux étudiants de Bac +2 (IUT uniquement) à Bac +5 en fin de cursus ayant un stage obligatoire à effectuer. Ce stage d'une durée minimale de 13 semaines, à finalité professionnelle, doit être effectué dans une entreprise d'un pays de l'Union Européenne élargie ainsi qu'à la Norvège, au Liechtenstein, à l'Islande et, au cas par cas, futurs pays entrants.

Dans ce cadre, la CRCI de Basse-Normandie a passé un accord avec un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur ou de filières universitaires¹¹⁹ pour assurer à leurs étudiants l'accès aux bourses LEONARDO lorsque les conditions sont réunies. Ces établissements se chargent de la présélection des étudiants bénéficiaires, l'organisation et le suivi du stage et au final son évaluation pédagogique. C'est à la CRCI que revient la vérification et l'instruction des demandes et dossiers de bourses ainsi que l'évaluation administrative et personnelle de l'expérience de chaque étudiant. Elle établit les bilans pédagogique et financier à destination des deux financeurs que sont l'Union Européenne via le programme LEONARDO DA VINCI et le Conseil Régional de Basse-Normandie.

Chaque année, 50 à 60 bourses sont attribuées et, depuis 1997, plus de 400 bourses ont, à ce jour, été allouées.

Si ce dispositif concerne les flux sortants, il faut savoir qu'avant 2000, en partenariat avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, la CRCI organisait des stages d'étudiants étrangers (une vingtaine par an) de niveau Bac +4/+5 au sein des entreprises primo-exportatrices régionales dans le but de développer l'ouverture de

¹¹⁸ Il faut savoir que le Conseil Régional de Basse-Normandie propose une bourse complémentaire à celles versées par l'Europe aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur faisant partie du réseau LEONARDO pour aller effectuer un stage de 3 à 12 mois. La Région participe ainsi au fonctionnement de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie qui gère ce dispositif. Il convient d'insister sur le fait que le Conseil Régional a souhaité axer son soutien aux expériences professionnelles à l'étranger qu'il s'agisse de stages d'étudiants, d'apprentis ou de stagiaires de la formation professionnelle (cf. annexe n°2).

¹¹⁹ En l'occurrence, l'Université de Caen Basse-Normandie (dont les IUT de Caen, de Cherbourg et d'Alençon, l'IUP Agroalimentaire École d'Ingénieurs de Cherbourg), l'ENSICAEN, CESEC SUPEUROPE, l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon, l'ESITC, INTECHMER et le Groupe FIM.

nouveaux marchés. Dans le cadre du programme LEONARDO DA VINCI II 2000-2006, cette action n'a pas été reconduite.

Dans le cadre de cet ancien dispositif, l'étudiant étranger qui bénéficiait de stages d'une durée comprise entre 3 et 12 mois était accompagné au niveau matériel avec des aides apportées dans le cadre des démarches administratives, pour la recherche d'un logement, pour l'ouverture d'un compte en banque... L'entreprise d'accueil était ainsi déchargée de ces tâches.

Les entreprises ont renouvelé leur intérêt pour ce dispositif auprès de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie. Ce dispositif leur semble être un outil très intéressant en faveur de l'ouverture à l'international de l'économie régionale.

Enfin, il convient d'évoquer ici une initiative du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Basse-Normandie dénommée "Atout Stages" qui consiste à accompagner les jeunes dans leurs recherches de stage en leur proposant des offres collectées dans les entreprises et associations de la région¹²⁰. Il s'agit de proposer à l'entreprise ou association des candidatures présélectionnées à partir de sujets de stages permanents ou ponctuels. L'entreprise détermine le sujet de stage et le profil du candidat correspondant en collaboration avec le responsable de la bourse de stages. Cette initiative peut être mobilisée dans le cadre de l'accueil des étudiants étrangers au sein des entreprises régionales.

D - LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCUEIL DES CONJOINTS ET DES ENFANTS

Précédemment, le développement sur les démarches administratives a montré un certain assouplissement intervenu ces dernières années concernant plus spécifiquement l'accueil des conjoints des chercheurs étrangers tant en termes de démarches administratives que de recherche d'emploi.

La barrière de la langue et les carences en moyens pour accompagner les familles étrangères (lorsque le chercheur est accompagné de son (sa) conjoint(e) voire de son (ses) enfant(s)) apparaît problématique. Outre le CEFÉ pour les personnes étrangères accueillies au sein des laboratoires universitaires, les entreprises qui recrutent des cadres et notamment des chercheurs étrangers, font appel à des structures de formation. Tel est le cas, par exemple, de l'Association Interprofessionnelle pour la Formation Continue dans le Calvados (AIFCC)¹²¹ qui dispense des modules d'enseignement du français spécifiques y compris pour les très jeunes enfants avant leur entrée dans le système éducatif français.

Une enquête menée début 2005 avait révélé que le réseau des GRETA en Basse-Normandie avait pour projet d'étendre son programme d'enseignement des langues au Français Langue Étrangère en lien notamment avec la Maison de l'Europe de Basse-Normandie. Ce projet a pour objectif de satisfaire les demandes

¹²⁰ www.atoustages.fr

¹²¹ Organisme issu des Chambres de Commerce et d'Industrie de Caen et du Pays d'Auge.

de FLE émanant d'un public étranger (étudiants, chercheurs, impatriés et famille, etc.) qui ne pourront être satisfaites par l'Université de Caen notamment.

La question de l'hébergement des familles d'étudiants ou de chercheurs a également été évoquée précédemment.

Il reste un autre problème qui concerne la scolarisation des enfants qui touche plus spécifiquement les chercheurs étrangers en poste en Basse-Normandie. Phénomène relativement peu important pour les chercheurs accueillis au sein des laboratoires publics, cette question concernerait tout particulièrement les ingénieurs recrutés par les centres de recherche & développement des entreprises implantées au niveau régional. L'établissement Philips Semiconducteurs qui recrute une trentaine de chercheurs étrangers est déjà concerné au premier chef par cette problématique. Cette question va devenir capitale avec l'ouverture du Campus Technologique à la fin 2006 et surtout pour son développement dans le cadre de la venue attendue d'entités de recherche d'autres entreprises internationales.

La question de la scolarisation des enfants pèse de façon cruciale dans le choix des chercheurs. L'expérience a montré que des chercheurs étrangers, non satisfaits des conditions d'accueil et de scolarisation de leurs enfants, sont repartis dans leur pays d'origine ou sur un autre site proposant des conditions plus attractives pour eux. D'autres exemples nous ont été donnés comme le cas de chercheurs étrangers en poste en Basse-Normandie mais dont la famille réside en région parisienne pour faire bénéficier les enfants d'un enseignement international au sein de structures adaptées.

Tous les niveaux sont a priori concernés. Cela va de l'école primaire, surtout pour les chercheurs accueillis au sein des laboratoires universitaires bas-normands (thésards et post-doc dont l'âge moyen n'excède pas 35 ans), au niveau secondaire, (collège et lycée) pour les chercheurs d'entreprises comme Philips.

L'Association Interprofessionnelle pour la Formation Continue dans le Calvados (AIFCC) qui dispense une formation de langue française pour des cadres supérieurs étrangers (et notamment des chercheurs en R&D) prévoit également des modules sur mesure pour les conjoint(e)s mais également pour les enfants afin que ceux-ci s'insèrent dans le système scolaire français. Des cours de français peuvent être, rappelons-le, dispensés dès le plus jeune âge avant d'intégrer l'école.

L'idée d'une structure internationale est avancée mais le Rectorat de l'Académie de Caen souhaiterait connaître précisément le potentiel actuel et à venir des élèves concernés par un enseignement international. Une telle structure ne serait, bien entendu, pas limitée aux enfants de chercheurs. La proximité des îles britanniques, le résidentialisme important de familles anglaises dans notre région, le nombre non négligeable de ressortissants du Royaume-Uni en Basse-Normandie militeraient pour la concrétisation à terme d'un tel équipement dont pourrait par ailleurs bénéficier des enfants français (comme le révèlent les exemples existants en France).

Enfin, la mise en place d'une structure internationale pour l'accueil de leurs enfants séduirait également les cadres envisageant une expatriation ou les cadres réintégrant la Basse-Normandie après une expérience à l'étranger.

Une étape intermédiaire pourrait consister dans le développement des sections ou classes internationales¹²² au sein d'établissements scolaires existants. Les sections internationales ont été conçues au niveau national pour accueillir dans des classes françaises des élèves étrangers ; ceux-ci doivent représenter entre 25 et 50 % de l'effectif de ces sections. Pour les élèves français, ce peut être un cadre propice à l'apprentissage d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

Notons que l'Académie de Caen a obtenu à la rentrée 2004-2005 une autorisation d'ouvrir, à titre expérimental une section internationale à l'École Henri BRUNET de Caen. Faute de candidats, la section n'a pu se concrétiser à ce jour, peut-être par manque de publicité suffisante car le potentiel existe incontestablement sur Caen.

Le Rectorat pour sa part étudie des ouvertures de sections britanniques et allemandes sur l'ensemble du système scolaire (école-collège-lycée¹²³).

IV - LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES AUX SITES UNIVERSITAIRES DISTANTS

Même si, en taille d'effectifs, la grande majorité des étudiants étrangers sont concentrés sur Caen et principalement à l'Université, il est opportun d'étudier la situation au moins sur deux autres sites en Basse-Normandie, à savoir Cherbourg et Alençon. Ce chapitre a été rédigé suite aux rencontres avec d'une part, la Direction de l'École d'Ingénieurs de Cherbourg et du Laboratoire Universitaire de Sciences Appliquées de Cherbourg et d'autre part, de la Direction de l'IUT d'Alençon¹²⁴.

Comme nous le verrons, la plupart des problématiques rencontrées sur les sites distants sont globalement les mêmes que celles qui prévalent sur l'agglomération caennaise. Toutefois, dans certains cas, des difficultés semblent exacerbées peut-être à cause de la taille plus modeste des structures qui fait que la détresse des personnes est plus facilement repérable. Cette taille permet en outre aux équipes enseignantes et administratives d'intervenir plus facilement pour apporter une aide pour accompagner plus étroitement les étudiants étrangers.

La situation sur Cherbourg-Octeville

En 2004-2005, l'ensemble du site universitaire de Cherbourg totalisait 52 étudiants étrangers universitaires sur un effectif total de près de 920 étudiants soit une représentativité de 5,6 %.

¹²² Contrairement à ce que l'on pourrait penser, tous les enseignements dans ces sections internationales ne sont pas dispensés exclusivement en langue étrangère.

¹²³ Les lycées d'accueil devront, en effet, disposer d'un internat.

¹²⁴ L'École d'Ingénieurs en Plasturgie d'Alençon ayant été traitée dans la première partie du présent rapport.

L'implantation cherbourgeoise de l'IUT de Cherbourg Manche globalisait pour sa part 30 étudiants étrangers sur environ 575 étudiants (5,2 %). Quant aux deux antennes de 1^{er} cycle universitaire, Langues Vivantes Étrangères et Sciences, elles totalisaient chacune un étudiant étranger sur des effectifs respectivement de 80 et 100 étudiants (soit 2,1 et 2,6 %).

L'École d'Ingénieurs de Cherbourg¹²⁵ (EIC), composante de l'Université de Caen Basse-Normandie, a accueilli 20 étudiants étrangers en 2004-2005 sur un effectif global de 160 étudiants environ (représentativité de 12,6 %).

L'EIC s'investit dans la recherche de plusieurs programmes d'échanges d'enseignants et d'étudiants vers des universités européennes dans le cadre du programme SOCRATES/ERASMUS.

Concernant les échanges universitaires bilatéraux ou multilatéraux, le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen propose, chaque année, des places accessibles aux étudiants de l'EIC pour partir dans le monde entier. Ces programmes sont accessibles aux étudiants de 2^{ème} année souhaitant effectuer leur 3^{ème} année à l'étranger ainsi qu'aux étudiants de 3^{ème} année désirant poursuivre leurs études en Master 2 à l'étranger, dans la limite des places disponibles¹²⁶.

Pour ce qui est de l'accueil, les étudiants étrangers candidats à l'EIC passent le concours d'accès en langue française dans leur propre pays. Il existe également un recrutement sur dossier et sur titre.

Concernant les relations internationales, le site universitaire du Nord-Cotentin et notamment l'EIC et l'IUT Cherbourg-Manche mènent de concert depuis plusieurs années des actions de partenariat appuyées avec le Tennessee dans le cadre notamment de l'Association des Entreprises de la Manche pour le Tennessee (ASEMAT). Les membres fondateurs de cette association sont, autour du Conseil Général de la Manche, la COGEMA, AGRIAL, les Maîtres Laitiers du Cotentin, le Crédit Agricole, l'EIC, l'IUT Cherbourg-Manche, le Groupe FIM et l'IUFM¹²⁷.

S'agissant de la mobilité sortante, l'ASEMAT propose des bourses de l'ordre de 7 000 euros ainsi que le voyage à des étudiants, pour deux semestres au Middle Tennessee State University (MTSU) aux États-Unis et leur donne la possibilité d'obtenir le Diplôme Universitaire d'Études Technologiques Internationales (DUETI) qui permet aux étudiants sélectionnés d'acquérir une maîtrise de l'anglais américain ainsi qu'une connaissance de l'environnement économique et culturel de la région d'accueil.

Dans le cadre de ce partenariat, l'IUT de Cherbourg-Manche pour lequel les relations internationales sont l'une de ses priorités a accueilli, du 21 juin au 21 juillet 2005, 11 étudiants et 2 professeurs du MTSU. Lors de ce séjour, les étudiants suivirent, le matin, des cours à l'IUT, l'après-midi étant réservé à la découverte

¹²⁵ www.chbg.unicaen.fr/eic/

¹²⁶ Dans le cadre notamment de l'International Student Exchange Programme (ISEP).

¹²⁷ Parallèlement, il y a également des membres d'entreprise : EDF, DGI 2000, Maisonneuve, Tricots St James, Cabinet Brunel. Ses membres associés sont l'Airborne Museum, le CEBANOR et le CRITT-BNC.

culturelle de la région. Ce séjour se termina par un examen. Au cours de leur séjour, les étudiants américains furent logés par des familles de l'agglomération cherbourgeoise.

Par ailleurs, l'EIC a organisé du 25 juin au 13 juillet 2005, pour la quatrième année consécutive, en exclusivité mondiale, une Université Européenne d'Été sur le thème "Innovation et Intelligence Économique" en partenariat avec le Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Basse-Normandie Cotentin, l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, le Réseau de Développement Technologique de Basse-Normandie et CORDIS (le Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement),

45 étudiants originaires de 13 pays différents (dont seulement 4 français) et principalement d'Europe de l'Est ont participé à cette session au fort rayonnement international. Au cours de ces trois semaines de séjour, les étudiants étrangers ont suivi un programme pédagogique porté sur l'innovation technologique, la recherche d'information pour les PME et ont assisté à des débats et conférences thématiques. Cela a également été l'occasion d'une découverte culturelle du Cotentin et de la Basse-Normandie (visite du Mont Saint-Michel, de la Cité de la Mer et du Mémorial de Caen). Durant ces trois semaines, les étudiants étaient logés principalement dans l'auberge de jeunesse locale et un foyer de jeunes travailleurs.

Globalement, les étudiants étrangers accueillis sur le site de Cherbourg n'échappent pas aux problèmes liés aux démarches administratives ou encore aux difficultés de la caution exigible dans le parc locatif privé.

Sont également mises en exergue les difficultés d'accueil des stagiaires étrangers dans le cadre des échanges LEONARDO en partenariat avec la CRCI et notamment le projet, pour le site universitaire, de pouvoir leur proposer un suivi pédagogique.

S'agissant des personnels enseignants, l'EIC accueille des postes d'ATER étrangers à l'exemple de la filière "Sciences pour l'Ingénieur". La direction de l'École aborde le risque d'une pénurie d'enseignants à moyen terme dans certaines disciplines scientifiques, phénomène qui va nécessiter de s'ouvrir davantage à l'international.

Signalons que l'EIC a signé un accord interuniversitaire avec une université autrichienne en 2003 (l'Université de Dornbirn) permettant à des universitaires autrichiens de dispenser des enseignements à l'école d'ingénieurs.

Concernant la recherche, le site universitaire de Cherbourg accueille relativement peu de chercheurs notamment étrangers. Le Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg (LUSAC) accueille depuis 2002 deux thésards étrangers (malien et algérien). À la rentrée 2005, il y a deux nouveaux thésards étrangers (camerounais et vietnamien). De plus, le LUSAC a accueilli durant le mois de mai 2005 une étudiante algérienne. À la mi-2005, il y avait une piste pour le développement d'une cotutelle avec l'Algérie.

Le site universitaire est régulièrement sollicité par des candidatures de docteurs étrangers qui souhaiteraient postuler sur des postes ATER sans pour autant qu'il y ait des postes ouverts. Beaucoup d'étudiants étrangers qui obtiennent une thèse émettent le souhait de rester en France. Les responsables du site universitaire rencontrés évoquent les potentialités fortes en matière d'accueil des thésards chinois notamment.

Pour le LUSAC, une intervention des collectivités territoriales en faveur d'une participation pour couverture des frais de voyage dans le cadre, par exemple, des cotutelles serait la bienvenue. Les problématiques de logement pour ces mêmes cotutelles apparaissent également rédhibitoires car il faut pouvoir se loger localement sur des durées bien définies, le temps du séjour du thésard étranger. Pourtant, selon les responsables du LUSAC, le dispositif de cotutelle est très enrichissant dans la mesure où il permet que se tissent des collaborations privilégiées entre les co-directeurs français et étrangers de ces thèses.

À propos de cet aspect de l'hébergement des étudiants comme celui des chercheurs étrangers, il existe des potentialités locales en raison du partenariat mis en œuvre entre la Communauté Urbaine de Cherbourg et l'Office HLM pour la mise à disposition d'un quota de chambre. Le problème se pose en revanche davantage pour les chercheurs de court séjour.

La Direction du LUSAC évoque le contexte d'attractivité forte de la recherche régionale et les potentialités qui existent, notamment dans le Nord-Cotentin en raison du contexte de haute technologie (COGEMA, IRSN, Intechmer...), contexte qui devrait permettre d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers. Pour certains, le travail en réseau apparaît peut-être insuffisamment exploité et la connaissance des relations existantes à développer (utiliser les partenariats existants comme ce qui existe entre la COGEMA et le Japon par exemple).

Plus largement, les relations internationales du site universitaire devraient davantage s'appuyer sur les partenariats internationaux existants actuellement avec les collectivités territoriales (Conseil Général, Communes...) et les autres acteurs institutionnels ou économiques (CCI, entreprises à capitaux étrangers...) et ce, dans un souci de meilleure cohérence et de rassemblement des énergies.

En termes de développement de l'attractivité internationale, il conviendrait, pour certains acteurs du site universitaire, de développer localement un produit d'appel tel que l'accueil de séminaires d'entreprises. La Basse-Normandie en général et le Nord-Cotentin en particulier en ont tout à fait les potentialités du point de vue économique, touristique et culturel.

Parmi les autres structures d'enseignement supérieur ou de recherche susceptibles d'accueillir des étudiants étrangers, il convient de citer le Laboratoire de Radioécologie de Cherbourg-Octeville (LRC), unité de recherche dépendant de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. À la mi-2005, l'IRSN accueillait sur Cherbourg une étudiante stagiaire d'origine algérienne inscrite à l'Université de Caen. Pour la fin 2005, il est envisagé d'accueillir un jeune thésard d'origine belge.

Le principal problème pointé par l'IRSN concerne les difficultés de trouver des logements pour accueillir ces personnes étrangères.

La situation sur Alençon-Montfoulon

L'IUT d'Alençon accueille, chaque année un nombre variable, d'étudiants étrangers. Pour l'année 2004/2005, la scolarité de l'établissement d'Alençon recensait 28 étudiants d'origine étrangère sur 476 étudiants¹²⁸ inscrits administrativement à l'IUT d'Alençon. Parmi ces 27 étudiants, 11 étaient originaires du Maghreb (dont 10 du Maroc), 10 originaires de l'Afrique subsaharienne, 6 d'Asie (3 de la Chine et 3 du Vietnam) et 1 d'Europe de l'Est (Bosnie).

Selon les responsables de l'IUT, un grand nombre des étudiants étrangers accueillis sur le site universitaire de Montfoulon se trouvent confrontés globalement aux mêmes problèmes que ceux constatés sur Caen. Aux procédures administratives longues et complexes (obtention des cartes de séjour...), s'ajoutent des difficultés rencontrées dans la vie scolaire, liées au logement, aux conditions de vie, à la recherche de stages...

Concernant tout d'abord les difficultés rencontrées dans la vie scolaire, les étudiants primo-arrivants étrangers connaissent un fort taux d'échec scolaire comparativement à leurs collègues français. Un certain nombre d'étudiants étrangers débutent les cours avec retard en raison principalement de difficultés dans l'obtention des visas. Or, les premières semaines d'enseignement en IUT s'avèrent capitales car y sont enseignées les bases et les méthodes de travail indispensables pour l'ensemble du cursus. L'étudiant absent durant la première quinzaine de cours fera ainsi l'impasse d'une partie essentielle du programme et sera assurément déstabilisé pendant le reste de sa scolarité. Ce problème de retard dans l'arrivée des étudiants étrangers touchent plus particulièrement les IUT qui reprennent les cours dès le début septembre contrairement aux autres cursus généraux universitaires.

Les échecs, les démissions et les réorientations sont nombreux et l'accès au diplôme reste somme toute limité pour les étudiants étrangers. Les statistiques de l'IUT d'Alençon concernant le suivi des primo-arrivants étrangers¹²⁹ sont à cet égard parlantes. Sur les 9 primo-arrivants de 2001, 3 ont obtenu le DUT en deux ans, 1 étudiant a dû être réorienté, 2 ont démissionné et 3 n'ont pas été autorisés à redoubler. Le suivi des 14 primo-arrivants en 2002 montre que 2 seulement ont obtenu le DUT au bout de deux ans ; 3 ont redoublé la première année, 2 ont été réorientés et 7 ont démissionné. Pour les 16 primo-arrivants en 2003, 3 étudiants étrangers ont été inscrits en deuxième année, 3 ont redoublé la première année, 2 ont été réorientés, 7 ont démissionné et 1 a été exclu.

L'arrivée en retard d'étudiants étrangers est également préjudiciable pour leur parfaite intégration. Notons à cet égard que durant la première quinzaine qui suit la rentrée, est organisée d'une "soirée d'intégration" des étudiants étrangers en plus de la journée d'accueil de l'ensemble des étudiants mise en œuvre en présence des

¹²⁸ Ce chiffre comprend les effectifs de DUT, de Licence professionnelle, de DUETE et de DU

¹²⁹ Il s'agit des étudiants étrangers s'étant inscrits pour la première fois dans le système universitaire français et en l'occurrence à l'IUT d'Alençon.

collectivités territoriales concernées. La taille humaine de l'IUT d'Alençon permet en outre une implication des étudiants français pour parfaire l'intégration de leurs camarades étrangers.

Le logement apparaît comme un problème majeur sur le site d'Alençon. Une enquête menée localement a révélé que 13 % des étudiants étaient confrontés durant le premier mois à la difficulté de trouver un logement et parmi eux, 95 % sont des étudiants étrangers. Les capacités des structures institutionnelles sur Alençon (IFS¹³⁰, foyer de jeunes travailleurs, résidences HLM...) sont limitées et souvent peu adaptées à la vie d'étudiants. On notera en outre que l'auberge de jeunesse d'Alençon a fermé ses portes voici deux ans. La direction de l'IUT a engagé, depuis peu, des pourparlers avec les principaux bailleurs sociaux d'Alençon avec pour objectif de développer les mesures d'hébergement d'urgence en direction des primo-arrivants étrangers.

Les étudiants étrangers individuels qui ne peuvent prétendre aux bourses rencontrent souvent de sévères difficultés financières qui ont des répercussions sur la vie quotidienne. Outre les frais d'inscription, le paiement des cautions pour le logement, les étudiants étrangers sont confrontés au coût de la vie en France. Pourtant, l'IUT d'Alençon, à l'image d'autres structures d'enseignement supérieur, transmet aux candidats au départ des avertissements sur la cherté de la vie en France. Beaucoup de ces étudiants viennent avec les économies des familles qui mettent beaucoup d'espoirs dans la réussite des études de leurs enfants en France.

Un certain nombre d'étudiants étrangers sont contraints de chercher du travail pour subvenir à leurs besoins et se heurtent alors à de nouvelles difficultés comme le manque de petits boulots étudiants sur Alençon, les incompatibilités d'horaires avec la scolarité de l'IUT, le problème de l'éloignement du lieu de travail... D'aucuns seraient confrontés à la difficulté d'ouvrir un compte bancaire.

Au fur et à mesure, les problèmes apparaissent en raison d'un budget souvent précaire ne permettant que difficilement d'assumer les besoins primaires : nourriture, achat de livres, de fournitures, de vêtements... La détresse de certains étudiants étrangers serait si grande que, faute de moyens, ils ne peuvent se nourrir convenablement voire même se loger décentement¹³¹. L'éloignement du campus de Montfoulon du centre-ville d'Alençon fait que beaucoup d'étudiants étrangers ne souhaitent payer le transport public pour se rendre aux cours (tarif quasi équivalent à un repas dans un restaurant universitaire).

Faute d'argent, des étudiants étrangers interrompent leurs études plusieurs mois durant et demandent de faire un cycle en 3 ans. Entre temps, ceux-ci retournent dans leurs pays d'origine pour gagner leur vie et faire des économies pour venir terminer leurs études.

¹³⁰ L'Institut Supérieur de Formation dispose de 80 chambres. Un accord stipule que quelques chambres (moins de 10 %) sont réservées aux étudiants du site primo-arrivants, boursiers et nécessiteux.

¹³¹ La Direction de l'IUT indique que ce ne sont pas les étudiants étrangers qui déclarent ces problèmes mais leurs camarades français.

Au dernier trimestre de l'année universitaire, les difficultés portent plutôt sur les frais ou la recherche d'hébergement liés aux stages obligatoires.

Ces problèmes sont-ils vraiment spécifiques aux sites distants tels Alençon ? C'est peu probable d'autant que d'autres responsables universitaires, de structures d'enseignement supérieur ou associatives ont également constaté une paupérisation croissante des étudiants étrangers sur Caen. La taille plus modeste des sites universitaires distants permet de mieux repérer la détresse dans laquelle évoluent aujourd'hui certains des étudiants étrangers.

Il a également été constaté que des étudiants étrangers inscrits à l'IUT d'Alençon, et notamment les étudiants d'origine africaine (Afrique subsaharienne et Maghreb), peinent à trouver des stages en entreprise en France. Ces étudiants sont parfois contraints d'effectuer leur stage dans leur pays d'origine d'où des situations d'échec importantes. D'autres en revanche acceptent des stages sans lien direct avec la formation suivie au risque d'être sinon contraints de redoubler.

Tous ces problèmes ternissent l'image de la France à l'étranger. À l'inverse, les succès d'étudiants étrangers sont sources de retombées évidentes selon la direction de l'IUT d'Alençon. Une fois revenus dans leurs pays, les diplômés techniciens recrutés dans des entreprises conservent des relations voire des méthodes de travail et incitent, très souvent, leur entreprise à acheter par exemple des machines et de l'outillage français. Le développement des licences professionnelles renforce l'attractivité du site alençonnais au niveau international (ouverture aux étudiants chinois notamment).

Avant l'examen des candidatures pour la rentrée 2005, la liste d'attente révélait en juin plus de 2 000 candidatures étrangères¹³² aspirant à venir à l'IUT d'Alençon dont plus de la moitié en provenance du Maroc. Selon la direction de l'IUT, le "bouche à oreille" fonctionne et la taille humaine du site universitaire d'Alençon plaide en sa faveur. Signalons que l'IUT d'Alençon a dématérialisé l'inscription qui se fait désormais dans un premier temps par Internet. On demande ensuite aux candidats de faire une copie "papier" en y joignant les pièces justificatives (notes, appréciations...).

Le perfectionnement de la langue française est parfois nécessaire, y compris pour les étudiants provenant de pays originellement francophone où l'on constate une perte de terrain continue de la langue française dans ces pays. Il existe alors une collaboration avec le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers de l'Université de Caen. Il est en outre envisagé avec le centre de langues de la CCI et l'Institut Supérieur de Formation de monter une initiative en la matière sur le site de Montfoulon.

La mobilisation du personnel de l'IUT permet d'apporter, chaque fois que cela est possible, un soutien aux primo-arrivants étrangers : prise en charge, aide dans les démarches, interventions auprès des administrations et des banques, recherche de logements, mise à disposition de petites annonces, recherche de stages... Les moyens mis en œuvre restent toutefois limités.

¹³² Sur un total de près de 3 000 candidatures (français compris).

On relève que, depuis janvier 2004, une assistante sociale du CROUS de Caen assure des permanences à l'IUT d'Alençon. Au cours des dernières permanences, 60 entretiens ont concerné des étudiants étrangers (34 en 2004 et 26 en 2005) pour des difficultés d'ordres personnel, matériel ou psychologique.

Côté projets en cours, la construction d'un restaurant universitaire et la création d'une Maison de l'Étudiant doit renforcer, à moyen terme, la présence du CROUS de Caen sur le site universitaire de Montfoulon. certains responsables du site regrettent en revanche l'absence de projet de résidence universitaire sur le site qui donnerait une véritable "vie" et faciliterait ainsi mieux l'intégration des étudiants étrangers.

Concernant les enseignants-chercheurs étrangers, l'IUT accueille ponctuellement pour des courts séjours (de l'ordre d'une semaine) des thésards ou chercheurs confirmés étrangers (précisément un thésard espagnol, un chercheur grec et un chercheur algérien en 2004/2005) souvent en lien avec des laboratoires caennais pour réaliser des mesures. Pour cela, l'IUT d'Alençon dispose d'un studio pour héberger les visiteurs mais la question se pose véritablement du manque de logements temporaires pour les enseignants-chercheurs de passage.

Il convient d'évoquer également la présence d'un vacataire (ATER) tunisien qui a passé l'année universitaire 2004/2005 à l'IUT.

V- LES PROBLÉMATIQUES APRÈS LE SÉJOUR DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS ÉTRANGERS

Pour bon nombre d'intervenants, la phase de post-accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers est trop souvent négligée faute de moyens suffisants pour assurer le suivi qu'il nécessiterait. Or, il paraît primordial d'instaurer plus systématiquement un suivi pour garder, autant que faire se peut, le contact avec les étrangers qui ont été formés au sein des établissements d'enseignement supérieur bas-normands, futurs relais de partenariats universitaires, technologiques, économiques, industriels et de recherche. C'est d'ailleurs l'une des dispositions encouragée par le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants au plan National.

Des régions en France se sont déjà fortement impliquées pour encourager des associations d'anciens étudiants ou stagiaires dans des entreprises régionales de retour dans leurs pays d'origine. En Basse-Normandie, des structures comme l'Institut Administration des Entreprises, composante de l'Université de Caen, ont mis en œuvre un tel suivi.

Certains proposent la généralisation d'un annuaire des anciens étudiants étrangers comme le font déjà certains établissements d'enseignement supérieur et un suivi régulier par l'envoi de messages ou journaux électroniques pour "garder le contact". Garder la trace des anciens étudiants étrangers c'est multiplier les passerelles et potentiels d'échanges dans tous les domaines. C'est aussi permettre

que ces personnes, une fois de retour dans leur pays, deviennent des ambassadeurs de la Basse-Normandie.

Concernant la recherche, l'accueil de chercheurs étrangers génère plusieurs types de retombées aux dires des équipes contactées. Nous avons vu combien les échanges de chercheurs étaient bien souvent bâtis sur des relations personnelles tissées entre les équipes, sur la base de collaborations.

Et même pour un séjour court (participation à un colloque par exemple), la venue d'un chercheur étranger, a fortiori si celui-ci a été bien accueilli, ne doit pas être sous-estimée. Des exemples nous ont été donnés de collaborations fortes qui se sont tissées à l'issue de telles rencontres.

Il est rare qu'un premier accueil de chercheur étranger ne génère pas systématiquement la pérennisation des liens entre équipes sur le plan des collaborations internationales.

Le chercheur aimera revenir et travailler dans les lieux où il a été bien accueilli. Les témoignages des chercheurs bas-normands, au regard de leur propre expérience à l'étranger, sont à cet égard éloquent. Un bon accueil fera que le chercheur deviendra un ambassadeur de la France et de la région d'accueil dans son propre pays.

Par ailleurs, comme le souhaite le gouvernement dans le cadre de sa politique pour attirer les "cerveaux" étrangers, il n'est pas rare que, sous réserve de moyens suffisants et d'autorisation administrative, des équipes puissent recruter en leur sein, via un contrat de recherche, des chercheurs étrangers.

Les responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche en Basse-Normandie rencontrés ont également mis en évidence le fait que beaucoup d'anciens étudiants, enseignants-chercheurs étrangers sont devenus professeurs d'université ou chercheurs dans leur pays d'origine et ont ainsi généré ou renforcé les échanges. Pour l'anecdote, il nous a aussi été signalé l'exemple d'anciens étudiants étrangers de l'Université de Caen qui sont devenus responsables politiques ou gouvernementaux dans leur pays !

L'intérêt de garder le contact avec les chercheurs au retour dans leurs pays est ainsi avéré.

Sans parler enfin des couples qui se sont formés entre des étudiants français et des étudiants étrangers...

Même si cet aspect ne semble pas, de prime abord, directement lié à la présente thématique d'étude, **le retour des chercheurs français expatriés** relève d'une problématique proche. Cet aspect constitue d'ailleurs l'un des objectifs du plan gouvernemental pour accroître l'attractivité de la France.

Force est de constater que dans certains secteurs comme les neurosciences ou la chimie, un certain nombre de post-doctorants vont faire un stage à l'étranger et notamment aux États-Unis et ils y restent pour certains.

Pour des experts rencontrés, il convient d'encourager des incitations pour les faire revenir en France à l'issue de leur mission à l'étranger. Il existe déjà aujourd'hui, notamment dans le cadre du PCRDT, des bourses de réintégration ou d'aide au voyage de retour mais ces dispositifs se révèlent encore insuffisants en raison des obstacles que rencontrent les chercheurs expatriés notamment pour leur réinsertion professionnelle dans leur pays d'origine. En effet, de retour en France, le post-doctorant qui aspire à bénéficier d'un poste de maître-assistant est confronté au délai d'instruction de son dossier au Ministère de la Recherche et s'ensuit ainsi très souvent un problème de "soudure".

Certains de nos contacts souhaiteraient **une incitation régionale au retour et à l'insertion des chercheurs expatriés**. Mais pour mener à bien un tel schéma, il faut avant tout développer l'emploi scientifique et technologique de haut niveau en Basse-Normandie. Des projets comme le Campus Technologique s'inscrivent tout à fait dans ce sens.

Dans le même ordre d'idée, certains protocoles d'échanges de chercheurs comme d'étudiants ou de professeurs (exemple des échanges bilatéraux France-Canada et France-Québec) seraient pénalisés par absence de financement du retour en région.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Répartition des étudiants étrangers
inscrits à l'Institut d'Administration des Entreprises

Année 2003-2004

Source : IAE

	Diplôme	Lieu de cours	Inscrits	Étrangers	Nationalités																				
					Arménien	Algérien	Brésilien	Centrafricain	Chinois	Congolais	Indien	Ivoirien	Guinéen	Libanaise	Marocain	Nigérien	Roumain	Russe	Sénégalais	Tchadien	Tunisien	Turc	Ukrainien		
FI	Licence Economie et Gestion Management des Entreprises FI	Caen	25	3											2	1									
FI	MSG	Caen	29	0																					
FA	Licence Economie et Gestion Management des Opérations	St Lô	29	0																					
FA	Licence Economie et Gestion Sciences Comptables et Financières FA	Cherbourg	16	0																					
FI	Licence Economie et Gestion Sciences Comptables et Financières FI	Caen	27	1											1										
FI	MSTCF	Caen	29	0																					
FI	Master 1ère année Audit global de l'entreprise	Caen	49	4					2						2										
FA	MSTCF FA	Cherbourg	9	0																					
FA	MSTMI FA	St Lô	38	0																					
FI	Master 2ème année Marketing FI	Caen	20	4					1						1		1						1		
FI	Master 2ème année CCA Parcours EX FI	Caen	20	1									1												
FI	Master 2ème année CCA Parcours SI FI	Caen	27	0																					
FI	Master 2ème année DI	Caen	26	3					2						1										
FI	Master 2ème année FAAI	Caen	26	3														1							
FA	Master 2ème année Management Opérationnel FA	St Lô	36	1																				1	
FI	Master 2ème année Management des Organisations Sociales	Caen	6	2									1							1					
FI	Master 2ème année Management Opérationnel FI	Caen	22	6					2						3										
FI	Master 2ème année Recherche et Conseil	Caen	20	9					3						2					1		1		1	1
FI	MAE	Caen	140	37					5			1		3	16					1	2	1	2		
FI	DESS CAEE	Caen	4	3	1										2										
TOTAL			598	77	1	6	2	1	15	1	1	2	2	3	30	1	1	1	4	1	4	4	1	1	

FI : Formation Initiale

FA : Formation en Alternance.

ANNEXE N° 2

Présentation synthétique des aides à la mobilité des étudiants,
apprentis et demandeurs d'emploi de la Région Basse-Normandie

Source : Conseil Régional de Basse-Normandie

1. Bourses pour un semestre ou une année d'étude à l'étranger

● **Complément aux bourses ERASMUS :**

Différents établissements d'enseignement supérieur bas-normand ont sollicité le Conseil Régional pour compléter les aides versées par l'Europe dans le cadre du programme ERASMUS.

Le montant de l'aide régionale représente en moyenne un montant de **950 euros** pour une année complète. La Région verse une aide globale aux établissements qui reverse les bourses aux étudiants. Les bourses sont donc uniquement versées aux étudiants inscrits dans un établissement bas-normand.

Pour 2004, la répartition des bourses par établissement bénéficiaire s'établissait comme suit :

- Université de Caen : 239 bourses à 950 euros,
- SUPEUROPE CESEC : 41 étudiants à 1 000 euros,
- EPLEFPA Saint-Lô Thère : 32 étudiants à 950 euros,
- ENSICAEN : 23 étudiants à 990 euros pour un an, 823 euros pour 10 mois, 457 euros pour 4 ou 6 mois et 610 euros pour les non boursiers ERASMUS,
- INTECHMER : 16 étudiants à 950 euros.

● **Bourses d'échange inter-universitaire :**

La Région verse une aide de **2 500 euros** pour une année universitaire passée à l'étranger et **1 760 euros** pour un semestre sauf pour l'ENSICAEN (2 287 euros pour un an et 1 143 euros pour un semestre).

Les établissements bas-normands qui ont sollicité la Région pour aider à la mobilité internationale de leurs étudiants sont :

- Université de Caen :
61 bourses année de 2 500 euros,
63 bourses semestre à 1 760 euros,
10 bourses semestre à 1 250 euros.
- ENSICAEN : 12 étudiants (8 semestres 4 années),
- SUPEUROPE CESEC : 24 bourses de 2 500 euros (1 année),
- IRTS : 5 bourses de 1 760 euros (1 semestre),
- Groupe FIM : accueil de 2 Hongrois 2 678 euros par étudiant.

2. Aides pour aller effectuer un stage dans une entreprise à l'étranger :

● Bourse LEONARDO DA VINCI

Pour les étudiants :

Les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur faisant partie du réseau LEONARDO peuvent recevoir une aide pour aller effectuer un stage de 3 à 12 mois en Europe. Cette aide comprend une bourse (allant de **70 à 100 euros par semaine**), un remboursement du trajet et un remboursement de l'assurance responsabilité civile.

La Région verse soit des bourses complémentaires soit prolonge les bourses versées par l'Europe. Elle participe en outre au fonctionnement de la CRCl qui gère ce dispositif.

Pour les apprentis :

La Région verse en moyenne **740 euros pour 2 semaines ; 995 euros pour 3 semaines et 1 250 euros pour 4 semaines**. Les aides peuvent se décliner sous différentes formes.

Pour les demandeurs d'emploi :

Il s'agit de favoriser la réinsertion de demandeurs d'emploi en leur finançant un stage en entreprise en Europe. La Région verse une bourse de 600 euros par demandeur d'emploi en complément de la bourse européenne. Elle assure en outre la couverture sociale et la rémunération des demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'une indemnisation ASSEDIC.

● Bourse FACE (formation au commerce extérieur)

Il s'agit de stages de nature commerciale. Cette politique est menée en partenariat avec l'État, représentée par la Direction Régionale du Commerce Extérieur.

En 2004, 15 bourses de 2 300 euros avaient été prévues (10 Région, 5 État).

Ces stages sont d'une durée minimale de 6 mois dans des entreprises étrangères, de nature commerciale, dans les pays de l'OCDE ou en Asie.

ANNEXE N° 3

Répartition des effectifs du Centre d'Enseignement du Français pour Etrangers de l'Université de Caen par dispositifs Année 2003-2004

Source : CEFE

Stage d'automne 2003

Septembre 2002.....3 semaines 123 étudiants

Semestre d'hiver 2003

(oct 03–janv2004) 12 semaines 326 étudiants
Inscriptions partielles 19 étudiants

Semestre de printemps 2004

Fév/Mai 2004 12 semaines 380 étudiants
Inscriptions partielles 22 étudiants

Soutien linguistique 2003/2004

161 étudiants

Groupes reçus durant l'année 2003 - 2004

Septembre 2003 4 semaines Allemagne Studienstiftung 15 étudiants

Janvier 2004 4 semaines USA Université du Delaware 24 étudiants

Mars 2004 4 semaines Allemagne Studienstiftung 15 étudiants

Mars 2004 1 semaine Guernesey 13 lycéens

Mars 2004 1 semaine Italie Bressanone 9 lycéens

Juin/Juillet 2004 3 semaines Institut Jacques Lefevre 14 étudiants

Juillet/Août 2004 5 semaines Grande Bretagne Open University 553 étudiants

Cours Internationaux d'Eté

Juin / Août 2004 Formule Passion (75h) 47 étudiants

Formule Découverte (45h) 47 étudiants

Formule 2 semaines passion (50h) 24 étudiants

Formule 2 semaines découverte (30h) 34 étudiants

Formule 1 semaine (25h) 3 étudiants

Formule 1 semaine (15h) 14 étudiants

Total

1843 étudiants

* Les étudiants inscrits dans le cadre des universités européennes d'été n'ont pas été comptabilisés car la gestion de ces programmes est effectuée par le PUN (environ 120 étudiants).

ANNEXE N° 4

Effectifs et répartition des élèves étrangers
en STS et CPGE 2004-2005

Source : Académie de Caen

Département	Secteur	Etablissement	Formation	Nationalité	Effectif		
14	PUBLIC	ARCISSE DE CAUMONT - BAYEUX	BTS 1 TRANSPORT	BENIN	1		
			BTS 2 TRANSPORT	MAROC	1		
			BTS 2 TRANSPORT	MAURITANIE	1		
		AUGUSTIN FRESNEL - CAEN	BTS 1 COMMERCE INTERNATIONAL	ALGERIE	1		
		FRANCOIS RABELAIS - HEROUVILLE-SAINTE-CLAIRE	BTS 2 HOTEL.REST.ART CUL.TABL.SERV	VANUATU	1		
		JEAN ROSTAND - CAEN	1 BTS ASSISTANT DE DIRECTION	TOGO	1		
			1 BTS COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS	MAROC	1		
			1 BTS COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS	TUNISIE	1		
			1 BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	MAROC	1		
			1 BTS INFQ.GEST (1E ANN.COMMUNE)	TURQUIE	1		
		JULES DUMONT D'URVILLE - CAEN	CPGE 2 PT (PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE)	MAROC	1		
		JULES VERNE - MONDEVILLE	1 BTS ELECTROTECHNIQUE	COMORES	1		
			1 BTS SYSTEMES ELECTRONIQUES	CONGO	1		
			1 BTS SYSTEMES ELECTRONIQUES	YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)	1		
			BTS 2 ELECTRONIQUE	COMORES	1		
		MALHERBE - CAEN	CPGE1 BCPST (BIO.CHI.PHYS.SC TERRE)	ROYAUME-UNI	1		
			CPGE1 LETTRES 1ERE ANNEE	RWANDA	1		
			CPGE1 MPSI (MATH.PHYS SC.INGENIEUR)	BELGIQUE	1		
			CPGE1 MPSI (MATH.PHYS SC.INGENIEUR)	CHINE	2		
			CPGE1 MPSI (MATH.PHYS SC.INGENIEUR)	MAROC	10		
			CPGE2 BCPST (BIO.CHIM.PHYS.SC TERRE)	BELGIQUE	2		
			CPGE2 MP (MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE)	MAROC	1		
		PAUL CORNU - LISIEUX	1BTS2 ELECTROTECHNIQUE	TURQUIE	1		
			2BTS2 ELECTROTECHNIQUE	MAROC	1		
		VICTOR HUGO - CAEN	CPGE2 PC (PHYSIQUE ET CHIMIE)	AFRIQUE DU SUD	1		
		TOTAL PUBLIC					36
		PRIVE	INSTITUT LEMONNIER - CAEN	1BTS2 SYSTEMES ELECTRONIQUES	MAROC	1	
				1BTS2 SYSTEMES ELECTRONIQUES	SENEGAL	1	
				2BTS2 MECA.ET AUTOMATISMES INDUSTRIELS	CONGO	1	
			JEANNE D'ARC - CAEN	CPGE2 ECO.ET COMMERC.OPT ECONOMIQUE	MAROC	1	
			NOTRE DAME DE NAZARETH - DOUVRES-LA-DELIVRANDE	1BTS2 HOTELLERIE RESTAURATION1E AN.COM	SENEGAL	1	
				2BTS2 HOTEL.REST.OP_A:MERCATQ GEST.HOT.	TOGO	1	
			SAINTE MARIE - CAEN	CPGE1 PCSI (PHYS.CHIM.SCI.INGEN.)	COTE D'IVOIRE	1	
				CPGE1 PCSI (PHYS.CHIM.SCI.INGEN.)	MAROC	8	
				CPGE1 PCSI (PHYS.CHIM.SCI.INGEN.)	SENEGAL	1	
				CPGE2 PC (PHYSIQUE ET CHIMIE)	BURKINA	1	
				CPGE2 PC (PHYSIQUE ET CHIMIE)	CONGO	1	
				CPGE2 PC (PHYSIQUE ET CHIMIE)	MAROC	5	
			SAINTE URSULE - CAEN	1BTS2 COMMERCE INTERNATIONAL	AFGHANISTAN	1	
				2BTS2 ASSISTANT DE DIRECTION	GABON	1	
			TOTAL PRIVE				
		TOTAL CALVADOS					62

50	PUBLIC	ALEXIS DE TOCQUEVILLE - CHERBOURG-OCTEVILLE	2BTS2 MAINTENANCE INDUSTRIELLE	SENEGAL	1
			2BTS2 TECHNICO-COMMERC : MATERX SOUPLES	MAROC	1
		CHARLES FRANCOIS LEBRUN - COUTANCES	2BTS2 VENTES PRODUCTIONS TOURISTIQUES	GABON	1
		CLAUDE LEHEC - SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	1BTS2 APRES VENTE AUTO : VEHICUL.INDUS.	LIBAN	1
			2BTS2 AGRO-EQUIPEMENT	MAROC	1
			2BTS2 APRES VENTE AUTO : VEHICUL.INDUS.	MAROC	1
			2BTS2 MAINT. A-V. ENGINES TP MANUTENTION	ALGERIE	1
			2BTS2 MAINT. A-V. ENGINES TP MANUTENTION	MAROC	1
		JEAN FRANCOIS MILLET - CHERBOURG-OCTEVILLE	CPGE1 LETTRES 1ERE ANNEE	MAROC	1
		LE VERRIER - SAINT-LO	CPGE1 ECO.ET COMMERC.OPT ECONOMIQUE	ALBANIE	2
	VICTOR GRIGNARD - CHERBOURG-OCTEVILLE	CPGE2 MP (MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE)	MAROC	2	
	TOTAL PUBLIC				13
	PRIVE	NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - AVRANCHES	1BTS2 ASSISTANT DE DIRECTION	MAROC	1
			1BTS2 INFQ.GEST (1E ANN.COMMUNE)	CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU)	1
			2BTS2 ASSISTANT DE DIRECTION	MAROC	1
	TOTAL PRIVE				3
TOTAL MANCHE				16	
61	PUBLIC	ALAIN - ALENCON	1BTS2 MAINTENANCE INDUSTRIELLE	VIET NAM	1
			2BTS2 ELECTROTECHNIQUE	CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU)	1
		JEAN GUEHENNO - FLERS	1BTS2 ASSISTANT DE GESTION PME PMI	ALGERIE	1
			1BTS2 ASSISTANT DE GESTION PME PMI	TURQUIE	1
		JEAN MONNET - MORTAGNE-AU-PERCHE	1BTS2 ASSISTANT DE GESTION PME PMI	TURQUIE	1
		MARGUERITE DE NAVARRE - ALENCON	1BTS2 NEGOCIATION ET RELATION CLIENT	PORTUGAL	2
			2BTS2 ASSISTANT DE DIRECTION	THAILANDE	1
			2BTS2 FORCE DE VENTE	MAROC	1
		TOTAL PUBLIC			
	PRIVE	JEANNE D ARC - ARGENTAN	2BTS2 FORCE DE VENTE	POLOGNE	1
		SAINT THOMAS D'AQUIN - FLERS	1BTS2 COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS	MADAGASCAR	1
			1BTS2 MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES	PEROU	1
		ST FRANCOIS DE SALES - ALENCON	1BTS2 COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS	MAROC	1
	2BTS2 COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS		COTE D'IVOIRE	1	
TOTAL PRIVE				5	
TOTAL ORNE				14	
TOTAL ACADEMIE				92	

ANNEXE N° 5

Modèle de questionnaire transmis par le CESR

Enquête du CESR sur l'Accueil des Chercheurs Étrangers en Basse-Normandie

Préciser :

Nom de l'équipe de recherche :.....

e-mail de la personne ayant rempli ce questionnaire :

MASTER 2 RECHERCHE ÉTRANGERS

2003 :

● nombre d'étrangers :.....

nb total de mois sur l'année :.....

2004 :

● nombre d'étrangers :.....

nb total de mois sur l'année :.....

2005 :

● nombre d'étrangers :.....

nb total de mois sur l'année :.....

DOCTORANTS ÉTRANGERS

2003 :

● nb de séjours courts (de 1 à 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

● nb de séjours longs (+ 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

2004 :

● nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

● nb de séjours longs (+ 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

2005 :

● nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

● nb de séjours longs (+ 3 mois) :.....

nb total de mois sur l'année :.....

TSVP →

POST-DOCTORANTS ÉTRANGERS

2003 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

2004 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

2005 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

CHERCHEURS CONFIRMÉS (STATUTAIRES) ÉTRANGERS

2003 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

2004 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

2005 :

- nombre de séjours courts (de 1 à 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....
- nb de séjours longs (+ 3 mois) :..... nb total de mois sur l'année :.....

Disposez-vous d'un budget propre pour l'accueil de chercheurs étrangers ou la mobilité en général ?
.....

Et si oui, quel est le budget annuel consacré à l'accueil ?.....

euros.

ANNEXE N° 6

Liste des laboratoires contactés dans le cadre de l'enquête du CESR

Biologie Fondamentale et Appliquée

- Equipe de recherche en physico-chimie et biotechnologies
- Estrogènes et reproduction
- Ecophysiologie végétale agronomie et nutriments N.C.S
- Physiologie et écophysiologie des mollusques marins
- Laboratoire de microbiologie alimentaire
- Laboratoire de microbiologie de l'environnement

Biologie médicale et Epidémiologie

- Biologie moléculaire et cellulaire de la signalisation
- Cancers et populations
- Groupe coeur et ischémie
- Groupe régional d'études sur le cancer- Epidémiologie et biologie des cancers
- Interactions hôte et microorganismes des epithelliums
- Matrice extracellulaire normale et pathologique
- Dépistage, Epidémiologie Moléculaire et Physiopathologie des Anomalies

Chimie organique, thérapeutique et catalyse"

- Laboratoire de chimie moléculaire et thio-organique
- Centre d'études et de recherche sur le médicament de Normandie
- Equipe de recherche et d'études en mycologie
- Laboratoire de thermodynamique des procédés

Environnement, société, risques

- Centre de recherche en environnement côtiers
- Morphodynamique continentale et côtière
- Groupe d'études en géosciences et environnement régional
- Laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg

Imagerie physiologique et métabolique"

- Attention, orientation et fonctions exécutives
- Groupe de recherche développements méthodologiques en tomographie par émission de positons
- Groupe d'imagerie neurofonctionnelle
- Imagerie tumorale, anatomique, métabolique et tissulaire
- Neurodégénérescence : modèles et stratégies thérapeutiques"
- Equipe INSERM-Avenir "Activateur tissulaires du plasminogène et fonctionnement cérébral
- Neuropsychologie cognitive et neuro-anatomie fonctionnelle de la mémoire humaine
- Laboratoire physiologie du comportement des céphalopodes

Matériaux et Interactions, ions matière

- Centre interdisciplinaire de recherche ions-lasers
- Laboratoire de physique corpusculaire
- Laboratoire universitaire de technologie d'Alençon
- Laboratoire de catalyse et spectrochimie
- Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux
- Structure des interfaces et fonctionnalité des couches minces
- Laboratoire de microélectronique ENSICAEN-PHILIPS
- Laboratoire de Recherche sur les Propriétés des Matériaux Nouveaux
- Laboratoire Procédés Matériaux
- CNRT Matériaux

Mathématiques, Informatique, Imagerie, Technologies de l'Information et de la Communication

- Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme
- Groupe de recherche en Informatique Image et Instrumentation de Caen
- Laboratoire de transactions électroniques, de monétique et de sécurité

Droit - Sciences Humaines et Sociales

- Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.QUETELET
- Centre de recherche d'histoire quantitative
- Centre de recherche inter-langues sur la signification en contexte
- Centre de recherche en activités physiques et sportives
- Centre de recherches en études anglo-irlandaises
- Centre de recherches sur les espaces géographiques et sociétés
- Centre de recherches et de documentation des arts du spectacle
- Centre d'études et de recherches en sciences de l'éducation
- Centre d'étude et recherches sur l'antiquité et les Mythes
- Centre Michel de Boüard-Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales
- Géographie des systèmes de communication
- Géographie physique et environnement
- Identité et subjectivité
- Identités, représentations, échanges (France-Italie)
- Laboratoire d'études italiennes, ibériques et ibéro-américaines
- Littératures et sociétés anglophones
- Modélisation en sciences cognitives et sociales
- Textes, histoire, langages
- Centre de recherches Caen Innovation Marché Entreprise
- Centre de Recherches en droit privé
- Centre de recherche en Economie et Management
- Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit
- Centre d'études normand sur la théorie et la régulation de l'Etat
- Laboratoire d'Analyse Sociologique et de Méthodes Appliquées aux Sciences Sociales
- Laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque
- Recherches Germaniques, Nordiques et Slaves

ANNEXE N° 7

Les partenariats Scientifiques de l'Université de Caen
Conventions de Cotutelles par université partenaire

Source : Université de Caen – Basse-Normandie / Direction de la Recherche

Pays	Université étrangère	Nombre de conventions
ALGERIE	Université Abderrahmane Mira de Bejaia	1
	Total ALGERIE	1
ALLEMAGNE	Universität Augsburg	1
	Total ALLEMAGNE	1
CANADA	Université du Québec à Montréal	1
	Université Laval	3
	Total CANADA	4
ESPAGNE	Universidad de Zaragoza	1
	Universitat de Barcelona	1
	Total ESPAGNE	2
FINLANDE	Helsingin yliopisto	1
	Joensuun yliopisto	1
	Total FINLANDE	2
HONGRIE	Budapesti M_szaki és Gazdaságtudományi Egyetem	1
	Total HONGRIE	1
ITALIE	Università di Firenze	2
	Università di Parma	1
	Università di Pisa	1
	Università di Torino	2
	Total ITALIE	6
LIBAN	Université Libanaise	1
	Total LIBAN	1
MEXIQUE	Universidad Popular Autonoma del Estado de Puebla	1
	Total MEXIQUE	1
POLOGNE	Uniwersytet Jagiello_ski w Krakowie	1
	Total POLOGNE	1
PORTUGAL	Universidade de Aveiro	1
	Total PORTUGAL	1
ROUMANIE	Academia de studii economice	1
	Universitatea de medicina si farmacie "Iuliu Hatieganu"	1
	Total ROUMANIE	2
RUSSIE	Saint-Petersburg State University	1
	Total RUSSIE	1
SENEGAL	Université Cheikh Anta Diop	2
	Université Gaston Berger de Saint-Louis	1
	Total SENEGAL	3
SUISSE	Université de Neuchâtel	1
	Total SUISSE	1
TUNISIE	de Tunis El Manar	1
	Tunis El Manar	1
	Université de Sfax	3
	Université de Tunis	3
	Université de Tunis El Manar	2
	Université du 7 Novembre à Carthage	1
	Université du Centre	5
	Total TUNISIE	16
TOTAL GÉNÉRAL		44

ANNEXE N° 8

Les Programmes d'Actions Intégrées
période 1998-2004

Source : Université de Caen – Basse-Normandie / Direction de la Recherche

Domaines et Laboratoires bas-normands concernés	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Sciences Physiques							
Laboratoire de Physique Corpusculaire							
Grand Accélérateur National d'Ions Lourds							
Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux							
Grand Accélérateur National d'Ions Lourds							
Centre Interdisciplinaire de Recherches Ions Lasers							
Grand Accélérateur National d'Ions Lourds							
Grand Accélérateur National d'Ions Lourds							
Centre Interdisciplinaire de Recherches Ions Lasers							
Grand Accélérateur National d'Ions Lourds							
Centre Interdisciplinaire de Recherches Ions Lasers							
Laboratoire de Physique Corpusculaire							
Laboratoire de Physique Corpusculaire							
Laboratoire de Physique Corpusculaire							
Centre Interdisciplinaire de Recherches Ions Lasers							
Mathématiques, Informatique et leurs applications							
Groupe de Recherche en Informatique Image et Instrumentation							
SDAD Mathématiques - Caen							
Groupe de Recherche en Informatique Image et Instrumentation							
Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie							
Micro et Nano-Technologies							
Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Matériaux							
Biologie, Médecine, Santé							
Unité INSERM Caen							
Laboratoire de Biologie et Biotechnologies Marines							
Unité "Mort Neuronale-Neuroprotection-Neurotransmission"							
Laboratoire de Virologie Humaine et Moléculaire							

ANNEXE N° 9

Note de présentation du réseau européen
des Centres de Mobilité : ERA-MORE

Source : <http://www.eurosfaire.prd.fr>

Le réseau européen des Centres de Mobilité : ERA-MORE (European Research Area – MOBILE REsearchers)

Le **réseau européen des Centres de Mobilité**, ERA-MORE, est proposé par la **Commission Européenne** à l'ensemble des pays participant au Sixième Programme Cadre de Recherche.

Ce réseau, dont le lancement a lieu le 29 juin 2004, a pour mission d'assister les **chercheurs étrangers** en mobilité **en** Europe ou **vers** l'Europe, pour toutes les questions liées à leur mobilité, telles que :

- **Droits d'entrée** (visa, titre de séjour, autorisation de travail)
- Couverture **santé** (sécurité sociale ou assurance privée)
- **Salaires et impôts**
- **Retraites**
- **Reconnaissance des diplômes**
- **Autres formalités** administratives (baux, enfants, véhicules, etc.)
- **Offres d'emploi** (scientifiques et pour les accompagnants)
- **Accueil des familles**
- **Langue et culture**
- **Etc.**

Chaque Centre de Mobilité peut accomplir cette mission de **deux façons** : soit **en répondant directement** aux attentes des chercheurs et de leurs familles, soit **en les orientant vers les services compétents** (préfectures, consulats, CPAM, lycées et collèges pour les enfants, etc.).

Pour la mise en œuvre du réseau ERA-MORE la Commission Européenne co-finance l'organisation de centres de mobilité au niveau national avec les Ministères de la Recherche des pays de l'Union, y compris les pays candidats et les pays associés au 6^{ème} PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement).

Dans chaque pays, la stratégie adoptée pour validation et co-financement par la Commission dépend de celle retenue par le Ministère concerné : elle peut être par exemple régionale (pays les plus vastes, dont la France), axée sur les pôles scientifiques majeurs, axée sur un seul Centre de Mobilité, etc. Cette stratégie a été proposée à la Commission soit par le Ministère de la Recherche, soit par les organisations dites **têtes de pont**, sélectionnées pour le projet selon des critères établis par la Commission.

Les projets validés par la Commission peuvent bénéficier d'un financement d'environ **200 000 € sur les 3 années prévues pour la phase de démarrage**. **Au-delà de cette durée**, il est convenu que **le financement sera assuré entièrement par les pays**, et non plus par la Commission Européenne.

Enfin, un **portail Internet** dédié au soutien à la mobilité des chercheurs étrangers a été créé au niveau Européen, **Eracareers** : europa.eu.int/eracareers/.

Dans le cas de la France, par exemple, la stratégie retenue par les **têtes de pont** est régionale. Il y a ainsi 24 Centres de Mobilité prévisibles pour les 22 régions de France (dont 3 en Ile-de-France, qui reçoit près de la moitié des chercheurs étrangers).

Les têtes de pont sont les organisations chargées par les pays membres de l'Union Européenne de coordonner l'organisation du réseau national. Il y en a 3 en France :

- **La Fondation Kastler** (FnAK, www.fnak.org)
- **L'Association Bernard Gregory** (ABG, www.abg.asso.fr)
- **L'Agence de Mutualisation des Universités** (AMUE, www.amue.fr)

La Fondation Kastler est le coordinateur de ce projet pour la France, pour le Ministère de la Recherche.

Contacts : **Jimmy JAMAR**, Commission Européenne, Direction de la Recherche, Bruxelles, Joseph.JAMAR@cec.eu.int
Antony MAUVAIS, Directeur de la Fondation Kastler, Antony.Mauvais@fnak.org